

DEPARTEMENT  
DES  
**DEUX-SEVRES**



**VILLE DE NIORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2021**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 41

Convocation du Conseil Municipal :  
le 14/09/2021

Affichage du Compte-Rendu Sommaire  
et affichage intégral :  
le 27/09/2021

**Délibération n° D-2021-278**

Acclameur - Rapport du délégué du service public - SO  
SPACE - Année 2020

**Président :**

**MONSIEUR JÉRÔME BALOGE**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Nicolas VIDEAU, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Bastien MARCHIVE, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Yamina BOUDAHMANI, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Gerard LEFEVRE, Madame Aurore NADAL, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Eric PERSAIS, Monsieur François GUYON, Madame Lydia ZANATTA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Mélina TACHE, Monsieur Hervé GERARD, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur David MICHAUT, Madame Aline DI MEGLIO, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Elsa FORTAGE, Monsieur Yann JEZEQUEL.

**Secrétaire de séance :** Thibault HEBRARD

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur Michel PAILLEY, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Madame Jeanine BARBOTIN, ayant donné pouvoir à Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Florence VILLES, ayant donné pouvoir à Madame Rose-Marie NIETO, Madame Stéphanie ANTIGNY, ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas VIDEAU

**Excusés :**

Madame Christelle CHASSAGNE, Madame Fatima PEREIRA.

**Direction Animation de la Cité**

**Acclameur - Rapport du délégataire du service public  
- SO SPACE - Année 2020**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

L'article L3131-5 du code de la commande publique relative aux contrats de concession dispose que le délégataire produit chaque année, à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service.

Comme le prévoit l'article L.1413-1 du Code général des collectivités territoriales, ce rapport a été examiné par la Commission Consultative des Services Publics Locaux, en date du 13 septembre 2021.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prendre acte de la production du rapport annuel du contrat de DSP de la SO SPACE, délégataire du service public de l'Acclameur pour l'année 2020.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	2
Non participé :	0
Excusé :	2

Le Maire de Niort

Signé

**Jérôme BALOGÉ**



**SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE**  
**Société à Conseil d'Administration**  
**Capital : 3 488 742,50 €**

**Siège Social :** Hôtel de Ville de NIORT

**Etablissement stationnement :**  
64, avenue Saint Jean d'Angély  
79000 NIORT

**Etablissement Acclameur :**  
50, rue Charles Darwin  
79000 NIORT

# RAPPORT DU DELEGATAIRE A L'AUTORITE DELEGANTE

Etablissement

**L'ACCLAMEUR**

**Exercice 2020**  
**du 1<sup>ER</sup> janvier au 31 décembre**

Conformément au décret n° 2005-236 du 14 mars 2005 modifiant le Code Général des Collectivités Territoriales, la SO SPACE a établi ses rapports comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution des Délégations de Service Public confiées et une analyse de la qualité du service.

# Table des matières

<b>I. PREAMBULE</b> .....	<b>3</b>
<b>I. A. COMPOSITION STRUCTURELLE</b> .....	<b>3</b>
<b>I. B. CAPITAL SOCIAL</b> .....	<b>7</b>
<b>I. C. ACTIVITE</b> .....	<b>7</b>
<b>I. D. LES MOYENS HUMAINS</b> .....	<b>7</b>
<b>I. E. SIEGE ET FONCTIONS SUPPORTS</b> .....	<b>8</b>
<b>II. CARACTERISTIQUE DU CONTRAT</b> .....	<b>9</b>
<b>III. COMPTE RENDU TECHNIQUE D'EXPLOITATION</b> .....	<b>10</b>
<b>III. A. LES DIFFERENTES ACTIVITES ORGANISEES AU SEIN DU CENTRE</b> .....	<b>10</b>
III. A. 1. ACTIVITE AU SEIN DU CENTRE SPORTIF.....	10
III. A. 2. ACTIVITES EVENEMENTIELLES DE LA GRANDE HALLE .....	14
III. A. 3. ACTIVITES DU CLUB L'ACCLAMEUR.....	17
III. A. 4. SPECTACLES RELEVANT DE LA PROGRAMMATION PARTAGEE ENTRE LE DELEGATAIRE ET LE DELEGANT .....	19
<b>III. B. LES ACTIONS DE COMMUNICATION ET DE PROMOTION ENTREPRISES PAR LE DELEGATAIRE</b> .....	<b>19</b>
III. B. 1. PRESTATIONS DE GESTION DE COMMUNICATION DIGITALE .....	20
III. B. 2. PRESTATIONS DE STRATEGIE ET CREATION GRAPHIQUE .....	21
III. B. 3. MESURES ET INDICATEURS DE SATISFACTION CLIENTS ET USAGERS.....	21
<b>III. C. LA POLITIQUE D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE</b> .....	<b>24</b>
III. C. 1. REGLES D'AFFECTATION DES TRAVAUX ET BIENS ACQUIS PAR LA SO SPACE.....	24
III. C. 2. CONTRATS DE MAINTENANCE SOUSCRITS PAR LA SO SPACE.....	26
III. C. 3. ETAT GENERAL DES OUVRAGES ET BIENS DELEGUES A LA SO SPACE .....	27
<b>IV. COMPTE RENDU FINANCIER</b> .....	<b>28</b>
<b>IV. A. LES DONNEES COMPTABLES</b> .....	<b>28</b>
IV. A. 1. COMPTE DE RESULTAT D'EXPLOITATION 2020 .....	28
IV. A. 2. PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION DE L'ACTIVITE L'ACCLAMEUR 2020.....	30
IV. A. 3. FOCUS SUR L'IMPACT COVID.....	32
IV. A. 4. ETAT DES VARIATIONS DU PATRIMOINE IMMOBILIER.....	35
IV. A. 5. INVENTAIRES DES BIENS DE RETOUR ET DE REPRISE .....	35
<b>V. SUIVI D'UNE DEMARCHE ENVIRONNEMENTALE</b> .....	<b>36</b>
<b>V. A. ANALYSE DE LA CONSOMMATION DES FLUIDES</b> .....	<b>36</b>
<b>V. B. GESTION DE LA STRATEGIE DE COMMUNICATION ECO-RESPONSABLE DIGITALE ET PAPIER DE L'ACCLAMEUR</b> .....	<b>38</b>
<b>V. C. GESTION DES DECHETS</b> .....	<b>38</b>
<b>VI. LES MOYENS HUMAINS</b> .....	<b>40</b>
<b>VI. A. ORGANIGRAMME DE L'ACCLAMEUR</b> .....	<b>40</b>
<b>VI. B. DESCRIPTIF DES POSTES</b> .....	<b>40</b>
<b>VI. C. CHARGES DE PERSONNEL</b> .....	<b>44</b>
<b>VI. D. MASSE SALARIALE DU DELEGATAIRE</b> .....	<b>45</b>
<b>VII. TABLE DES ANNEXES</b> .....	<b>47</b>

# I. PREAMBULE

## I. A. COMPOSITION STRUCTURELLE

Une Entreprise Publique Locale fait la preuve au quotidien de son dynamisme et de sa capacité à répondre aux attentes des élus et collectivités en proposant des solutions pérennes d'optimisation en matière d'action publique locale. Elle agit au cœur du développement du territoire en conciliant la satisfaction de l'intérêt général et les atouts de l'entreprise tout en s'appuyant sur les ressources locales.

Qu'il s'agisse d'initier un projet d'envergure ou de gestion du quotidien, une EPL se consacre de par sa nature même à améliorer la qualité de vie des citoyens, à l'échelle d'un quartier, d'une ville ou d'un territoire.

Une EPL est avant tout une entreprise, et doit chaque jour être performante et pertinente pour réussir dans ses missions.

La SO SPACE est une Société d'Economie Mixte qui a été créée le 21 novembre 1986 à l'initiative de la Ville de Niort avec un actionariat majoritairement contrôlé par la Ville de Niort. Son statut assure à ses actionnaires une transparence de gestion et de qualité de la maîtrise et du contrôle de ses activités.

Entreprise des collectivités locales, la SEM est soumise pour l'essentiel de son fonctionnement aux règles du droit privé (loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales). S'y ajoutent des dispositions dérogatoires (lois du 7 juillet 1983 et du 2 janvier 2002), notamment pour régir les relations entre la SEM et ses actionnaires publics. Ce régime juridique est codifié pour la partie législative aux articles L.1521-1 à L.1525-3 du CGCT qui la définit comme entreprise des collectivités locales qui lui accorde souplesse et réactivité.

Depuis sa création en 1986, l'activité de la SO SPACE (anciennement dénommée SOPAC) se résume de la façon suivante :

- Jusqu'en mars 1996, la seule vocation de la SO SPACE s'est inscrite dans la gestion du stationnement payant de la Ville de Niort.
- Du 1<sup>er</sup> mars 1996 au 31 décembre 2006, la SO SPACE s'est vue confier une seconde activité, l'exploitation du réseau de transports en commun de la Ville de Niort résultat d'une mise en concurrence, puis transférée au 1<sup>er</sup> janvier 2007 à la Communauté d'Agglomération du Niortais dans le cadre d'un transfert de compétences.
- Au 1<sup>er</sup> janvier 2007, une volonté commune Ville de Niort/ Communauté d'Agglomération du Niortais a décidé la séparation des activités Stationnement et Transports de la SO SPACE. L'activité Transports Urbains a été confiée à la SEMTAN sous l'autorité de tutelle de la Communauté d'Agglomération du Niortais et le stationnement conservé par la SO SPACE à titre d'activité unique.
- Le 24 juin 2011, en prolongement d'une volonté de son autorité de tutelle, la Ville de Niort et les actionnaires ont décidé d'élargir l'objet social de la SO SPACE à la gestion et l'exploitation d'équipements et de services dédiés à l'organisation d'évènements économiques, de loisirs, sportifs et culturels.

Dans ce cadre, la SO SPACE à la suite d'un appel public à concurrence, est titulaire depuis le 1<sup>er</sup> juin 2012 et pour une durée initiale de six années, d'un contrat de Délégation de Service Public sous forme d'affermage initié par la Ville de Niort pour l'exploitation de l'Acclameur, centre sportif, évènementiel et d'affaires dont la halle principale dispose d'une capacité d'accueil de 450 à 3 500 personnes.

Du 1<sup>er</sup> Janvier au 30 Juin 2019, cette DSP a pris la forme d'un contrat d'affermage signé avec la Ville de Niort pour une durée initiale de six années, qui a pris effet le 1<sup>er</sup> juin 2012 renouvelée jusqu'au 30 juin 2019 par avenant N° 3 du 28 Février 2018.

Pour mémoire ces dispositions ont été modifiées par avenants N°1 du 16 septembre 2013, n°2 du 3 Août 2015.

La SO SPACE exploite et assure la maintenance du Centre Sportif, Évènementiel et d’Affaires de l’Acclameur dans le cadre d’une Délégation du Service Public (DSP) sous forme de contrat de concession signé le 28 juin 2019 avec une prise d’effet au 1<sup>er</sup> juillet 2019 pour une durée de cinq années.

L’année 2020 correspond donc à une année pleine pour assurer ses missions relatives à cette nouvelle DSP. Cependant, avec la crise sanitaire qui touche notre pays et le monde entier, les activités de L’Acclameur sont fortement impactées. L’établissement de L’Acclameur connaît en 2020 deux fermetures administratives pour l’ensemble de ses activités :

- du 13 mars au 07 juin 2020,
- du 30 octobre au 14 décembre 2020.

La So Space, dont L’Acclameur n’est qu’un volet de son activité, ne peut donc prétendre à des aides de l’État pour pallier à cet état de crise.

Les pertes d’activités et financières sont relatées dans ce rapport.

La SO SPACE est dirigée par un Conseil d’Administration composé de 11 administrateurs repartis en deux groupes. Le premier groupe constitué des collectivités territoriales et leur groupement parmi lesquels 5 représentants de la Ville de Niort et 1 représentant de la Communauté d’Agglomération du Niortais, et les 5 représentants du Collège du second groupe.

Le Conseil d’Administration du 20 octobre 2011 a décidé du cumul des fonctions de Président et de Directeur Général.

A l’appui d’une délibération du Conseil Municipal en date du 11 avril 2014, le Conseil d’Administration en date du 6 mai 2014 a élu la Ville de Niort Présidente de la SO SPACE représentée par Monsieur Luc DELAGARDE es-qualité.

Ce même Conseil d’Administration du 6 mai 2014 a confirmé le choix du cumul des fonctions de Président et Directeur Général de la SO SPACE. Monsieur Luc DELAGARDE a donc assuré les fonctions de Président-Directeur Général.

Du 21 octobre 2013 au 8 février 2019, le Président-Directeur Général a été assisté d’un Directeur Général Délégué, Monsieur Jean-Philippe JAVELLO, dans le cadre d’un premier contrat de mandataire social couvrant la période 21/10/2013 au 20/10/2018, renouvelé pour une durée de trois ans du 21/10/2018 au 20/10/2021 par décision du Conseil d’Administration du 19 octobre 2018. Puis le Conseil d’Administration du 4 janvier 2019 a accepté la démission de Monsieur Jean-Philippe JAVELLO avec prise d’effet au 8 février 2019.

Ce dernier exerçait également une fonction salariée de Directeur des Activités et du Développement dans le cadre d’un contrat de travail qui s’est également achevé le 8 février 2019. Ce poste n’a pas été remplacé.

Suite au scrutin municipal en date du 15 mars 2020, l’année 2020 s’est traduite par plusieurs périodes en termes de gouvernance.

#### Composition du Conseil d’Administration du 1er janvier au 30 juin 2020

##### ▶▶ Membres publics

###### ***Ville de Niort***

- Monsieur Luc DELAGARDE, Président-Directeur Général
- Monsieur Dominique DESQUINS
- Madame Sylvette RIMBAUD
- Monsieur Florent SIMMONET
- Monsieur Jacques TAPIN

###### ***Communauté d’Agglomération du Niortais jusqu’au 24 novembre 2020***

- Monsieur Michel SIMON

##### ▶▶ Collège du second groupe

- MACIF PARTICIPATIONS représentée par Monsieur Patrick GIRAUD,
- CAISSE FÉDÉRALE CREDIT MUTUEL OCÉAN représentée par Monsieur Eric CHEVALIER,

- Caisse Régionale de CRÉDIT AGRICOLE Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres représentée par Monsieur Louis DU HAMEL,
- SAS TRENTE ORMEAUX DISTRIBUTION représentée par Monsieur Frédéric LEGAL,
- CHAMBRE de COMMERCE et D'INDUSTRIE Territoriale des Deux-Sèvres représentée par Monsieur Claude GUIGNARD.

#### Composition du Conseil d'Administration à compter du 30 juin 2020

##### ▶▶ Membres publics

A l'appui d'une décision du Conseil Municipal de Niort en séance du 8 juin 2020, le Conseil d'Administration en séance du 30 juin 2020 a acté la nomination, es-qualité de représentant de la Ville de Niort, des administrateurs suivants :

##### ***Ville de Niort***

- Monsieur Jérôme BALOGÉ, Président-Directeur Général
- Monsieur Dominique SIX
- Madame Christelle CHASSAGNE
- Monsieur François GUYON
- Monsieur Gérard LEFEVRE

##### ***Communauté d'Agglomération du Niortais***

En vertu d'une délibération du Conseil Communautaire en date du 17 juillet 2020, le Conseil d'Administration du 24 novembre 2020 a acté la nomination, es-qualité de représentant de la Communauté d'Agglomération du Niortais :

- Monsieur Alain LECOINTE

##### ▶▶ Collège du second groupe

- MACIF PARTICIPATIONS représentée par Monsieur Patrick GIRAUD,
- CAISSE FÉDÉRALE CREDIT MUTUEL OCÉAN représentée par Monsieur Eric CHEVALIER,
- Caisse Régionale de CRÉDIT AGRICOLE Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres représentée par Monsieur Louis DU HAMEL,
- SAS TRENTE ORMEAUX DISTRIBUTION représentée par Monsieur Frédéric LEGAL,
- CHAMBRE de COMMERCE et D'INDUSTRIE Territoriale des Deux-Sèvres représentée par Monsieur Claude GUIGNARD.

##### ▶▶ Président-Directeur Général

- A l'appui d'une délibération du Conseil Municipal en date du 8 juin 2020, le Conseil d'Administration en date du 30 juin 2020 a élu la Ville de Niort Présidente de la SO SPACE représentée par Monsieur Jérôme BALOGÉ es-qualité.
- Ce même Conseil d'Administration du 30 juin 2020 a confirmé le choix du cumul des fonctions de Président et Directeur Général de la SO SPACE. Monsieur Jérôme BALOGÉ assure donc les fonctions de Président-Directeur Général.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société, dans la limite de l'objet social. Il devra en outre obtenir l'autorisation préalable du Conseil d'Administration lorsqu'il contracte un emprunt d'un montant supérieur à 200 K€.

##### ▶▶ Vice-Présidents

Le Conseil d'Administration en date du 24 novembre 2020 a nommé la Ville de Niort Vice-Présidente du Conseil d'Administration représentée par :

- Monsieur Dominique SIX
- Madame Christelle CHASSAGNE
- Monsieur François GUYON

### Composition de la commission d'appel d'offre (CAO)

La Commission d'Appel d'Offres de la SO SPACE est composée d'un collège ayant voix délibérative composé de cinq membres titulaires et autant de membres suppléants suivants :

- Le Président-Directeur Général ou son suppléant
- 4 membres titulaires et 4 membres suppléants choisis parmi les administrateurs

### **Membres de la CAO jusqu'au 30 juin 2020**

A ce jour, ce collège est composé de :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Monsieur Luc DELAGARDE Président	Mandat vacant
Monsieur Dominique DESQUINS	Mandat vacant
Madame Sylvette RIMBAUD	Monsieur Jacques TAPIN
Monsieur Patrick GIRAUD représentant la MACIF PARTICIPATIONS	Représentant la Caisse Régionale de CREDIT AGRICOLE
Monsieur Frédéric LEGAL représentant la SAS TRENTE ORMEAUX DISTRIBUTION	Monsieur Claude GUIGNARD représentant la CHAMBRE DE COMMERCE et D'INDUSTRIE TERRITORIALE des Deux-Sèvres

### **Membres de la CAO à compter du 30 juin 2020 jusqu'au 24 novembre 2020**

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants (non affectés à un titulaire)</b>
Monsieur Gérard LEFEVRE Président	Madame Christelle CHASSAGNE
Monsieur Dominique SIX	Monsieur Michel SIMON
Monsieur François GUYON	Monsieur Éric CHEVALIER représentant la Caisse Fédérale de CREDIT MUTUEL OCEAN
Monsieur Patrick GIRAUD représentant la MACIF PARTICIPATIONS	Monsieur Louis DU HAMEL représentant la Caisse Régionale de CREDIT AGRICOLE
Monsieur Frédéric LEGAL représentant la SAS TRENTE ORMEAUX DISTRIBUTION	Monsieur Claude GUIGNARD représentant la CHAMBRE DE COMMERCE et D'INDUSTRIE TERRITORIALE des Deux-Sèvres

### **Membres de la CAO à compter du 24 novembre 2020**

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants (non affectés à un titulaire)</b>
Monsieur Gérard LEFEVRE Président	Madame Christelle CHASSAGNE
Monsieur Dominique SIX	Monsieur Alain LECOINTE
Monsieur François GUYON	Monsieur Éric CHEVALIER représentant la Caisse Fédérale de CREDIT MUTUEL OCEAN
Monsieur Patrick GIRAUD représentant la MACIF PARTICIPATIONS	Monsieur Louis DU HAMEL représentant la Caisse Régionale de CREDIT AGRICOLE
Monsieur Frédéric LEGAL représentant la SAS TRENTE ORMEAUX DISTRIBUTION	Monsieur Claude GUIGNARD représentant la CHAMBRE DE COMMERCE et D'INDUSTRIE TERRITORIALE des Deux-Sèvres

## I. B. CAPITAL SOCIAL

Le capital social de la SO SPACE se décompose de la façon suivante :

ACTIONNAIRES	% du capital	Capital en €	Nbre d'actions
<b>1. PERSONNES PUBLIQUES</b>			
Ville de Niort	70,070%	2 444 437,75	160 291
Communauté d'Agglomération de Niort	0,040%	1 525,00	100
<b>TOTAL Personnes Publiques</b>	<b>70,110%</b>		
<b>2. AUTRES ACTIONNAIRES</b>			
MACIF PARTICIPATION SAS	9,640%	336 338,75	22 055
MAIF	9,640%	336 338,75	22 055
Q-PARK SERVICES	2,620%	91 500,00	6 000
C.R.C.A. Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres	2,370%	82 517,75	5 411
CAISSE D'EPARGNE Aquitaine Poitou-Charentes	2,320%	80 825,00	5 300
CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATIONS	1,310%	45 765,25	3 001
SAS TRENTE ORMEAUX DISTRIBUTION	1,310%	45 750,00	3 000
CREDIT MUTUEL OCEAN	0,390%	13 450,50	882
BANQUE POPULAIRE Centre Atlantique	0,131%	4 575,00	300
CHAMBRE DE COMMERCE & D'INDUSTRIE Territoriale des Deux-Sèvres	0,107%	3 736,25	245
UNION DES COMMERÇANTS NIORTAIS	0,044%	1 525,00	100
SEM DES HALLES	0,004%	152,50	10
GROUPEMENT DES COMMERÇANTS RUE DU RABOT	0,004%	152,50	10
ASSOCIATION DES COMMERÇANTS AVENUE DE PARIS	0,004%	152,50	10
<b>TOTAL AUTRES ACTIONNAIRES</b>	<b>29,894%</b>		
	<b>100,00%</b>	<b>3 488 742,50</b>	<b>228 770</b>

L'actionnariat de la SO SPACE n'a pas connu de modification au cours de l'exercice 2020.

## I. C. ACTIVITE

L'activité de la So Space se décline suivant trois volets :

- Stationnement
- L'Acclameur
- Vie sociale (*fonctions supports administrative, juridique, RH, comptable et financière*)

Le fonctionnement intrinsèque de la société est ventilé ci-après par activité.

## I. D. LES MOYENS HUMAINS

Au 31 décembre 2020, 28 collaborateurs œuvraient au sein de la SO SPACE (voir organigramme [ANNEXE 1](#)) en contrat à durée indéterminée.

Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2012 et afin de prendre en compte les spécificités en termes d'emploi et d'horaires liés à chaque activité, deux Conventions Collectives Nationales (CCN) sont applicables au sein de la SO SPACE :

- Les droits et obligations des salariés affectés à 100% à l'Etablissement ACCLAMEUR sont régis par la CCN SYNTEC soit 11 personnes.
- Les autres membres du personnel affectés aux fonctions supports, et ceux dédiés à l'activité stationnement seule relèvent de la Convention Collective Nationale des Services de l'Automobile, soit 17 personnes.

Les ressources humaines de la SO SPACE au titre de 2020, sont organisées autour du schéma suivant :

→ Du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2020

Monsieur Luc DELAGARDE, Président-Directeur Général, assure la gestion courante de la SO SPACE et le contrôle des Directions.

Une Direction Administrative et Financière regroupant les fonctions ressources humaines, juridique, comptable et financière.

Un Etablissement Stationnement avec une Direction Technique dédiée et des moyens humains propres.

Un Etablissement Acclameur avec une Direction Technique dédiée et des moyens humains propres.

→ Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2020

Monsieur Le Maire Jérôme BALOGE a pris la présidence de la SO SPACE et assure donc les fonctions de Président-Directeur Général.

Une Direction Administrative et Financière regroupant les fonctions ressources humaines, juridique, comptable et financière.

Un Etablissement Stationnement avec une Direction Technique dédiée et des moyens humains propres.

Un Etablissement Acclameur avec une Direction Technique dédiée et des moyens humains propres.

→ Depuis le 24 novembre 2020

Monsieur Le Maire Jérôme BALOGE assure les fonctions de Président-Directeur Général.

Monsieur Dominique SIX, Vice-Président, en charge des dossiers du stationnement.

Madame Christelle CHASSAGNE, Vice-Présidente, en charge des dossiers de l'Acclameur.

Monsieur François GUYON, Vice-Président, en transversalité sur les sujets liés à l'innovation.

Une Direction Administrative et Financière regroupant les fonctions ressources humaines, juridique, comptable et financière.

Un Etablissement Stationnement avec une Direction Technique dédiée et des moyens humains propres.

Un Etablissement Acclameur avec une Direction Technique dédiée et des moyens humains propres.

## I. E. SIEGE ET FONCTIONS SUPPORTS

Le siège social et les fonctions supports sont composés de :

- ✓ La Directrice Administrative et Financière (*à temps partagé avec la SEMIE et affectée à 40% à l'activité SO SPACE*) œuvre aux côtés du Président-Directeur Général pour assurer notamment la bonne marche administrative, sociale, financière et juridique de la société et des deux établissements dans la limite de ses prérogatives.
- ✓ La Responsable Comptable (*à temps partagé avec la SEMIE et affectée à 65 % à l'activité SO SPACE*) gère la partie comptable et fiscale.
- ✓ La Responsable Ressources Humaines et Juridique recrutée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020 (*à temps partagé avec la SEMIE et affectée à 60 % à l'activité SO SPACE*) collabore avec la Directrice Administrative et Juridique sur les aspects de droit social, droit des sociétés et droit fiscal.
- ✓ La Comptable collabore avec la Responsable Comptable.
- ✓ L'Assistante de Direction, Administrative et Juridique collabore avec la Directrice Administrative et Financière et le Directeur du stationnement. Elle collabore également sur un certain nombre de missions sur la SEMIE dans le cadre d'une convention de prestations de service signée entre la SEMIE et la SO SPACE. Son contrat de travail s'est achevé le 15 mai 2020. Ce poste n'a pas été remplacé.

Le personnel dédié à l'établissement L'Acclameur sera présenté au Chapitre VI de ce rapport.

## II. CARACTERISTIQUE DU CONTRAT

Dans le cadre d'un contrat de délégation de service public, signés le 14 mai 2012 (pour la période 2012 - 2019) et le 28 juin 2019 (pour la période juillet 2019 - juin 2024), la So Space **exploite, entretient et assure la maintenance** du Centre sportif, évènementiel et d'affaires de L'Acclameur.

Le Centre exploité est composé de deux bâtiments distincts :

- « **L'Acclameur** », **bâtiment principal** comprenant
  - **Une halle « évènementielle évolutive »** pouvant accueillir jusqu'à 3 500 places selon la configuration. Dans cet espace, se déroule les spectacles/concerts, les évènements socio-économiques (salons, foires, Assemblées Générales...) et les évènements sportifs (matches de handball, basketball...)
  - **Une salle d'escalade** comprenant un mur de grimpe de 16 m de haut agrémenté de 90 voies en constante évolution : le plus grand mur indoor de France ! ainsi que des blocs, outils d'entraînement
  - **Un gymnase** destiné à ce jour à la pratique de sports dits de combat (dojo et salle d'armes)
  - **De tous les espaces nécessaires au bon fonctionnement des activités** : espaces d'accueil du public, régie et poste de sécurité, vestiaires, loges, infirmerie, sanitaires, réserves, locaux techniques, bars, espaces VIP...
- « **Le Club L'Acclameur** », **bâtiment annexe**, comprenant
  - Un espace d'accueil et d'administration de l'équipement
  - Des espaces de séminaires et de rencontres d'affaires : 4 salles de réunion de 30 à 150 places toutes équipées de vidéo projection et de sonorisation
  - Un espace d'accueil de prestation « traiteur » comprenant un office traiteur, un espace bar ainsi qu'une terrasse
  - Un espace accueillant un studio d'enregistrement et de diffusion d'images télévisées ainsi que les espaces nécessaires à son fonctionnement mis à disposition d'une chaîne de télévision, pour une meilleure couverture de l'actualité, des initiatives et des manifestations qui se déroulent sur le territoire niortais et en région
  - Et tous les espaces nécessaires au fonctionnement du bâtiment : régie, sanitaires, vestiaires, etc.

Ces bâtiments s'accompagnent d'un parvis qui sert de zone de promenade et d'animation, et qui, ponctuellement, est susceptible de contribuer à l'accueil des évènements. La So Space est en charge de l'entretien de ce parvis et des abords.

La So Space exploite L'Acclameur à ses risques et périls sur la partie économique de sa gestion.

Ses recettes sont constituées par :

- La perception de divers droits d'accès et d'utilisation des équipements de sa gestion,
- La compensation forfaitaire versée par la Collectivité et fixée contractuellement en contrepartie des contraintes de service public (contraintes pédagogiques, culturelles et sportives, grille tarifaire sociale, servitudes au profit du concédant, accueil de scolaires, d'associations et clubs sportifs, accueil de France Télévision...)
- La rémunération versée par la Ville de Niort pour la gestion de la salle de gymnase dédiée essentiellement à une gestion associative pour le compte de ladite Collectivité.

La Ville de Niort vote chaque année les tarifs de location de l'établissement de L'Acclameur. En 2020, il n'y a pas eu de modification tarifaire par rapport à 2019 ([ANNEXE 2](#)).

A noter que les établissements de L'Acclameur sont ouverts toute l'année.

### III. COMPTE RENDU TECHNIQUE D'EXPLOITATION

#### III. A. Les différentes activités organisées au sein du centre

##### III. A. 1. Activité au sein du centre sportif

L'activité au sein du centre sportif se répartit sur 2 espaces

1. LA SALLE DE GYMNASE
2. LA SALLE ARTIFICIELLE D'ESCALADE (SAE)



##### III. A. 1. a) LA SALLE DE GYMNASE

Le gymnase est composé sur 1 089 m<sup>2</sup> d'un dojo et d'une salle d'armes dans lesquels la So Space accueille, conformément à ses obligations contractuelles : les clubs, associations et scolaires désignés par le Délégué suivant le planning figurant à [l'ANNEXE 3](#).

La So Space a permis une occupation de ces salles en vue de l'organisation d'activités d'enseignement, d'animation et d'encadrement de la pratique des sports de combats à destination des usagers désignés ci-dessus.

En contrepartie de sa mission d'accueil, la So Space a perçu du Délégué un complément de prix de 115 345 € sur la période.

Compte tenu de son planning d'occupation, aucune autre activité « économique » n'a été dispensée au sein de cet espace.

La salle de gymnase de L'Acclameur a accueilli en 2020 les licenciés des clubs et associations niortaises suivantes :

- Sporting karaté club
- Judo club niortais
- Taekwondo club niortais
- La police municipale

La salle d'escrime accueille le cercle d'escrime Duguesclin.



Au même titre que toutes les activités organisées au sein du centre, la salle de gymnase a subi les fermetures administratives imposées par le gouvernement français et indiqué en historique de ce rapport. Le ménage de cette salle a également été intensifié en période d'ouverture, de juin à décembre 2020, en raison de la crise sanitaire (voir chapitre « impact COVID 19 ») et les règles sanitaires ont été appliquées conformément au protocole.

##### III. A. 1. b) LA SALLE ARTIFICIELLE D'ESCALADE (SAE)



L'escalade à L'Acclameur, c'est :

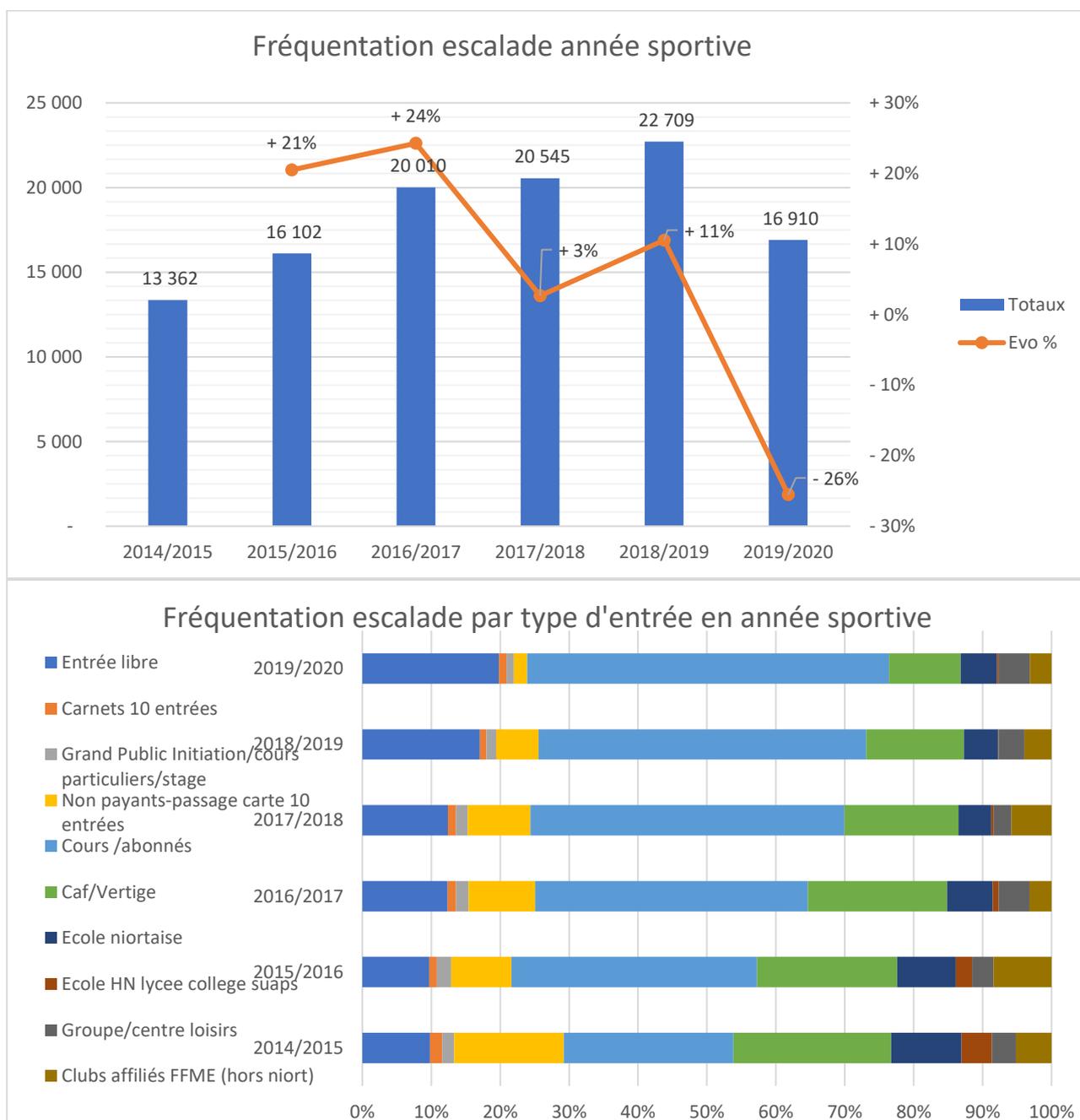
- Un accueil du public du lundi au samedi pour de la grimpe libre, des stages, des initiations...
- Une école d'escalade « La Verticale » sur une saison scolaire de septembre à juillet, ouvert aux enfants à partir de 6 ans comme aux adultes, dispensée par un encadrant professionnel agréé, selon des tarifs votés en conseil municipal de la Ville de Niort\*
- Des créneaux réservés aux associations et clubs niortais
- Des créneaux pour les écoles, collèges, lycées, publics prioritaires...

Le projet pédagogique de l'école de La Verticale est détaillé en [ANNEXE 4](#).

**PLANNING ET TARIFS ESCALADE EN ANNEXE 5**

\* Les tarifs étant imposés et votés par le Délégué selon des tarifs privilégiés pour les habitants de Niort, sur quotient familial, la So Space a perçu en 2020 une subvention sujétion escalade à hauteur de 178 534 €.

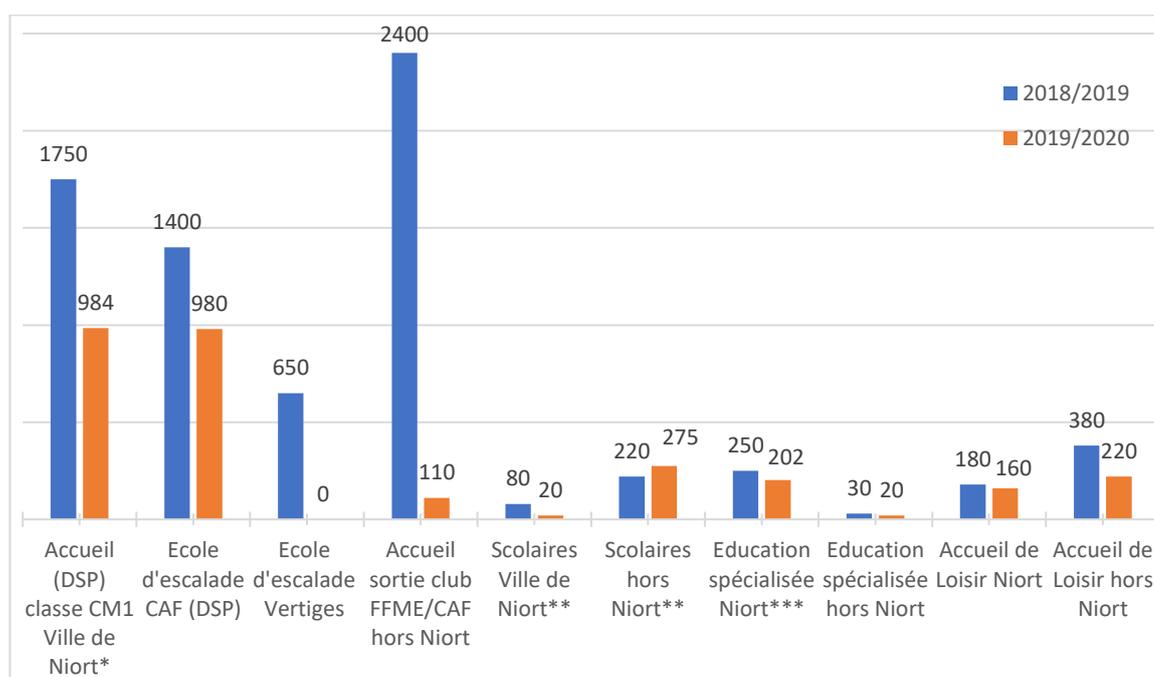
**Détail de la fréquentation :**



## . Focus sur l'accueil des établissements scolaires

Les chiffres ci-après concernent le nombre d'entrées pour les mineurs, scolaires, clubs, médico-sociale, centres de loisirs Niort/hors Niort.

A noter qu'en 2018/2019, nous accueillons le club Niortais Vertiges (DSP) dissous en fin de saison 2019. En plus des annulations dues aux fermetures administratives (mesures de confinement) sur la saison 2019/2020, de nombreuses sorties club, UNSS, centre de loisirs ont été annulées à cause des contraintes sanitaires, ce qui explique la forte baisse. A noter les partenariats pluriannuels développés avec L'ITEP de la Roussille, le SESSAD GPA, l'hôpital psy ado.



\* Accueil (DSP) classe CM1 Ville de Niort :

- En 2018/2019 = 10 cycles de 6 séances réalisés sur les 5 premières périodes concernant 10 écoles pour 1 750 « entrées »
- En 2019/2020 = 3 cycles de 6 séances réalisés sur les 3 premières périodes concernant 6 écoles pour 984 « entrées ». Les périodes 4 et 5 n'ont pas été réalisées cause confinement de mars à juin 2020

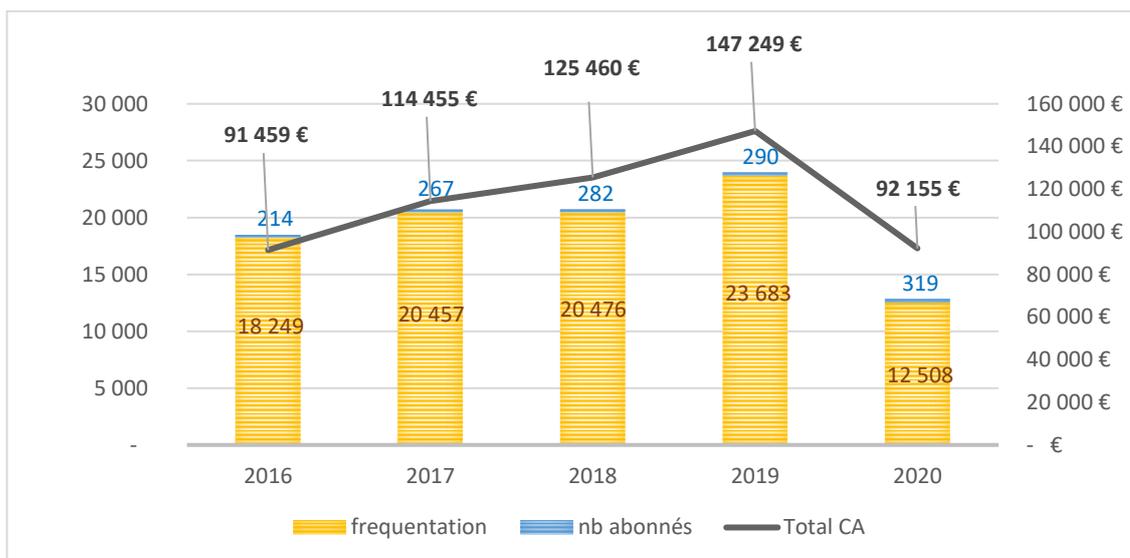
\*\* Scolaires (Ville de Niort et hors Niort) = collègues, lycées, UNSS hors DSP

\*\*\* Education spécialisée Niort = psy ado, ITEP de la Roussille, SESSAD GPA

## . A. N. I. O. S.

Les Activités Niortaises d'Initiation et d'Orientation Sportive (A.N.I.O.S.) ont pour but de permettre aux jeunes Niortais de 3 à 18 ans de s'initier à la pratique d'un sport dans les meilleures conditions matérielles et d'encadrement. Dans ce contexte, la Ville de Niort met en place une action partenariale avec différents partenaires et associations sportives qui se proposent d'animer des activités dans leurs disciplines respectives.

A ce titre, La Verticale participe chaque année pour l'activité Escalade par l'initiation, pour la saison 2020/2021, de 4 enfants : 2 enfants dans la catégorie 6-8 ans et 2 enfants dans la catégorie 9-11 ans sur la première période (de septembre 2020 à février 2021). A ce titre, La Verticale est indemnisée par la Ville de Niort à hauteur de 150 € par an.



La Verticale  
=  
319 abonnés en 2020 contre 290 en 2019 (+10%)  
92 155 € de chiffre d'affaires réalisés contre 147 249 € en 2019 (-37%)  
12 508 personnes accueillies en 2020 contre 23 683 en 2019 (-47%)

. Campagne de remboursement des abonnements escalade durant les fermetures administratives

Pour les deux périodes de fermeture administrative de l'activité SAE, le Conseil d'Administration de la So Space a décidé de rembourser les abonnés escalade :

	1 <sup>er</sup> confinement 3 mois Mars-Avril-Mai		2 <sup>nd</sup> confinement 2 mois Novembre-Décembre	
Nbre abonnés concernés	319		304	
Provision au CR 2020 (HT)	18 745 €		12 700 €	
<b>provision total</b>	<b>31 445 €</b>			
Nbre d'abonnés remboursés	231	72%	275	90%
Montant remboursé (HT)	14 429 €		10 118 €	
%/prov	77%		80%	
<b>Montant total remboursé HT</b>	<b>24 547 €</b>			
% sur provision total	<b>78%</b>			
<i>Reprise provision en 2021</i>	6 898 €			

### III. A. 2. Activités évènementielles de la Grande Halle



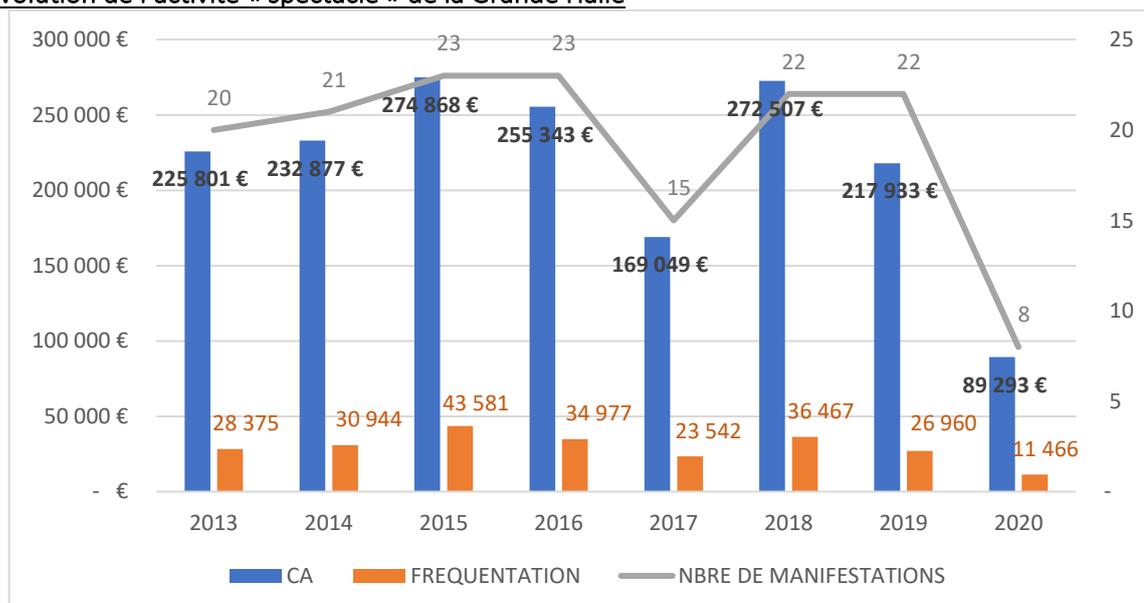
#### III. A. 2. a) Les spectacles

En 2020, L'Acclameur a proposé 8 spectacles, accueilli 11 466 spectateurs pour près de 90 k€ de chiffre d'affaires. En début, 24 spectacles étaient programmés à L'Acclameur : seulement 8 ont pu avoir lieu (détaillés ci-dessous), 4 ont été annulés et 12 ont été reportés sur 2021 ou 2022.

Date	Spectacle	Production	Nbre de spectateurs
11 janvier	AGE TENDRE (2 représentations)	AZ PRODUCTION	1 388
25 janvier	MIKA	JHD PRODUCTION	3 106
30 janvier	VERONIQUE DICAIRE	AZ PRODUCTION	1 705
07 février	LA VOIE DE JOHNNY	GINGER	2 334
21 février	ROLAND MAGDANE	EUTERPE PRODUCTION	1 248
25 février	LE LAC DES CYGNES – BALLET ST PETERSBOURG	OVATION EVENTS GMBH	687
23 septembre	MAXIME LE FORESTIER	AZ PRODUCTION	998
Nombre de spectacles petite jauge			3
Nombre de spectacles moyenne jauge			3
Nombre de spectacle grande jauge			1
<b>Nombre de spectacles</b>			<b>8</b>
<b>Nombre de spectateurs</b>			<b>11 466</b>



#### . Evolution de l'activité « spectacle » de la Grande Halle



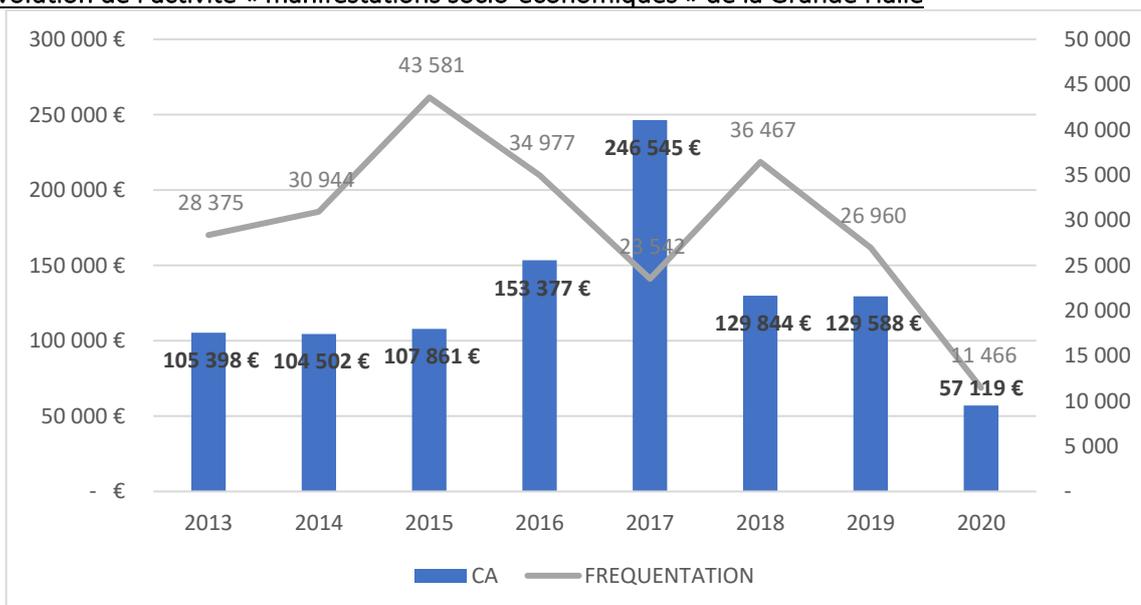
### III. A. 2. b) Les manifestations économiques

En 2020, L'Acclameur a permis l'organisation de 3 manifestations socio-économiques (contre 9 prévu en début d'année), accueilli 3 450 personnes pour 57 k€ de chiffre d'affaires.

Date	Evènement	Organisateur	Nbre de jrs de location	Nbre de participants
16 janvier	Les vœux de Macif-Mutualité	MACIF-MUTUALITE	2	450
22-23 janvier	Réunion annuelle du personnel IMA	IMA	3	1 000
25-27 septembre	Salon du véhicule de l'occasion	NR COMMUNICATION	3	2 000
<b>TOTAL EVENEMENTS SOCIO-ECONOMIQUES</b>			<b>8</b>	<b>3 450</b>



#### . Evolution de l'activité « manifestations socio-économiques » de la Grande Halle



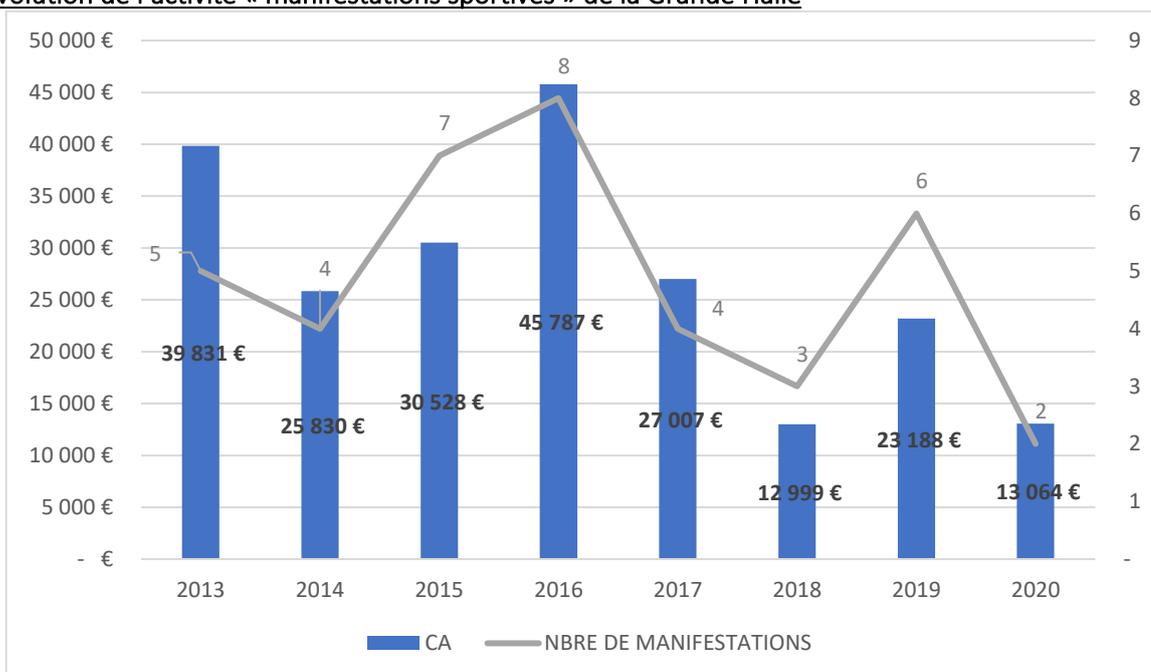
### III. A. 2. c) Les manifestations sportives

En 2020, L'Acclameur a accueilli 2 évènements sportifs (contre 5 prévu en début d'année), près de 5 000 personnes pour 13 k€ de chiffre d'affaires.

Date	Evènement	Organisateur	Nbre de jrs de location	Nbre de participants
15 février	Championnat NM2	ASN BASKET	3	2 000
18 février	1/8 de la coupe de France filles	HANDBALL	2	3 000
<b>TOTAL EVENEMENTS SOCIO-ECONOMIQUES</b>			<b>5</b>	<b>5 000</b>



#### . Evolution de l'activité « manifestations sportives » de la Grande Halle



### III. A. 3. Activités du Club L'Acclameur

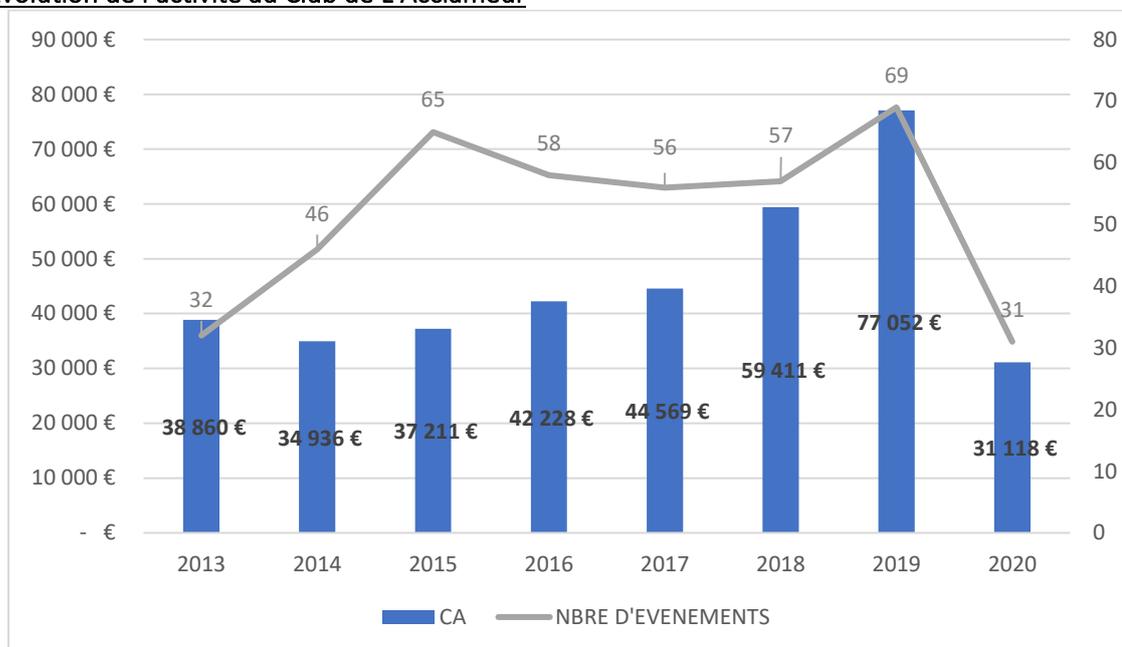


En 2020, le Club de L'Acclameur, c'est

- 31 manifestations
- 1 514 personnes accueillies
- 28,5 jours de location
- 31k€ de chiffre d'affaires

**PLANNING D'UTILISATION DES SALLES DU CLUB L'ACCLAMEUR EN 2020 EN ANNEXE 6**

#### . Evolution de l'activité au Club de L'Acclameur

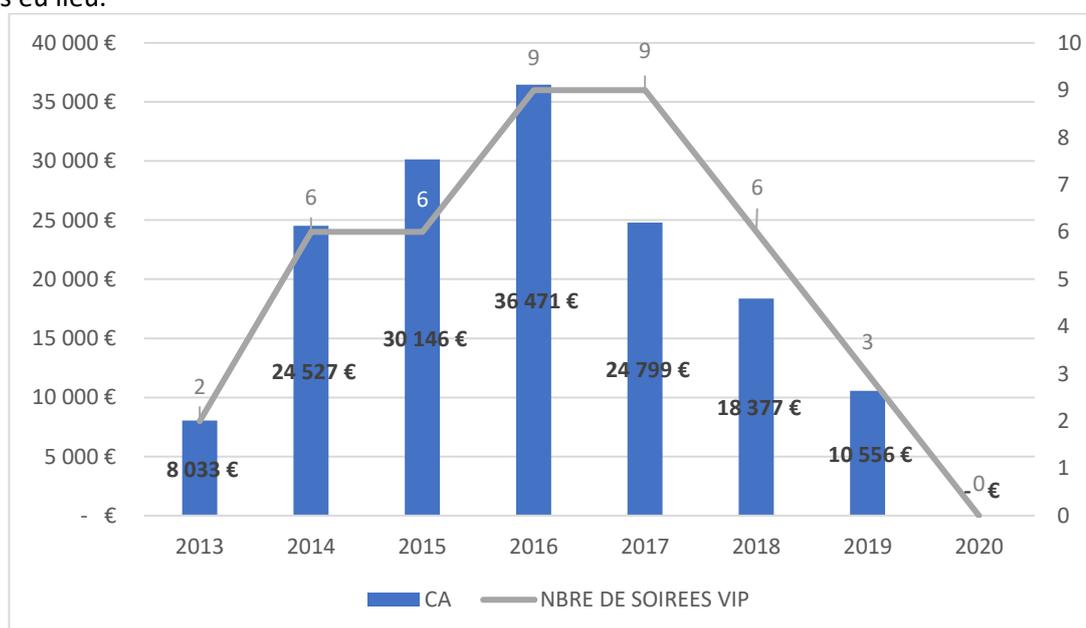


#### . Evolution de l'activité « VIP » au Club de L'Acclameur

Le principe des soirées VIP au Club lors de spectacles, c'est de permettre à une entreprise d'acheter un certain nombre de places « soirée VIP » pour un spectacle et de bénéficier :

- D'une place pour le spectacle en carré d'or avec entrée privilège
- Un accueil privilégié au Club avant le spectacle (parking, hôtesse d'accueil, identification de l'entreprise)
- Un apéritif dînatoire au Club

En raison de la crise sanitaire, aucune soirée VIP n'a été organisée et le spectacle de Noël à L'Acclameur n'a pas eu lieu.



### . Evolution de l'activité « Traiteur » au sein du Club et de la Grande Halle

Pour mémoire, afin d'offrir à ses clients des prestations de qualité, expertes et sécurisées, la So Space a, suite à une consultation, référencé 10 traiteurs pour tout besoin en termes de restauration (apéritif, cocktail déjeunatoire et dînatoire, déjeuners, dîners, plateaux repas et buffets assis) répartis suivant des typologies distinctes :

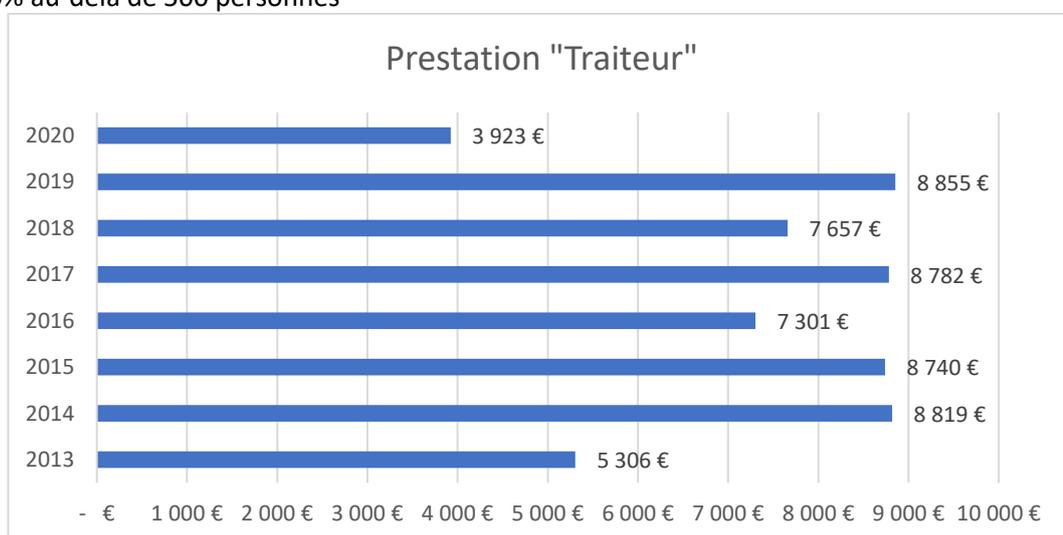
- 4 couvrant des prestations < 500/1 000 personnes
- 3 couvrant des prestations > 2 000 personnes
- 1 restaurant « insertion »
- 1 référencé BIO
- 1 référencé PRESTIGE

Chaque traiteur intervenant dans le cadre d'une prestation au sein de L'Acclameur s'engage à verser une redevance sur le chiffre d'affaires réalisé auprès des clients, calculée suivants 2 schémas :

- Prestation réalisée jusqu'à 500 personnes = 10% du CA
- Prestation réalisée au-delà de 500 personnes = 5% du CA

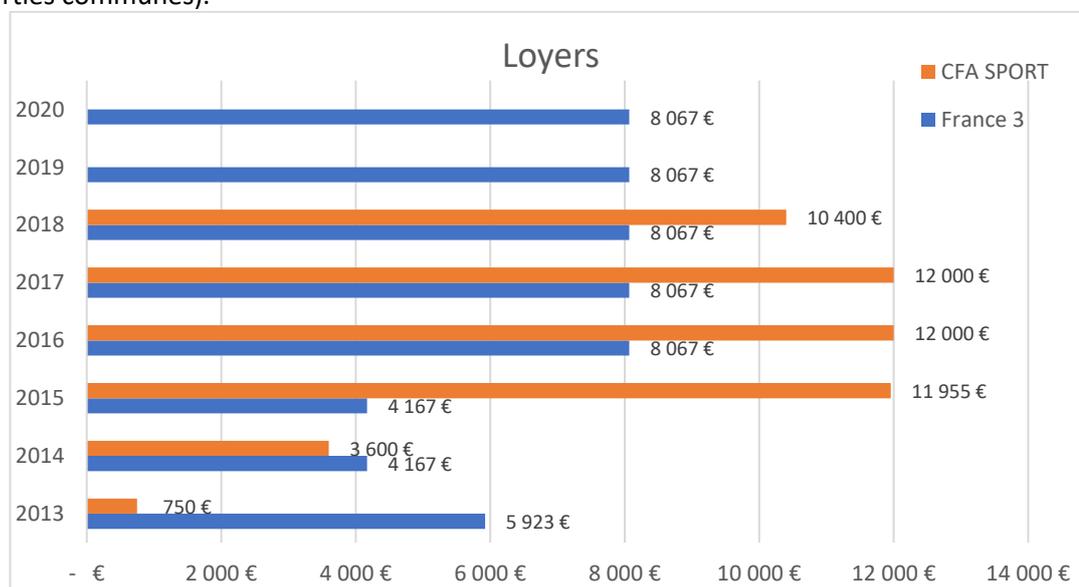
Il est précisé par ailleurs que dans l'hypothèse où le client impose son traiteur non référencé par la So Space, la redevance due par ce dernier passe à

- 15% jusqu'à 500 personnes
- 10% au-delà de 500 personnes



### . Location de locaux à France 3

Le Club de L'Acclameur, c'est également la location de locaux administratif à une structure indépendante : France 3 (location d'un studio d'injection de 15,30 m<sup>2</sup>, d'un bureau pour les journalistes de 17,96 m<sup>2</sup> et des parties communes).



### III. A. 4. Spectacles relevant de la programmation partagée entre le délégataire et le délégant

Dans le cadre de sa mission relative à l'article 7.1.1.2.b2 du contrat DSP, en 2020, L'Acclameur a contribué à l'élaboration :

- Du festival de jazz, présenté à l'[ANNEXE 7](#)
- D'une proposition d'un évènement digital : « sans festival », présentée à l'[ANNEXE 8](#)

L'Acclameur a initié le projet du festival de jazz à Niort, en constituant un petit groupe fondateur de réflexion sur le sujet (David BEGUIER, service communication à la Mairie de Niort, musicien, René BIGOT, ancien président du *festival de jazz Dixie-Folies* à La Rochelle, Alain DARRIGRAND, journaliste, ancien membre de l'équipe de l'organisation du *festival de jazz Dixie-Folies* à La Rochelle, musicien, Nicolas FREDON, directeur d'Établissement de L'Acclameur, Laurent GARCIA, journaliste free-lance, Lise HATREL, administratrice de l'association "*la 7ou9*", Céline HUET-TRZCINSKI, cheffe de projet informatique à la MAAF, secrétaire générale de l'association "*Jazz à Niort*", Jean-Claude MAILLARD, ex-responsable de l'information et veille stratégique à la MAIF, bénévole à *Surgères-Brass-Festival*, président de l'association "*Jazz à Niort*").

Puis, nous avons accompagné la construction du projet sur les aspects :

- création de la forme juridique (Association 1901)
- élaboration et rédaction du dossier de présentation
- recherche de partenariat et de financement
- conseil technique et logistique
- accueil des réunions initiales au Club pour suivi et construction des différents points d'étapes ci-dessus répertoriés.

Quant au projet « sans festival », dès le 14 avril 2020, nous avons mis à profit la période de confinement pour travailler sur une idée d'évènement digital pour le 21 juin 2020. La stratégie basée sur les conseils "d'offensive PME" nous a amené à travailler en mode -cellule d'entraînement (<https://youtu.be/Rx2kATrriOO>). Ladite cellule fut constituée par Jacques HUMBERT du LOUP BLANC, Jean-Christophe GILBERT de l'agence WEEEB et Nicolas FREDON de la SO SPACE pour L'Acclameur.

Le résultat final et la cristallisation du projet à terme réside dans le document en annexe, présentés à la Ville de Niort.

### III. B. Les actions de communication et de promotion entreprises par le Délégataire

Afin d'assurer le développement commercial et la communication de l'équipement auprès du grand public et des décideurs sportifs et économiques, la So Space a mis en place plusieurs moyens de promotion, de communication et commerciaux allant du business to business vers du business to customer en fonction des différents « produits » de L'Acclameur (spectacle, séminaire, escalade...). Pour ce faire, tous les moyens classiques sont utilisés.

Ainsi, sur le marché professionnel (séminaire, salons, évènements d'entreprises) sont utilisés :

. du démarchage direct des entreprises de la grande région (via des opérations de démarchage – fichier qualifié d'entreprises actualisé, invitation d'entreprise via le Club des entrepreneurs, démarchage direct...) pour la partie congrès – séminaire.

. l'adhésion au Club affaire de l'Office de Tourisme de Niort Vallée de la Sèvre Niortaise et la participation à des opérations de promotion (salons, opération à la maison de la Nouvelle Aquitaine, participation aux opérations dans le cadre de Congrès cité). Via Congrès cité (club d'Office de Tourisme pour promouvoir le tourisme d'affaires), ou via le groupe tourisme d'affaires, l'Office de Tourisme assure la promotion et la commercialisation de l'ensemble de l'offre du territoire incluant L'Acclameur.

- . promotion via des sites ou des revues spécialisées, L'Acclameur est référencé dans
  - Le guide BEDOUK des lieux et prestataires du MICE
  - Le guide du tourisme d'affaires de l'Office de Tourisme de Niort Marais Poitevin
  - Le guide municipal des sports Ville de Niort
  - L'annuaire des partenaires des Chamois Niortais FC
  - Sur le site web de l'Office de Tourisme de Niort Marais Poitevin

Dans le cadre de son exploitation, L'Acclameur de la So Space est tenu de réaliser des actions de communication visant à la promotion, à la notoriété et au développement de la fréquentation du site et des réseaux et médias sociaux de L'Acclameur.

A ce titre, et au vu des enjeux de la structure, L'Acclameur de la So Space externalise les opérations de communication à l'entreprise WEEEB.

L'entreprise WEEEB assure les prestations suivantes :

### **III. B. 1. Prestations de gestion de communication digitale**

#### ***III. B. 1. a) Gestion du site internet de L'Acclameur***

Weeeb est chargé de la gestion et de l'infogérance du site internet [www.lacclameur.net](http://www.lacclameur.net), via l'utilisation du CMS WMaker.

Dans le cadre de sa mission de gestion du site internet de L'Acclameur, Weeeb assure notamment les prestations suivantes :

- Optimisation de la mise en forme de l'ensemble des éléments du site internet (pages, organisation du contenu, optimisation de l'identité visuelle, etc.)
- Mise en forme et mise en ligne des différentes publications et réalisation des mises à jour du contenu fournis par L'Acclameur
- Rédaction, design, envoi et reporting de 10 newsletters par an par e-mailing
- Gestion de l'ensemble de la communication avec WMaker et élaboration de rapports d'incident périodiques pour rendre compte régulièrement des événements ayant pu être connu dans l'exploitation du CMS
- Optimisation du référencement « naturel » du site
- Optimisation du temps de chargement des pages du site. Le temps de chargement d'une page web doit être de l'ordre de 1 à 3 secondes. Le temps d'affichage des premiers éléments mis en forme doit être inférieur à 2 secondes. La technologie de chargement des pages doit être optimisée pour s'assurer que les temps de chargement soient acceptables pour les utilisateurs.
- Mise en conformité avec le Référentiel Général d'Accessibilité pour les Administrations (RGAA). Weeeb assure la mise et le maintien en conformité du site internet eu égard à la réglementation relative à l'accessibilité aux personnes handicapées des services de communication au public en ligne telle que définie à l'article 47 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et au décret n°2019-768 du 24 juillet 2019 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des services de communication au public en ligne
- Les nouvelles technologies de l'information et de la communication – plus particulièrement le numérique – sont à l'origine de projets majeurs de transformation. Souvent confondu avec la notion d'e-business qui fait référence à l'externe (clients, partenaires), la transformation numérique désigne plutôt les projets d'envergure initiés en interne d'une organisation, marqueurs d'un changement profond et d'envergure. Dans cet esprit, Weeeb propose la mise en œuvre et le développement d'index de mesure :
  - De la performance environnementale absolue et relative du site,
  - De l'empreinte technique de la page (poids, complexité, bande passante, etc.),
  - De l'empreinte environnementale associée (gaz à effet de serre et eau).

### **III. B. 1. b) Gestion de la communication sur les réseaux sociaux**

A titre informatif et sans que cette liste ne puisse être exhaustive, voici les principaux réseaux sociaux utilisés :

- Facebook,
- Twitter,
- LinkedIn,
- Google My Business,
- Instagram.

Les prestations réalisées sont les suivantes :

- Rédaction et publication d'articles en lien avec l'actualité et les événements de L'Acclameur
- Animation des communautés des différents réseaux et médias sociaux
- Modération, médiation et animations des commentaires, gestion des avis, réponses aux messages, en co-administration avec la direction de L'Acclameur
- Création de contenu (texte, image, son, vidéo, etc.) à valeur ajoutée
- Couverture d'événements (reportages photos, opérations spéciales réseaux médias sociaux, etc.), 4 fois par an
- Elaboration et communication de bilans mensuels avec statistiques, indicateurs de performance, évaluation qualitative, etc

### **III. B. 2. Prestations de stratégie et création graphique**

Les prestations réalisées sont les suivantes :

- Création d'un magazine de 8 pages chacun, 2 fois par an
- Création d'affiche pour campagne 4x3, 2 fois par an
- Création de flyers (tirage 7500) contenant le(s) programme(s) des différents événements de L'Acclameur, 2 fois par an
- Création d'affiches en fonction de la programmation des événements de L'Acclameur, 10 fois par an

En raison de cette année 2020 si particulière par le manque d'activité à L'Acclameur, toutes les actions de communications n'ont pas été réalisées (affiches de campagne, flyers...).

Internet a joué un grand rôle notamment sur la tenue en directe des informations (fermetures et ouvertures administratives, reports de dates de concerts...)

[RAPPORT DIGITAL 2020 ANNEXE 9](#)

### **III. B. 3. Mesures et indicateurs de satisfaction CLIENTS et USAGERS**

L'UX Design (User eXperience Design) veut tout simplement dire le design de l'expérience utilisateur. Pour aller plus loin, l'UX englobe l'ensemble des émotions que les utilisateurs d'une plateforme en question vont ressentir. Cette plateforme peut être un site web ou une application mobile.

L'expérience utilisateur donc est un ensemble d'éléments permettant de rendre une interface intuitive, facile d'utilisation, rapide, agréable, pratique, utile, fiable, accessible etc.

L'objectif de l'UX Design est donc de déterminer le fonctionnement de l'interface utilisateur en question et de la rendre la plus efficace possible.

Cf Stats GOOGLE MY BUSINESS, nombre de connections et de followers sur les réseaux et média socio dédiés.

Questionnaire de satisfaction :

Depuis son inauguration en 2012, L'Acclameur axe une grande partie de sa communication digitale sur les médias sociaux. Sa page Facebook rassemble une communauté de plus de 10 000 fans. Plus

récemment, sa page dédiée à La Verticale rassemble une communauté de plus de 800 fans mais avec un taux d'engagement supérieur à 10% (page officielle aux environs de 3%).

Les médias sociaux sont un questionnaire de satisfaction en temps réel, en permanence, les client.e.s nous notent, nous félicitent ou nous questionnent. Nous mettons un point d'honneur à leur répondre dans la demi-journée. Plus concrètement, cela donne sur Facebook : 120 votes pour une note moyenne de 4,6/5.



Sur Google My Business, 952 avis totalisent une note moyenne de 4,3 sur 5.

# L'Acclameur

50 Rue Charles Darwin, Niort

 Donner un avis

4,3  952 avis 

Thèmes qui reviennent souvent

Tous les avis

concert 55

parking 42

sièges 22

gradins 16

+ 6

Trier par

Avis les plus pertinents

Avis les plus récents

Les + hauts

Les plus bas



**Nicco**

Local Guide · 27 avis



 il y a un mois

salle magnifique et superbe concert de Mika. On a hâte de revoir les salles de spectacles rouvertes!!  
Que de bons souvenirs.

Visité en février 2020



J'aime

**Réponse du propriétaire** il y a un mois

Merci Nicolas. Nous aussi on a hâte de vous retrouver. Bonne journée



Modifier



**Laurent MICHEL**

3 avis · 51 photos



 il y a 3 ans

Salle impersonnelle, acoustique médiocre, bar fermé avant et après le concert un vendredi soir !!! Même pas un distributeur de boissons. Convivialité ne doit pas faire partie du vocabulaire local. De nombreuses salles plus petites sont néanmoins beaucoup plus chaleureuses. Dommage...



A noter que dans les deux cas, tous les avis – y compris les plus mauvais – font l'objet d'un suivi et d'une réponse personnalisée.

### III. C. La politique d'entretien et de maintenance

Conformément à ses obligations contractuelles, la So Space prend en charge tous les travaux d'entretien, de maintenance préventive et corrective, les travaux de gros entretien et de renouvellement de tous les biens délégués.

Les travaux intervenant sur la structure et les éléments de gros œuvre de l'équipement sont à la charge de la collectivité délégante.

#### III. C. 1. Règles d'affectation des travaux et biens acquis par la So Space

Les travaux sont classés en trois catégories :

##### III. C. 1. a) Travaux de gros entretiens

Les travaux de gros entretiens font l'objet d'une provision pour gros entretiens (PGE).

Ce sont les travaux d'une certaine importance qui ont pour seul but de vérifier le bon fonctionnement des installations, d'y apporter un entretien sans en prolonger leur durée de vie au-delà de celle prévue initialement.

N'entrent pas dans cette catégorie les dépenses ayant pour objet de modifier des installations ou de prolonger leur durée de vie.

Les travaux de gros entretiens programmés dans le cadre du dernier contrat DSP reposent sur l'expérience d'exploitation de la So Space de la première DSP. Ils sont programmés au fil de l'eau sur les cinq ans du contrat, en fonction de leur durée de vie et des coûts connus. La provision gros entretiens (PGE) destinée à couvrir la future charge, a été lissée annuellement sur la durée du contrat.

Sur 2020, les travaux de gros entretiens ont été les suivants :

Affectation	Objet	2019 (1/2)	Réalisé	Reprise travaux effectués	Report 2020	2020 (avec reprise 2019)	Réalisé	Reprise travaux effectués	Report 2021	2021	2022	2023	2024 (1/2)	TOTAL
Général	<b>Horloge extérieure</b> LUSSAULT - Fact P60/350	1 400 €			1 400 €	1 400 €	1 490,88 € 1 490,88 €	1 400 €	- €					1 400 €
Escalade	<b>cordes SAE</b> BEAL - Fact P60/12 BEAL - Fact P60/142 BEAL - Fact P60/1198	1 800 €	1 618 €	1 800 €		3 600 €	3 006,17 € 797,40 € 797,40 € 1 411,37 €	3 600 €	- €	3 600 €	3 600 €	3 600 €	1 800 €	18 000 €
Escalade	<b>Prises et Volumes SAE</b> JeGrimpe - Fact P60/0002 JeGrimpe - Fact P60/1329 M2B - Fact P60/1109	6 000 €	5 918 € 788,30 € 2 896,50 € 1 400,38 € 832,51 €	6 000 €		12 000 €	12 064 € 6 018 € 5 141 € 905 €	12 000 €	- €	12 000 €	12 000 €	12 000 €	6 000 €	60 000 €
Halle	<b>Rideaux asservis*1</b> Devis BC Maintenance réfection rideaux 9602€ + vérif 6382€ (3 rideaux) <b>Report en 2021</b>	4 000 €			4 000 €	4 000 €			4 000 €	3 000 €		3 000 €		10 000 €
Général	<b>Panneaux solaires : Remise en route</b> <b>Report en 2021</b>	4 200 €			4 200 €	4 200 €			4 200 €					4 200 €
Général	<b>VMC : Réparation et remplacement éléments (CTA vestiaire) *2</b> Brunet - Fact P60/466 = budget total DSP Reprise des 5 k€ de 2022 (2020 : recherche économies avec COVID)	5 000 €			5 000 €	5 000 €	8 705 € 8 705 €	5 000 €	- €		5 000 €			10 000 €
Général	<b>Chaudière et circulation eau chaude : pompes, reprogrammation, rinçage...</b> MISSENERD - Mitigeur - P60/1679 MISSENERD - Interv chaudière - P60/1688 <b>Report du reste en 2021</b>	4 500 €			4 500 €	13 500 €	3 938 € 3 746 € 192 €	4 000 €	9 500 €	9 000 €	9 000 €	9 000 €	4 500 €	45 000 €
Général	<b>Potence extérieure</b> ADC FAYAT GROUP - Fact P60/1128 <b>Report du reste en 2021</b>					1 000 €	229 € 229 €	300 €	700 €		1 000 €			2 000 €
Halle	<b>Gradins mobiles</b> <b>Report en 2021</b>					3 800 €			3 800 €			3 800 €		7 600 €
Général	<b>Sécurité : travaux sur SSI (reprogrammation, batterie) + Baes *3</b> <b>Report en 2021</b>					6 500 €			6 500 €		1 500 €	5 000 €		13 000 €
Général	<b>Electricité : changement différentiel *4</b> AMELEC - Fact P60/863 - remplacement cellule					2 500 €	7 542 € 7 542 €	2 500 €	- €		2 700 €		2 800 €	8 000 €
Général	Onduleur (batterie, condensateur)									3 500 €		3 500 €		7 000 €
Général	Groupe électrogène (batterie, chargeur)											2 000 €		2 000 €
Général	Bomes escamotables*									1 300 €		1 300 €		2 600 €
		<b>26 900 €</b>	<b>7 536 €</b>	<b>7 800 €</b>	<b>19 100 €</b>	<b>57 500 €</b>	<b>36 975 €</b>	<b>28 800 €</b>	<b>28 700 €</b>	<b>32 400 €</b>	<b>34 800 €</b>	<b>43 200 €</b>	<b>15 100 €</b>	<b>190 800 €</b>

En 2020, les travaux de gros entretiens ont représenté près 37 k€ contre près de 15k€ en 2019.

L'investissement en 2019 a été moindre puisque le 1<sup>er</sup> semestre était sur une fin de DSP et le 2<sup>nd</sup> semestre sur une nouvelle DSP donc les investissements ont été minimisés sur ces périodes.

### III. C. 1. b) Biens immobilisés : nouveau/renouvellement

Les travaux de renouvellement et nouveaux investissements qui font l'objet d'amortissement « conventionnel » sur la durée de la DSP par le biais d'une provision pour renouvellement, pour les premiers, d'amortissement de caducité, pour les seconds.

Entrent dans cette catégorie :

- tous les biens d'une valeur unitaire supérieure à 500 €,
- les travaux indispensables au maintien de la durée de vie des gros équipements, travaux lourds, travaux d'amélioration...

En 2020, un bloc supplémentaire à l'escalade a été acquis pour une valeur de 40 K€..

BIEN	COMPTE	ANA	DATE ACQU	MTT ACQU	DUREE AMORT	DUREE DSP	DOTATION 2019	DOTATION 2020	DOTATION 2021	DOTATION 2022	DOTATION 2023	DOTATION 2024	CUMUL DOTATIONS	VNC		
<b>PREVISIONNEL SELON ANNEXE 4 DE LA DSP 2019</b>																
<b>AMORTISSEMENTS DE CADUCITE</b>																
DROIT D'ENTREE	20500000		2019	240 857€	5	5	24 086	48 171	48 171	48 171	48 171	24 086	240 857	-		
POUBELLES GH	22540000		2019	2 000€	2	5	500	1 000	500				2 000	-		
POUTRES GRADINS EST GH	22810000		2019	6 000€	10	5	600	1 200	1 200	1 200	1 200	600	6 000	-		
ALIMENTATION 63A GH	22540000		2019	2 300€	5	5	230	460	460	460	460	230	2 300	-		
<b>BLOC SUPPR. ESC</b>	<b>22540000</b>		<b>2020</b>	<b>40 000€</b>	<b>10</b>	<b>5</b>		<b>5 000</b>	<b>10 000</b>	<b>10 000</b>	<b>10 000</b>	<b>5 000</b>	<b>40 000</b>	-		
ENROULEURS AUTO ESC DE 2018	22540000		2018	4 178€	5	5	482	964	964	964	964	808	4 178	-		
ENROULEURS AUTO ESC	22540000		2019	10 000€	5	5	1 000	2 000	2 000	2 000	2 000	1 000	10 000	-		
PLACARDS GYM	22810000		2019	8 700€	10	5	870	1 740	1 740	1 740	1 740	870	8 700	-		
				314 035€			27 768€	60 535€	65 035€	64 535€	64 375€	31 786€	314 035€			
<b>REEL 2019+2020</b>																
<b>AMORTISSEMENTS TECHNIQUES DITS "CLASSIQUES"</b>																
DROIT D'ENTREE	20500000	0200	01/07/2019	240 856,65€	5	5	clé CA	24 283,63	48 171,33	48 171,33	48 171,33	48 171,33	23 887,70	240 856,65	-	
		0201						14 570,18	28 902,80	28 902,80	28 902,80	28 902,80	14 332,62	144 514,00	-	
		0202						2 914,03	5 780,56	5 780,56	5 780,56	5 780,56	2 866,52	28 902,79	-	
		0203						4 856,73	9 634,26	9 634,26	9 634,26	9 634,26	4 777,54	48 171,31	-	
		0204						1 942,69	3 853,71	3 853,71	3 853,71	3 853,71	1 911,02	19 268,55	-	
POUBELLES GH	22540000	0201	11/12/2019	1 440,00€	2	5		41,42	720,00	678,58				1 440,00	-	
ENROULEURS AUTO ESC DE 2018	22540000	0203	01/07/2019	5 060,30€	5	5	302,23	1 012,06	1 012,06	1 012,06	1 012,06	709,83	5 060,30	-		
MICROS HF CLUB	22830000	0202	11/09/2019	1 666,00€	3	5		170,40	555,33	555,33	384,94		1 666,00	-		
				249 022,95€				25 507,51	50 458,72	50 417,30	49 568,33	48 881,16	23 887,70	249 022,95	-	
<b>AMORTISSEMENTS DE CADUCITE</b>																
POUTRES GRADINS EST GH	22810000	0201	07/10/2019	3 972,30€	10	4,74		201,13	838,04	838,04	838,04	838,04	419,02	3 972,30	- caducité	
								93,55	397,23	397,23	397,23	397,23	2 079,74	1 892,56	- technique	
ALIMENTATION 63A GH	22540000	0201	30/09/2019	1 180,00€	5	4,75		62,11	248,42	248,42	248,42	248,42	124,21	1 180,00	- caducité	
								60,13	236,00	236,00	236,00	236,00	175,87	1 180,00	- technique	
ENROULEURS AUTO ESC	22540000	0203	27/07/2019	8 203,00€	5	4,93		715,47	1 665,89	1 665,89	1 665,89	1 665,89	831,95	8 203,00	- caducité	
								710,18	1 640,60	1 640,60	1 640,60	1 640,60	8 913,18	-	- technique	
PLACARDS GYM	22810000	0204	29/11/2019	8 861,11€	10	4,59		173,75	1 930,53	1 930,53	1 930,53	1 930,53	965,26	8 861,11	- caducité	
								80,11	886,11	886,11	886,11	886,11	4 510,66	4 350,45	- technique	
<b>BLOC ESC</b>	<b>22540000</b>	<b>0203</b>	<b>01/06/2020</b>	<b>40 050,90€</b>	<b>10</b>	<b>4,083</b>			5 721,56	9 808,38	9 808,38	9 808,38	4 904,19	40 050,90	- caducité	
									2 348,19	4 005,05	4 005,05	4 005,05	2 002,55	16 366,01	23 684,90	- technique
				22 236,41€				1 152,46	10 402,44	14 489,26	14 489,26	14 489,26	7 244,63	62 267,31	- caducité	
								944,01	5 508,13	7 165,03	7 165,03	7 165,03	5 102,36	33 049,59	- technique	

Aucun renouvellement de bien n'a été effectué en 2020.

Le renouvellement des « douchettes » de la grande halle est reporté sur 2021 (en raison de la crise sanitaire).

BIEN	COMPTE	ANA	DATE ACQU	MTT ACQU	DUREE AMORT	DUREE DSP	DOTATION 2019	DOTATION 2020	DOTATION 2021	DOTATION 2022	DOTATION 2023	DOTATION 2024	CUMUL DOTATIONS	VNC
<b>PREVISIONNEL SELON ANNEXE 4 DE LA DSP 2019</b>														
<b>PROVISIONS DE RENOUELEMENT SUIVANT ENGAGEMENT DSP</b>														
DOUCHETTES CONTROLE EBILLETTS GH	22830000		2020	4 000€	3	3	5	4 000					4 000	
RIDEAUX SCENE GH	22540000		2022	15 000€	2,5	6	5	3 000	6 000	6 000			15 000	
BUREAU ACCUEIL + TRANSAT ESC	22840000		2022	3 000€	2,5	10	5	600	1 200	1 200			3 000	
MICROS HF CLUB	22830000	rempli 2019	2021	2 000€	2,5	3	5	667	1 333				2 000	
POSTES DE TRAVAIL CLUB	22830000		2022	9 600€	2,5	3	5	1 920	3 840	3 840			9 600	
SERVEUR + SWITCH + 2 PETITS ONDUEURS CLUB	22830000		2022	40 000€	2,5	4	5	8 000	16 000	16 000			40 000	
ONDULEUR CLUB	22830000		2021	6 000€	2,5	5	5	2 000	4 000				6 000	
				79 600€				20 187€	32 373€	27 040€			79 600€	
<b>REEL 2019+2020</b>														
<b>PROVISIONS DE RENOUELEMENT REEL</b>														
DOUCHETTES CONTROLE EBILLETTS GH	22830000	0201	2020	4 000€	3	3	5	clé	4 000				4 000	
RIDEAUX SCENE GH	22540000	0201	2022	15 000€	2,5	6	5		3 000	6 000	6 000		15 000	
BUREAU ACCUEIL + TRANSAT ESC	22840000	0203	2022	3 000€	2,5	10	5		600	1 200	1 200		3 000	
POSTES DE TRAVAIL	22830000	0201	2022	9 600€	2,5	3	5	55%	1 056	2 112	2 112		5 280	
		0202						18%	346	691	691		1 728	
		0203						22%	422	845	845		2 112	
		0204						5%	96	192	192		480	
SERVEUR + SWITCH + 2 PETITS ONDUEURS	22830000	0201	2022	40 000€	2,5	4	5	55%	4 400	8 800	8 800		22 000	
		0202						18%	1 440	2 880	2 880		7 200	
		0203						22%	1 760	3 520	3 520		8 800	
		0204						5%	400	800	800		2 000	
ONDULEUR	22830000	0201	2021	6 000€	2,5	5	5	55%	1 100	2 200			3 300	
		0202						18%	360	720			1 080	
		0203						22%	440	880			1 320	
		0204						5%	100	200			300	
				77 600€					19 520€	31 040€	27 040€		77 600€	

### III. C. 1. c) Travaux d'entretien courant

Les travaux d'entretien courant concernent toutes les interventions d'urgence ou nécessaires sur le bien exploité et n'entrant pas dans les deux catégories précédentes (exemples : dépannage, réparation en plomberie et électricité, travaux de serrurerie...).

Le directeur technique, titulaire d'une habilitation électrique, ainsi que les deux techniciens polyvalents, se répartissent les petits travaux d'entretiens :

- remplacement des ampoules
- modification des installations électriques (astreintes électriques lors des spectacles)
- petite maintenance des bâtiments (serrurerie...)

En 2020, ces travaux d'entretien s'élèvent à 12 710 € contre 6 430 € en 2019

Réparation rideaux grande Halle	118 €
Réparation frigo bar	619 €
Réparation autolaveuse	546 €
Remplacement lecteur badge + clavier intrusion	769 €
Modification lecteur badge club	2 792 €
Batteries suite visite SSI	1 554 €
Badges intrusion	279 €
Disjoncteur grande halle	2 839 €
Remplacement bloc gaz chaudière gaz	1 676 €
Remplacement mat /ballons chauffage	518 €
Intervention sur groupe électrogène suite alarme	177 €
Intervention sur chariot élévateur	822 €

Les fournitures pour les petits travaux réalisés par nos techniciens s'élèvent à 4 120 € contre 12 337 € en 2019.

### III. C. 2. Contrats de maintenance souscrits par la So Space

En 2020, les contrats de maintenance ont été renégociés, via pour certains, comme des marchés publics, pour une période de 1 an, renouvelables trois fois sans excéder quatre ans. Pour nous aider dans cette démarche d'appel d'offres, la So Space a fait appel à une société d'assistance à maîtrise d'ouvrage : SELIM SEKAKRI à Charny (77).

Ont été concernés par ces marchés publics, les contrats de maintenance suivants :

- Marché communication attribué à WEEEB
- Marché informatique attribué à TEP DEVELOPPEMENT
- Marché de maintenance préventive et corrective des installations de chauffage, de ventilation, de traitement d'air et de climatisation attribué à MISSENERD CLIMATIQUE
- Marché sécurité attribué à PHENIX SECURITE
- Marché équipements électriques Haute Tension Basse Tension (HTBT) attribué à AMELEC
- Marché de maintenance préventive et corrective des installations de sécurité attribué à AMELEC
- Marché équipement hygiène attribué à ELIS
- Marché ménage (vitres) attribué à NICKEL CHROME ; pour le ménage, le marché a été infructueux. Le ménage est donc confié à la gouvernante de L'Acclameur aidée, par le biais de bons de commande, de sociétés extérieures : Nickel Chrome et Anna Nettoyage

En [ANNEXE 10](#), le contrat de maintenance préventive des installations de sécurité (maintenance incendie, détecteurs, extincteurs, désenfumage) de la société AMELEC.

En plus de ces marchés publics, les contrats de maintenance avec des prestataires extérieurs ont également été établis pour :

- Maintenance ascenseurs : OTIS
- Location copieurs : SBS
- Bureau de contrôle (installations électriques, levage, ascenseurs, chaufferie, paratonnerres, désenfumages, sécurité incendie) : APAVE – ***En raison de la grosseur des fichiers, les rapports du bureau de contrôle ne sont pas annexés mais disponibles avec les registres de sécurité à L'Acclameur.***

### III. C. 3. Etat général des ouvrages et biens délégués à la So Space

En [ANNEXE 11](#) du présent rapport, sont présentés :

- le suivi du gros matériel de L'Acclameur en chauffage/ventilation, électricité HTBT, SSI intrusion, informatique, de scénographie et divers,
- l'inventaire.

## IV. COMPTE RENDU FINANCIER

### IV. A. Les données comptables

#### IV. A. 1. Compte de résultat d'exploitation 2020

Le Déléguataire exploite à ses risques et périls tous les locaux et installations du Centre, existants ou réalisés durant le contrat de délégation de service public uniquement si leur réalisation a été prévue au contrat et gère le service public délégué et toutes les activités annexes, complémentaires et accessoires.

Le compte de résultat 2020 (-101 417 €) n'est pas conforme aux prévisions du contrat de DSP (+428 €), la cause principale de cette perte est liée à la crise sanitaire qui a traversé notre pays en 2020.

Le déléguant a été informé très tôt de cette situation. Celui-ci n'a pas remis en cause pour autant sa participation financière.

#### . Compte de résultat version commissions aux comptes

DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT DE L'ACCLAMEUR AU 31 DECEMBRE 2020					
	TOTAL L'ACCLAMEUR	GRANDE HALL	CLUB	ESCALADE	GYMNASE
<b>PRODUITS</b>					
Ventes de marchandises	16 980	3 161	-	13 819	-
Production vendue	402 665	156 315	39 185	91 820	115 345
<b>MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRE</b>	<b>419 645</b>	<b>159 476</b>	<b>39 185</b>	<b>105 639</b>	<b>115 345</b>
Production stockée	-	-	-	-	-
Production immobilisée	-	-	-	-	-
Subventions d'exploitation	552 653	298 384	53 267	201 001	-
Reprises sur prov. et amortis., transfert de charges	83 699	27 888	12 172	37 628	6 011
Autres produits	1 623	617	264	645	97
<b>TOTAL</b>	<b>1 057 620</b>	<b>486 365</b>	<b>104 888</b>	<b>344 913</b>	<b>121 454</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>					
Achats de marchandises	11 973	248	394	11 331	-
Variation de stock	2 139	1 009	-	1 131	-
Achats de matière premières et autres approv.	-	-	-	-	-
Variation de stock	-	-	-	-	-
Autres achats et charges externes	364 034	194 727	54 588	76 701	38 018
Impôts, taxes et versements assimilés	59 528	26 729	11 929	12 532	8 338
Salaires et traitements	352 625	134 427	59 919	135 786	22 493
Charges sociales	115 506	48 320	20 088	39 455	7 643
Dot. amortissements et provisions sur immobilisations	60 861	30 709	6 336	18 032	5 784
Dot. provisions sur actif circulant	-	-	-	-	-
Dot. provisions pour risques et charges	38 061	12 431	3 986	18 416	3 227
Autres charges	1 138	329	193	613	2
<b>TOTAL</b>	<b>1 001 587</b>	<b>446 911</b>	<b>157 435</b>	<b>311 736</b>	<b>85 505</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>56 033</b>	<b>39 455</b>	<b>- 52 547</b>	<b>33 177</b>	<b>35 948</b>
<b>QUOTES-PARTS DE RESULTAT INTER-ETABLISSEMENT</b>					
Charges communes affectées	-	-	-	-	-
Transfert de charges aux programmes et dotation aux provisions pour renouvellements	157 450	94 958	19 460	31 727	11 305
<b>TOTAL</b>	<b>- 157 450</b>	<b>- 94 958</b>	<b>- 19 460</b>	<b>- 31 727</b>	<b>- 11 305</b>
<b>PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS</b>					
Produits financiers	-	-	-	-	-
Charges financières	-	-	-	-	-
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS</b>					
Produits exceptionnels	-	-	-	-	-
Charges exceptionnelles	-	-	-	-	-
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-	-
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>1 057 620</b>	<b>486 365</b>	<b>104 888</b>	<b>344 913</b>	<b>121 454</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>1 159 037</b>	<b>541 869</b>	<b>176 895</b>	<b>343 463</b>	<b>96 810</b>
	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
	<b>101 417</b>	<b>- 55 503</b>	<b>- 72 007</b>	<b>1 450</b>	<b>24 643</b>

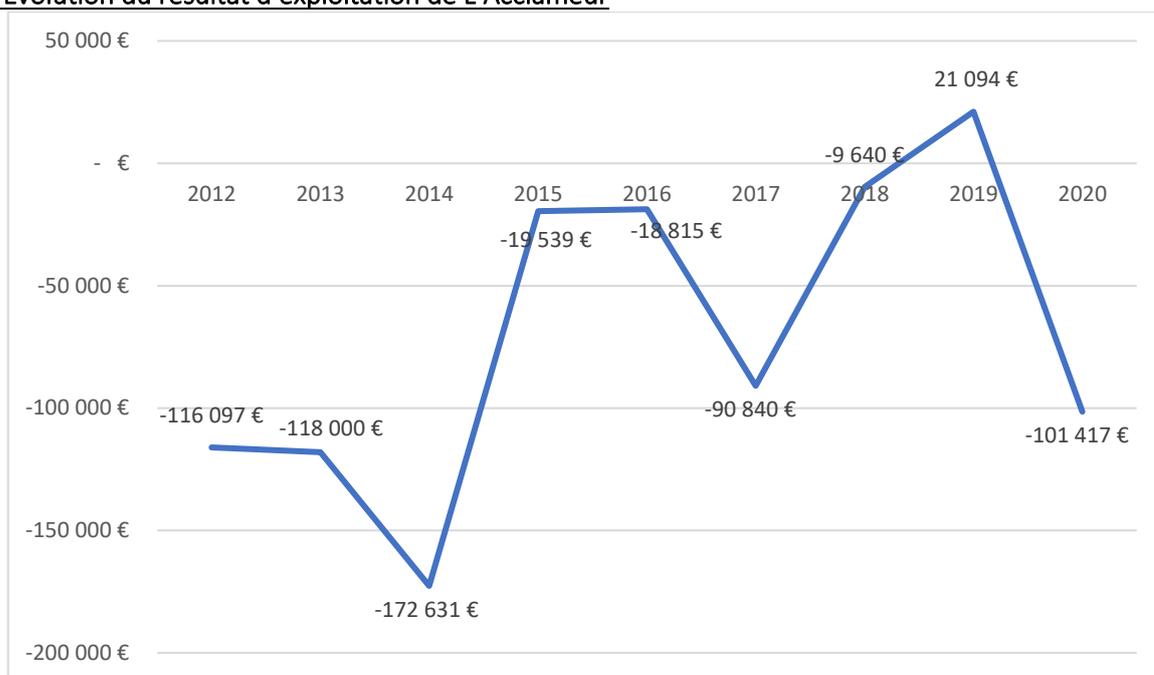
## . Compte de résultat version contrat DSP – Annexe 7

### COMPTES D'EXPLOITATION DSP L'ACCLAMEUR

Conforme annexe 7

	DSP	REEL				
	PREV	2020				
	2020	TOTAL	HALLE	CLUB	ESCALADE	GUMNASE
	GLOBAL	2020	0201	0202	0203	0204
<b>Produits de location</b>	<b>413 760,00 €</b>	<b>198 119,61 €</b>	<b>78 534,11 €</b>	<b>22 230,00 €</b>	<b>97 355,50 €</b>	- €
CA spectacles / concerts	129 700,00 €	43 884,11 €	43 884,11 €	- €	- €	- €
CA manifestations sportives	- €	6 750,00 €	6 750,00 €	- €	- €	- €
CA congrès / grandes conventions - Halle	62 500,00 €	27 900,00 €	27 900,00 €	- €	- €	- €
CA petits congrès / moyennes conventions - Halle	1 360,00 €	- €	- €	- €	- €	- €
CA conventions / séminaires - Club	60 000,00 €	22 230,00 €	- €	22 230,00 €	- €	- €
CA évènementiels sociaux	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Salle d'escalade	150 000,00 €	97 355,50 €	- €	- €	97 355,50 €	- €
Gymnase	10 200,00 €	- €	- €	- €	- €	- €
<b>Charges refacturées (brut)</b>	<b>238 940,00 €</b>	<b>90 901,91 €</b>	<b>76 360,30 €</b>	<b>6 471,00 €</b>	<b>8 070,61 €</b>	- €
Spectacles / concerts	130 300,00 €	42 247,50 €	42 247,50 €	- €	- €	- €
Manifestations sportives	22 900,00 €	7 314,00 €	6 314,00 €	- €	1 000,00 €	- €
Congrès / Grandes conventions	85 740,00 €	27 798,80 €	27 798,80 €	- €	- €	- €
Petits congrès / Moyennes conventions	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Conventions / séminaires (centre d'affaires)	- €	6 471,00 €	- €	6 471,00 €	- €	- €
Évènementiels sociaux	- €	7 070,61 €	- €	- €	7 070,61 €	- €
<b>Soirées VIP - Gouters de noel pour les CE/CSE</b>	<b>24 300,00 €</b>	- €	- €	- €	- €	- €
<b>Vente bar</b>	<b>13 000,00 €</b>	<b>3 288,14 €</b>	<b>3 161,10 €</b>	- €	<b>127,04 €</b>	- €
Vente bar spectacles / concerts	13 000,00 €	3 288,14 €	3 161,10 €	- €	127,04 €	- €
Commission nette bar manifestation sportives	- €	- €	- €	- €	- €	- €
<b>Commission nette restauration</b>	<b>6 500,00 €</b>	<b>3 923,42 €</b>	<b>1 420,53 €</b>	<b>2 417,27 €</b>	<b>85,62 €</b>	- €
Congrès / Grandes conventions - Halle	2 275,00 €	- €	- €	- €	- €	- €
Petits congrès / Moyennes conventions	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Conventions / séminaires - Club	4 225,00 €	- €	- €	- €	- €	- €
Évènementiels sociaux	- €	- €	- €	- €	- €	- €
<b>Autres produits Location bureau France 3 + autre locataire (2 bureaux)</b>	<b>14 100,00 €</b>	<b>8 066,68 €</b>	- €	<b>8 066,68 €</b>	- €	- €
<b>Autres produits gymnase - Rémunération gestion espaces</b>	<b>115 000,00 €</b>	<b>115 345,00 €</b>	- €	- €	- €	<b>115 345,00 €</b>
<b>TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>825 600,00 €</b>	<b>419 644,76 €</b>	<b>159 476,04 €</b>	<b>39 184,95 €</b>	<b>105 638,77 €</b>	<b>115 345,00 €</b>
<b>Compensation de service public</b>	<b>551 000,00 €</b>	<b>552 653,00 €</b>	<b>298 384,33 €</b>	<b>53 267,47 €</b>	<b>201 001,20 €</b>	- €
Salle d'escalade	178 000,00 €	178 534,00 €	- €	- €	178 534,00 €	- €
Gymnase	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Location(s) Ville	73 000,00 €	73 219,00 €	44 132,00 €	6 619,80 €	22 467,20 €	- €
Sujétions Service public	300 000,00 €	300 900,00 €	254 252,33 €	46 647,67 €	- €	- €
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (1)</b>	<b>1 376 600,00 €</b>	<b>972 297,76 €</b>	<b>457 860,37 €</b>	<b>92 452,42 €</b>	<b>306 639,97 €</b>	<b>115 345,00 €</b>
Produit de gestion courante	- €	1 623,09 €	616,60 €	263,90 €	645,38 €	97,21 €
Reprise PGE	- €	28 800,00 €	6 204,00 €	2 772,00 €	17 580,00 €	2 244,00 €
Transfert de charges courantes	- €	54 899,16 €	21 684,47 €	9 399,59 €	20 047,76 €	3 767,34 €
Produits de cessions d'éléments d'actifs	- €	- €	- €	- €	- €	- €
<b>PRODUITS EXCEPTIONNEL - reprise (2)</b>	<b>- €</b>	<b>85 322,25 €</b>	<b>28 505,07 €</b>	<b>12 435,49 €</b>	<b>38 273,14 €</b>	<b>6 108,55 €</b>
<b>TOTAL PRODUITS (1) + (2)</b>	<b>1 376 600,00 €</b>	<b>1 057 620,01 €</b>	<b>486 365,44 €</b>	<b>104 887,91 €</b>	<b>344 913,11 €</b>	<b>121 453,55 €</b>
<b>Achats - Services extérieurs</b>	<b>360 282,00 €</b>	<b>318 057,09 €</b>	<b>153 097,02 €</b>	<b>52 036,41 €</b>	<b>74 906,13 €</b>	<b>38 017,53 €</b>
fluides énergies combustibles	102 500,00 €	67 306,76 €	31 634,17 €	14 134,44 €	10 096,00 €	11 442,15 €
fournitures diverses (PMO, produits entretiens, fournitures bureau, vêtements travail)	26 150,00 €	24 808,88 €	12 717,28 €	2 532,03 €	7 858,49 €	1 701,08 €
services extérieurs - sous-traitance maintenance	57 630,00 €	90 323,98 €	39 532,92 €	18 218,14 €	19 545,97 €	13 026,95 €
Travaux de gros entretiens (PGE)	- €	36 975,08 €	10 323,89 €	4 584,37 €	18 367,02 €	3 699,80 €
services extérieurs - entretiens + location véhicule	53 278,00 €	6 867,98 €	4 120,78 €	824,16 €	1 373,60 €	549,44 €
services extérieurs - assurances	4 760,00 €	3 691,23 €	1 828,47 €	710,37 €	589,68 €	562,71 €
services extérieurs - divers (documentation générale, colloques, conférences)	1 720,00 €	298,04 €	150,03 €	30,01 €	98,00 €	20,00 €
services extérieurs - honoraires	6 600,00 €	16 393,38 €	8 546,25 €	3 262,46 €	2 149,07 €	2 435,60 €
services extérieurs - publicité, communication, internet, réseaux sociaux	45 000,00 €	27 141,86 €	15 908,70 €	3 181,74 €	5 930,26 €	2 121,16 €
services extérieurs - déplacements, missions, frais de réception	2 310,00 €	1 281,29 €	121,35 €	64,77 €	1 084,21 €	10,96 €
services extérieurs - téléphonie, affranchissement, services bancaires	21 900,00 €	21 088,07 €	11 836,14 €	2 492,02 €	5 130,56 €	1 629,35 €
services extérieurs - enlèvement ordures, cotisations fédérations patronales	6 850,00 €	3 779,44 €	2 347,66 €	369,54 €	815,89 €	246,35 €
services extérieurs - personnel intérimaires	31 584,00 €	18 101,10 €	14 029,38 €	1 632,36 €	1 867,38 €	571,98 €
<b>Achats sur refacturation</b>	<b>168 650,00 €</b>	<b>57 308,08 €</b>	<b>41 629,68 €</b>	<b>2 551,96 €</b>	<b>13 126,44 €</b>	- €
achats sur refacturation spectacles / concerts	66 600,00 €	23 364,67 €	23 364,67 €	- €	- €	- €
achats sur refacturation manifestations sportives	10 600,00 €	3 317,60 €	3 317,60 €	- €	- €	- €
achats sur refacturation congrès / grandes et moyennes conventions - Halle	57 800,00 €	14 947,41 €	14 947,41 €	- €	- €	- €
achats sur refacturation conventions / séminaires - Club	6 000,00 €	2 551,96 €	- €	2 551,96 €	- €	- €
achats sur refacturation activité escalade	6 500,00 €	13 126,44 €	- €	- €	13 126,44 €	- €
achats sur refacturation soirées Vip et gouters de noel	21 150,00 €	- €	- €	- €	- €	- €
<b>Achats marchandises bar</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>1 497,70 €</b>	<b>761,01 €</b>	<b>394,03 €</b>	<b>1 130,72 €</b>	- €
<b>Impôts et taxes</b>	<b>54 750,00 €</b>	<b>59 527,89 €</b>	<b>26 728,69 €</b>	<b>11 929,04 €</b>	<b>12 531,92 €</b>	<b>8 338,24 €</b>
<b>Personnel</b>	<b>553 000,00 €</b>	<b>468 131,16 €</b>	<b>182 746,52 €</b>	<b>80 007,61 €</b>	<b>175 241,08 €</b>	<b>30 135,95 €</b>
Direction	110 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €
Technique	207 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €
Administratif	80 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €
Sport escalade	156 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €
<b>Redevance</b>	<b>585,00 €</b>	<b>1 138,21 €</b>	<b>329,38 €</b>	<b>193,35 €</b>	<b>613,20 €</b>	<b>2,28 €</b>
Droit d'entrée sur les biens de retour non amortis lors du précédent contrat	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Redevance annuelle fixe d'exploitation	15,00 €	18,00 €	10,80 €	2,16 €	3,60 €	1,44 €
Redevance radiofréquence, sacem	570,00 €	602,39 €	- €	- €	602,39 €	- €
Créance irrécouvrable et charges de gestion courante	- €	517,82 €	318,58 €	191,19 €	7,21 €	0,84 €
<b>Charges de structure (cf onglet frais structure)</b>	<b>96 837,00 €</b>	<b>126 410,00 €</b>	<b>75 846,00 €</b>	<b>15 169,20 €</b>	<b>25 282,00 €</b>	<b>10 112,80 €</b>
Provisions GER (détail dans l'onglet GER)	38 160,00 €	38 061,11 €	12 431,39 €	3 986,40 €	18 416,23 €	3 227,09 €
Provisions pour Renouvellement lissées sur 5 ans (détail dans l'onglet amortissement)	32 372,00 €	31 040,00 €	19 112,00 €	4 291,20 €	6 444,80 €	1 192,00 €
Dotations amortissements de caducité lissés sur 5 ans (détail dans l'onglet tableau d'amortissement)	60 536,00 €	60 861,16 €	30 709,26 €	6 335,89 €	18 031,77 €	5 784,24 €
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (3)</b>	<b>1 375 172,00 €</b>	<b>1 159 037,00 €</b>	<b>541 868,93 €</b>	<b>176 895,09 €</b>	<b>343 462,85 €</b>	<b>96 810,13 €</b>
<b>CHARGES FINANCIERE (4) garantie à 1ere demande à hauteur de 100 000 €</b>	<b>1 000,00 €</b>	- €	- €	- €	- €	- €
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES (5)</b>	<b>- €</b>	- €	- €	- €	- €	- €
<b>TOTAL CHARGES avec amortissements (3) + (4) + (5)</b>	<b>1 376 172,00 €</b>	<b>1 159 037,00 €</b>	<b>541 868,93 €</b>	<b>176 895,09 €</b>	<b>343 462,85 €</b>	<b>96 810,13 €</b>
<b>Résultat courant avant IS</b>	<b>428,00 €</b>	<b>- 101 416,99 €</b>	<b>- 55 503,49 €</b>	<b>- 72 007,18 €</b>	<b>1 450,26 €</b>	<b>24 643,42 €</b>

## . Evolution du résultat d'exploitation de L'Acclameur



### IV. A. 2. Produits et charges d'exploitation de l'activité L'Acclameur 2020

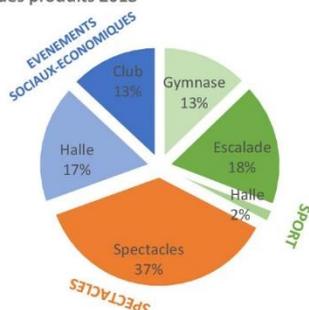
#### IV. A. 2. a) Produits d'exploitation de l'activité L'Acclameur 2020

L'Acclameur a généré un chiffre d'affaires global de 419 645 € en 2020 contre 749 605 € en 2019, baisse liée principalement à la crise sanitaire dont un focus est présenté un peu plus loin.

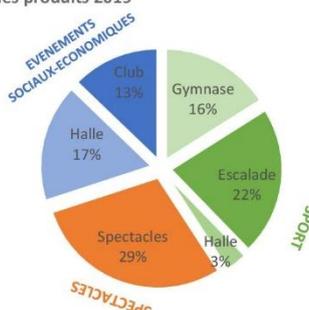
A ce chiffre d'affaires s'ajoute le montant de la compensation financière contractuelle pour sujétions de services publics versée par la Ville délégante à concurrence de 552 653 € en 2020 (pour 553 126 € en 2019 - écart généré par la révision) et les produits divers (*transferts de charges, produits divers et de gestion courante*).

EVOLUTION DES RECETTES	2019	2020	évo
Gymnase	120 071,29 €	115 345,00 €	-4%
Escalade	163 149,74 €	105 638,77 €	-35%
Halle - Evènements sportifs	23 187,89 €	13 064,00 €	-44%
Halle - Spectacles & concerts (dt Noel)	217 933,34 €	89 292,71 €	-59%
Halle - Evènements socio économiques	129 587,98 €	57 119,33 €	-56%
Club	77 052,32 €	31 118,27 €	-60%
Soirée VIP - Partenariats	10 555,60 €	- €	
Autres Locations (France Télévision)	8 066,68 €	8 066,68 €	0%
Subventions pour sujétions service public	533 125,77 €	552 653,00 €	4%
Divers, autres produits	26 414,65 €	85 322,25 €	223%
		- €	
	1 309 145,26 €	1 057 620,01 €	-19%

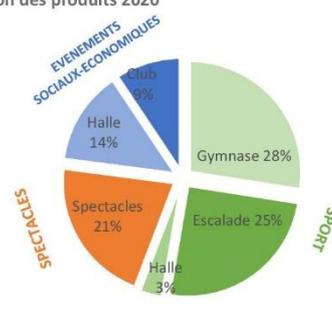
Répartition des produits 2018



Répartition des produits 2019



Répartition des produits 2020

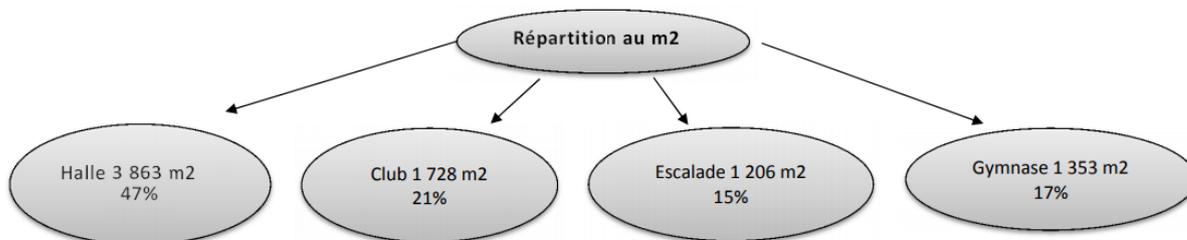


#### IV. A. 2. b) Charges d'exploitation de l'activité L'Acclameur 2020

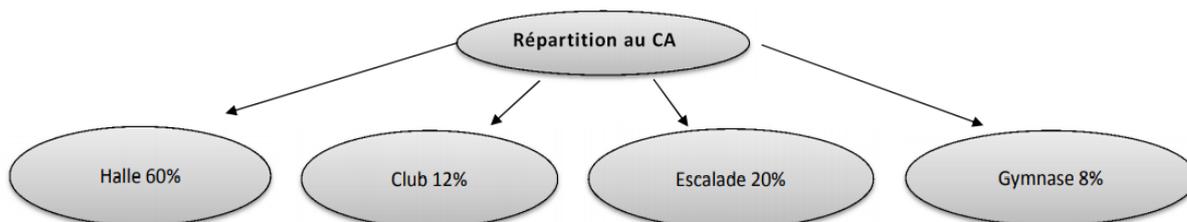
Pour mémoire, rappel de la répartition des charges communes indirectes de L'Acclameur (définie dans l'annexe 7 du contrat de DSP) :

les budgets et le compte d'exploitation sont répartis en fonction des 4 pôles d'activités de L'Acclameur (Grande Halle 0201, Club 0202, Escalade 0203, Gymnase 0204).

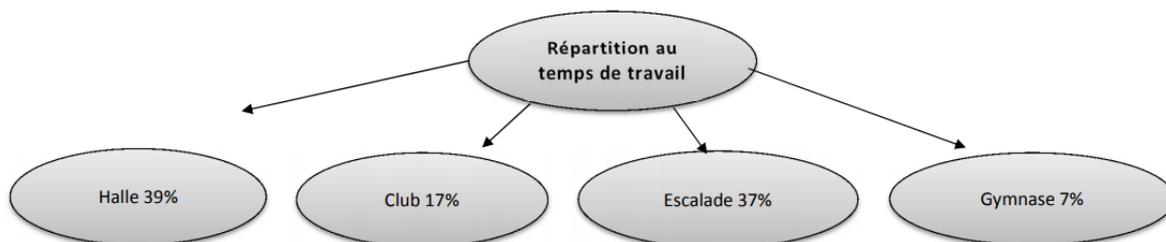
CHARGES LIEES AU BATIMENT (Consommables, maintenance, entretiens, assurances, impôts CET, taxes ordures)



CHARGES LIEES AU CHIFFRE D'AFFAIRE (Téléphonie, communication, Charges de structure, enlèvement ordures, véhicules)



CHARGES DE PERSONNEL ou LIEES AU PERSONNEL (Formation, déplacement, missions), répartition au prorata du temps de travail par pôle



EVOLUTION DES CHARGES	2020	HALLE	CLUB	ESCALADE	GYMNASSE	2020/2019
		0201	0202	0203	0204	
Achats de marchandises	11 973 €	248 €	394 €	11 331 €	- €	-56%
Variation de stock	- 2 139 €	- 1 009 €	- €	- 1 131 €	- €	-57%
Autres achats et charges externes	364 034 €	194 727 €	54 588 €	76 701 €	38 018 €	-29%
Impôts et taxes	59 528 €	26 729 €	11 929 €	12 532 €	8 338 €	2%
Salaire et traitements	352 625 €	134 427 €	59 919 €	135 786 €	22 493 €	0%
Charges sociales	115 506 €	48 320 €	20 088 €	39 455 €	7 643 €	-14%
Dot amortissement	60 861 €	30 709 €	6 336 €	18 032 €	5 784 €	8%
Dot provisions sur actif circulant	- €	- €	- €	- €	- €	-100%
Dot provisions pour risques et charges	38 061 €	12 431 €	3 986 €	18 416 €	3 227 €	21%
Autres charges	1 138 €	329 €	193 €	613 €	2 €	92%
Transfert de charges aux programmes et dotation aux provisions pour renouvellements	157 450 €	94 958 €	19 460 €	31 727 €	11 305 €	48%
	<b>1 159 037 €</b>	<b>541 869 €</b>	<b>176 895 €</b>	<b>343 463 €</b>	<b>96 810 €</b>	<b>-10%</b>

EVOLUTION DES CHARGES	2019	HALLE	CLUB	ESCALADE	GYMNASSE
		0201	0202	0203	0204
Achats de marchandises	27 017 €	7 224 €	531 €	19 261 €	- €
Variation de stock	- 5 032 €	- 2 954 €	- €	- 2 078 €	- €
Autres achats et charges externes	515 188 €	293 836 €	80 020 €	89 793 €	51 538 €
Impôts et taxes	58 254 €	28 669 €	10 369 €	11 868 €	7 347 €
Salaire et traitements	353 535 €	132 046 €	60 039 €	139 842 €	21 607 €
Charges sociales	133 665 €	53 712 €	23 798 €	47 616 €	8 539 €
Dot amortissement	56 225 €	29 006 €	9 398 €	10 592 €	7 228 €
Dot provisions sur actif circulant	10 407 €	9 576 €	- €	831 €	- €
Dot provisions pour risques et charges	31 580 €	12 109 €	4 624 €	11 103 €	3 743 €
Autres charges	594 €	52 €	3 €	536 €	2 €
Transfert de charges aux programmes et dotation aux provisions pour renouvellements	106 620 €	65 816 €	12 598 €	20 642 €	7 564 €
	<b>1 288 051 €</b>	<b>629 094 €</b>	<b>201 382 €</b>	<b>350 007 €</b>	<b>107 569 €</b>

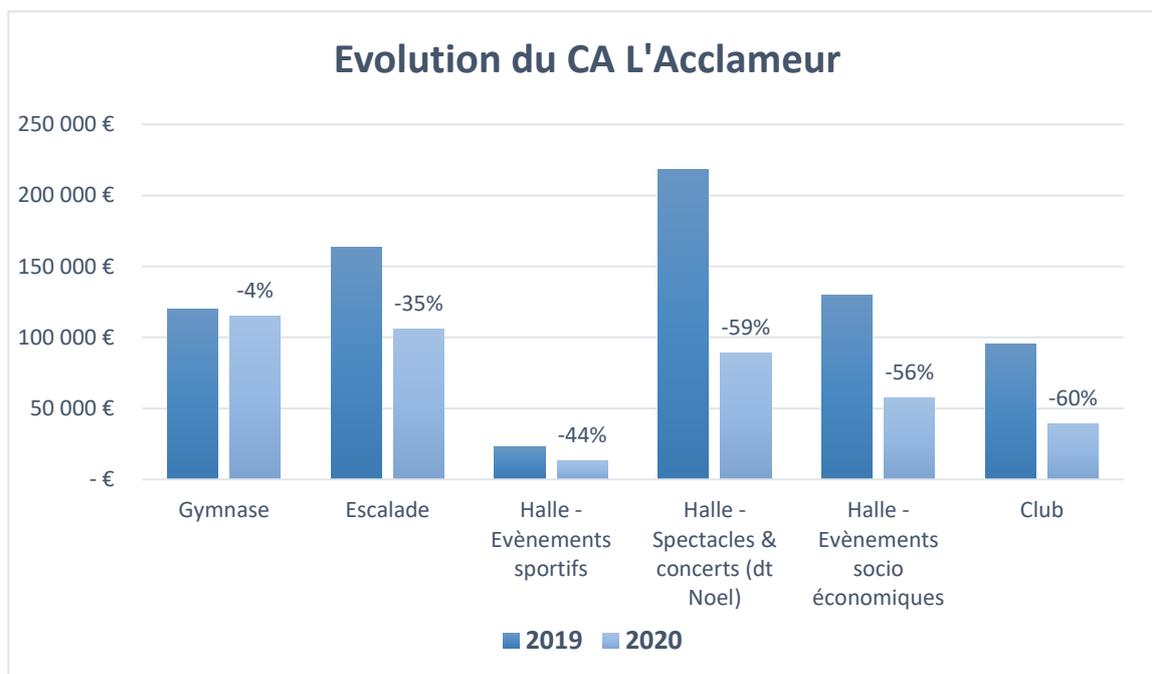
#### IV. A. 3. Focus sur l'impact COVID

La COVID-19 a eu un fort impact sur les activités du site de L'Acclameur de la So Space en 2020

- avec des fermetures administratives :

	SPORT	SPECTACLES	CLUB
1 <sup>er</sup> confinement	du 13/03 au 07/06/2020	du 13/03 au 10/07/2020	du 13/03 au 07/06/2020
2 <sup>ème</sup> confinement	du 30/10 au 14/12/2020 : reprise uniquement pour les mineurs (jusqu'au 31/12 pour les adultes)	du 30/10 au 31/12/2020	du 30/10 au 14/12/2020

- et bien sûr une forte baisse des chiffres d'affaires :



**Cela a engendré des remboursements des abonnements escalade sur la période des fermetures administratives :**

Premier confinement :

- 3 mois concernés : mars, avril et mai
- 319 abonnés concernés pour 18 745 € provisionnés
- 77% des 319 abonnés ont demandé le remboursement à hauteur de 14 429 €

Deuxième confinement :

- 2 mois concernés :
  - Novembre – décembre pour les adultes
  - Novembre – mi-décembre pour les enfants
- 304 abonnés concernés pour 12 700 € provisionnés
- 90% des 304 abonnés ont demandé le remboursement à hauteur de 10 118 €

Soit un manque à gagner à hauteur de 24 547 €

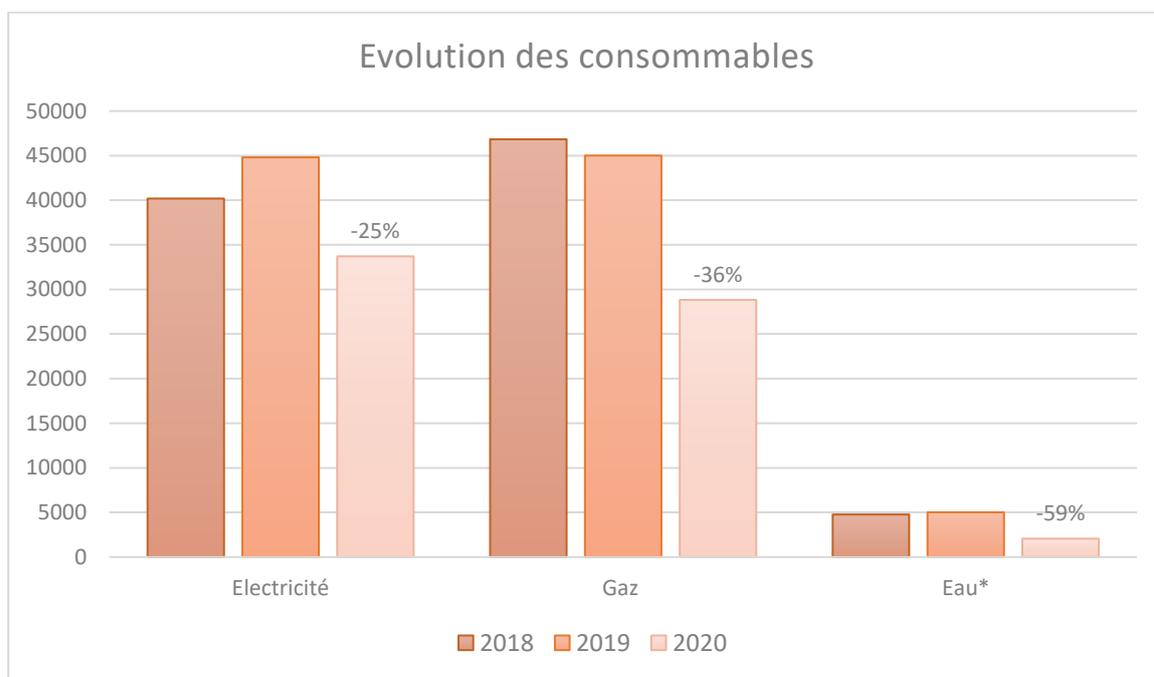
**Cela a engendré également des coûts propres au COVID :**

Fournitures pour respect des règles sanitaires (masques, gel, plexi-glaces, désinfectant, casiers supplémentaires à l'escalade...) <b>7 585 €</b>	Nettoyage des dégâts causés par les volatiles qui ont pénétrés dans l'enceinte de L'Acclameur en l'absence de personnel, bruit... <b>2 185 €</b>	Désinfection des climatisations <b>4 000 €</b>
--	---	---

Prestations supplémentaire Weeeb pour mises à jour régulières sur le site Internet (report dates spectacles, fermetures administratives...) <b>2 700 €</b>	Des prestations de ménage ont été refacturées au clients (spectacles, club, manifestations socio-économiques, France 3) pour respect des règles sanitaires	Du ménage supplémentaire a été mise en place les samedis matins pour les espaces sportifs : <b>850 €</b>
---	--	---

Avoir SACEM -74 €	Avoir SPRE -47 €	Avoir prestations Elis sur fermetures administratives -3 470€	Baisse de la redevance ordures ménagères -1 505 €
----------------------	---------------------	--	--

**Mais aussi la baisse de certaines charges :**



\* Fermeture des vestiaires en mars 2021

**Et surtout, cela a eu un impact sur la masse salariale avec la mise en place du chômage partiel :**

L'Acclameur a été indemnisé par la DIREETS à hauteur de 52 172 € pour l'activité partielle sur 2020.

#### IV. A. 4. Etat des variations du patrimoine immobilier

En [ANNEXE 12](#) du présent rapport est présenté la mise à jour de l'état des lieux.

#### IV. A. 5. Inventaires des biens de retour et de reprise

En [ANNEXE 13](#) du présent rapport est présenté l'inventaire des biens de retour et de reprise.

## V. SUIVI D'UNE DEMARCHE ENVIRONNEMENTALE

Selon l'article 22.2. du contrat de DSP, le délégataire est tenu d'inscrire son exploitation dans une démarche environnementale conforme et compatible avec les ambitions de la Ville en cette matière pour le Centre.

### V. A. Analyse de la consommation des fluides

Il est tenu un suivi des consommables de L'Acclameur mois par mois pour neutraliser les dérives éventuelles.

#### SUIVI CONSOMMABLES L'ACCLAMEUR

Fournisseurs	Période	Montant HT	Conso total
ELECTRICITE SELIA			
	janv-18	4 548,46 €	41 624
	janv-19	4 457,09 €	40 003
	janv-20	5 385,95 €	45 122
	févr-18	3 352,69 €	30 486
	févr-19	3 251,64 €	29 624
	févr-20	4 834,84 €	40 318
	mars-18	4 618,71 €	43 500
	mars-19	4 842,47 €	45 317
	mars-20	3 066,03 €	26 383
	avr-18	3 248,86 €	37 547
	avr-19	3 084,42 €	34 949
	avr-20	1 583,39 €	18 368
	mai-18	2 740,80 €	31 395
	mai-19	2 931,44 €	33 195
	mai-20	1 875,22 €	22 251
	juin-18	4 358,84 €	52 053
	juin-19	3 446,19 €	40 278
	juin-20	2 375,93 €	27 472
	juil-18	2 368,06 €	28 063
	juil-19	2 988,99 €	35 753
	juil-20	2 061,99 €	23 820
	août-18	2 062,82 €	24 248
	août-19	2 113,59 €	24 553
	août-20	1 862,81 €	21 818
	sept-18	2 515,19 €	29 031
	sept-19	4 858,55 €	56 911
	sept-20	2 644,63 €	30 446
	oct-18	2 486,04 €	28 291
	oct-19	3 729,58 €	42 061
	oct-20	2 367,50 €	38 386
	nov-18	3 369,11 €	31 547
	nov-19	4 955,14 €	46 007
	nov-20	2 890,65 €	24 804
	déc-18	4 518,49 €	40 960
	déc-19	4 148,33 €	38 797
	déc-20	2 758,89 €	29 125

GAZ	SELIA			
		janv-18	6 636,96 €	148 994
		janv-19	6 619,63 €	169 915
		janv-20	6 689,95 €	172 589
		févr-18	8 693,85 €	196 828
		févr-19	6 276,68 €	160 097
		févr-20	5 811,26 €	148 455
		mars-18	6 702,83 €	149 423
		mars-19	5 088,16 €	126 071
		mars-20	2 782,68 €	61 825
		avr-18	4 254,30 €	85 142
		avr-19	3 822,76 €	91 649
		avr-20	569,55 €	-
		mai-18	2 260,57 €	39 816
		mai-19	2 468,18 €	52 869
		mai-20	758,67 €	5 410
		juin-18	1 730,22 €	27 676
		juin-19	2 518,76 €	54 317
		juin-20	569,55 €	-
		juil-18	2 165,39 €	42 500
		juil-19	1 889,92 €	36 225
		juil-20	562,68 €	-
		août-18	681,31 €	657
		août-19	2 066,92 €	41 285
		août-20	562,68 €	-
		sept-18	1 686,00 €	28 763
		sept-19	2 319,38 €	48 506
		sept-20	1 268,94 €	19 881
		oct-18	1 942,17 €	36 097
		oct-19	2 083,56 €	41 761
		oct-20	3 504,20 €	83 109
		nov-18	4 952,80 €	122 287
		nov-19	4 326,56 €	105 920
		nov-20	2 332,39 €	50 213
		déc-18	5 130,03 €	127 361
		déc-19	5 524,19 €	140 177
		déc-20	3 413,24 €	62 378

EAU	SERVICE DES EAUX DU VIVIER			
COMPTEUR 12007575	DU 01/08/2017 AU 08/02/2018	31,87 €	-	
	DU 09/02/2018 AU 13/08/2018	30,88 €	-	
	DU 14/08/2018 AU 08/02/2019	4 966,53 €	2 378	
	DU 09/02/2019 AU 21/08/2019	42,66 €	5	
	DU 22/08/2019 AU 13/02/2020	29,20 €	-	
	DU 14/02/2020 AU 07/08/2020	29,17 €	-	
	DU 08/08/2020 AU 08/02/2021	30,64 €	-	
	COMPTEUR D08UG386943	DU 01/08/2017 AU 08/02/2018	1 426,95 €	330
DU 09/02/2018 AU 13/08/2018		293,02 €	57	
DU 14/08/2018 AU 08/02/2019		4 473,80 €	1 048	
DU 09/02/2019 AU 21/08/2019		2 881,67 €	666	
DU 22/08/2019 AU 13/02/2020		2 131,24 €	497	
DU 14/02/2020 AU 07/08/2020		951,54 €	213	
DU 08/08/2020 AU 08/02/2021		1 105,03 €	255	

A noter que la mise en route de la chaudière bois, dont la période d'observation devait avoir lieu à partir de novembre 2020, est reporté sur 2021.

## V. B. Gestion de la stratégie de communication éco-responsable digitale et papier de L'Acclameur

Transformation digitale (construction et mise en œuvre d'un plan d'action opérationnel pour réussir la transformation digitale en matière de stratégie, d'organisation d'entreprise et de pratiques managériales)

### **Sobriété numérique :**

La sobriété numérique est une démarche qui vise à réduire l'impact environnemental du numérique. L'expression « sobriété numérique » a été forgée en 2008 par l'association GreenIT.fr pour désigner « la démarche qui consiste à concevoir des services numériques plus sobres et à modérer ses usages numériques quotidiens<sup>1</sup> ».

Le numérique est responsable, selon un rapport de l'association française The Shift Project, de 3,7 % des émissions de CO2 mondiales en 2018 et, selon un rapport de GreenIT.fr, de 3,8 % des émissions de gaz à effet de serre mondiales. Il contribue de plus à l'épuisement du stock de ressources abiotiques (minerais).

La « surconsommation numérique », n'est ainsi ni soutenable, ni indispensable à la croissance économique, dont elle est décorrélée, ni compatible avec les engagements internationaux pris par la France et l'Union européenne, en particulier l'accord de Paris sur le climat (2015). Il est préconisé donc de limiter les usages du numérique pour en réduire l'empreinte écologique.

En 2018, un rapport produit par The Shift Project, laboratoire d'idées français présidé par Jean-Marc Jancovici, donne une dimension presque institutionnelle à ce principe<sup>14</sup>, qui formule plusieurs préconisations pour les grandes organisations<sup>20</sup> :

**développer** une pédagogie de la prise de conscience de l'impact environnemental du numérique ;

**adopter** le concept de sobriété numérique comme principe d'action de la transformation numérique, notamment en matière d'usage de la vidéo, de contrôle des copies numériques, de renouvellement des équipements d'infrastructure et des terminaux, mais également de prise en compte du bilan carbone des projets numériques parmi les critères d'arbitrage ;

**intégrer** des critères énergétiques et environnementaux dans les appels d'offres des grands donneurs d'ordre.

Les experts de l'association affirment que l'impact environnemental de la transition numérique devient gérable si elle est plus sobre.

### **Réduction de l'empreinte environnementale du numérique :**

Le rapport Empreinte environnementale du numérique mondial, publié par GreenIT.fr en octobre 2019, préconise quatre principales mesures de réduction de l'empreinte environnementale du numérique<sup>21</sup> :

**réduire** le nombre d'objets connectés, en favorisant leur mutualisation et leur substitution, par l'ouverture de leurs APIs ;

**réduire** le nombre d'écrans, en les remplaçant par d'autres dispositifs d'affichage : lunettes de réalité augmentée / virtuelle, vidéo projecteurs LED, etc. ;

**augmenter** la durée de vie des équipements, en allongeant la durée de garantie légale, en favorisant le réemploi et en luttant contre certaines formules d'abonnement ;

**réduire** les besoins des services numériques et promouvoir leur écoconception.

## V. C. Gestion des déchets

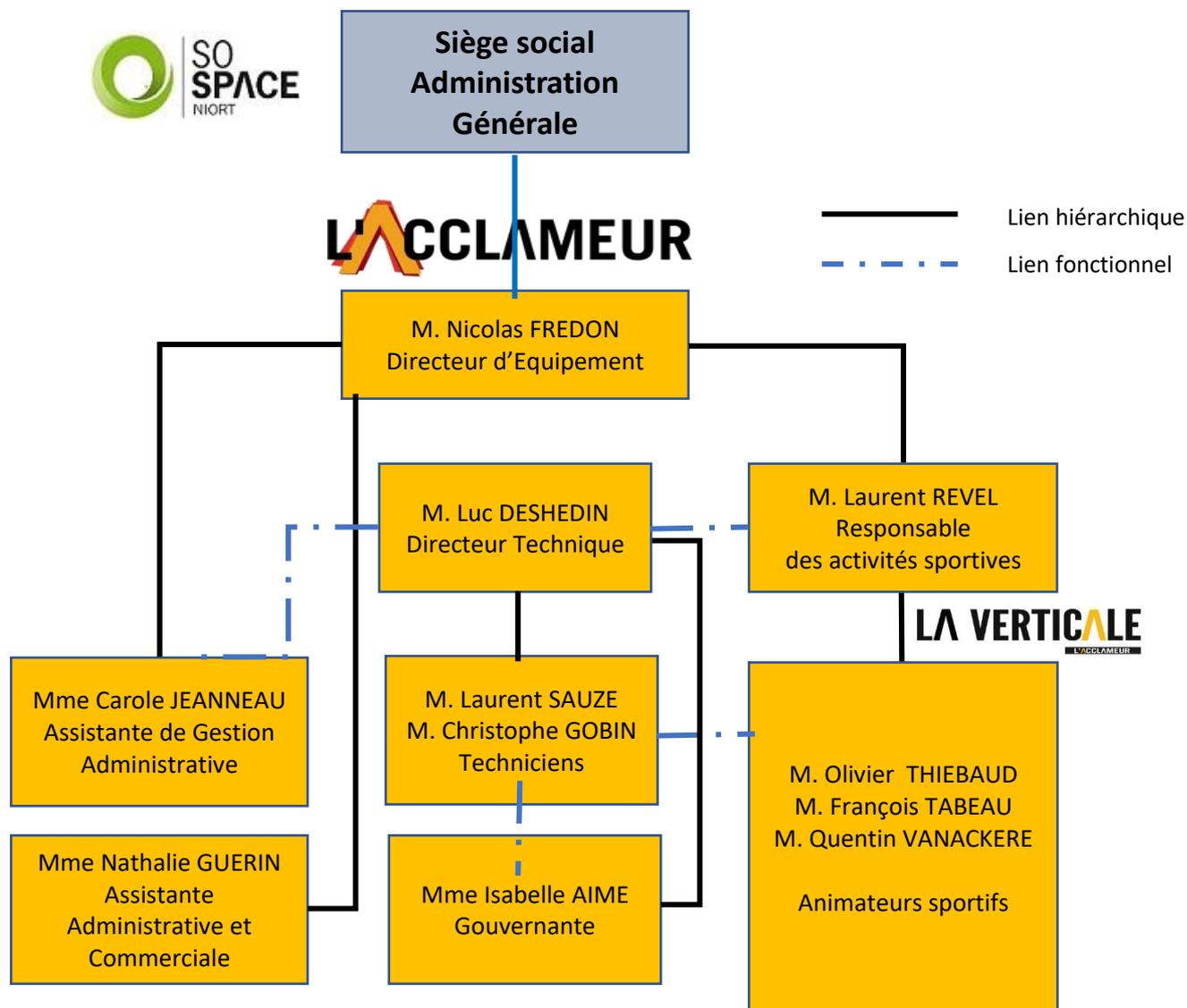
Les moyens mis en place à L'Acclameur pour la gestion des déchets :

- Une gestion planifiée des déchets générés lors des manifestations avec la mise en place de containers permettant le tri sélectif des déchets (cartons, plastiques, déchets alimentaires).

- Déstratificateurs thermiques : afin d'améliorer le confort thermique et d'optimiser les charges de chauffages la SO SPACE a équipé l'Acclameur de déstratificateurs thermiques. Le chauffage étant assuré par des radiateurs radiants positionnés au plafond la chaleur stagnait, les déstratificateurs thermiques pulsent l'air chaud au niveau du sol permettant ainsi de répartir cet air au niveau des spectateurs.
- LED : remplacement au fur et à mesure de leur changement des ampoules classiques par des LED et mise en place d'allumage par détection de mouvement dans les espaces de passage.

## VI. LES MOYENS HUMAINS

### VI. A. Organigramme de L'Acclameur



### VI. B. Descriptif des postes

#### **Le Directeur de l'Équipement :**

Est responsable de l'activité déployée sur le site de L'Acclameur, notamment sur les volets : programmation et accueil des manifestations, il organise l'activité et gère l'exploitation de L'Acclameur dans ses dimensions techniques, commerciales, humaines, financières... dans l'objectif de qualité et de rentabilité économique, selon les règles de sécurité des biens et des personnes.

Il organise le travail de l'équipe en place en fonction des activités. Ses missions :

- Participer à la définition des orientations stratégiques (investissements, équipements, spécialisation...) de la So Space notamment de la partie L'Acclameur.
- Déterminer et mettre en place l'organisation de l'exploitation (horaires, accueil du public, utilisation des équipements...).
- Coordonner l'activité de l'équipe et mener des actions de gestion des ressources humaines (recrutement, formation...).

- Contrôler l'entretien des équipements, matériels, installations et identifier les besoins en renouvellement ou réparation.
- Analyser les données d'activité de l'exploitation (nombre d'entrées, recettes...), réaliser le bilan annuel et identifier des axes d'évolution.
- Effectuer le suivi comptable et administratif de l'activité de L'Acclameur.
- Concevoir et mettre en œuvre des actions de communication sur les activités de L'Acclameur.
- Elaborer ou faire évoluer les procédures d'hygiène, sécurité... en contrôler l'application et apporter un appui technique au personnel.
- Assurer la mise en œuvre de la maintenance préventive/curative de premier niveau des équipements de L'Acclameur (scène, équipement d'éclairage, équipement de son, gymnase, salle d'escalade, Club de L'Acclameur...).
- Est responsable de la sécurité du site.

#### **Le Directeur Technique :**

Sous l'autorité du Directeur de l'Équipement, il participe d'une manière générale à la mise en œuvre des dispositions techniques nécessaires à la réalisation de l'ensemble des manifestations et activités dispensées au sein du Centre de L'Acclameur selon la réglementation sécurité et les impératifs des clients. Il veille plus particulièrement à la conformité technique des dossiers présentés, du matériel employé, ainsi que la validité des autorisations nécessaires.

Il coordonne les activités des différents services techniques.

Le Directeur Technique a en outre pour mission :

- Etudier le projet de spectacle, de représentation ou de séminaire et définir les conditions de réalisation (lieux, logistique, compétences...) et les moyens techniques, artistiques... établir le plan de salle.
- Coordonner l'activité de l'équipe technique.
- Superviser l'acheminement et l'installation de la logistique et de la signalétique sur le lieu d'un spectacle ou d'un séminaire.
- Contrôler le déroulement de la représentation, l'application des règles de sécurité et intervenir en cas de dysfonctionnement.
- Effectuer le suivi administratif (contrat de travail, déclaration d'accident de travail, d'absence...) et financer (note de frais...) du projet.
- Recruter du personnel technique, selon les besoins et constituer les équipes.
- Effectuer l'implantation d'éléments de décor et de matériel technique d'éclairage, de sonorisation, sur le lieu de spectacle ou de séminaire.
- Solliciter un appui logistique (sécurité, électricité...) auprès des services concernés selon les besoins d'un spectacle, d'un tournage.
- Déterminer les besoins d'acquisition ou de location en matériel technique (achat, location...).
- Assure l'encadrement des agents d'exploitations polyvalents, ainsi que du personnel extérieur.

Il peut en outre accompagner, relayer ou remplacer le Directeur de l'Équipement pour des opérations ponctuelles.

Le Directeur de l'Équipement et le Directeur technique veillent au respect des règles de sécurité lors de la mise en œuvre des matériels et la mise en place de moyens de prévention nécessaires ainsi que le respect des règles de sécurité du travail pour tout le personnel technique.

#### **L'Assistante de Gestion Administrative :**

Sous l'autorité du Directeur de l'Équipement, elle assure la gestion comptable, financière et administrative de l'Établissement y compris du personnel de la structure sur les aspects gestion des heures de travail.

Elle assure l'organisation administrative de l'accueil des manifestations de toutes les activités à caractère « affaires » ainsi que l'établissement des bilans des opérations de clôture des concerts et spectacles et plus généralement de tout événement se déroulant au Centre de L'Acclameur. Ses missions :

- Assurer le suivi budgétaire, la saisie et l'édition d'états (comptables, financiers, d'activité) tant pour la Direction de L'Acclameur que pour la Direction Administrative et Financière de la So Space.
- Elaborer et suivre les documents de gestion et de reporting.
- Assurer la gestion administrative du personnel.
- Suivre les relations clients et fournisseurs
- Prendre en charge le suivi complet de dossiers (contrats de maintenance des équipements, suivi de relance clients, gestion administrative du personnel...) ou d'évènement spécifiques (organisation de séminaires, salons...)
- Veiller au respect des dispositions conventionnelles (contrat DSP) et légales pour les missions qui la concerne.
- Organiser et coordonner les informations internes et externes, parfois confidentielles, liées au fonctionnement de la structure.

#### **L'Assistante Administrative et Commerciale :**

Sous la responsabilité du Directeur de l'Equipe, elle assure les missions de chargée de promotion, prospection clientèle, suivi des plans et actions de commercialisation, traitement commercial et administratif des commandes des clients ainsi que des missions d'accueil au public et de secrétariat de Direction.

Elle réalise les devis, la facturation du Club. Elle assure l'organisation des réception traiteurs, les contrats des différents spectacles ainsi que les enregistrements des abonnés de La Verticale.

Elle participe à l'accueil des différents publics et assure la mise en œuvre ainsi que le suivi des actions de communication.

#### **Deux Techniciens Polyvalents :**

Sous l'autorité du Directeur Technique et du Directeur d'Etablissement, ils :

- Participent, d'une manière générale à la mise en œuvre des dispositions techniques nécessaires à la réalisation de l'ensemble des manifestations et activités organisées à L'Acclameur.
- Participent à l'entretien général, à la maintenance et aux petites réparations de l'ensemble des installations.
- Participent à l'accueil des manifestations : état des lieux, ouverture et mise à dispositions des espaces, inventaires.
- Assurent une permanence technique pendant les manifestations, assistance au régisseur pour l'organisation, le suivi et le contrôle des prestataires.
- Peuvent assurer la gestion des équipes de techniciens vacataires en l'absence du Directeur Technique.
- Mettent en œuvre de la machinerie du plateau, décors et accessoires nécessaires à la représentation des spectacles.
- Déterminent les conditions de mise en œuvre du matériel adapté au lieu et au type de réalisation.
- Déchargent/chargent, opèrent les montages/démontages/réglages, utilisent les moyens de manutention.
- Respectent les règles de sécurité lors de la mise en œuvre des matériels et mis en place des moyens de prévention nécessaires lors des montages/démontages et lors de l'exploitation.
- Assistent le Directeur Technique pour l'accueil, l'organisation, le suivi et le contrôle des prestataires intervenants pour la maintenance, l'entretien et les réparations.

- Opèrent les mises en place ou les modifications de configuration (revêtements, assises, plateau scénique, installations diverses...).
- Accueillent les associations sportives ou tout autre usager dans le gymnase et la salle d'escalade en complément du personnel dédié.
- Ils peuvent également être appelé à remplir des tâches hors de sa spécificité, lorsque celles-ci ne demandent pas une qualification ou une technicité particulière.
- Utilisent un engin nécessitant une habilitation
  - CACES R 386 (plates-formes élévatrices mobiles de personnes)
  - CACES R 389-3 (chariots élévateurs en porte-à-faux de capacité inférieure ou égale à 6 000 Kg)
- Réalisent des interventions nécessitant une habilitation électrique, travaux hors tension (BO, BOV, B1, B1V, HO).

### **L'Animateur Sportif/Responsable des activités sportives :**

Sous la responsabilité du Directeur d'Etablissement, il organise et anime l'ensemble des activités sportives sur le site de L'Acclameur et plus spécifiquement dans le domaine de l'escalade selon les besoins (loisirs, initiation, compétitions, école...) et les règles de sécurité des personnes. Il organise les activités sportives et assure la gestion de l'occupation des espaces sportifs (La Verticale, le dojo, la salle d'escrime) du site et participe à la promotion et à la commercialisation de la salle d'escalade, La Verticale de L'Acclameur.

A ce titre, il a pour mission de :

- Elaborer le projet d'animation sportive et de développement de l'activité escalade selon les orientations de la structure.
- Informer le public sur la pratique des disciplines sportives et les modalités d'organisation des séances.
- Evaluer le niveau de départ des pratiquants de l'activité escalade et déterminer les objectifs sportifs.
- Présenter l'exercice aux pratiquants et apporter un appui technique.
- Effectuer le suivi du matériel et des équipements sportifs dans le respect des règles de sécurité.
- Organiser des manifestations sportives et effectuer des démarches appropriées.
- Réaliser le bilan du projet éducatif ou d'animation sportive et proposer des évolutions.
- Veiller au respect des différentes réglementations, dont le règlement intérieur et de la sécurité.
- Proposer les conditions d'accueil aux plans financiers, techniques, matériel et humains aux différentes manifestations sportives.
- Assurer l'interface avec les différents utilisateurs (associations, établissements scolaires), proposer les conditions d'accueil et établir es plannings d'usage.
- Définir et proposer les aménagements et investissements nécessaires.
- Participer au bon fonctionnement général du site, notamment au plan de l'accueil de manifestations sportives en assistant le Directeur d'Equipement en mobilisant sa connaissance du monde sportif.

Il peut en outre mettre en place des formations d'encadrant en escalade et des sorties escalades en milieu naturel.

### **Les trois Animateurs Sportifs :**

Sous la responsabilité du Responsable des activités sportives, ils organisent et animent les activités sportives dans le domaine de l'escalade afin de former ou d'entraîner le public selon ses besoins (loisirs, initiation...) dans le respect des règles de sécurité des personnes.

Ils sont plus spécifiquement chargés d'élaborer le projet d'animation sportif selon les orientations de la structure.

De part sa formation de base, l'un d'eux assure de surcroît l'organisation du planning d'ouverture des voies, l'entretien et la maintenance de la SAE et des blocs.

Il participe en lien avec le Responsable des activités sportives à la promotion et à la commercialisation de la SAE. Il porte le titre de **Chef Ouvreur**.

### **La Gouvernante**

Sous l'autorité du Directeur Technique, elle réalise les opérations de propreté, de nettoyage et d'entretien des surfaces, locaux, équipements de L'Acclameur selon la réglementation d'hygiène et de sécurité. Elle coordonne les équipes de prestations extérieures lorsque leur intervention est nécessaire. Elle peut assurer, en appui du coordinateur événementiel, la logistique des petits déjeuners ou cocktails déjeunatoires organisés par la société.

L'ensemble de l'équipe de L'Acclameur décrite ci-dessus bénéficie d'un contrat de travail à durée interminée et à temps plein au 31 décembre 2020. Elle est amenée à assurer des permanences durant la tenue de manifestations ou d'évènements se déroulant dans les enceintes du Centre de L'Acclameur.

## VI. C. Charges de personnel

Mise à jour de l'annexe 7 du contrat de DSP :

<b>CHARGES DE PERSONNEL 2020</b>			
Filières	Fonctions		Nbre de poste équivalent temps plein
Direction	Cadre	Directeur d'Etablissement	1
Technique	Cadre	Directeur Technique	1
Technique	Employé	Technicien polyvalent	1
Technique	Employé	Technicien polyvalent	1
Technique	Employé	Gouvernante	1
Administratif	Employé	Assistante Administrative et Commerciale	1
Administratif	Agent de maîtrise	Assistante de gestion administrative	1
Sports	Agent de maîtrise	Responsable des activités sportives	1
Sports	Employé	Animateur sportif/Ouvreur	1
Sports	Employé	Animateur sportif	1
Sports	Employé	Animateur sportif	1
			<b>11</b>
<b>MASSE SALARIALE</b> <b>Charges sociales incluses (hors taxes sur les salaires)</b>			<b>468 131 €</b>

## VI. D. Masse salariale du délégataire

Mise à jour de l'annexe 12 du contrat de DSP :

Intitulé du poste	Qualification	Statut	Date d'embauche	Ancienneté	Type de contrat	Formation
Directeur d'Etablissement	Position : 3.2 – coef : 210	Cadre	01/06/2012	8 ans	CDI	SST, recyclage habilitation électrique, SIAPP1, Licence de catégorie 1 de la sécurité de lieux du spectacle, licences spectacles, licence 4 Hygiène alimentaire des établissements de restauration commerciale
Directeur Technique	Position : 2.2 – coef : 130	Cadre	02/07/2012	8 ans	CDI	SST, recyclage habilitation électrique, SIAPP1, CACES PEMP 3B R386 et chariot catégorie 3 R389, Licence de catégorie 1 de sécurité des lieux du spectacle
Technicien polyvalent 1	Position : 1.2– coef : 240	ETAM	03/09/2012	8 ans	CDI	SST, recyclage habilitation électrique, SIAPP1, CACES PEMP 3B R386 et 1B R386 et chariot catégorie 3 R389
Technicien polyvalent 2	Position : 1.2– coef : 240	ETAM	01/07/2019	1 an	CDI	SST
Gouvernante	Position : 1.1 – coef : 230	ETAM	16/09/2013	7 ans	CDI	SST, recyclage habilitation électrique
Assistante Administrative et Commerciale	Position : 2.1 – coef : 275	ETAM	02/09/2019	1 an	CDI	
Assistante de Gestion Administrative	Position : 3.2– coef : 450	ETAM	03/06/2019	1 an	CDI	
Responsable des activités sportives	Position : 3.2 – coef : 450	ETAM	15/09/2014	6 ans	CDI	SST, CACES PEMP 3B R386, ouvrier niveau 1 de compétitions escalade
Animateur sportif/ Chef Ouvreur	Position : 1.3– coef : 250	ETAM	05/09/2016	4 ans	CDI	SST, CACES PEMP 3B R386, ouvrier niveau 1 de compétitions escalade
Animateur sportif	Position : 1.3– coef : 250	ETAM	14/03/2017	3 ans	CDI	SST, CACES PEMP 3B R386, ouvrier niveau 1 de compétitions escalade
Animateur sportif	Position : 1.3– coef : 250	ETAM	03/04/2017	3 ans	CDI	SST, CACES B R486, ouvrier niveau 1 de compétitions escalade

*Convention collective SYNTEC.*

NB : La modification de position des collaborateurs anciennement, en position 1.2, R1.4.1 et 1.4.2, est liée à une modification de la CCN Syntec par avenant du 31 octobre 2019 applicable au 1<sup>er</sup> novembre 2020 et un bénéfice automatique du coefficient 230 pour ceux ayant un coefficient de 220.

Etabli à Niort, le 28/06/2021

Pour la So Space  
Le Directeur Général  
Sébastien PORTET

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right, positioned on a light blue grid background.

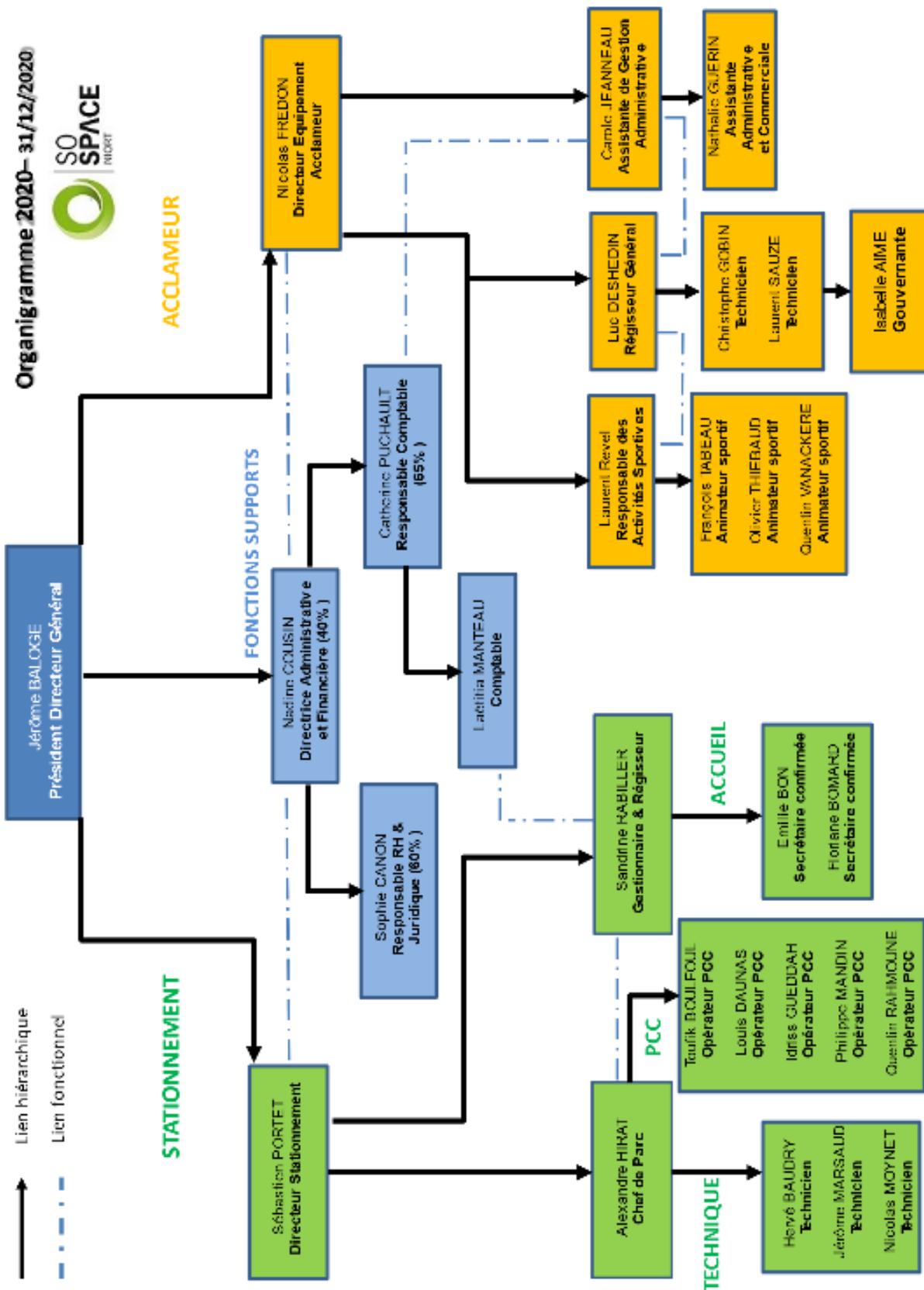
## VII. TABLE DES ANNEXES

Annexe 1 : Organigramme de la So Space.....	48
Annexe 2 : Tarifs location L'Acclameur.....	49
Annexe 3 : Planning d'utilisation du gymnase.....	53
Annexe 4 : Projet pédagogique de l'école d'escalade La Verticale .....	54
Annexe 5 : Planning et tarifs de La Verticale .....	64
Annexe 6 : Planning d'utilisation des salles Club de L'Acclameur en 2020 .....	66
Annexe 7 : Festival de jazz.....	67
Annexe 8 : "Sans festival" .....	89
Annexe 9 : Rapport digital 2020 .....	101
Annexe 10 : Contrat AMELEC .....	105
Annexe 11 : Etat des ouvrages et des biens délégués et Inventaire .....	119
Annexe 12 : Etat des lieux .....	141
Annexe 13 : Inventaire des biens de retour et de reprise.....	145
Annexe 14 : Contrats de location de L'Acclameur.....	147

Organigramme 2020 – 31/12/2020



ACCLAMEUR



**Annexe 8 - Version avril 19 - Tarifs HT applicables à la location de la Salle de Gymnase et d'escalade**

	Prix HT/ Jour	Nombre de personnes max (debout)
Location du gymnase seul	2 500,00 €	1500
Complément d'événements d'entreprises ou sportifs organisés dans la Halle événementielle	2 200,00 €	1500
Montage / Démontage	400,00 €	
Mise en configuration (tous types)	450,00 €	

Location aux associations sportives (tarif social) - prix HT/heure	22,00 €
--	---------

	Prix HT/ Jour
Location de la Salle d'escalade	2 800,00 €
Montage / Démontage	800,00 €
Mise en configuration (tous types)	1 200,00 €

Autres prestations et remise

Service Incendie et Assistance aux Personnes

Sécurité

Premiers secours

Hôtesse, vestiaires

Prestations artistiques, techniques, régie...

**font l'objet d'un devis établi selon le cahier des charges des organisateurs****En cas de locations successives, une remise peut être accordée et sera détaillée dans le devis établi à l'organisateur**

Annexe 8.1 - Grille tarifaire équipements et services du Club Acclameur

**1. Tarifs location par espace et activités - TARIFS HT, y compris la fourniture des fluides et le nettoyage des espaces**

	Propositions HT 2019	
	tarif à la journée	tarif à la 1/2 journée
Location de l'ensemble du Club Acclameur (privatisation)	2 200 €	1 200 €
Salle plénière "côté jardin" (150 places assises)	1 000 €	600 €
Salle Terrasses 1 + 2	1 000 €	600 €
"Les Terrasses" : Forfait location en configuration "formation" à partir de 4 jours consécutifs, pour 10 personnes par jour	430 €	/
Salle Terrasses 1 (70 places assises)	600 €	400 €
Salle Terrasses 2 (70 places assises)	500 €	300 €
<u>Salle côté "cour"</u>		
Tarif horaire	40 €/h	/
Tarif par jour	320 €	160 €
"Côté Cour" : Forfait location en configuration "formation" à partir de 4 jours consécutifs, pour 10 personnes par jour	270 €	/
<u>"La Verrière" salle de restauration et office traiteur (150 places assises/200 personnes en cocktail)</u>	800 €	500 €
Location "La Verrière" forfait "déjeuner" quand location salle annexe et + de 50 personnes	250 €	/
Location "La Verrière" forfait "déjeuner" quand location salle annexe et - de 50 personnes	150 €	/
Location forfait "soirée" - inclus agent de sécurité/accueil et + de 50 personnes	750 €	/
Location forfait "soirée" - inclus agent de sécurité/accueil et - de 50 personnes	600 €	/
Si location conjointe de "La Verrière" en forfait soirée, location par heure de "Les Terrasses" ou "Côté Jardin"	150 €/h	
jour de montage ou démontage Club	500 €	250 €
jour de montage ou démontage 1 salle	250 €	120 €

**2. Autres prestations et remise**

**Les prestations du type :**

- Service Incendie et Assistance aux Personnes
- Sécurité
- Premiers secours
- Hotesses, placeurs, vestiaires
- Prestations artistiques, techniques, régie...
- Réceptifs

font l'objet d'un devis établi selon le cahier des charges des organisateurs

**En cas de locations successives, une remise peut être accordée et sera détaillée dans le devis établi à l'organisateur**

**Annexe 8.4 - Grille tarifaire équipements et services de LA HALLE ACCLAMEUR - Tarifs HT**

		Tarifs HT 2019
I.1. Manifestations culturelles		
Tarif de location de la Halle pour manifestations culturelles conformément à l'article 7.1.1.2 b du contrat de DSP		12 % de la recette hors taxes, TVA et CNV, avec un minimum garanti défini selon la jauge (cf tableau ci-dessous)
Location de la salle pour producteurs de spectacles de 6H à minuit, pour une jauge maximum de 918 personnes assises en placement libre + 24 emplacements PMR - tout inclus (sécurité, protection civile, contrôle, fluides, nettoyage) ou uniquement fosse pour une jauge maximum de 2 000 personnes + 2 plateformes PMR - Vacation sécurité 5h pour 1 chef, 4 feuilles, 6 ADS, 1 SSIAP 2 et 2 SSIAP 1, si besoins supplémentaires : facturation supplémentaires sur devis,		<b>5 500 €</b>
<b>Nombre de places</b>	<b>Prix HT/ jour Minimum garanti</b>	<b>Mise en configuration</b>
3500 (assis/débout)	4 500,00 €	jauge maximale
2300	3 500,00 €	jauge moyenne
1200	2 500,00 €	petite jauge

**Remises**

En cas de première partie ou entracte ou plusieurs représentations ou que le prix de vente moyen des billets est inférieurs à 2€tt, le % appliqué est diminué d'un point sans pouvoir être inférieur à 10%

ex : un concert avec entracte = 11% de la recette hors taxes avec minimum garanti inchangé

ex : un spectacle à 15h et à suivre à 19h avec entracte = 10% de la recette hors taxes avec minimum garanti inchangé

**I.2. Autres manifestations et manifestations sportives**

	Tarifs HT 2019
Location de la Halle pour évènement d'entreprise - à la journée	5 500,00 €
Location de la Halle pour salon d'entreprise - démontage à suivre - à la journée	7 000,00 €
Location de la Halle pour évènement d'entreprise - salle nue - à la journée	3 500,00 €
Location du hall seul de la Halle - à la 1/2 journée	750,00 €
Location du hall seul de la Halle - à la soirée (avec montage en journée inclus)	1 500,00 €
Location du hall seul de la Halle avec parvis	1 200,00 €

Evènements sportifs	Types de configurations	Tarifs HT 2019
compétition, démonstration, gala	tous sports, jour évènement	3 500,00 €
Activités sportives extérieures (parvis)	Hall seul + vestiaires	250,00 €
Location gradins mobiles	+ 1 000 places	2 500,00 €
journée d'entraînement et d'installation	tous sports	1 000,00 €

**Forfaits**

	Tarifs HT 2019
Jour de montage / démontage - hors sports	1 200,00 €
Journée de répétition hors sports	1 200,00 €

**I.3 - Prestations annexes**

		Tarifs HT 2019
Mise en configuration (tous types)	petite jauge	600,00 €
Mise en configuration (tous types)	moyenne jauge	1 000,00 €
Mise en configuration (tous types)	grande jauge	1 200,00 €
Fluides - forfait I	Journée montage / démontage - journée entraînement / répétition	300,00 €
Fluides - forfait II	manifestation économique, match sportif, concert petite jauge	470,00 €
Fluides - forfait III	concert moyenne jauge	570,00 €
Fluides - forfait IV	concert jauge maximale	750,00 €
Nettoyage - forfait I	journée d'entraînement / répétition	500,00 €
Nettoyage - forfait II	manifestation économique, match sportif, concert petite jauge	620,00 €
Nettoyage - forfait III	concert moyenne jauge	730,00 €
Nettoyage - forfait IV	concert jauge maximale	950,00 €
Crash barrières	par évènement	250,00 €
Chariot élévateur	par jour	100,00 €
Location espace Merchandising	forfait 10% de la jauge - minimum 100€ht max 200€ht	de 100 à 200 €
Prolongement ou maintien abusif dans les locaux	forfait dépassement horaire	500,00 €

**I-4. Autres prestations et remise**

**Les prestations du type :**

- Service Incendie et Assistance aux Personnes
- Sécurité
- Premiers secours
- Hotesses, placeurs, vestiaires
- Location matériel (mobilier, matériel scénographique, sonorisation, éclairage, vidéo...)
- Prestations artistiques, techniques, régie...

font l'objet d'un devis établi selon le cahier des charges des organisateurs

En cas de location successives hors activités culturelles, une remise peut être accordée et sera détaillée dans le devis établi à l'organisateur

<b>I. INDIVIDUELS - TARIFS TTC</b>			
	<b>GRIMPE LIBRE</b>	<b>GRIMPE LIBRE + COURS</b> (cours du lundi au samedi durant la saison - loisirs ou perfectionnement*)	
<b>I.1 ABONNEMENT ANNUEL</b>		- DE 15 ANS	+ DE 15 ANS
<b>HORS NIORT</b>	<b>285,00 €</b>	<b>335,00 €</b>	<b>390,00 €</b>
Etudiants - 26 ans	<b>170,00 €</b>	/	<b>250,00 €</b>
<b>NIORT</b>			
QF 10 > 12	<b>265,00 €</b>	<b>315,00 €</b>	<b>370,00 €</b>
QF 7 > 9	<b>180,00 €</b>	<b>220,00 €</b>	<b>265,00 €</b>
QF 4 > 6	<b>125,00 €</b>	<b>160,00 €</b>	<b>190,00 €</b>
QF 1 > 3	<b>95,00 €</b>	<b>115,00 €</b>	<b>135,00 €</b>
Etudiants - 26 ans	<b>95,00 €</b>		<b>135,00 €</b>
* Licence FFME en sus pour les cours de perfectionnement			
<b>I.2 ABONNEMENT TRIMESTRIEL</b>			
<b>HORS NIORT</b>	<b>165,00 €</b>	/	
<b>NIORT</b>	<b>140,00 €</b>		
* Licence FFME en sus pour les cours de perfectionnement			
<b>I.3 ENTREE LIBRE A LA JOURNEE</b>	Etudiants, Demandeurs d'emplois, Licenciés FFME	- DE 15 ANS	+ DE 15 ANS
à l'unité	<b>9,50 €</b>	<b>9,00 €</b>	<b>11,00 €</b>
par carnet de 10 tickets	<b>85,00 €</b>	<b>75,00 €</b>	<b>95,00 €</b>
"Happy Hour" de 12h à 14h hors week end	<b>5,00 €</b>		
<b>II. GROUPES</b>			
Groupe séances 1h30 (minimum 6 personnes, maximum 30) + 18 ans, si plusieurs séances nous consultés			<b>15,00 €</b>
Groupe séances 1h30 (minimum 6 personnes, maximum 30) - 18 ans, si plusieurs séances nous consultés			<b>12,00 €</b>
Cours particulier 1 h			<b>50,00 €</b>
Module découverte - 10 ans - 1 h			<b>10,00 €</b>
Module découverte de 10 ans à 16 ans - 1h30			<b>15,00 €</b>
Brevet initiation 1/2h - + 16 ans			<b>20,00 €</b>
Mini stage (3 1/2 journées pendant les vacances scolaires) pour les abonnés			<b>37,50 €</b>
Mini stage (3 1/2 journées pendant les vacances scolaires) pour les non-abonnés			<b>75,00 €</b>
<b>II.2 GROUPES AUTONOMES - créneaux de 2h (collèges, lycées, universitaire, CFA)</b>			
prix par personne jusque 9 créneaux			<b>4,50 €</b>
prix par personne à partir de 10 créneaux			<b>3,50 €</b>
<b>III. CLUBS NIORTAIS</b>			
prix par adhérent et par an			<b>140,00 €</b>
prix par adhérent adulte et par entrée (hors créneau associatif) avec accès à la SAE et au bloc			<b>7,50 €</b>
prix par adhérent moins de 15 ans et par entrée (hors créneau associatif) avec accès à la SAE et au bloc			<b>6,50 €</b>
Groupe compétition (1h30 de septembre à juin hors vacances scolaires)			<b>65,00 €</b>
<b>IV. CLUBS HORS NIORT affiliés FFME ou CAF</b>			
prix par adhérent adulte et par entrée (hors créneau associatif) avec accès à la SAE et au bloc			<b>8,00 €</b>
prix par adhérent moins de 15 ans et par entrée (hors créneau associatif) avec accès à la SAE et au bloc			<b>7,00 €</b>
Mise à disposition d'un instructeur fédéral pour formation fédérale			<b>200,00 €</b>
Mise à disposition d'ouvriers de voies de compétition - par jour			<b>170,00 €</b>
<b>V. Matériel</b>			
location d'une paire de chaussons d'escalade pour 1 séance			<b>3,00 €</b>
location de baudriers + dispositif d'assurage pour 1 séance			<b>2,00 €</b>
pack découverte (chausson/baudrier/dispositif d'assurage)			<b>4,00 €</b>
L'abonnement à la grimpe + cours permet la grimpe libre dans les créneaux d'ouverture au public; par ailleurs, dans le cadre de l'abonnement (annuel ou trimestriel), si la personne arrête les cours durant le cycle, aucun remboursement des cours non suivis ne sera effectué			
Les tarifs au quotient familial seront appliqués sur présentation du justificatif délivré par les services sociaux ou municipaux, et d'un justificatif de domicile			
<b>V. Accueil Scolaire encadrée par nos soins hors accord VDN/Education Nationale</b>			
Groupe "Classe" prix par élève et par séance - maximum 30 pers (minimum facturation 20 élèves)			<b>12,00 €</b>

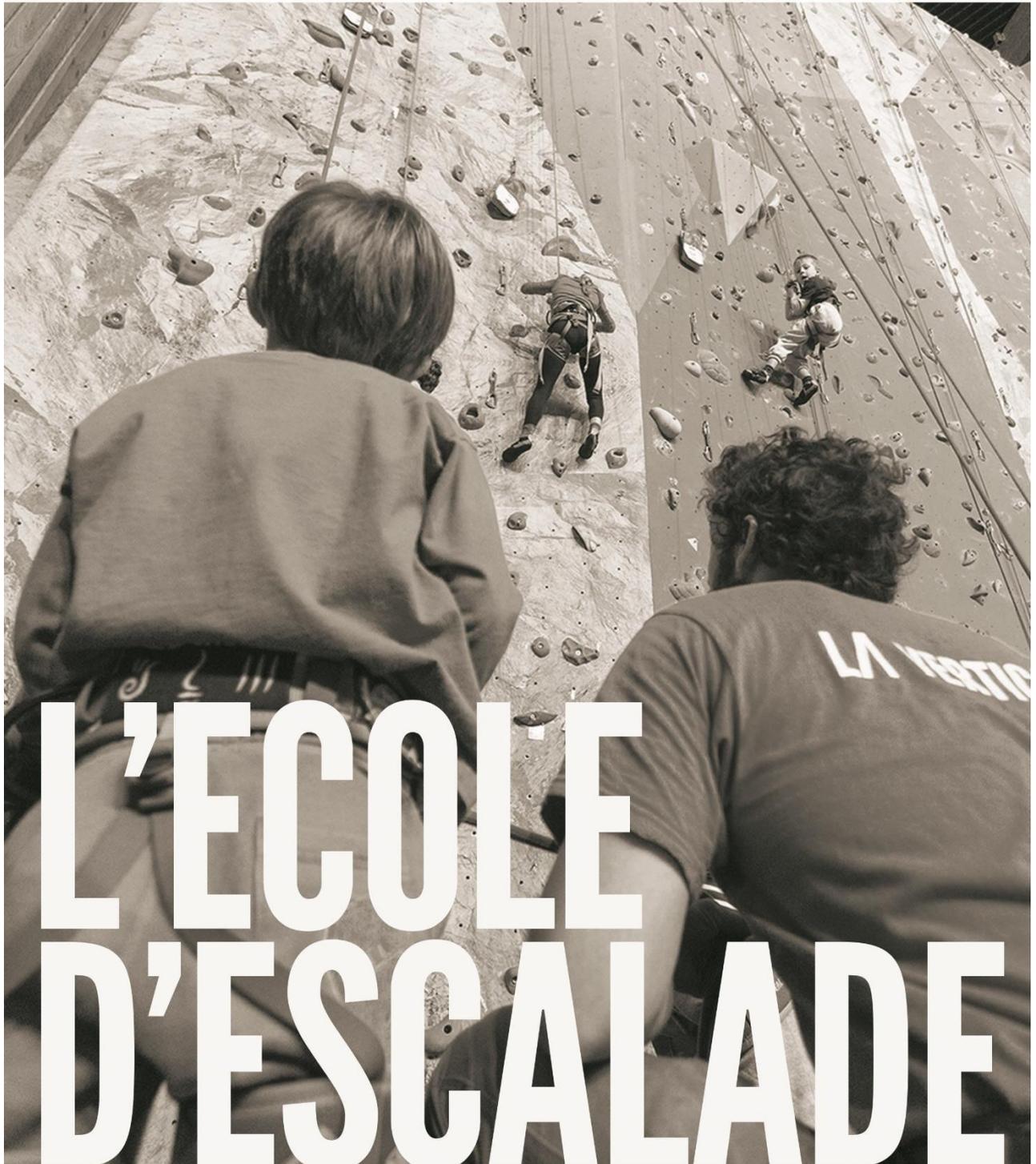
# Planning des associations sportives du gymnase

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
08:00 / 09:00							
09:00 / 10:00							
10:00 / 11:00							
11:00 / 12:00							
12:00 / 13:00							
13:00 / 14:00							
14:00 / 15:00							
15:00 / 16:00							
16:00 / 17:00							
17:00 / 18:00							
18:00 / 19:00							
19:00 / 20:00							
20:00 / 21:00							
21:00 / 22:00							
22:00 / 23:00							

Saison 2020 / 2021

Mise à jour : septembre 2020

**LA VERTICALE**  
L'ACCLAMEUR



# L'ÉCOLE D'ESCALADE

L'école d'escalade de la Verticale

Le développement des Structures Artificielles d'Escalade (S.A.E) à la fin des années 90 a permis au plus grand nombre la découverte de cette activité physique et sportive.

On compte désormais plus de 100 000 licenciés à la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade (F.F.M.E) et plus d'un million de pratiquants en France.

L'escalade est également le premier sport scolaire pratiqué en UNSS et sera pour la première fois sport olympique à Tokyo en 2021.

Aujourd'hui, l'escalade en salle est une alternative aux salles de sport traditionnelles. Dans une ambiance conviviale on vient se dépasser, s'entraîner, sculpter son corps, faire des rencontres, échanger, grimper en famille, s'ouvrir à la pratique en plein air. En 2020 on dénombrait plus de 160 salles privées en France (30 ouvertures de salles sont prévues en 2020/21) avec 3500 salariés et 100 millions d'euros de chiffre d'affaires (source Union Des Salle d'Escalade2020).

### **Une structure exceptionnelle à Niort : La Verticale de L'Acclameur.**

Ouverte en 2013, La Verticale est une des plus grandes Structure Artificielle d'Escalade de France avec ses 16 mètres de hauteur et ses 42 mètres de linéaire au sol. Ses profils variés en font un mur idéal pour l'initiation et le perfectionnement mais aussi la compétition. A La Verticale, on peut pratiquer les 3 disciplines de compétition en escalade : la difficulté, la voie de vitesse du record et enfin le bloc (200 mètres carrés) et le tout agrémenté de 1 000 places de tribunes rétractables.

C'est près de 90 itinéraires du 4c au 8c et 50 blocs et un espace enfant que l'équipe de La Verticale vous offre en permanence, en attachant une attention toute particulière à la qualité des ouvertures et au renouvellement des voies. Avec 1200m<sup>2</sup> de surface grimpable, plus de 4500 prises, 300 volumes, la Verticale est un outil d'une richesse infinie.

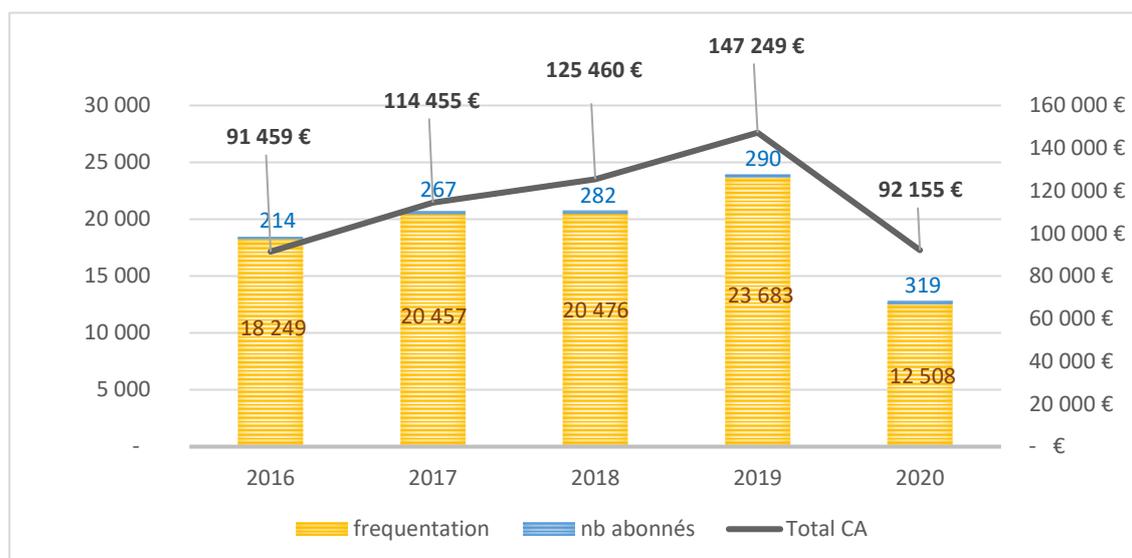
Etablissement affilié à la FFME, La Verticale respecte donc les règlements et règles de sécurité édictées par cette fédération et délivre ainsi des licences FFME aux pratiquants demandeurs, organise des compétitions et des formations fédérales.

La Verticale a créé son école pour développer ce sport et faire partager ses valeurs aux plus grands nombres.

### **La fréquentation en quelques chiffres**

Durant la saison 2014/2015, La Verticale a accueilli plus de 10 000 grimpeurs, en 2020 c'était près de 17 000 débutants, grimpeurs confirmés, écoles, compétiteurs qui sont venus s'entraîner de toute la France.

L'escalade est accessible à tous, à chacun ses envies, à chacun son sommet...



## Pratiquer L'escalade pour...

- pour prendre de la hauteur, développer son esprit d'aventure, vaincre son vertige, prendre confiance, éprouver des sensations  
L'escalade activité de gestion et d'adaptation à un environnement spécifique permet de développer le contrôle de ses émotions, la confiance en soi, aux autres et dans le matériel.

- pour ressentir le plaisir de grimper, pour le défi physique, faire du sport et atteindre son sommet !  
L'escalade s'est aussi gérer son « physique ». C'est une activité qui fait appel et renforce, l'équilibre, la coordination, la force, la tonicité, le relâchement, la souplesse, la mobilité du corps et son maintien.

- pour son côté jeu de stratégie : faire des choix pour sans cesse deviner le bon enchaînement à réaliser, s'engager tout en gérant sa sécurité.  
L'escalade développe la concentration, la prise de décision, l'analyse du risque, la volonté, l'intuition.

- pour les valeurs qu'elle véhicule telles que l'humilité, la responsabilisation, la solidarité, le respect d'autrui et de l'environnement.

L'escalade en salle pour l'escalade mais aussi pour acquérir les bases pour grimper en pleine nature et en grands espaces.

# L'EQUIPE

## Les moniteurs :

*Enseigner l'escalade pour participer à l'épanouissement de la personne dans une atmosphère de partage et de convivialité.*



**Laurent Revel** : responsable de La Verticale, Diplôme d'Etat escalade/canyon, Brevet d'Etat en activités physiques et sportives adaptées, entraîneur, ouvrier et formateur auprès de la fédération Française de la montagne et de l'escalade FFME.

**Olivier Thiebaud** : chef ouvrier, Certificat de Qualification Professionnelle escalade, ouvrier de compétition.

**Quentin Wanackere** : responsable boutique, Certificat de Qualification Professionnelle escalade, ouvrier de compétition.

**François Tabeau** : responsable de l'école d'escalade, L2 STAPS, ouvrier de compétition.

# PROJET PEDAGOGIQUE

Les cours :

## De la découverte au perfectionnement, à la compétition...

Lors des séances nous nous attachons à proposer à chacun, l'activité ou le niveau qui lui convient.

Les séances sont construites autour de situations d'apprentissage progressives le plus souvent ludiques et/ou à sensations ; tout le monde étant mis le plus possible en action et en situation de réussir. Les séances ont pour objectif d'accompagner progressivement chaque grimpeur dans sa progression et vers l'autonomie.

La Base : la gestion de sa sécurité et celle de ses partenaires est essentielle à notre discipline.

L'apprentissage des techniques de sécurité et la mise en place de procédures et des bons réflexes, vous accompagneront dans votre vie de grimpeur. (Cours donnés en direction d'établissement médicaux sociaux : ITEP, SESSAD GPA, Hôpital de jour ado)

Pour répondre aux besoins de chacun nous mettons en place, grâce au fabuleux outil qu'est la Verticale, les moyens adaptés du loisir au perfectionnement, du soin (cours donnés en direction d'établissement médicaux sociaux) à l'entraînement, de l'escalade en salle à la découverte de l'escalade en milieux naturel.

L'activité se déroule essentiellement dans le calme et avec 12 enfants/pratiquants maximum par moniteur et 8 pour les cours des 6/8ans.

Une ambiance posée favorise la concentration, l'écoute des sensations, la communication entre les membres de la cordée. Les séances sont aussi l'occasion d'en savoir un peu plus sur soi, de dépasser ses limites.

## NOS COURS

En 2020, l'**Ecole d'escalade La Verticale** de L'Acclameur propose 22 cours d'escalade accessibles aux débutants comme aux confirmés : **18 cours enfants** à partir de 6 ans et **4 cours adultes**, soit 230 abonnés (sur les 319 abonnés), prennent des cours, dont 180 de moins de 18 ans et 50 adultes. Le taux de renouvellement chez les jeunes est à plus de 70% ce qui témoigne de la qualité des cours dispensés. De plus lors des inscriptions 2020 nous avons dû refuser plus de 80 demandes faute de place.

**Nos cours se répartissent en fonction :**

De l'âge : 6/8 ans, 9/11 ans, 12/15 ans, Ados et adultes,

Du niveau de pratique : débutant, confirmé, perfectionnement, compétiteurs...

En fonction de demande particulière : des cours à l'année sont également dispensés en direction d'établissement médicaux sociaux : ITEP, SESSAD GPA, Hôpital de jour ado)

En fonctions des jours de la semaine :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
<u>16h/17h :</u> SESSAD GPA (jeunes hémiplegiques)  <u>18h / 19h30 :</u> 1 cours 12/15 ans	<u>18h/19h30 :</u> 1 cours 9/11 ans  <u>19h / 20h30 :</u> 1 cours adultes débutants	<u>14h/15h :</u> 2 cours 6/8 ans <u>15h/16h :</u> HP Ado <u>15h/16h30 :</u> 2 cours 9/11 ans <u>17h/18h30 :</u> 2 cours 12/15ans 1 cours compétiteurs <u>19h/20h30 :</u> 1 cours ados 1 cours adultes (niveau 1) 1 cours adultes (niveau 2) 1 cours compétiteurs	<u>10h/11h30 :</u> jeunes de l'ITEP de La Roussille  <u>19h/20h30 :</u> 1 cours adulte niveau 3	<u>18h/19h30 :</u> 1 cours 12/15 ans 2 cours compétiteurs	<u>10h/11h :</u> 2 cours 6/ ans  <u>11h/12h30 :</u> 1 cours 9/11 ans 1 cours 12/15 ans

## Découverte 6/8ans :

Séance d'une heure pour les plus jeunes

Objectifs : découvrir en s'amusant et en toute sécurité l'escalade. Prendre confiance.

Apprentissage basé sur le jeu et l'expérimentation

Acquérir fondamentaux de la sécurité pour être capable d'atteindre le haut du mur en gérant sa sécurité et/ou celle de son partenaire.

Appréhender le mur et ses reliefs, les prises et le vocabulaire spécifique lié à l'escalade notamment par des jeux en bas du mur.

Connaître le matériel et son utilisation : mise en place du baudrier, nœud d'encordement en huit, mousquetons et dispositif auto bloquant d'assurage (Grigri), dispositif frein (Verso). Poignée d'ascension : remontée sur corde.

Prendre confiance dans le matériel et dans ses capacités d'assurage : mise en place et utilisation (montée/descente) : apprentissage de l'assurage en 5 temps, gérer la descente du grimpeur.

Règles de sécurité : auto contrôle réciproque, position de l'assureur, demande feu vert du moniteur pour autorisation de décollage, communication entre les membres de la cordée, demande feu vert du moniteur pour autorisation de descendre...

Découvrir la gestuelle liée à l'escalade, découvrir ses possibilités par la découverte du bloc : répétition des blocs ouverts par les moniteurs.

Sécurité en bloc : limite de hauteur, tapis de réception, appréhender la chute.

Découvrir ses limites, éprouver des sensations, gérer ses émotions : effectuer des balançoires, de petits sauts en moulinette.

## Découverte / perfectionnement 9/11 ans

Séance 1h30 en destination des débutants ou pour ceux qui ont déjà une expérience en escalade.

Objectif :

- Découvrir ou renforcer les acquisitions dans les apprentissages fondamentaux pour être autonome en escalade en moulinette et appréhender l'escalade en tête.
- Gestion de la sécurité : grimpe en moulinette, vers l'escalade en tête, découvrir le matériel.
- Développement des habilités techniques : élargissement répertoire gestuel.

En fin de saison découverte de l'escalade en falaise.

### Descriptif pédagogique :

Appréhender le mur et ses reliefs, les prises et le vocabulaire spécifique lié à l'escalade notamment par des jeux en bas du mur.

Connaître le matériel et son utilisation : mise en place du baudrier, nœud d'encordement en huit, mousquetons et dispositif auto bloquant d'assurage (Grigri), dispositif frein (Verso). Poignée d'ascension : remontée sur corde.

Prendre confiance dans le matériel et dans ses capacités d'assurage : mise en place et utilisation (montée/descente) : apprentissage de l'assurage en 5 temps, gérer la descente du grimpeur.

Règles de sécurité : auto contrôle réciproque, position de l'assureur, demande feu vert du moniteur pour autorisation de décollage, communication entre les membres de la cordée, demande feu vert du moniteur pour autorisation de descendre...

Découvrir l'escalade en tête et l'assurage d'un grimpeur en tête en situation aménagée

Découvrir la gestuelle liée à l'escalade et connaître ses possibilités par la découverte du bloc : répétition des blocs ouverts par les moniteurs et création de passages.

Sécurité en bloc : limite de hauteur, tapis de réception, envisager la parade...

Découvrir ses limites, éprouver des sensations, gérer ses émotions : effectuer des balançoires, de petits sauts en moulinette, des petits vols en tête...

## Découverte / perfectionnement 12/15 ans :

Séance 1h30 en destination des débutants ou pour ceux qui ont déjà une expérience en escalade : 2 groupes.

**Objectifs** : découvrir ou renforcer les acquisitions dans les apprentissages fondamentaux pour :

- Gérer sa sécurité : être autonome en escalade en moulinette et escalade en tête.
- Éprouver des sensations, se confronter à ses limites : escalade en tête, escalade en bloc.
- Développer et renforcer ses habilités techniques pour progresser : escalade en bloc, progresser dans son niveau max.

En fin de saison découverte de l'escalade en falaise.

Pour ceux qui le souhaite, découverte de la compétition en escalade, organisation de stages durant les vacances scolaires.

### **Descriptif pédagogique :**

Appréhender le mur et ses reliefs, les prises et le vocabulaire spécifique lié à l'escalade notamment par des jeux en bas du mur.

Connaître le matériel et son utilisation : mise en place du baudrier, nœud d'encordement en huit, mousquetons et dispositif auto bloquant d'assurage (Grigri), dispositif frein (Verso). Poignée d'ascension : remontée sur corde, descente en rappel.

Prendre confiance dans le matériel et dans ses capacités d'assurage : mise en place et utilisation (montée/descente) : apprentissage de l'assurage en 5 temps, gérer la descente du grimpeur.

Règles de sécurité : auto contrôle réciproque, position de l'assureur, demande feu vert du moniteur pour autorisation de décollage, communication entre les membres de la cordée, demande feu vert du moniteur pour autorisation de descendre...

Escalade en tête et l'assurage d'un grimpeur en tête.

Escalade en site naturel : découvrir les manipulations de sécurité nécessaire pour grimper en tête en site naturel.

Découvrir la gestuelle liée à l'escalade et connaître ses possibilités par la découverte du bloc : répétition des blocs ouverts par les moniteurs et création de passages (notions d'ouverture).

Sécurité en bloc : limite de hauteur, tapis de réception, appréhender la chute, la parade du grimpeur...

Découvrir ses limites, éprouver des sensations, gérer ses émotions : effectuer des balançoires, de petits sauts en moulinette, des vols en tête...

## Adultes : De la découverte au perfectionnement... à la compétition.

Séance 1h30 en destination des débutants ou pour ceux qui ont déjà une expérience en escalade :

**3 niveaux** : débutants, initiés, perfectionnement/entraînement.

Objectifs communs :

- Découvrir ou renforcer les acquisitions dans les apprentissages fondamentaux pour :
- Gérer sa sécurité : être autonome en escalade en moulinette et escalade en tête.
- Éprouver des sensations, se confronter à ses limites : escalade en tête, escalade en bloc.
- Développer et renforcer ses habilités techniques pour progresser : escalade en bloc, progresser dans son niveau max.

Escalade en site naturel après les vacances de Pâques (selon météo)

Pour ceux qui le souhaite (cout supplémentaire) : découverte de la compétions en escalade\*, organisation de stages durant les vacances scolaires, accession aux formations fédérales\*.

\*licence FFME obligatoire.

**Niveau 1** : Découvrir ou renforcer les acquisitions dans les apprentissages fondamentaux :

- Gestion de la sécurité
- Des habilités techniques : élargissement répertoire gestuel.

A partir des vacances de Pâques si la météo le permet, découverte de l'escalade en falaise.

### Descriptif pédagogique :

Appréhender le mur et ses reliefs, les prises et le vocabulaire spécifique.

Connaître le matériel et son utilisation : mise en place du baudrier, nœud d'encordement en huit, mousquetons et dispositif auto bloquant d'assurage (Grigri), dispositif frein (Verso). Poignée d'ascension : remontée sur corde.

Prendre confiance dans le matériel et dans ses capacités d'assurage : mise en place et utilisation (montée/descente) : apprentissage de l'assurage en 5 temps, gérer la descente du grimpeur.

Règles de sécurité : auto contrôle réciproque, position de l'assureur, communication entre les membres de la cordée...

Découvrir l'escalade en tête et l'assurage d'un grimpeur en tête : école d'assurage.

Escalade en site naturel : découvrir les manipulations de sécurité nécessaire pour grimper en tête en site naturel.

Découvrir la gestuelle liée à l'escalade et connaître ses possibilités par la découverte du bloc : répétition des blocs ouverts par les moniteurs et création de passages.

Sécurité en bloc : limite de hauteur, tapis de réception, envisager la parade...

Découvrir ses limites, éprouver des sensations, gérer ses émotions : effectuer des balançoires, de petits sauts en moulinette, des vols en tête...

**Niveau 2** : L'accent est mis sur un travail technique pour améliorer sa gestuelle et sur le renforcement des capacités physiques (renforcement musculaire, travail de la résistance) et de souplesse. Un programme de perfectionnement pour progresser.

En fonction des capacités et la volonté de chacun bien sûr !

**Niveau 3** : Perf et compétition :

A ses débuts, on peut certes s'améliorer en grim pant, simplement, sans trop de contraintes. Ça fonctionne un certain temps. Mais tôt ou tard, on plafonne. Pour aller plus loin, pour véritablement progresser et pousser son niveau au maximum il faut se donner des objectifs, s'entraîner bref planifier son entraînement.

L'objectif de ce cours est de travailler ses points faibles et ses points forts. On s'attache à développer certaines filières spécifiques de l'escalade dans le but d'atteindre son objectif. On peut travailler sur un trimestre c'est-à-dire sur un cycle de 3 mois (planification) ou sur l'année.

Importance de la planification :

- Elle permet d'optimiser son temps, de se fixer des objectifs
- Elle favorise un développement optimal
- Elle encourage l'assiduité (une fois le plan établi et inscrit sur du papier, vous aurez plus tendance à le respecter)
- Elle augmente la motivation (on est toujours motivé quand on a un but et un plan pour y arriver)
- Elle diminue les risques de blessures (la planification évite la répétition, temps de repos trop court, périodisation mal conçue...)
- Elle permet d'arriver au sommet de sa forme pour une bonne performance au moment opportun.

Nos cours perfectionnement : les jeudis de 18h30 à 20h30. Pré requis : 6a en tête.

Nos entraînements compétiteurs : les mercredis et vendredis de 18h30 à 20h30. A partir de 13 ans.

# LA VERTICALE

L'ACCLAMEUR

## Planning d'ouverture au public 2020-2021

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
08:00 / 09:00							
09:00 / 10:00							
10:00 / 11:00							
11:00 / 12:00							
12:00 / 13:00							
13:00 / 14:00							
14:00 / 15:00							
15:00 / 16:00							
16:00 / 17:00							
17:00 / 18:00	17:00 / 22:00						
18:00 / 19:00		17:00 / 21:00					
19:00 / 20:00							
20:00 / 21:00							
21:00 / 22:00							
22:00 / 23:00							
			14:00 / 21:00	12:00 / 21:00	12:00 / 22:00	10:00 / 18:00	11:00 / 18:00 1er dimanche de chaque mois

Saison 2020 / 2021

Mise à jour : septembre 2020

<b>I. INDIVIDUELS - TARIFS TTC</b>			
	<b>GRIMPE LIBRE</b>	<b>GRIMPE LIBRE + COURS</b> (cours du lundi au samedi durant la saison - loisirs ou perfectionnement*)	
<b>I.1 ABONNEMENT ANNUEL</b>		- DE 15 ANS	+ DE 15 ANS
<b>HORS NIORT</b>	<b>285,00 €</b>	<b>335,00 €</b>	<b>390,00 €</b>
Etudiants - 26 ans	<b>170,00 €</b>	/	<b>250,00 €</b>
<b>NIORT</b>			
QF 10 > 12	<b>265,00 €</b>	<b>315,00 €</b>	<b>370,00 €</b>
QF 7 > 9	<b>180,00 €</b>	<b>220,00 €</b>	<b>265,00 €</b>
QF 4 > 6	<b>125,00 €</b>	<b>160,00 €</b>	<b>190,00 €</b>
QF 1 > 3	<b>95,00 €</b>	<b>115,00 €</b>	<b>135,00 €</b>
Etudiants - 26 ans	<b>95,00 €</b>		<b>135,00 €</b>
* Licence FFME en sus pour les cours de perfectionnement			
<b>I.2 ABONNEMENT TRIMESTRIEL</b>			
<b>HORS NIORT</b>	<b>165,00 €</b>	/	
<b>NIORT</b>	<b>140,00 €</b>		
* Licence FFME en sus pour les cours de perfectionnement			
<b>I.3 ENTREE LIBRE A LA JOURNEE</b>	Etudiants, Demandeurs d'emplois, Licenciés FFME	- DE 15 ANS	+ DE 15 ANS
à l'unité	<b>9,50 €</b>	<b>9,00 €</b>	<b>11,00 €</b>
par carnet de 10 tickets	<b>85,00 €</b>	<b>75,00 €</b>	<b>95,00 €</b>
"Happy Hour" de 12h à 14h hors week end	<b>5,00 €</b>		
<b>II. GROUPES</b>			
Groupe séances 1h30 (minimum 6 personnes, maximum 30) + 18 ans, si plusieurs séances nous consultés			<b>15,00 €</b>
Groupe séances 1h30 (minimum 6 personnes, maximum 30) - 18 ans, si plusieurs séances nous consultés			<b>12,00 €</b>
Cours particulier 1 h			<b>50,00 €</b>
Module découverte - 10 ans - 1 h			<b>10,00 €</b>
Module découverte de 10 ans à 16 ans - 1h30			<b>15,00 €</b>
Brevet initiation 1/2h - + 16 ans			<b>20,00 €</b>
Mini stage (3 1/2 journées pendant les vacances scolaires) pour les abonnés			<b>37,50 €</b>
Mini stage (3 1/2 journées pendant les vacances scolaires) pour les non-abonnés			<b>75,00 €</b>
<b>II.2 GROUPES AUTONOMES - créneaux de 2h (collèges, lycées, universitaire, CFA)</b>			
prix par personne jusque 9 créneaux			<b>4,50 €</b>
prix par personne à partir de 10 créneaux			<b>3,50 €</b>
<b>III. CLUBS NIORTAIS</b>			
prix par adhérent et par an			<b>140,00 €</b>
prix par adhérent adulte et par entrée (hors créneau associatif) avec accès à la SAE et au bloc			<b>7,50 €</b>
prix par adhérent moins de 15 ans et par entrée (hors créneau associatif) avec accès à la SAE et au bloc			<b>6,50 €</b>
Groupe compétition (1h30 de septembre à juin hors vacances scolaires)			<b>65,00 €</b>
<b>IV. CLUBS HORS NIORT affiliés FFME ou CAF</b>			
prix par adhérent adulte et par entrée (hors créneau associatif) avec accès à la SAE et au bloc			<b>8,00 €</b>
prix par adhérent moins de 15 ans et par entrée (hors créneau associatif) avec accès à la SAE et au bloc			<b>7,00 €</b>
Mise à disposition d'un instructeur fédéral pour formation fédérale			<b>200,00 €</b>
Mise à disposition d'ouvriers de voies de compétition - par jour			<b>170,00 €</b>
<b>V. Matériel</b>			
location d'une paire de chaussons d'escalade pour 1 séance			<b>3,00 €</b>
location de baudriers + dispositif d'assurage pour 1 séance			<b>2,00 €</b>
pack découverte (chausson/baudrier/dispositif d'assurage)			<b>4,00 €</b>
L'abonnement à la grimpe + cours permet la grimpe libre dans les créneaux d'ouverture au public; par ailleurs, dans le cadre de l'abonnement (annuel ou trimestriel), si la personne arrête les cours durant le cycle, aucun remboursement des cours non suivis ne sera effectué			
Les tarifs au quotient familial seront appliqués sur présentation du justificatif délivré par les services sociaux ou municipaux, et d'un justificatif de domicile			
<b>V. Accueil Scolaire encadrée par nos soins hors accord VDN/Education Nationale</b>			
Groupe "Classe" prix par élève et par séance - maximum 30 pers (minimum facturation 20 élèves)			<b>12,00 €</b>

## Annexe 6 : Planning d'utilisation des salles Club de L'Acclameur en 2020

### CLUB - 2020

Date	Libellé	Interlocuteurs	Nbre jours location	Nbre Personnes	
07/01/2020	Assises de services	MFR	1	150	
08/01/2020	Rencontre commerciale 2020	MANUTAN COLL	0,5	100	
14/01/2020	Commission paritaire	MAIF DRS & Performance RH	1	40	
14/01/2020	Ateliers schéma de développement touristique	NIORT AGGLO	0,5	35	
15/01/2020	Comité social et économique	MAIF DRS & Performance RH	1	40	
15/01/2020	Plénière	PIERRE GUERIN	0,5	60	
16/01/2020	Soirée annuelle	CAT-AMANIA	0,5	96	
21/01/2020	Séminaire	NIORT AGGLO	0,5	75	
22/01/2020	Réunion annuelle du personnel	IMA	0,5	50	
28/01/2020	Commission paritaire	MAIF DRS & Performance RH	0,5	40	
30/01/2020	Atelier reconnaissance	MAIF DRS & Performance RH	1	39	
04&05/02/2002	Convention commerciaux sédentaires et chefs d'ateliers	CHOUTEAU PNEU	2	55	
12/02/2020	Commission paritaire	MAIF DRS & Performance RH	1	40	
13/02/2020	Conférence	VLEA	0,5	50	
19/02/2020	Comité Social et Economique	MAIF DRS & Performance RH	1	40	
20/02/2020	Réunion secteur Aquitaine + présentation challenges	VM DISTRIBUTION	1	100	
13/03/2020	annulé corona virus	FDL PRAHECQ	1	150	
17/03/2020	annulé corona virus	NIORT AGGLO	0,5	75	
19/03/2020	annulé corona virus	IMA	1	300	
26/03/2020	annulé corona virus	OTEMPORA	1	40	
27/03/2020	annulé corona virus	UNION REGIONALE SCOP	1	40	
01-02-03/04/2020	annulé corona virus	FNSEA			
06/04/2020	annulé corona virus	URSSAF	1	50	
07/04/2020	annulé corona virus	MAIF	1	35	
08/04/2020	annulé corona virus	MAIF DRS & Performance RH	1	40	
09-10/04/2020	annulé corona virus	MAIF	2	70	
15/04/2020	annulé corona virus	MAIF DRS & Performance RH	1	40	
14/05/2020	annulé corona virus	MAIF	0,5	40	
04/06/2020	annulé corona virus	MAIF	1	140	
05/06/2020	annulé corona virus	SPN (AGILE NIORT)	1	200	
08/06/2020	annulé corona virus	CERF FORMATION	5	10	
09/06/2020	annulé corona virus	URSSAF	1	55	
18/06/2020	annulé corona virus	ASSOC LAITERIES SURGERES	1	70	
23/06/2020	annulé corona virus	OTEMPORA	1	40	
25/06/2020	annulé corona virus	HYDROTIS	1	60	
25/06/2020	annulé corona virus	TERRA LACTA	1	100	
25/06/2020	Conseil d'Administration	SEMIE	0,5	25	
27-28/06/2020	annulé corona virus	FESTIVAL DE JAZZ	2	100	
29/06/2020	annulé corona virus	BCA CONSEIL	1	900	
30/06/2020	CA ET AG	SO SPACE	0,5	25	
30/06/2020	Comité de Direction	OFFICE DE TOURISME	0,5	25	
30/06/2020	Session de recrutement	GREENIZ	1	10	
03/07/2020	Commission appel d'offres	PARC N MARAIS POITEVIN	0,5	50	
06/07/2020	annulé corona virus	MAIF	1	30	
09/09/2020	annulé corona virus	MAIF CSE	1	40	
11/09/2020	Séminaire des élus sur Niort Durable 2030	VDN	1	50	
15/09/2020	annulé corona virus	MAIF	1	35	
17/09/2020	CSSCT	MAIF	1	35	
22/09/2020	annulé corona virus	MAIF		40	
24/09/2020	annulé corona virus	AGENCE MAORI	1	100	
24/09/2020	annulé corona virus	TEMPORALIS	1	100	
24/09/2020	Réunion de travail	WEEEB	1	6	
30/09/2020	ASSEMBLEE GENERALE	TERRA LACTA	0,5	80	
01/10/2020	annulé corona virus	FEHAP	0,5	10	
01/10/2020	annulé corona virus	FDL	1	30	
02/10/2020	report corona virus 2021	SPN (AGILE NIORT)	1	200	
05/10/2020	ASSEMBLEE GENERALE	OFFICE DE TOURISME	1	35	
09/10/2020	SEMINAIRE	NIORT AGGLO	1	50	
14/10/2020	SEMINAIRE	NIORT AGGLO	1	50	
14/10/2020	Réunion de travail	WEEEB	1	6	
14/10/2020	Réunion paritaire	MAIF PARITAIRE	1	35	
15/10/2020	Réunion principaux et gestionnaires des collèges publics du 79	MAISON DU DEPARTEMENT	1	100	
15/10/2020	Conférence	CLUB DES ENTREPRENEURS	1	110	
21/10/2020	Commission paritaire	MAIF DRS & Performance RH	1	40	
22-23/10/2020	Réunion régionale	DECATHLON	2	15	
5-09-12-19/10/2020	Formation Nova	SOREGOR/TGS	4	22	
05/11/2020	Séminaire	OFFICE DU TOURISME	2	40	
20/11/2020	Réunion du personnel	SIST 79	1		
25/11/2020	Comité social et économique	MAIF DRS & Performance RH	1	40	
25-27/11/2020		CGNIE DES EXPERTS JUDICIAIRES	3	30	
03/12/2020	RRH AGEFIPH	OTEMPORA	1	40	
11/12/2020	Formation accler'emploi	AFEC FORMATION	1	11	
12/12/2020	Arbre de Noel	SOPRA STERIA	1	80	
15/12/2020	annulé corona virus	MAIF		40	
<b>TOTAL CLUB - 2020</b>			<b>31</b>	<b>28,5</b>	<b>1 514</b>

# **NIORT JAZZ au QUAI**

**Le festival de Jazz  
de Niortagglo**

du 30 juin au  
4 juillet 2020

Organisé par « Jazz à Niort » et « La7ou9 »

## **SOMMAIRE**

### **L'IDEE DU FESTIVAL**

- L'idée d'un festival de jazz à Niort
- Une ambition affichée
- L'esprit du Festival
- Une thématique
- Niort capitale du jazz féminin
- Un festival écoresponsable

### **UN FESTIVAL PROTÉIFORME**

- Le Jazz sous toutes les formes
- Quand ?
- Pour qui ?
- Des actions pédagogiques vers le jeune public
- Où ?
- Etude de concurrence
- Exemple de déroulé

### **L'ORGANISATION**

- Qui sommes-nous ?
- L'équipe
- Mode de fonctionnement
- Les bénévoles

### **FINANCEMENT et PARTENARIATS**

- Les pistes de financements
- Le partenariat avec l'Acclameur
- Partenaires et mécénat
- Autre piste

### **ANNEXE**

- Artistes internationales pressenties comme « tête d'affiche »
- Artistes Françaises pressenties comme « tête d'affiche »

# **L'IDÉE DU FESTIVAL**

## L'idée d'un festival à Niort

---

Les Jeudis Niortais, Nouvelles Scènes, le Grand Conseil Mondial des Clowns... et **pourquoi pas un festival de Jazz à Niort ?**

Comme souvent, c'est au détour d'une conversation entre passionnés que l'idée naît. Une idée qui se propage très vite. Une équipe se constitue. Le défi « **Niort Jazz Au Quai** » est lancé.

Niort possède tous les atouts pour accueillir son festival de jazz : un cœur de ville dynamique, des lieux de spectacles divers et variés, un public demandeur et curieux. Le succès des Jeudis Niortais en atteste.

## Une ambition affichée

---

Nous souhaitons d'emblée créer un festival ambitieux qui soit un marqueur fort de la vie culturelle niortaise. Le Jazz est une musique fédératrice qui sait capter tous les types de public.

Un festival qui à l'instar d'autres villes comme Marciac, Vienne (Jazz à Vienne), Coutances (Jazz Sous les Pommiers)... pourrait contribuer à faire de Niort une des références du jazz en France.

## L'esprit de « Niort Jazz au Quai »

---

L'esprit du festival est de faire découvrir au plus grand nombre le Jazz dans son immense diversité artistique et d'inciter un public, moins enclin à ce genre musical, à pousser les portes des salles de concerts.

**NIORT JAZZ AU QUAI  
est le festival de  
TOUS LES JAZZ POUR TOUS LES PUBLICS**

Au fil de son histoire, le jazz a su capter les bouleversements sociaux-économiques et s'adapter à chaque fois pour mieux se réinventer.

A chaque époque son courant, du Dixieland, au Free-Jazz... et aujourd'hui des tendances plus modernes.

C'est dans cette richesse que nous allons puiser les ressources artistiques du festival, en nous attachant à chaque fois à proposer une programmation audacieuse, exigeante et variée.

## Une thématique

---

A chaque édition **Niort Jazz Au Quai** proposera une thématique qui servira de fil conducteur à la programmation. Pour le premier festival nous allons mettre à l'honneur « **Les Femmes du Jazz** ».

Présentes le plus souvent par le passé dans le registre de la voix, elles excellent aujourd'hui dans la pratique instrumentale du jazz et apportent un souffle nouveau.

Une contribution majeure très peu valorisée. En 17 ans d'existence **Les Victoires du Jazz** (*cérémonie nationale annuelle des trophées du jazz*) n'ont décerné qu'une seule fois le *prix d'Artiste de l'Année* à une femme, c'était à **Anne Pacéo** en 2016. Une Niortaise !

Huit ans plus tôt, une autre musicienne native de la capitale Deux-Sévrienne, **Géraldine Laurent**, raflait le prix de la *Révélation Instrumentale Jazz* de l'année (elles ne sont que 4 à l'avoir obtenue). Une bien maigre récolte et l'occasion enfin de mettre les femmes du jazz sur le devant de la scène.

## Un festival écoresponsable

---

Nous souhaitons positionner « **Niort Jazz Au Quai** » comme un évènement culturel vertueux, respectueux de l'environnement.

Nous nous engageons donc :

- A créer des incitations pour des déplacements à pied ou à vélo pour accéder aux différents sites du festival dans la ville.
- Encourager le co-voiturage et les transports en commun.
- A utiliser des véhicules électriques ou hybrides pour le transport des musiciens.
- A utiliser du papier recyclé pour nos supports de communication.
- A n'utiliser aucun plastique jetable.
- A privilégier les circuits courts pour le catering.
- A adhérer à la charte éco-manifestation de Niort Agglo.
- A mettre en place une brigade verte.

# **UN FESTIVAL PROTÉIFORME**

## DU JAZZ SOUS TOUTES LES FORMES

---

Niort Jazz Au Quai va s'attacher à proposer un festival sous des formes les plus variées :

- **Des concerts en centre-ville.** Moment clef du festival, chaque soir au cœur de la ville deux concerts avec une tête d'affiche.
- **Un bal swing.** Depuis quelques années les danses Swing (Lindy-Hop, Charleston, Fox-Trot) connaissent un regain d'intérêt. Les bals sont les lieux de rassemblement des danseurs.
- **Ciné-concert.** Retour en grâce des musiciens au pied des écrans du 7<sup>e</sup> art pour faire revivre l'époque du cinéma muet. De Chaplin à Keaton, à consommer sans limite d'âge.
- **Concert itinérant Agglo.** Chaque jour en fin d'après-midi un concert itinérant à la rencontre des habitants de l'agglo. Un moyen de déplacer l'esprit du festival hors les murs.
- **Une soirée spéciale à l'Acclameur.** Avec sa capacité d'accueil de 2300 places, l'Acclameur permet de recevoir une star de renommée internationale.
- **Concert en entreprise.** Une idée pour faire rentrer le jazz sur les lieux de travail au moment de la pause déjeuner par exemple.
- **Mini-concerts d'après-midi.** Tous les jours en début d'après-midi des mini-concerts dans des lieux historiques ou insolites de la ville seront proposés aux niortais.
- **Grande Parade.** Véritable tradition du jazz, les parades réunissent tous les musiciens disponibles pour une grande déambulation rythmée. Un cortège festif suivi par le public.
- **Pique-niques-jazz en bord de Sèvre.** Un jazz plus intimiste au moment de la pause déjeuner pour écouter du jazz au bord de l'eau à l'ombre d'un vieil arbre.
- **Concert-apéro-jazz.** Lieu de rendez-vous des festivaliers ou sas de décompression à la sortie du travail, des apéro-concerts pour écouter du jazz en toute décontraction. Un rendez-vous quotidien en plein air à Port Boinot.
- **Podium itinérant.** Un rendez-vous pour les écoles de musique et les musiciens amateurs pour se produire dans les quartiers de la ville.
- **Jam-sessions.** Incontournable dans le jazz, ces séances collectives de musique improvisée réunissent musiciens amateurs et professionnels le soir tard dans les bars.
- **Masterclass.** L'occasion pour les amateurs de prendre des cours collectifs sur un thème ou un instrument avec des musiciens de passage sur le festival.
- **Le jazz se raconte à Port Boinot.** Un lieu d'échange et de rencontre avec les musiciens, des débats, des expos, des projections....

## Quand ?

---

Le festival se déroulera chaque année la **première semaine de juillet** pendant 5 jours. Un choix stratégique. Cette période, marque la fin de l'année scolaire et des examens (fin des cours le 4 juillet) et la plupart des Niortais ne sont pas encore partis en vacances.

La météo souvent clémente incite aussi d'avantage à des sorties en famille ou entre amis.

*La pertinence de ce calendrier est à confirmer avec nos partenaires (voir étude de concurrence ci-après).*

## Pour qui ?

---

**Niort Jazz Au Quai** est avant tout destiné aux Niortais et aux habitants de l'agglomération, mais nous souhaitons aussi attirer un public venant des villes limitrophes (Parthenay, Thouars, Bressuire, Saint Maixent, Melle, Poitiers, La Rochelle...).

La communication pourra s'étendre jusqu'à Bordeaux, Nantes, Limoges, Tours.

Nous apporterons une attention particulière à l'accueil des personnes en situation de handicap (physique ou mental) avec par exemple des systèmes de navettes adaptées pour les transports.

## Des actions pédagogiques vers le jeune public

---

Nous souhaitons intégrer au festival un travail pédagogique autour du Jazz dans les écoles, collèges et lycées Niortais et de l'agglomération.

Des actions qui seraient menées au sein des établissements scolaires comme par exemple des rencontres avec des musiciens et des ateliers autour de l'histoire du jazz.

Ces séances seraient accompagnées d'une médiation adaptée, basée sur le plaisir de la découverte.

Ces actions de sensibilisation permettraient aussi d'attirer ce jeune public vers les salles de concerts.

## Où ?

---

**Port Boinot, comme port d'attache.**

C'est à Port Boinot que nous souhaitons ancrer « **Niort Jazz Au Quai** ».

Sa proximité avec le cœur de ville, ses jardins, ses espaces de conférences et son projet de restaurant en font un lieu idéal pour le festival.

Il pourrait accueillir des apéros concerts en plein air en fin d'après-midi, un espace d'exposition, un lieu de rencontres avec les musiciens et le point infos pour le public.

Pour les concerts du soir il reste à étudier la possibilité d'y implanter un chapiteau pour accueillir un minimum de 1500 spectateurs (Pré-Leroy peut être une solution de repli pour l'édition 2020).

D'autres lieux de la ville seront mis aussi en valeur.

- le secteur des **halles** et du **donjon** (grande déambulation, bal swing, apéro-jazz)
- la **Brèche** (grande déambulation, diner-jazz, jam-session)
- la **terrasse du Moulin du Roc** (apéro-jazz)
- le **square Clouzot** (concert d'après-midi, pique-nique jazz au bord de l'eau)
- les lieux historiques **Villa Pérochon, musée d'Agesci...** (mini-concerts l'après-midi)
- **L'Acclameur** (soirée spéciale)
- **Le conservatoire de musique** (masterclass)

Nous donnerons aussi rendez-vous au public dans certains villages de l'agglomération pour des concerts itinérants.

Fort Foucaud sera le lieu central de l'organisation et le lieu d'accueil des artistes.

## ETUDE DE CONCURRENCE - FESTIVALS DE MUSIQUE 2019

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Septembre	octobre	Novembre	Décemb
1												
2												
3				Terri' Thouars Blues Thouars								
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
11												
12												
13												
14												
15												
16												
17												
18												
19												
20												
21												
22												
23												
24												
25												
26												
27												
28												
29												
30												
31												

MARDI 30	MERCREDI 1	JEUDI 2	VENREDI 3	SAMEDI 4
		11H00 DEAMBULATION Marché des Halles		11H00 GRANDE PARADE Brèche-Halles-Port Boinot
	PORT BOINOT (en journée) : EXPO - CONFÉRENCES - PROJECTION DE FILMS			
	12H30 PIQUE-NIQUE JAZZ En bord de Sèvre JAZZ EN ENTREPRISE	12H30 PIQUE-NIQUE JAZZ En bord de Sèvre JAZZ EN ENTREPRISE	12H30 PIQUE-NIQUE JAZZ En bord de Sèvre JAZZ EN ENTREPRISE	
PODIUM ITINÉRANT MUSIQUE AMATEUR et ÉCOLE DE MUSIQUE				
	17H30 SUMMER NIGHT-JAZZ La Brèche	15H00 MINI-CONCERT Musée d'Agesci	15H00 MINI-CONCERT Square Clouzot	15H00 PODIUM AMATEUR Port Boinot
	19H00 JAZZ ITI AGGLO ECHIRE	17H30 APERO-JAZZ Port Boinot (ou CAMJI)	17H30 APERO-JAZZ Port Boinot (ou CAMJI)	17H30 APERO-JAZZ Port Boinot (ou CAMJI)
19H00 GRAND BAL-SWING D'OUVERTURE Dans le cadre des apéros du mardi <i>Parvis des Halles</i>	19H00 JAZZ ITI AGGLO ECHIRE	19H00 JAZZ ITI AGGLO AIFRES	19H00 JAZZ ITI AGGLO CHAURAY	16H30 JAZZ ITI AGGLO Concert en barque COULON
	20H00 CINE-CONCERT + CONCERT <i>Soirée famille</i> Port Boinot ou CAC	20H00 DOUBLE CONCERT Port Boinot - Chapiteau	20H00 SOIRÉE ACCLAMEUR DOUBLE CONCERT	20H00 DOUBLE CONCERT Port Boinot - Chapiteau
		23h00 JAM SESSION BARS	23h00 JAM SESSION BARS	23h00 JAM SESSION BARS

# **L'ORGANISATION**

## Qui sommes-nous ?

---

Nous sommes deux associations à organiser conjointement « **Niort Jazz Au Quai** ».

L'association « **Jazz à Niort** », qui réunit les membres de l'organisation et l'association « **La 7ou9** » qui possède la licence du spectacle et les compétences administratives.

Notre association porteuse du projet peut être aidée sur le plan financier et opérationnel par la Spedidam (voir plus de détails dans la rubrique financement).

## L'équipe

---

L'équipe organisatrice est constituée de 8 membres :

- **David Beguier**, service communication à la Mairie de Niort, musicien.
- **René Bigot**, ancien président du festival de jazz *Dixie-Folies* à La Rochelle.
- **Alain Darrigrand**, journaliste, ancien membre de l'équipe d'organisation du festival de jazz « *Dixie-Folies* » à La Rochelle, musicien.
- **Nicolas Fredon**, directeur de l'Acclameur.
- **Laurent Garcia**, journaliste free-lance.
- **Lise Hatrel**, administratrice de l'association « *la 7ou9* ».
- **Céline Huet-Trzcinski**, cheffe de projet informatique à la MAAF, secrétaire générale de l'association « *Jazz à Niort* ».
- **Jean-Claude Maillard**, ex responsable de l'information et veille stratégique à la Maif, bénévole à *Surgères-Brass-Festival*, président de l'association « *Jazz à Niort* ».

## Mode de fonctionnement

---

L'organisation du festival repose sur un travail en commission :

- **Programmation** : Alain Darrigrand, Jean-Claude Maillard, Laurent Garcia, Lise Hatrel,
- **Communication** : Jean-Claude Maillard, Laurent Garcia, David Beguier (infographie), Nicolas Fredon
- **Logistique, technique, catering** : David Beguier, Nicolas Fredon
- **Administrative** : Lise Hatrel, Céline Huet-Trzcinski
- **Recherche de financement et budget** : Nicolas Fredon, Laurent Garcia, Jean-Claude Maillard, Céline Huet-Trzcinski
- **Sécurité** : Nicolas Fredon
- **Recrutement des bénévoles** : Céline Huet-Trzcinski
- **Coordination générale** : Alain Darrigrand

## Les bénévoles

---

Maillon indispensable à la réussite de tout festival, l'organisation de « **Niort Jazz Au Quai** » s'appuiera sur le bénévolat.

Une équipe de 80 à 100 bénévoles sera recrutée pour des missions ciblées telles que le tractage, l'affichage, le montage et démontage des structures, l'accueil et le transport des artistes, la tenue des loges, les boutiques, les points infos, l'accueil du public, la billetterie, le catering, la tenue des espaces VIP, l'accueil des VIP, la tenue des espaces boissons, la création d'une brigade verte... Sur le principe chacun précise les missions qu'ils souhaitent remplir. Un planning horaire est alors établi en tenant compte des contraintes de chacun.

L'équipe constituée sera l'image du festival et devra partager des valeurs telles que la gentillesse, l'ouverture aux autres et la disponibilité.

Certains Niortais nous ont déjà fait part de leur intérêt.

# **FINANCEMENT PARTENARIATS**

## Les pistes de financement - La Spedidam

---

Le financement du festival repose sur les partenaires publics, privés, et aussi sur une institution gage de réussite dès le lancement : **la Spedidam** (Société de Perception et de Distribution de Droits des Artistes Interprètes).

Cette organisation permet aux structures locales (associations et collectivités) de développer le dynamisme culturel et de mettre en avant leur territoire via un festival. Actuellement la Spedidam est partenaire de quinze festivals en France dont celui de Surgères qui connaît un franc succès (plus de 10 000 festivaliers en 2019).

### Partenaire des territoires et mode de fonctionnement.

La **Spedidam** sélectionne les projets sur plusieurs critères. Elle attend que le festival en germe bénéficie de l'appui technique et financier d'une collectivité et soit pourvu de plusieurs sources de financement, publiques ou privées.

Elle apporte alors son appui financier et technique à l'équipe organisatrice et collabore à tous les aspects opérationnels.

Les festivals ont comme mission de participer à la valorisation touristique et culturelle des territoires tout en permettant de bénéficier de retombées médiatiques et économiques.

### Des programmations ambitieuses

C'est la commission de programmation de « **Niort Jazz Au Quai** » (en lien avec la Spedidam) qui se charge des choix artistiques, mêlant artistes français et internationaux.

### Un savoir-faire technique

Tout au long de la préparation du festival, la *Spedidam* apporte son savoir-faire (billetterie, production, administration, technique, communication). Elle met également à disposition son matériel, des loges aux bars en passant par les infrastructures ou la signalétique. Grâce à cette expertise les collectivités ont l'assurance **d' une offre culturelle professionnelle de haute qualité.**

### Pourquoi un partenariat avec la Spedidam ?

La Spedidam est un gage de réussite :

- Un engagement sur 5 ans
- Chaque Festival est le fruit d'une réflexion et d'une concertation.
- **Un investissement financier au départ de 100K euros**, dégressif de 10K euros par an. **La Spedidam estime le budget moyen d'un festival de 4, 5 jours à 400K euros.** Leurs retours d'expérience sur 15 festivals mettent en évidence une montée en puissance des partenaires privés au fil des ans.

**Des premiers échanges ont été noués avec la Spedidam. Ils accueillent notre projet avec intérêt et sont prêts à l'étudier pour envisager une labellisation.**

## Un partenariat avec l'Acclameur

---

Dans le cadre du contrat actuel de délégation de service public, la SO SPACE proposera au comité de suivi de la Ville de Niort de dédier des moyens humains et de consacrer un temps d'accompagnement sur le plan technique, mais aussi sur l'aide à la conceptualisation de « **Niort Jazz Au Quai** » (montage budgétaire, communication, recherche de partenaires, sécurité...).

Les conditions financières de l'organisation du concert proposé à L'Acclameur seront définies et validées par le dit comité de suivi, telles que les articulations possibles préconisées dans le contrat de DSP.

## Autres partenaires et mécénat

---

A travers une forte visibilité et une association complète à l'image du festival, les partenaires et les mécènes sont des acteurs privilégiés qui bénéficient de la réussite et du rayonnement de l'événement.

En contrepartie de leur soutien, ils bénéficient de nombreux avantages :

- un accès en avant-première à la programmation et à la billetterie
- des rendez-vous réguliers tout au long de l'année
- Intégrer un réseau de partenaires impliqués et passionnés

Ouvrir les portes du festival à leurs invités :

- Ils bénéficient de places aux concerts payants
- Ils accèdent à l'Espace VIP, lieu de rencontre(s) et propice aux échanges
- Ils bénéficient d'une visibilité sur les supports de communication dédiés

Le mécénat permet à l'entreprise de bénéficier d'une déduction fiscale de 60% du montant de son don sur l'impôt sur les sociétés, dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires (art. 238 bis du Code Général des Impôts).

A titre d'exemple, un investissement de 10 000 € coûte 1 500 € à l'entreprise, suite à une déduction fiscale de 6 000 € et 2 500 € de contrepartie (places, visibilité...).

## La communication

---

Elle est essentielle et fondamentale pour annoncer, lancer et faire vivre le Festival.

Un plan média sera défini et mis en œuvre intégrant tous les moyens de communication : Internet – réseaux sociaux – affichage – flyers – presse (écrite/radio/télé/web).

Une conférence de presse sera prévue dans les prochains mois pour annoncer **Niort Jazz Au Quai** auprès des médias locaux et spécialisés.

Dès l'annonce, un site web sera mis en ligne pour présenter le Festival, préciser sa ligne artistique, ses premières orientations de programmation, sa localisation, des infos pratiques, accueillir les candidatures des bénévoles...

Nous mènerons aussi des actions de communication d'envergure auprès des entreprises et collectivités à double titre :

- rencontre des dirigeants des entreprises locales et collectivités pour nouer des partenariats ou du mécénat. Voir aussi avec les Directions de la Communication pour annoncer et relayer le Festival.
- rencontre des Comités d'entreprise pour relayer l'info sur leurs espaces dédiés.

## Autre piste

---

Nous pourrions bénéficier du fait que Niort devienne une ville d'entraînement pour les Jeux Olympiques pour trouver des délégations étrangères qui pourraient venir avec des musiciens (délégation de la Nouvelle-Orleans par exemple).

## ARTISTES INTERNATIONALES PRESENTIES COMME « TÊTE D’AFFICHE »

---

### **Sarah McKenzie** - *Piano - Jazz Vocal*

Dans le sillon de Diana Krall, l'australienne Sarah McKenzie s'impose parmi les grandes voix du jazz. Elle surprend par la pureté de son timbre de voix et un phrasé swing naturel. Une voix à part, une présence incontestable, de superbes compositions et un réel talent pour mêler compositions originales, standards et trésors cachés de l'histoire du jazz, Sarah McKenzie. Elle concilie un profond respect pour la tradition jazz et un style indéniablement personnel. Avec son timbre de voix chaleureux, Sarah McKenzie se distingue par sa grande musicalité et son swing ravageur. Un style singulier et subtil à découvrir.

<https://www.youtube.com/watch?v=1-e5UvA3MkM>

### **Robin McKelle** - *Jazz Vocal*

Elle est régulièrement comparée à Ella Fitzgerald pour son registre de voix alto et a partagé la scène avec de prestigieux artistes comme Herbie Hancock, Wayne Shorter ou Bobby Mc Ferrin. Ses références musicales sont pourtant plus basées autour de Ray Charles, Nina Simone ou encore Donny Hathaway.

<https://www.youtube.com/watch?v=koGJK5zcpFQ>

### **Norah Jones** - *Jazz Vocal*

Elle est l'une des filles du célèbre joueur de sitar indien Ravi Shankar. bercée dès son plus jeune âge par les musiques qu'écoute sa mère (Billie Holiday, Aretha Franklin, Ray Charles...), elle sort en 2002 son 1er album *Come away with me*, subtil assemblage de jazz et de blues, de compositions originales et de reprises, qui connaît un immense succès, totalisant 20 millions d'exemplaires écoulés et récompensé par 5 Grammy Awards.

<https://www.youtube.com/watch?v=tO4dxvguQDk>

### **Dee Dee Bridgewater** - *Jazz Vocal*

Fille du trompettiste Matthew Garrett, elle découvre très tôt sa voie dans la musique. Dans les années 70, elle intègre le Thad Jones-Mel Lewis Jazz Orchestra ; c'est alors que démarre sa carrière : elle se produit avec des grands noms du jazz tels que Sonny Rollins, Dizzy Gillespie, Dexter Gordon et Max Roach.

<https://www.youtube.com/watch?v=e2o-iDeCd50>

### **Lisa Ekdahl** - *Jazz Vocal*

Artiste reconnue et récompensée dans son pays natal, la Suède, dès son premier album en 1994. Avec le trio de Peter Nordhal, elle enregistre un album de standards de jazz, *When did you leave heaven*, en 1998. Le succès, critique et commercial, est immédiat et se propage dans toute l'Europe, et particulièrement en France. Elle enchaîne alors sur un deuxième album avec le trio, *Back to Earth*, qui la place comme une des grandes chanteuses de jazz contemporaines.

<https://www.youtube.com/watch?v=xnKAlVoKHxs>

### **Madeleine Peyroux** - *Chant - Guitare*

Considérée comme l'une des plus belles de la scène jazz actuelle, sa voix, légèrement enrouée, à la fois nonchalante et intimiste, n'est pas sans évoquer celle de Billie Holiday. Elle est d'ailleurs très inspirée par le jazz et le blues d'avant-guerre.

<https://www.youtube.com/watch?v=7exXTgypXJs>

### **Térez Montcalm** - *Jazz Vocal*

Sa voix unique par sa texture à la fois puissante et fragile, se distingue par un timbre cassé reconnaissable dès la première note. Elle a une manière très personnelle de se réapproprier des standards, de les déconstruire et reconstruire en toute liberté. Elle chante aussi bien en anglais qu'en français, compose et s'accompagne à la guitare.

<https://www.youtube.com/watch?v=ZgFfekHkzl4&list=PL4D7AFD90EEA65A4A>

### **Anne Pacéo** - *Batteuse-compositrice*

Leader et compositrice fertile Anne Pacey a su inventer un style singulier et identifiable dès les premières mesures. En témoignent ses 2 Victoires de la musique, « Artiste jazz de l'année » en 2016, « révélation jazz » en 2011, et sa discographie prolifique, qui l'ont emmenée jouer dans 44 pays sur les 5 continents. Avec 6 disques à son actif Anne Pacey se joue des codes et des styles, mettant un point d'honneur à briser les frontières et rechercher des alchimies très particulières entre les musiciens qui composent ses groupes.

<http://annepacey.com/fr/video/live-jazz-in-marciac/>

### **Rhoda Scott (avec Géraldine Laurent et Sophie Alour)** - *Organiste*

<https://www.youtube.com/watch?v=v0sHl5-CETM#action=share>

### **Robyn Bennett**

<https://www.youtube.com/watch?v=R5gfjKQ1eD8>

<http://www.robbynennett.com/pdf/PressReview.pdf>

### **Catherine Russell**

<https://www.francemusique.fr/emissions/open-jazz/catherine-russell-louis-luis-and-me-71746>

## ARTISTES FRANÇAISES PRESENTIÉS COMME « TÊTE D’AFFICHE »

---

### **Airelle Besson** - *trompettiste - Cine concert*

Trompettiste brillante et passionnée, compositrice et chef d'orchestre, Airelle Besson est désormais incontournable sur la scène jazz française. Acclamée pour son lumineux duo avec le guitariste Nelson Veras, récompensée du Prix Django Reinhardt en janvier, l'artiste, en résidence à Coutances, se lance dans une nouvelle aventure en quartet. Rencontre avant deux concerts à Jazz sous les pommiers.

<http://www.airellebesson.com/>

### **Camille Bertault** - *Jazz Vocal*

Qualifiée de révélation jazz de l'année 2018, Camille Bertault fut découverte sur les réseaux sociaux grâce à son interprétation ultrarapide où elle « scatte », note par note, le solo de sax « Giant Steps » de Coltrane. D'une aisance stupéfiante, cette chanteuse, compositrice et pianiste, s'illustre aussi bien dans les répertoires de Bach, Ravel que ceux des auteurs Gainsbourg, Brassens ou Brigitte Fontaine, ou encore de John Coltrane. « Epatante Camille Bertault ! (...) bien partie pour être une des plus belles révélations de l'année. » Télérama Sortir. Un rayon de soleil nommé Camille Bertault.

<https://www.youtube.com/watch?v=S6hDDxhOU9A&list=RDS6hDDxhOU9A&index=2>

<https://www.youtube.com/watch?v=Hw43Z61N86w&list=RDS6hDDxhOU9A&index=7>

<https://www.youtube.com/watch?v=LiiBQbGCxog>

### **Sophie Alour** - *sax - chef d'orchestre (Spedidam)*

Née en 1974, elle a appris le saxophone en autodidacte, après avoir étudié clarinette à l'école de musique de Quimper. En 2000, elle est engagée dans le big band « Le Vintage Orchestra » qui réunit la fine fleur de sa génération. Elle crée dans la même année un sextet avec Stéphane Belmondo et intègre dans le même élan le big band de Christophe Dal Sasso qui enregistre l'album « Ouverture ». En 2004, Rhoda Scott l'engage pour former son quartet et la même année elle joue dans le big band de Wynton Marsalis et participe au projet d'Aldo Romano. En 2005, elle enregistre son premier album « Insulaire » salué par la critique.

[https://www.youtube.com/watch?time\\_continue=5&v=b87jKuzBJaA](https://www.youtube.com/watch?time_continue=5&v=b87jKuzBJaA)

<https://www.youtube.com/watch?v=IXEd1jLGCUE>

### **Cécile L. Recchia** - *Jazz Vocal*

C'est après une formation en piano classique et des études de littérature américaine que Cecil L. Recchia s'initie à la musique de jazz au CIM à Paris. C'est aux Trophées du Sunset/Sunside, en 2008, que Cecil L. Recchia se fait connaître du public et devient une habituée des lieux de la scène jazz parisienne. La même année, elle assure les concerts de « Jazz à la Récré » (EMI) pour la sortie du disque éponyme auquel participent Didier Lockwood et Hal Singer. Ce projet remporte un vif succès, notamment lors de la première édition « Jazz for Kids » du festival de Jazz à la Villette 2009. S'ensuivra un second opus, « Noël en Jazz », sur lequel elle est à la fois lead vocale et arrangeuse. [https://www.youtube.com/watch?time\\_continue=67&v=wxB3k88cIFl](https://www.youtube.com/watch?time_continue=67&v=wxB3k88cIFl)

### **Elise Caron (& Edward Perraud)**

Comédienne, musicienne et chanteuse, elle se lance dans le chant après des études d'Art dramatique. C'est au sein du CNSM de Paris qu'elle perfectionne sa voix, avant d'alterner entre la scène théâtrale et les concerts. Assez rapidement, Elise Caron se tourne vers le jazz, notamment aux côtés de Denis Badault qui l'intègre à l'Orchestre National de Jazz comme soliste. Véritable exploratrice de la musique contemporaine, Elise Caron chante dans tous les registres. Très sollicitée, elle a chanté pour de nombreux auteurs, notamment David Chevalier, pour le Quartet Archimusic ou encore Lucas Gillet. [https://www.youtube.com/watch?v=U1DJI\\_XWCd4](https://www.youtube.com/watch?v=U1DJI_XWCd4)

### **Virginie Teychené - Jazz Vocal**

Après avoir triomphé en 2008 au festival de Juan-les-Pins où elle a obtenu, dans la catégorie Révélation, le Grand Prix du jury et le Prix du public, elle poursuit une carrière jalonnée de succès, tant en France qu'à l'étranger. Elle le doit à une voix bien timbrée, à la tessiture étendue, et aussi à sa diction parfaite et à son sens du swing.

<https://www.youtube.com/watch?v=gngxJfvPt80>

### **Ellinoa**

Ellinoa est une artiste atypique qui captive par sa voix scintillante, ses improvisations habitées et la richesse de son univers. S'exprimant autant par sa voix que dans l'écriture, l'exploration musicale est au cœur de sa démarche artistique. Que ce soit à la tête du Wanderlust orchestra, orchestre de 15 musiciens et musiciennes, ou dans ses formations plus réduites, elle ne cesse de repousser ses limites en tant qu'interprète, improvisatrice et compositrice. Avidée d'expériences, elle met aussi sa voix au service d'autres projets, en particulier Theorem of Joy et le sextet vocal Shades, et multiplie les collaborations au sein de la scène jazz actuelle.

### **Géraldine Laurent - saxophone**

Une approche très personnelle du saxophone alto, un jeu incandescent dont les phrases sont empreintes d'un lyrisme toujours surprenant, un son qui n'appartient qu'à elle : elle fait partie de ces figures ayant prouvé qu'elles avaient leur mot à dire et que le jazz n'était pas seulement une affaire d'hommes. Née en 1975 à Niort, Géraldine débute ses études musicales par le piano classique puis avec le saxophone à l'âge de 13 ans. À sa majorité, elle est vite remarquée pour son talent de sidewoman et à 30 ans elle saute le pas pour former son propre groupe, le Time Out Trio, en compagnie du contrebassiste Yoni ZELNIK et du batteur Laurent BATAILLE, avec qui elle écume les scènes nationales et internationales.

[https://www.youtube.com/watch?time\\_continue=32&v=HEiiTsvr51E](https://www.youtube.com/watch?time_continue=32&v=HEiiTsvr51E)

### **Les Swingirls - trio féminin jazz humour**

Sorties tout droit de la France de la Libération, les Swingirls décapent le jazz d'après-guerre ! Leur show endiablé alterne des compositions originales en français et des tubes détournés. Il surprend par son explosivité, sa finesse, ses délires, sa sincérité, son humour et son orfèvrerie musicale. Un ovni inclassable entre swing, clown, chanson à texte, musique de chambre et pop rock échevelé ... Ces trois pin-up rétro, mordues de swing, dévoilent rapidement leur brin de folie.

<https://www.swingirls.fr/video/>

**À Niort**  
*L'été serait trop triste sans artistes*  
**SANS FESTIVAL/100 ARTISTES**  
*à moins de 100 km!*



Le Loup Blanc - Dossier de travail - Mai 2020

## SANS FESTIVAL/100 ARTISTES À Niort

Un événement à partager en famille, entre amis ou entre voisins en respectant les limitations évolutives du nombre de personnes (10 max au 11 mai 2020) et des gestes barrières.

Un e-festival Hybride en *live* et *on-line* qui accompagne le dé-confinement ou le re-confinement, de façon citoyenne et sécurisée.



## **SANS FESTIVAL/100 ARTISTES À Niort**

- **Donne aux professionnels locaux, organisations culturelles et lieux de spectacles du territoire, l'opportunité d'exister cet été, malgré le contexte sanitaire incertain.**
- **Cette année, faire vivre à l'ensemble de la population locale, de belles émotions artistiques et ludiques dans un contexte contraint évolutif.**
- **Propose de belles soirées collaboratives, d'abord intelligentes, ensuite amusantes et finalement festives, proposées à tous les foyers du bassin niortais, et bien au-delà, qui ont envie de participer à l'événement.**
- **Crée l'opportunité, pour les niortais, de supporter leurs événements préférés.**
- **Pour les bars culturels de la ville, un point d'appui pour faire un peu de chiffre d'affaire et de bénéfices.**

**SANS FESTIVAL/100 ARTISTES  
À Niort**

**LES FESTIVALS CONTRIBUTEURS**



Envie Urbaine  
Nouvelle(s) Scène(s)  
Takavoïr  
Regard Noir  
A2 Bulles

Très Grand Mondial des Clowns  
Cirque d'Été  
Panique Au Dancing  
Le 4<sup>e</sup> Mur  
Rise & Fall

Le Mini Festival de la Dynamo  
Les Matches d'Impro  
Niort Jazz Festival ?  
Festival Stand-Up ?

Le Loup Blanc - Dossier de travail - Mai 2020

## **SANS FESTIVAL/100 ARTISTES À Niort**

### **Les commerces à associer à la démarche**

Ils sont associés au projet par la commercialisation de kit apéro / restauration / boisson avec des goodies dans la thématique de la soirée, le tout « à emporter », sur pré-réserve pour éviter les invendus.

**LE HANGAR/LE 11BIS**

**L'ARROSOIR**

**LA LIBRAIRIE DES HALLES**

**LA JAVA**

**L'ENTRACTE**

**LA BULLE**

**LE BOCAL**

**LE BAR DE L'ÎLOT SAUVAGE ?**

Le Loup Blanc - Dossier de travail – Mai 2020

**SANS FESTIVAL/100 ARTISTES  
À Niort**

**LES SPONSORS**

SALLES DE SPECTACLES ET PROGRAMMATEURS PROFESSIONNELS

**L'ACCLAMEUR**

L'ACCLAMEUR



**LE MOULIN  
DU ROC**  
SCÈNE NATIONALE À NIORT

LMDR

LE CAMJI



LE LOUP BLANC ÉVÉNEMENTS

INDIGO PRODUCTIONS

LOOLOU



Le Loup Blanc - Dossier de travail - Mai 2020

**SANS FESTIVAL/100 ARTISTES  
À Niort**

**Des partenaires de festivals locaux à convaincre... et vite**

LECLERC - MAIF - MACIF - MAAF - IMA - DARVA - SMACL - CACMDS - CREDIT MUTUEL, GROUPAMA ...



## **SANS FESTIVAL/100 ARTISTES À Niort**

### **PROGRAMMATION**

De mi-juin à mi-juillet, 6 épisodes dont le dernier, peut-être plus tardif, pour proposer un *Grand Bal du 14 juillet* pour danser chez soi.

### **UN ÉVÉNEMENT CULTUREL EN 4 PARTIES DE 18H00 À 22H00**

- Un Préshow destiné au jeune public
  - L' Afterwork
  - L' Apéro dînatoire
  - Le Dancefloor

...

## **SANS FESTIVAL/100 ARTISTES À Niort**

### **Un contenu variés mélangeant artistes locaux et nationaux À destination de tous les publics**

L'animation en continue est assurée par des DJs, en fil rouge, et des comédiens niortais différents à chaque épisode. Ils gèrent la continuité de l'ensemble et les multiples capsules des show-cases et prises de parole -en direct ou enregistrées, en live ou à distance- qui construisent la soirée.

### **De nombreuses animations participatives entre les artistes et les foyers connectés**

Une double-plateforme collaborative permet de faire intervenir les différents contributeurs d'une part et le grand public connecté d'autre part. Pour ces derniers, un médiateur s'assure de la teneur des multiples courtes contribution -défis, jeux, danses, anecdotes,...- comme de celle de leur posts, avant diffusion.

## **SANS FESTIVAL/100 ARTISTES À Niort**

### **Un événement éco-responsable**

A l'issue de ce festival hybride, nous serons en mesure d'évaluer l'empreinte carbone sur son champ digital en 6 points :

- 1 – Sa performance environnementale à l'aide d'une note de A à G
- 2 – La bande passante nécessaire à l'affichage de sa page d'accueil
- 3 – La charge serveur
- 4 – Les bonnes pratiques sur une note de 15
- 5 – Son empreinte Gaz à Effet de Serre (GES)
- 6 – Sa performance environnementale à l'aide d'une note /100

## **SANS FESTIVAL/100 ARTISTES À Niort**

**Les concepteurs contributeurs**  
Matthieu Viellot et Pascale Lamy.

### **Le producteur contributeur**

Le loup blanc en association avec l'e-Meute pour accueillir dans leurs locaux, dans les conditions sanitaires réglementaires requises, les techniciens et artistes nécessaires à l'élaboration et la réalisation de ces temps forts.

### **Le réseau web contributeur**

Le réseau SPN, au travers de ses adhérents, contribue à l'infrastructure web et garantit la faisabilité digitale de l'opération.

**SANS FESTIVAL/100 ARTISTES  
À Niort**

**Les initiateurs du projet**

Nicolas Fredon pour L'Acclameur,  
<http://nicolas.fredon@gmail.com>

Jacques Humbert pour Le loup Blanc,  
[jhumbert@leloupblanc.fr](mailto:jhumbert@leloupblanc.fr)

Jean-Christophe Gilbert pour loulou.  
[jc@weeeeb.fr](mailto:jc@weeeeb.fr)

**Merci de votre attention**

Le Loup Blanc - Dossier de travail – Mai 2020



# L'année digitale 2020



Weij | 2021



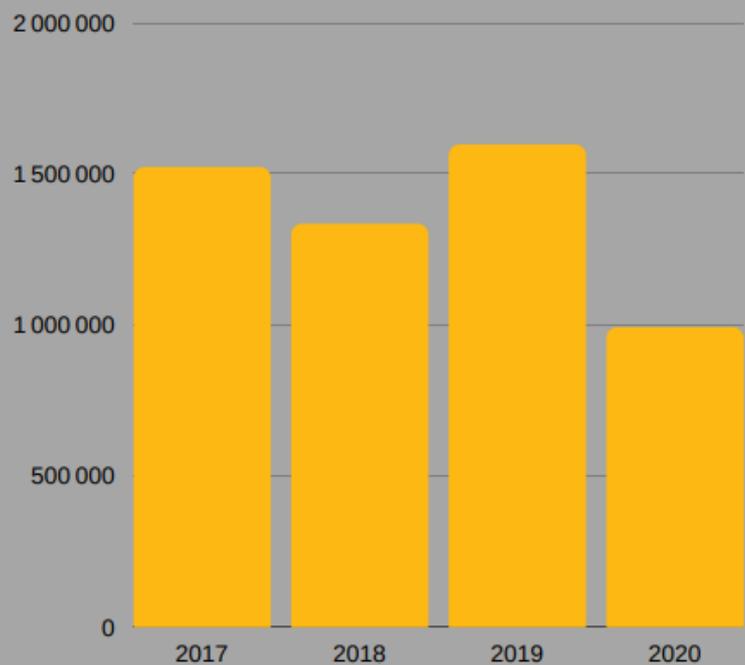
Nombre de personnes connectées

# 989 834

ESTIMATION TOUT SUPPORTS NUMÉRIQUES CONFONDUS

- SITE WEB
- FACEBOOK GRANDE HALLE + VERTICALE
- YOUTUBE
- INSTAGRAM
- EMAILING
- LINKED IN
- GOOGLE MY BUSINESS

Weij | 2021

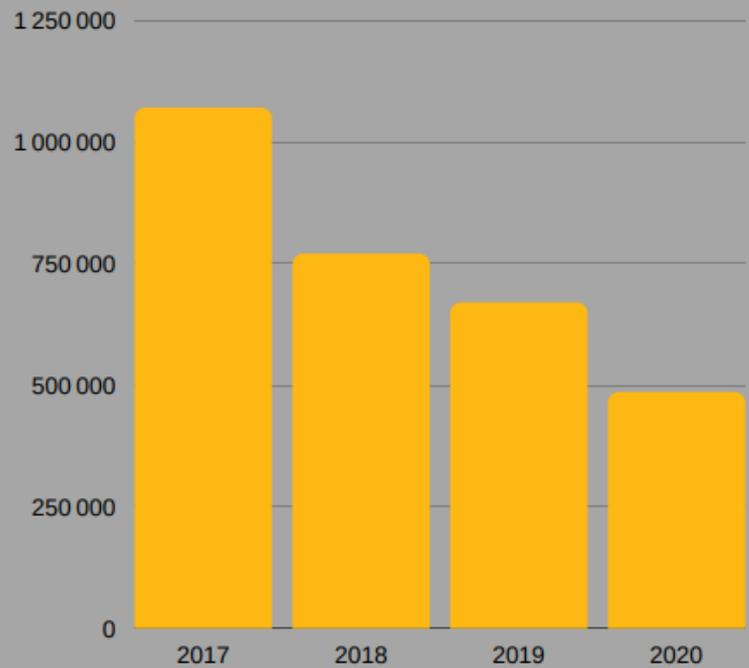


Nombre de personnes connectées  
(reach)

# FACEBOOK



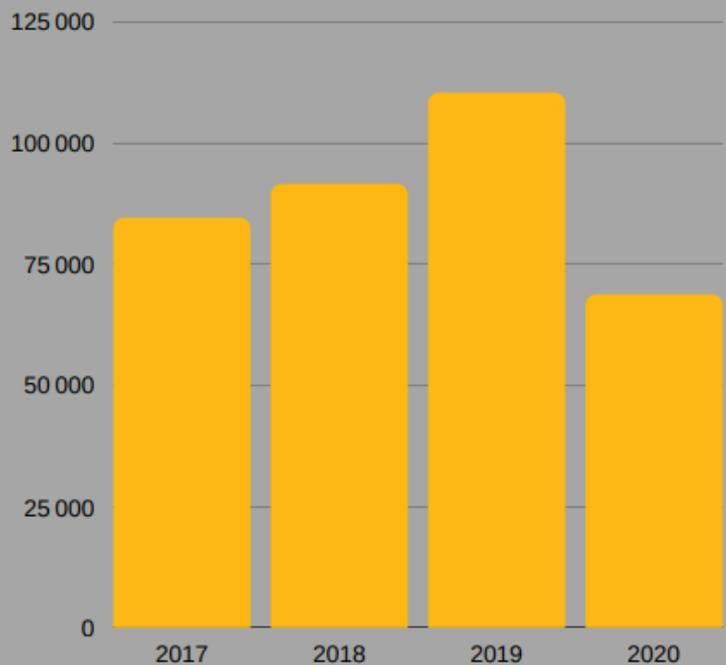
Weij | 2021



Nombre de personnes connectées  
(visiteurs uniques)

# SITE WEB

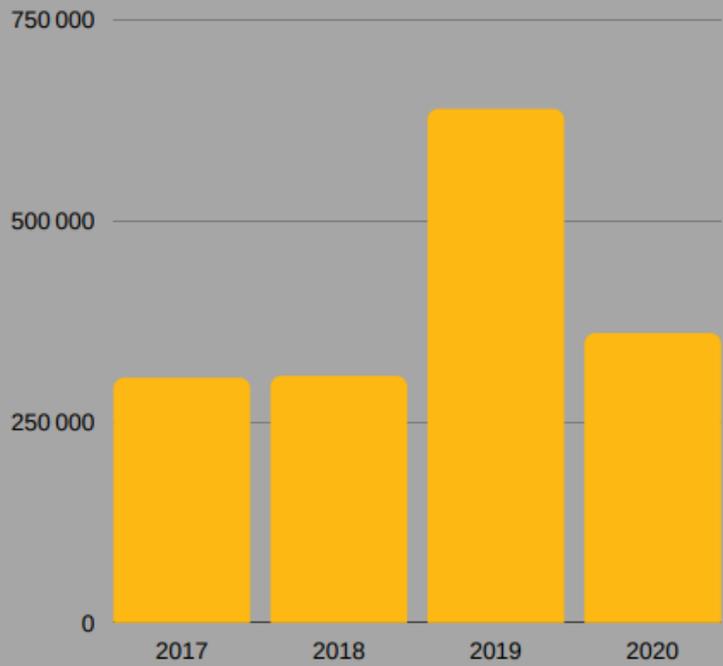
Weij | 2021



Nombre de personnes connectées

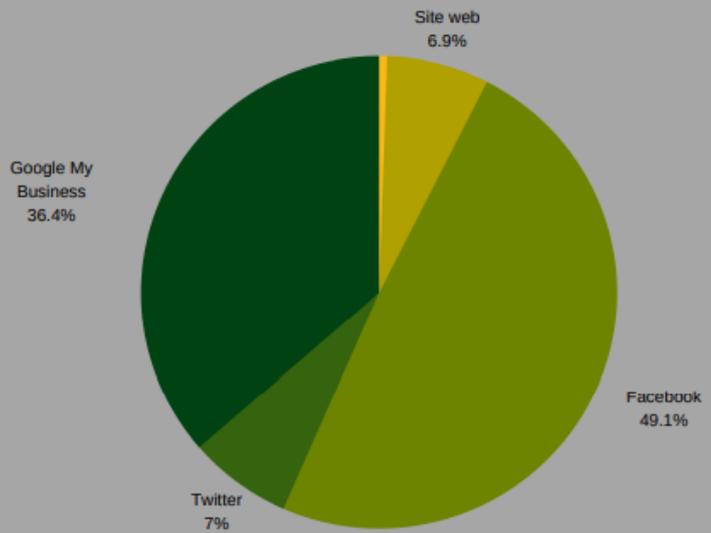
# GOOGLE MY BUSINESS

Weij | 2021



En pourcentage

# 2020



**NOUS VENONS DE PASSER UNE ANNÉE TRÈS DIFFICILE À TOUS POINTS DE VUE**

**L'ACCLAMEUR NE S'EN SORT PAS SI MAL QUE ÇA  
NOUS AVONS TOUCHÉ 989 834 PERSONNES.**

**EMAILING MARKETING :**

**LE TAUX D'OUVERTURE SUR L'ANNÉE 2020 EST DE 28,5 %  
C'EST UN TRÈS BON TAUX.**

**LE SITE, TWITTER ET GOOGLE MY BUSINESS SONT EN BAISSÉ  
LINKEDIN ET L'EMAILING EN HAUSSE.**

**L'ACCLAMEUR**



## ACTE D'ENGAGEMENT

### MARCHE DE SERVICE

#### MAINTENANCE PREVENTIVE ET CORRECTIVE DES INSTALLATIONS DE SECURITE DU SITE DE L'ACCLAMEUR

#### INDICE B

Pouvoir adjudicateur :  
SO SPACE  
Société Anonyme d'Economie Mixte  
64 Avenue Saint-Jean d'Angély  
79000 NIORT

Représenté par :  
Luc DELAGARDE, Président-Directeur Général

- Lot n°1 - Maintenance préventive et corrective du Système de Sécurité Incendie (SSI) de L'Acclameur
- Lot n°2 - Maintenance préventive et corrective du Système de Sécurité Intrusion de L'Acclameur

## SOMMAIRE

<b>ARTICLE 1 - DISPOSITIONS GENERALES</b>	<b>3</b>
1.1 OBJET DE LA CONSULTATION	3
1.2 MODE DE PASSATION	3
1.3 DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION	3
1.4 DUREE DU MARCHE – RECONDUCTION	3
1.5 TYPE ET FORME DU MARCHE	3
<b>ARTICLE 2 - IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR</b>	<b>3</b>
2.1 IDENTITE ET COORDONNEES DU POUVOIR ADJUDICATEUR	3
2.2 REPRESENTANT DU POUVOIR ADJUDICATEUR	4
2.3 ORGANISME CHARGE DES PAIEMENTS	4
<b>ARTICLE 3 - ENGAGEMENT DU TITULAIRE</b>	<b>4</b>
3.1 IDENTITE ET ENGAGEMENT DU TITULAIRE	4
3.2 ANNEXES FINANCIERES	5
3.3 COMPTE A CREDITER	5
3.4 SIGNATURE DU CANDIDAT	6
<b>ARTICLE 4 - ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR</b>	<b>7</b>
<b>ARTICLE 5 - NOTIFICATION DU MARCHE AU TITULAIRE (DATE D'EFFET DU MARCHE)</b>	<b>7</b>
<b>ARTICLE 6 - NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCES</b>	<b>8</b>
<b>ARTICLE 7 - REPARTITION FINANCIERE DES PRESTATIONS DES MEMBRES EN CAS DE GROUPEMENT</b>	<b>9</b>

## ARTICLE 1 - DISPOSITIONS GENERALES

### 1.1 Objet de la consultation

Le présent marché a pour objet la réalisation de prestations de maintenance préventive et corrective des installations de sécurité du site de L'Acclameur.

Le détail exhaustif des prestations est précisé dans le CCTP.

### 1.2 Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure sans publicité ni mise en concurrence préalables. Elle est soumise aux dispositions de l'article R2122-8 du Code de la commande publique.

Sur la base des critères de choix des offres définis dans le présent règlement de la consultation, le pouvoir adjudicateur choisira l'offre économiquement la plus avantageuse.

### 1.3 Décomposition de la consultation

La consultation a fait l'objet de 2 lots distincts :

Numéro du lot	Désignation du lot
1	Maintenance préventive et corrective du Système de Sécurité Incendie (SSI) de L'Acclameur
2	Maintenance préventive et corrective du Système de Sécurité Intrusion de L'Acclameur

### 1.4 Durée du marché – Reconduction

Pour chaque lot, le marché est passé pour une durée d'un (1) an à compter de sa date de notification.

Il pourra être reconduit trois (3) fois tacitement pour la même durée et dans les mêmes conditions, à chaque date anniversaire du marché, sans que sa durée totale n'excède quatre (4) ans.

Dans le cas où l'une des parties ne souhaite pas reconduire le présent marché, elle devra en informer l'autre par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard trois (3) mois avant la date d'anniversaire du marché. Le point de départ du délai est fixé au jour de la réception de ladite lettre.

### 1.5 Type et forme du marché

**S'agissant des prestations de maintenance préventive des installations**, le marché est réglé par application d'un prix global et forfaitaire mentionnées dans l'acte d'engagement pour les 2 lots.

**S'agissant des prestations de maintenance corrective des installations**, le marché prend la forme d'un accord-cadre à bons de commandes mono-attributaire sans minimum et avec un maximum fixé :

- Pour le lot n°1, à 6 000 € HT pour toute la durée du marché, reconductions comprises.
- Pour le lot n°2, à 3 600 € HT pour toute la durée du marché, reconductions comprises.

Les bons de commandes sont émis au fur et à mesure des besoins du pouvoir adjudicateur.

## ARTICLE 2 - IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

### 2.1 Identité et coordonnées du pouvoir adjudicateur

SO SPACE  
Société Anonyme d'Economie Mixte  
64 Avenue Saint-Jean d'Angély  
79000 NIORT

Maintenance préventive et corrective des installations de sécurité du site de L'Acclameur

2/10

## 2.2 Représentant du pouvoir adjudicateur

Le représentant du pouvoir adjudicateur ayant la qualité de signataire et habilité à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances est :

**Luc DELAGARDE, Président-Directeur Général**

## 2.3 Organisme chargé des paiements

Organisme chargé des paiements auquel doivent être notifiées les cessions de créances ou nantissements :

**SO SPACE**  
**Société Anonyme d'Economie Mixte**  
64 Avenue Saint-Jean d'Angély  
79000 NIORT

## ARTICLE 3 - ENGAGEMENT DU TITULAIRE

### 3.1 Identité et engagement du titulaire

Nom, prénom et qualité du signataire du marché :

**NARGEOT Benoit (Gérant)**

- Agissant pour mon propre compte ;
- Agissant pour le compte de la société désignée ci-après ;
- Agissant pour le compte de la société désignée ci-après, mandataire :
- du groupement solidaire
  - du groupement conjoint

pour l'ensemble des opérateurs groupés ayant été désignés au sein de l'article 7 du présent acte d'engagement.

#### NOM DE LA SOCIETE :

AMELEC MAINTENANCE

Qualité (fabricant, grossiste, distributeur, dépositaire, ...) :

Installation et maintenance en électricité

Adresse : ZA du Fief de Baussais – Rue du Fief de Baussais

Code postal – Ville :

79230 FRANÇOIS

Téléphone : 05.49.73.14.84 Fax :05.49.79.06.78 Mail : [contact@amelec79.com](mailto:contact@amelec79.com)

Numéro SIRET : 818 820 698 00020

Code APE : 4321A

Numéro de TVA Intracommunautaire : FR 59818820698

**Maintenance préventive et corrective des installations de sécurité du site de L'Acclameur**

4/10

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché, indiquées à l'article « Pièces contractuelles » du Cahier des Clauses Administratives particulières (CCAP) et conformément à leurs stipulations,

Je m'engage, sur la base de mon offre,

J'engage le groupement dont je suis mandataire, sur la base de l'offre du groupement,

conformément aux clauses et conditions des documents contractuels susmentionnés, à exécuter les prestations objets du présent marché aux prix indiqués dans le BPU et ci-après :

• **Montant annuel des opérations de maintenance préventive :**

Montant annuel HT :	2681,57€
Taux de TVA :	20%
Montant annuel TTC :	3217,88€
Montant annuel TTC (En toute lettre) :	Trois mille deux cent dix sept euros et quatre vingt huit centimes

• **Montant annuel forfaitaire de la PSE n°1 - Etablissement et communication d'un rapport annuel d'activité (facultatif) :**

Montant annuel HT :	compris dans le prix de la maintenance préventive : un tableau de suivi vous sera remis sous format Excel
Taux de TVA :	
Montant annuel TTC :	
Montant annuel TTC (En toute lettre) :	

**3.2 Annexes financières**

Les annexes financières rattachées au présent acte d'engagement sont les suivantes :

- Le Bordereau des Prix Unitaires (BPU) du lot n°1
- Le Bordereau des Prix unitaires (BPU) du lot n°2

**3.3 Compte à créditer**

RIB joint dans la candidature

Informations du compte à créditer (le cadre ci-dessous est à dupliquer en cas de paiement sur plusieurs comptes dans le cadre d'un groupement) :

---

**Maintenance préventive et corrective des installations de sécurité du site de L'Acclameur**

F10

Titulaire du compte :

SARL AMELEC MAINTENANCE

Code banque : 11706 Code guichet : 00034 Numéro : 56010094734 Clé RIB : 03

IBAN : FR76 1170 6000 3456 0100 9473 403

Code BIC : AGRIFRPP817

Banque : CREDIT AGRICOLE CHARENTE MARITIME DEUX-SÈVRES

### 3.4 Signature du candidat

À François , le 28/02/2020

Signature du candidat, du mandataire ou des membres du groupement,

  
**SARL AMELEC MAINTENANCE**  
ZA DU FIER DE BAUSSAIS  
RUE DU FIER DE BAUSSAIS  
79260-FRANÇOIS  
Tél : 05 49 73 14 84  
Siret : 818 820 692 0000 Code APE : 4321A

**MAINTENANCE PREVENTIVE ET CORRECTIVE DES INSTALLATIONS DE SECURITE DU SITE DE L'ACCLAMEUR**  
**Lot n°1 - Maintenance préventive et curative du Système de Sécurité Incendie (SSI) de L'Acclameur**

**BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (BPU)**

<b>Désignation</b> <small>Chaque pièce listée ci-dessous doit être d'une gamme similaire à la pièce initialement installée</small>	<b>Unité</b>	<b>Marque / Modèle proposé</b>	<b>Prix unitaire H.T</b>	<b>Montant T.V.A</b>	<b>Prix unitaire T.T.C</b>
Détecteurs optique de fumée	Unité	CHUBB / ISCAN+O	34,00€	7,20€ 6,00€	43,20€ 36,00€
Détecteurs thermo-vélocimétriques	Unité	CHUBB / ISCAN+TV ICC	36,00 €	7,20 €	43,20 €
Détecteur linéaire	Unité	CHUBB / 6500R	531,00 €	106,20 €	637,20 €
Déclencheur à membrane déformable saillie	Unité	CHUBB / DM MCP5A	55,00 €	11,00 €	66,00 €
Déclencheur à membrane déformable encastré	Unité	CHUBB / DM MCP5A	55,00 €	11,00 €	66,00 €
Ventouse électromagnétique à manque tension avec bouton poussoir de déclenchement local	Unité	CORDIA / 24V Rupture	27,00 €	5,40 €	32,40 €
Diffuseurs sonores	Unité	CHUBB / ROLP AB	34,00 €	6,80 €	40,80 €
Flash lumineux	Unité	CHUBB / SOLISTA LX	42,00 €	8,40 €	50,40 €
Batterie SSI 12V - 4Ah (changé le 05/12/2019)	Unité	YUASA FR	17,00 €	3,40 €	20,40 €
Batterie AES 12V 17Ah (changé le 05/12/2019)	Unité	YUASA FR	47,00 €	9,40 €	56,40 €
Batterie 12V 38Ah (changé début 2016)	Unité	YUASA FR	70,00 €	14,00 €	84,00 €
Batterie 12V 65Ah (changé début 2016)	Unité	YUASA FR	145,00 €	29,00 €	174,00 €
<p>Dans le cas où la maintenance concerne le remplacement d'une pièce qui n'est pas repertoriée ci-dessus, le pouvoir adjudicateur peut recourir au catalogue public du titulaire. Ce catalogue est limité aux seules pièces permettant de remettre en état les équipements objets du présent marché. Les pièces du catalogue sont nécessairement de gammes similaires aux pièces remplacées.</p>					
Coût d'un déplacement (aller / retour)	Unité		INCLUS	INCLUS	
Unité d'œuvre technicien (1 personne) - Intervention en jour ouvré	Heure		45,00 €	10,00 €	55,00 €



## ACTE D'ENGAGEMENT

### MARCHE DE SERVICE

#### MAINTENANCE PREVENTIVE ET CORRECTIVE DES INSTALLATIONS DE SECURITE DU SITE DE L'ACCLAMEUR

#### INDICE B

Pouvoir adjudicateur :  
SO SPACE  
Société Anonyme d'Economie Mixte  
64 Avenue Saint-Jean d'Angély  
79000 NIORT

Représenté par :  
Luc DELAGARDE, Président-Directeur Général

- Lot n°1 - Maintenance préventive et corrective du Système de Sécurité Incendie (SSI) de L'Acclameur
- Lot n°2 - Maintenance préventive et corrective du Système de Sécurité Intrusion de L'Acclameur

## SOMMAIRE

<b>ARTICLE 1 - DISPOSITIONS GENERALES</b>	<b>3</b>
1.1 OBJET DE LA CONSULTATION	3
1.2 MODE DE PASSATION	3
1.3 DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION	3
1.4 DUREE DU MARCHE – RECONDUCTION	3
1.5 TYPE ET FORME DU MARCHE	3
<b>ARTICLE 2 - IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR</b>	<b>3</b>
2.1 IDENTITE ET COORDONNEES DU POUVOIR ADJUDICATEUR	3
2.2 REPRESENTANT DU POUVOIR ADJUDICATEUR	4
2.3 ORGANISME CHARGE DES PAIEMENTS	4
<b>ARTICLE 3 - ENGAGEMENT DU TITULAIRE</b>	<b>4</b>
3.1 IDENTITE ET ENGAGEMENT DU TITULAIRE	4
3.2 ANNEXES FINANCIERES	5
3.3 COMPTE A CREDITER	5
3.4 SIGNATURE DU CANDIDAT	6
<b>ARTICLE 4 - ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR</b>	<b>7</b>
<b>ARTICLE 5 - NOTIFICATION DU MARCHE AU TITULAIRE (DATE D'EFFET DU MARCHE)</b>	<b>7</b>
<b>ARTICLE 6 - NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCES</b>	<b>8</b>
<b>ARTICLE 7 - REPARTITION FINANCIERE DES PRESTATIONS DES MEMBRES EN CAS DE GROUPEMENT</b>	<b>9</b>

## ARTICLE 1 - DISPOSITIONS GENERALES

### 1.1 Objet de la consultation

Le présent marché a pour objet la réalisation de prestations de maintenance préventive et corrective des installations de sécurité du site de L'Acclameur.

Le détail exhaustif des prestations est précisé dans le CCTP.

### 1.2 Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure sans publicité ni mise en concurrence préalables. Elle est soumise aux dispositions de l'article R2122-8 du Code de la commande publique.

Sur la base des critères de choix des offres définis dans le présent règlement de la consultation, le pouvoir adjudicateur choisira l'offre économiquement la plus avantageuse.

### 1.3 Décomposition de la consultation

La consultation a fait l'objet de 2 lots distincts :

Numéro du lot	Désignation du lot
1	Maintenance préventive et corrective du Système de Sécurité Incendie (SSI) de L'Acclameur
2	Maintenance préventive et corrective du Système de Sécurité Intrusion de L'Acclameur

### 1.4 Durée du marché – Reconduction

Pour chaque lot, le marché est passé pour une durée d'un (1) an à compter de sa date de notification.

Il pourra être reconduit trois (3) fois tacitement pour la même durée et dans les mêmes conditions, à chaque date anniversaire du marché, sans que sa durée totale n'excède quatre (4) ans.

Dans le cas où l'une des parties ne souhaite pas reconduire le présent marché, elle devra en informer l'autre par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard trois (3) mois avant la date d'anniversaire du marché. Le point de départ du délai est fixé au jour de la réception de ladite lettre.

### 1.5 Type et forme du marché

**S'agissant des prestations de maintenance préventive des installations**, le marché est réglé par application d'un prix global et forfaitaire mentionnées dans l'acte d'engagement pour les 2 lots.

**S'agissant des prestations de maintenance corrective des installations**, le marché prend la forme d'un accord-cadre à bons de commandes mono-attributaire sans minimum et avec un maximum fixé :

- Pour le lot n°1, à 6 000 € HT pour toute la durée du marché, reconductions comprises.
- Pour le lot n°2, à 3 600 € HT pour toute la durée du marché, reconductions comprises.

Les bons de commandes sont émis au fur et à mesure des besoins du pouvoir adjudicateur.

## ARTICLE 2 - IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

### 2.1 Identité et coordonnées du pouvoir adjudicateur

SO SPACE  
Société Anonyme d'Economie Mixte  
64 Avenue Saint-Jean d'Angély  
79000 NIORT

---

Maintenance préventive et corrective des installations de sécurité du site de L'Acclameur

2/40

## 2.2 Représentant du pouvoir adjudicateur

Le représentant du pouvoir adjudicateur ayant la qualité de signataire et habilité à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances est :

**Luc DELAGARDE, Président-Directeur Général**

## 2.3 Organisme chargé des paiements

Organisme chargé des paiements auquel doivent être notifiées les cessions de créances ou nantissements :

**SO SPACE**  
**Société Anonyme d'Economie Mixte**  
64 Avenue Saint-Jean d'Angély  
79000 NIORT

## ARTICLE 3 - ENGAGEMENT DU TITULAIRE

### 3.1 Identité et engagement du titulaire

Nom, prénom et qualité du signataire du marché :

**NARGEOT Benoit (Gérant)**

- Agissant pour mon propre compte ;
- Agissant pour le compte de la société désignée ci-après ;
- Agissant pour le compte de la société désignée ci-après, mandataire :
- du groupement solidaire
  - du groupement conjoint

pour l'ensemble des opérateurs groupés ayant été désignés au sein de l'article 7 du présent acte d'engagement.

#### NOM DE LA SOCIETE :

AMELEC MAINTENANCE

Qualité (fabricant, grossiste, distributeur, dépositaire, ...) :

Installation et maintenance en électricité

Adresse : ZA du Fief de Baussais – Rue du Fief de Baussais

Code postal – Ville :

79230 FRANÇOIS

Téléphone : 05.49.73.14.84 Fax :05.49.79.06.78 Mail : [contact@amelec79.com](mailto:contact@amelec79.com)

Numéro SIRET : 818 820 698 00020

Code APE : 4321A

Numéro de TVA Intracommunautaire : FR 59818820698

**Maintenance préventive et corrective des installations de sécurité du site de L'Acclameur**

440

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché, indiquées à l'article « Pièces contractuelles » du Cahier des Clauses Administratives particulières (CCAP) et conformément à leurs stipulations,

Je m'engage, sur la base de mon offre,

J'engage le groupement dont je suis mandataire, sur la base de l'offre du groupement,

conformément aux clauses et conditions des documents contractuels susmentionnés, à exécuter les prestations objets du présent marché aux prix indiqués dans le BPU et ci-après :

• **Montant annuel des opérations de maintenance préventive :**

Montant annuel HT :	962,18€
Taux de TVA :	20%
Montant annuel TTC :	1154,62€
Montant annuel TTC (En toute lettre) :	mille cent cinquante quatre euros et soixante deux centimes

• **Montant annuel forfaitaire de la PSE n°1 - Etablissement et communication d'un rapport annuel d'activité (facultatif) :**

Montant annuel HT :	compris dans le prix de la maintenance préventive ; un tableau de suivi vous sera remis sans format Excel
Taux de TVA :	
Montant annuel TTC :	
Montant annuel TTC (En toute lettre) :	

**3.2 Annexes financières**

Les annexes financières rattachées au présent acte d'engagement sont les suivantes :

- Le Bordereau des Prix Unitaires (BPU) du lot n°1
- Le Bordereau des Prix unitaires (BPU) du lot n°2

**3.3 Compte à créditer**

RIB joint dans la candidature

Informations du compte à créditer (le cadre ci-dessous est à dupliquer en cas de paiement sur plusieurs comptes dans le cadre d'un groupement) :

---

Maintenance préventive et corrective des installations de sécurité du site de L'Acclameur

5100

Titulaire du compte :

SARL AMELEC MAINTENANCE

Code banque : 11706 Code guichet : 00034 Numéro : 56010094734 Clé RIB : 03

IBAN : FR76 1170 6000 3456 0100 9473 403

Code BIC : AGRIFRPP817

Banque : CREDIT AGRICOLE CHARENTE MARITIME DEUX-SÈVRES

### 3.4 Signature du candidat

À François , le 28/02/2020

Signature du candidat, du mandataire ou des membres du groupement,

  
**SARL AMELEC MAINTENANCE**  
ZA DU FIEF DE BAUSSAIS  
RUE DU FIEF DE BAUSSAIS  
79260 FRANCCIS  
Tél : 05 49 73 14 84  
Siret : B19.620.698.00020 Code APE : 4321A

**MAINTENANCE PREVENTIVE ET CORRECTIVE DES INSTALLATIONS DE SECURITE DU SITE DE L'ACCLAMEUR**  
**Lot n°2 - Maintenance préventive et curative du Système de Sécurité Intrusion de L'Acclameur**

**BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (BPU)**

<b>Désignation</b> <small>Chaque pièce listée ci-dessous doit être d'une gamme similaire à la pièce initialement installée</small>	<b>Unité</b>	<b>Marque / Modèle proposé</b>	<b>Prix unitaire H.T</b>	<b>Montant T.V.A</b>	<b>Prix unitaire T.T.C</b>
Détecteurs volumétriques	Unité	UTC / DD1012PI	38,00 €	7,60 €	45,60 €
Sirènes intérieures	Unité	UTC / AS270-F	41,40 €	8,28 €	49,68 €
Clavier déporté	Unité	UTC / ATS 1110-N	109,50 €	21,90 €	131,40 €
Lecteur de badges	Unité	UTC / ATS 1192	188,10 €	37,62 €	225,72 €
Badges	Unité	UTC / ATS 1475	4,70 €	0,94 €	5,64 €
Batteries centrales 12V 24Ah (changé le 19/10/2016)	Unité	YUASA FR	59,00 €	11,80 €	70,80 €
Batteries centrales 12V 7Ah (changé le 19/10/2016)	Unité	YUASA FR	15,60 €	3,12 €	18,72 €
Batteries sirènes intrusion 12V 2,1 Ah (changé le 19/10/2016)	Unité	YUASA FR	10,20 €	2,04 €	12,24 €
<p>Dans le cas où la maintenance concerne le remplacement d'une pièce qui n'est pas repertoriée ci-dessus, le pouvoir adjudicateur peut recourir au catalogue public du titulaire. Ce catalogue est limité aux seules pièces permettant de remettre en état les équipements objets du présent marché. Les pièces du catalogue sont nécessairement de gammes similaires aux pièces remplacées.</p>					

Coût d'un déplacement (aller / retour)	Unité		INCLUS	INCLUS	
Unité d'œuvre technicien (1 personne) - Intervention en jour ouvré	Heure		45,00 €	10,00 €	55,00 €

**Suivi gros matériel chauffage/ventilation**

	Type et marque de l'équipement	Quantité	Description	Observation
Installations de chauffage au bois	Chaudière à bois de 500Kw (dans la Halle) KOB	1	Mise en service 25/10/2019	Réception SoSpace 06/11/2020
	Silo de 100m3	1	Mise en service 25/10/2019	
Installations de chauffage au gaz	Chaudière à gaz (dans la Halle) VISSMANN VITOPLEX 200	1	Mise en service le 16/11/2011 Puissance 720kW Dernière visite le 02/11/2020	Changement bloc gaz 10/12/2020
<b>Installations de climatisation</b>				
<i>Halle de L'Acclameur</i>				
	Climatisations unité intérieure K7 CIAT MELODY	15	Mise en service 08/02/2012 Dernière visite le 05/11/2020	Changement de filtre, nettoyage et désinfection 05/11/2020
	Climatisation groupe extérieur DAIKIN RZQSG 125	1	Mise en service 27/03/2018 Dernière visite le 05/11/2020	
	Climatisation unité intérieur DAIKIN FHA 125	1	Mise en service 27/03/2018 Dernière visite le 05/11/2020	
<i>Club de L'Acclameur</i>				
Installations de climatisation	Climatisation groupe extérieur DAIKIN 5 MKS 90 E	1	Mise en service 08/02/2012 Dernière visite le 05/11/2020	Changement de filtre, nettoyage et désinfection 05/11/2020
	Climatisation unité intérieure murale DAIKIN FTKS 35 DW	1	Mise en service 08/02/2012 Dernière visite le 05/11/2020	
	Climatisation unité intérieure murale DAIKIN FTKS 50 E	1	Mise en service 08/02/2012 Dernière visite le 05/11/2020	
	Climatisation unité intérieure murale DAIKIN FTKS 710 E	1	Mise en service 08/02/2012 Dernière visite le 05/11/2020	
	Climatisations unité intérieure CIAT	9	Mise en service 08/02/2012 Dernière visite le 05/11/2020	
<i>Halle de L'Acclameur</i>				
Centrales de Traitement d'Air (CTA)	Centrales de traitement d'air SWEGON GOLD	4	Mise en service 08/02/2012 Dernière visite le 05/11/2020	Changement de filtre, nettoyage et désinfection 05/11/2020
	Centrales de traitement d'air LEMMENS	4	Mise en service 08/02/2012 Dernière visite le 05/11/2020	
	Centrales de traitement d'air CIAT	10	Mise en service 08/02/2012 Dernière visite le 05/11/2020	
<i>Club de L'Acclameur</i>				
	Centrale de traitement d'air SWEGON GOLD RX 30	1	Mise en service 08/02/2012 Dernière visite le 05/11/2020	Changement de filtre, nettoyage et désinfection 05/11/2020
	Centrale de traitement d'air LEMMENS REC HRM 3000	1	Mise en service 08/02/2012 Dernière visite le 05/11/2020	
	Centrale de traitement d'air SYSTEMAIR TR06EL	1	Mise en service 14/01/2013 Dernière visite le 05/11/2020	
Groupe d'eau glacée	Groupe extérieur eau glacée (dans la Halle) CIAT CIATCOOLER LJAH 1	1	Mise en service 08/02/2012 Dernière visite le	
Installations de traitement de l'eau	Adoucisseur (dans la Halle) ASSISTEAUX ASOPOS C12	1	Mise en service le 16/11/2011 Dernière visite le	
	Pompe doseuse (dans la Halle) ASSISTEAUX DLX-VFT M 0210	1	Mise en service le 16/11/2011 Dernière visite le	
Ventilo-convecteurs	Ventilo convecteur (dans la Halle) CIAT MAJOR 300	11	Mise en service 08/02/2012 Dernière visite le	Changement de filtre, nettoyage et désinfection 05/11/2020
Systèmes d'extraction	Extractions – caisson (dans la Halle) France AIR	9	Mise en service 08/02/2012 Dernière visite le	
Gestion Technique Centralisée	Gestion Technique Centralisée SAUTER ModuWeb Vision	1	Mise en service le 27/11/2017 Dernière visite le	

## Suivi gros matériel électricité HTBT

	Type et marque de l'équipement	Quantité	Description	Observation	
Cellules haute tension	INTERRUPTEUR ARRIVEE/DEPART EDF		Mise en service 2009	Changement cellule 29/06/2020 suite à visite du 16/06/2020	
	FLUOKITM (Aréva)	3	Dernière visite le 16/06/2020		
Transformateur 1000 kVA	Transformateur AREVA	1	Mise en service 2009 Dernière visite le 16/06/2020		
<i>Halle de L'Acclameur (RDC)</i>					
TGBT	Armoire principale Legrand	1	Mise en service 2009 Dernière visite le 21/03/2019	Thermographie 30/06/2020	
	Armoire TD sol Legrand	1	Mise en service 2009 Dernière visite le 21/03/2019	Thermographie 30/06/2020	
	Armoire TD multisports Legrand	1	Mise en service 2009 Dernière visite le 21/03/2019		
	Armoire TD escalade Legrand	1	Mise en service 2009 Dernière visite le 21/03/2019		
	Armoire TD Hall d'accueil Legrand	1	Mise en service 2009 Dernière visite le 21/03/2019		
	Armoire Tableau éclairage Legrand	2	Mise en service 2009 Dernière visite le 21/03/2019		
	Armoire TD sol Legrand	1	Mise en service 2009 Dernière visite le 21/03/2019		
<i>Halle de L'Acclameur (loges)</i>					
Armoires divisionnaires	Armoire TD loges Legrand	1	Mise en service 2009 Dernière visite le 21/03/2019	Thermographie 30/06/2020	
	<i>Halle de L'Acclameur (R+1)</i>				
	Armoire TD R+1 Legrand	1	Mise en service 2009 Dernière visite le 21/03/2019	Thermographie 30/06/2020	
<i>Halle de L'Acclameur (R+2)</i>					
	Armoire TD Régie Legrand	1	Mise en service 2009 Dernière visite le 21/03/2019	Thermographie 30/06/2020	
	Armoire TD onduleur 1 Legrand	1	Mise en service 2009 Dernière visite le 21/03/2019		
	Armoire TD onduleur 2 Legrand	1	Mise en service 2009 Dernière visite le 21/03/2019		
	Armoire TD R+2 Legrand	1	Mise en service 2009 Dernière visite le 21/03/2019		
	Armoire TD machinerie Legrand	1	Mise en service 2009 Dernière visite le 21/03/2019		
	Armoire TD rideaux Legrand	1	Mise en service 2009 Dernière visite le 21/03/2019		
<i>Club de L'Acclameur (RDC)</i>					
TGBT	Armoire principale Legrand	1	Mise en service 2009 Dernière visite le 21/03/2019	Thermographie 30/06/2020	
	Armoire TD onduleur Legrand	1	Mise en service 2009 Dernière visite le 21/03/2019		
	Armoire TD bar Legrand	1	Mise en service 2009 Dernière visite le 21/03/2019		
	Armoire TD cuisine Legrand	1	Mise en service 2013 Dernière visite le 21/03/2019		
Armoires divisionnaires	<i>Club de L'Acclameur (R+1)</i>				
	Armoire TD R+1 Legrand	1	Mise en service 2009 Dernière visite le 21/03/2019	Thermographie 30/06/2020	
	Armoire TD plénière Legrand	1	Mise en service 2013 Dernière visite le 21/03/2019		
Armoire tableau audio Legrand	1	Mise en service 2009 Dernière visite le 21/03/2019			
Source centralisée	Source centralisée à courant alternatif A.E.E.S.	1	Mise en service 2009 Dernière visite le 16/06/2020	Changement batteries 16/06/2020	
Groupe électrogène	Groupe électrogène SDMO	1	Mise en service 2011 Dernière visite le 05/10/2020		
Onduleur	Masterys MC (MAS2-MC) 80 kVA SOCOMEC	1	Mise en service 06/2011 Dernière visite le 30/11/2020		

## Suivi gros matériel SSI intrusion

SSI

Sécurité Incendie

Type et marque de l'équipement	Quantité	Description	Observation
Centrales SDI / UTI UTC pack CHUBB	2	Mise en service 2009 Dernière visite le 23/12/2020	
Centrales CMSI CHUBB	1	Mise en service 2009 Dernière visite le 23/12/2020	
Détecteurs optiques de fumée CHUBB	218	Mise en service 2009 Dernière visite le 23/12/2020	
Détecteurs thermo-vélocimétriques CHUBB	4	Mise en service 2009 Dernière visite le 23/12/2020	
Détecteurs linéaires CHUBB	22	Mise en service 2009 Dernière visite le 23/12/2020	
Détecteurs manuels CHUBB	1	Mise en service 2009 Dernière visite le 23/12/2020	
Diffuseurs sonores CHUBB	55	Mise en service 2009 Dernière visite le 23/12/2020	
Reporters d'alarme CHUBB	4	Mise en service 2009 Dernière visite le 23/12/2020	
Ventouses de porte CHUBB	3	Mise en service 2009 Dernière visite le 23/12/2020	
Moteurs de désenfumages CHUBB	10	Mise en service 2009 Dernière visite le 23/12/2020	
Coffrets de relayages	10	Mise en service 2009 Dernière visite le 23/12/2020	
Skydômes	6	Mise en service 2009 Dernière visite le 23/12/2020	
Exutoires à cartouche	2	Mise en service 2009 Dernière visite le 23/12/2020	
Clapets de désenfumage	8	Mise en service 2009 Dernière visite le 23/12/2020	

Baie de sonorisation (message d'évacuation)

Centrale EVA 8 PEKASON	1	Mise en service 2009 Dernière visite le 23/12/2020	
Modules WPI450 PEKASON	2	Mise en service 2009 Dernière visite le 23/12/2020	
Ampli Sinus 40 PEKASON	3	Mise en service 2009 Dernière visite le 23/12/2020	
Chargeur AES RK 24V	1	Mise en service 2009 Dernière visite le 23/12/2020	

Sécurité intrusion

Centrale ATS 4602 ARITECH	1	Mise en service 2009 Dernière visite le 11/06/2020	
Alimentation AES ATS 1250 ARITECH	1	Mise en service 2009 Dernière visite le 11/06/2020	
Détecteurs volumétriques double ARITECH	92	Mise en service 2009 Dernière visite le 11/06/2020	
Sirènes intérieurs SDP 50P ARITECH	12	Mise en service 2009 Dernière visite le 11/06/2020	
Claviers ATS 1110 ARITECH	8	Mise en service 2009 Dernière visite le 11/06/2020	
Module entrées / sorties ATS 1201 ARITECH	4	Mise en service 2009 Dernière visite le 11/06/2020	
Unités de traitement locale ATS 1170 ARITECH	2	Mise en service 2009 Dernière visite le 11/06/2020	
Lecteurs de badge ATS 1192 ARITECH	7	Mise en service 2009 Dernière visite le 11/06/2020	

## Suivi gros matériel informatique

	Type et marque de l'équipement	LOGICIEL/ OS UTILISES	Quantité	Description	Observation
Serveur	CELVIN NAS Server Q800 4X1000Go 2xGigabitLAN, Intel Atom D5 Fujitsu	MICROSOFT OPEN/A WIN Svr Std WINDOWS serveur 2012 essential	1	Mise en service 15/12/2012	
	Primergy rx300s7 8x2,5. 1 x Intel Xeon E5- 2640 6C/12T 2.50 GHz 15 MB Fujitsu	Anti-virus TREND MICRO worry-Free Business Security standard V7	1	Mise en service ?	
	ESXI ThinkSystem SR590,7 Lenovo	Licence Lenovo Microsoft Windows Serveur 2016 Essential ROK	1	Mise en service 30/04/2018	
	Sauvegarde NA SYNOLOGY DS1517	Licence veeam Backup Replication	1	Mise en service 30/04/2018	
	Serveur ASA 5505 Firewall CISCO		1	Mise en service 02/09/2015	
	Serveur virtuel SYSLOG		1	Mise en service 02/09/2015	
Onduleur	SMART-UPS RT 3000VA 230V APC		1	Mise en service 15/12/2012	
	SMART-UPS RT 5000VA 220/230/240V APC		1	Mise en service 15/12/2012	
	Smart 6 UPS RT 1000 VA 700 Watt APC		1	Mise en service 15/12/2012	
Switch	Catalyst 3750X-48PF-S CISCO		1	Mise en service 15/12/2012	
	Catalyst 2960S 48 GigE PoE 740W 2x10G SFP CISCO		3	Mise en service 15/12/2012	
	Catalyst 2960S 48LPD-L Commutateur Géré 48 x 10/100/100 CISCO		4	Mise en service 15/12/2012	
	Catalyst 2960S 48TD-L Commutateur Géré 48 x 10/100/100 CISCO		3	Mise en service 15/12/2012	
	Module d'extention Gigabit Ethernet 4 ports CISCO		1	Mise en service 15/12/2012	
<i>Club de L'Acclameur</i>					
Poste informatique	UC Tour E73 - ecran Asus 24" windows X PRO Lenovo	office Home and BUSINESS 2016, suite adobe	1	Mise en service 20/01/2016	
	UC Tour E73 - ecran Asus 24" windows X PRO Legrand	office Home and BUSINESS 2016, Sketchup	1	Mise en service 20/01/2016	
	UC Tour fixe VE 198S + ecran 19" windows X PRO	office Home and BUSINESS 2016	1	Mise en service 21/01/2013	
	TOUR I5 + 1 ECRAN + CLAVIER + SOURIS windows X PRO HP	office Home and BUSINESS 2016	1	Mise en service 30/04/2018	
	TOUR I7 + 2 ECRANS + CLAVIER + SOURIS windows X PRO HP	office Home and BUSINESS 2016, compta, paie, escalade	1	Mise en service 30/04/2018	
<i>Halle de L'Acclameur</i>					
	UC TOUR windows X PRO Lenovo	office Home and BUSINESS 2016	2	Mise en service 27/09/2017	
<i>Salle d'escalade</i>					
	TOUR I5 windows X PRO HP	office Home and BUSINESS 2016	1	Mise en service 30/04/2018	
	Portable NBR704VD-129p windows X PRO ASUS	office Home and BUSINESS 2016	1	Mise en service 21/01/2013	
	UC TOUR windows X PRO Lenovo	office Home and BUSINESS 2016	1	Mise en service 15/10/2017	

## Suivi gros matériel de scénographie

	Type et marque de l'équipement	Quantité	Description	Observation	
Podium	Scène plancher bois 24,40 x 10,98 H réglable de 1 à 1,50m STACCO	1	Mise en service 2012 Dernière visite le 23/09/2020		
	Escalier H réglable de 1 à 1,50m STACCO	3	Mise en service 2012 Dernière visite le 23/09/2020		
	Rampe de déchargement alu 3,80m STACCO	1	Mise en service 2012 Dernière visite le 23/09/2020		
	Crash barrière alu noir STACCO	24 mètres	Mise en service 2012 Dernière visite le 23/09/2020		
	Barrière police noire 2,50m STACCO	20	Mise en service 2012 Dernière visite le 23/09/2020		
	Praticable 2 x 1m réglable de 0,20 à 1m STACCO	20	Mise en service 2012 Dernière visite le 23/09/2020		
Rideaux scéniques	Rideau 9 x 6m velour coton noir 350g ESL	4	Mise en service 2012 Dernière visite le 23/09/2020		
	Rideau 9 x 4m velour coton noir 350g ESL	14	Mise en service 2012 Dernière visite le 23/09/2020		
	Jupe de scène 15 x 1,50m velour Trévira noir 200 g ESL	2	Mise en service 2012 Dernière visite le 23/09/2020		
Structure scénique	Poutre S500 2,80m STACCO	27	Mise en service 2012 Dernière visite le 23/09/2020		
	Poutre S500 1,40m STACCO	3	Mise en service 2012 Dernière visite le 23/09/2020		
	Poutre S500 0,70m STACCO	4	Mise en service 2012 Dernière visite le 23/09/2020		
	Angle S500 2D STACCO	4	Mise en service 2012 Dernière visite le 23/09/2020		
	Angle S500 linéaire STACCO	2	Mise en service 2012 Dernière visite le 23/09/2020		
	Échelle 4,00m STACCO	8	Mise en service 2012 Dernière visite le 23/09/2020		
	Poutre S300 3,00m STACCO	12	Mise en service 2012 Dernière visite le 23/09/2020		
	Poutre S300 2,00m STACCO	1	Mise en service 2012 Dernière visite le 23/09/2020		
	Poutre S300 1,00m STACCO	4	Mise en service 2012 Dernière visite le 23/09/2020		
	Poutre S300 0,50m STACCO	4	Mise en service 2012 Dernière visite le 23/09/2020		
	Poutre H40D 3,00m PROLYTE	19	Mise en service 2012 Dernière visite le 23/09/2020	Ancienne structure circassienne installée dans la SAE utilisée dans la halle pour des besoins scéniques.	
	Angle H40D 2D PROLYTE	4	Mise en service 2012 Dernière visite le 23/09/2020		
	Angle H40D 3D PROLYTE	10	Mise en service 2012 Dernière visite le 23/09/2020		
	Poutre H30V	Poutre H30V 3,00m ASD	15	Mise en service 2019 Dernière visite le 23/09/2020	
	Moteurs	Moteur 1000 kg LIFKET	12	Mise en service 2012 Dernière visite le 16/10/2020	
Moteur 500 kg LIFKET		3	Mise en service 2012 Dernière visite le 16/10/2020		
Moteur 500 kg STAGEMAKER		8	Mise en service 2012 Dernière visite le 16/10/2020	Utilisé initialement dans la SAE	
Moteur 250 kg LIFKET		8	Mise en service 2012 Dernière visite le 16/10/2020		
Stop chute 500 kg LIFKET		3	Mise en service 2012 Dernière visite le 16/10/2020		
Commande moteur	Commande 12 moteurs STACCO	1	Mise en service 2012 Dernière visite le 23/09/2020		
	Commande 8 moteurs sans fil STAGEMAKER	1	Mise en service 2012 Dernière visite le 23/09/2020	Utilisé initialement dans la SAE	
	Commande valise 4 moteurs STACCO	1	Mise en service 2012 Dernière visite le 23/09/2020		
	Commande valise 2 moteurs STACCO	1	Mise en service 2012 Dernière visite le 23/09/2020		
	Commande à boutons 2 moteurs ESL	1	Mise en service 2012 Dernière visite le 18/02/2020	Fourni avec le panneau d'affichage Bodet	
	Commande à boutons 1 moteur ESL	1	Mise en service 2012 Dernière visite le 23/09/2020		
Levage					

Accroches

Élingue 1000 kg 4M PROLYTE	16	Mise en service 2012 Dernière visite le 23/09/2020	
Élingue 1000 kg 2,25M STACCO	12	Mise en service 2012 Dernière visite le 23/09/2020	
Élingue 1000 kg 2M STACCO	4	Mise en service 2012 Dernière visite le 23/09/2020	
Élingue 1000 kg 1,90M STACCO	4	Mise en service 2012 Dernière visite le 23/09/2020	
Élingue 1000 kg 1,50M STACCO	12	Mise en service 2012 Dernière visite le 23/09/2020	
Élingue 1000 kg 1M PROLYTE	12	Mise en service 2012 Dernière visite le 23/09/2020	
Élingue 1000 kg 0,50M PROLYTE	12	Mise en service 2012 Dernière visite le 23/09/2020	
Élingue 2000 kg 1M SOFTSTEEL	16	Mise en service 2012 Dernière visite le 23/09/2020	
Manille 3200 kg STACCO	110	Mise en service 2012 Dernière visite le 23/09/2020	

Armoire  
électrique

Armoire 250A Powerlock DUSHOW	1	Mise en service 2017 Dernière visite le 23/09/2020	
Armoire 125A P17 DUSHOW	1	Mise en service 2017 Dernière visite le 23/09/2020	
Armoire 63A P17 GESTE SCENIQUE	1	Mise en service 2019 Dernière visite le 23/09/2020	

**Notre matériel scénographique, scène, ponts, moteurs, élingues, manilles, rideaux et armoires électriques est vérifié à chaque utilisation par un bureau de contrôle. Les moteurs sont vérifiés par un bureau de contrôle une fois par an.**

## Suivi gros matériel divers

		Type et marque de l'équipement	Quantité	Description	Observation	
Moyen de secours incendie	R.I.A.	RIA DN33 longueur 30ML 128 L/min - Pression 3 bars Matincendie	4	Mise en service 03/10/2018 Dernière visite le 02/11/2020		
	Surpresseur	Si 2 NB 32-160/163 + Vigilohm Débit: 15,36 m3/h HMT: 22 mCE Grundfos	1	Mise en service 03/10/2018 Dernière visite le 02/11/2020		
	<i>Halle de L'Acclameur</i>					
	Extincteurs		Extincteurs eau pulvérisée 6 litres ROT	62	Mise en service 2012 Dernière visite le 09/06/2020	
			Extincteurs neige carbonique 2 kg ROT	23	Mise en service 2012 Dernière visite le 09/06/2020	
			Extincteurs neige carbonique 5 kg ROT	12	Mise en service 2009 Dernière visite le 09/06/2020	
			Extincteurs poudre ABC 6 kg ROT	8	Mise en service 2009 Dernière visite le 09/06/2020	
		<i>Club de L'Acclameur</i>				
			Extincteurs eau pulvérisée 6 litres ROT	12	Mise en service 2012 Dernière visite le 09/06/2020	
			Extincteurs neige carbonique 2 kg ROT	5	Mise en service 2012 Dernière visite le 09/06/2020	
			Extincteurs neige carbonique 5 kg ROT	6	Mise en service 2009 Dernière visite le 09/06/2020	
	Ascenseur	<i>Halle de L'Acclameur</i>				
		R5N-UJ 277 630kg 8 pers. 2 niveaux CFA (OTIS)	1	Mise en service 20/10/2011 Dernière visite le 17/11/2020		
Borne d'accès parvis	<i>Club de L'Acclameur</i>					
		R5N-UJ 276 630kg 8 pers. 2 niveaux CFA (OTIS)	1	Mise en service 20/10/2011 Dernière visite le 17/11/2020		
S.A.E.	Escalade	Modules inclinables de - 10 à - 25° CREATEC	8	Mise en service 2016 Dernière visite le 03/02/2016		
		Modules inclinables de 0 à + 20° CREATEC	6	Mise en service 2020 Dernière visite le 19/05/2020		
		Cage crossfit	1	Mise en service 2018	Utilisation de la structure existante dans SAE	
	Gradin télescopique	Gradins télescopique mobile motorisé de 121 places complet Jezet Seating	4	Mise en service 20/10/2011 Dernière visite le 31/05/2016		
		Gradins télescopique mobile motorisé de 132 places complet Jezet Seating	2	Mise en service 20/10/2011 Dernière visite le 31/05/2016		
	LEVAGE	Chariot électrique 3 roues E14- 4100T 1400 kg FENWICK	1	Mise en service 2012 Dernière visite le 16/10/2020	Changement display 14/01/2021	
		Nacelle AP36S 400 kg HT: 13,10 M GENIE	1	Mise en service 2012 Dernière visite le 16/10/2020		
		Potence extérieur CII-M - 250 kg - 3M 14-2030 / 1141-781 ADC		Mise en service 11/02/2014 Dernière visite le 16/10/2020		
	Rideaux asservies	Rideaux à la Romaine BC CAIRE	17	Mise en service 2012 Dernière visite le 06/04/2016		
		Panneaux d'affichage score BODET	2	Mise en service 12/2013		
ENTRETIEN	Local ménage	Autolaveuse BA 611D ecoflex NILFISK	1	Mise en service 2013		
		Autolaveuse SC 351A NILFISK	1	Mise en service 2013		
		Balayeuse SW750 autotractée NILFISK	1	Mise en service 2013		
	Atelier	Aspirateur GD 5 HEPA NILFISK	1	Mise en service 2013		
		Aspirateur R2D-602EPMX GISS	1	Mise en service 2012		
	Club	Aspirateur R2D-271EPS GISS	1	Mise en service 2012		
	S.A.E.	Nettoyeur haute pression 150 HD 5/15 CX+ KARCHER	1	Mise en service 2017		
		Aspirateur à poussière WD 6 P KARCHER	1	Mise en service 2020		

## Inventaire L'Acclameur

### SALLE ACCLAMEUR - GYMNASSE - ESCALADE

**Légende:**

en bleu les produits fixés au bâtiment

en vert les produits achetés par la SOPACE

Date Achat	Positionnement	Désignation	Marque	Référence	Qt inventaire	Etat du produit				Commentaire	PHOTO
						Très bon	Bon	Moyen	Mauvais		
	Guichet 1	téléphone	ASTRA	6731i	1		1			achetés par la SOPACE	
	Guichet 1	chaise de bureau tissu			2		2			achetés par la SOPACE	
	Guichet 1 (entrée visiteur)	rideau d'air chaud mural			1		1			achetés par la SOPACE	
	Guichet 2	table 120x76 pliante			1		1			achetés par la SOPACE	
	Guichet 2	chaise de bureau tissu			1		1			achetés par la SOPACE	
	Guichet 2 (entrée visiteur)	rideau d'air chaud mural			1		1			achetés par la SOPACE	
	Bar RDC	Vitrine réfrigérée 3 vantaux vitrées	DUKERS	LG-330S	2		2				
	Bar RDC	Lave vaisselle panier 50x50	DIHR	GS50	1		1				
	Bar RDC	caisse enregistreuse	SHARP	XEA102	1		1				
	Bar RDC	tireuse à bière fixe			1		1				
	Bar RDC	téléphone	ASTRA	6731i	1		1			achetés par la SOPACE	
	Bar RDC	enceintes d'écoute cabine amplifiées	GENELEC	1029A	2		2				
	Bar RDC	mini vitrine réfrigérée	FRIGOGLOSS	NORCOOL	1		1			Mise à disposition par Coca Cola	
21/12/2015	Bar RDC	Signalétique bar lumineuse			1		1			achetés par la SOPACE	
	Déchet Bar RDC	Tireuse à bière mobile			1		1			achetés par la SOPACE	
	Réserve Bar RDC	Etagère démontable 5 niveaux 100x49			1		1				
2013	Réserve Bar RDC	Etagère démontable 5 niveaux 88x40			1		1				
	Réserve Bar RDC	Tabouret de bar			3		3			achetés par la SOPACE	
	Réserve Bar RDC	vitrine réfrigérée	MODDIAL ELITE		1		1				
	Espace Publique Foyer	Barrières Vauban noir avec patin			2		2			achetés par la SOPACE	
	Espace Publique Foyer	Vidéo projecteur	EPSON	EB-905	1		1			achetés par la SOPACE	
	HALL d'Accueil	table 152x76 pliante			2		2			achetés par la SOPACE	
	HALL d'Accueil	table 180x76 pliante			1		1			achetés par la SOPACE	
	HALL d'Accueil	chaise de bureau tissu			2		2			achetés par la SOPACE	
	HALL d'Accueil	Barrières Vauban noir avec patin			1		1			achetés par la SOPACE	
	HALL d'Accueil	potelet			2		2			achetés par la SOPACE	
2016	HALL d'Accueil	Support sac poubelle mural			3		3			achetés par la SOPACE	
	HALL d'Accueil	panneau affichage vitré			1		1			achetés par la SOPACE	
	HALL d'Accueil	vitrine d'affichage mural 0,97x0,72m			1		1			achetés par la SOPACE	
15/10/2015	HALL d'Accueil	destratificateur thermique grand model			2		2			achetés par la SOPACE	
15/10/2015	HALL d'Accueil	destratificateur thermique petit model			3		3			1 destratificateur bruyant	
	HALL d'Accueil	Ecran LED	SHARP	EQUOS	1		1			achetés par la SOPACE	
13/12/2012	Bureau Banque d'Accueil	Coffre fort	FICHET		1		1			achetés par la SOPACE	
	Bureau Banque d'Accueil	bureau			1		1			achetés par la SOPACE	
	Bureau Banque d'Accueil	caisson bureau			1		1			achetés par la SOPACE	
	Bureau Banque d'Accueil	casier 12 portes 6 colonnes			1		1			achetés par la SOPACE	
	Bureau Banque d'Accueil	porte manteau mobile			1		1			achetés par la SOPACE	
	Bureau Banque d'Accueil	téléphone portable sur socle	GIGASET	E49H	1		1			achetés par la SOPACE	
23/11/2012	Bureau Banque d'Accueil	Terminal mobile (scanner billets)	CIPHERLAB	8230	4		4			achetés par la SOPACE	
	HALL toilette Homme	seche-mains	DYSON	AB14	2		2			location Elis	
	HALL toilette femme	seche-mains	DYSON	AB14	2		2			location Elis	
	Bar RDC 1	Vitrine réfrigérée 3 vantaux vitrées	DUKERS	LG-330S	1		1				
	Bar RDC 1	Lave vaisselle panier 50x50	DIHR	GS50	1		1				
	Bar RDC 1	caisse enregistreuse	SHARP	XEA102	1		1			achetés par la SOPACE	
	Bar RDC 1	tireuse à bière fixe			1		1				
	Bar RDC 1	mini vitrine réfrigérée	FRIGOGLOSS	NORCOOL	1		1			Mise à disposition par Coca Cola	
	Bar RDC 1	téléphone	ASTRA	6731i	1		1			achetés par la SOPACE	
	Bar RDC 1	table haut ronde diamètre 60cm rouge			4		4			achetés par la SOPACE	
2018	Bar RDC 1	Percolateur 6l	CASSEJUN	CPC48	1		1				

Date Achat	Positionnement	Désignation	Marque	Référence	Qt inventaire	Etat du produit				Commentaire	PHOTO
						Très bon	Bon	Moyen	Mauvais		
	Réserve RDC 1	Etagère démontable 5 niveaux 100x49			1		1				
2013	Réserve RDC 1	Etagère démontable 5 niveaux 88x40			1		1				
	Réserve RDC 1	Tabouret de bar			4		4			achetés par la SOPACE	
	Réserve RDC 1	Vitrine réfrigérée 2 vantaux vitrées	DUKERS	LG-208S	1		1				
	Réserve RDC 1	Vitrine pour glace	KUMASAN		1		1				
	HALL d'Accueil 2	potelet			3		3			achetés par la SOPACE	
	HALL d'Accueil 2	support affiche potelet			1		1			achetés par la SOPACE	
	HALL d'Accueil 2 toilette Homme	seche-mains	DYSON	AB14	2		2			location Elis	
	HALL d'Accueil 2 toilette femme	seche-mains	DYSON	AB14	2		2			location Elis	
11/09/2012	Salle évènementielle	nacelle	GENIE	AWP-36S	1		1			achetés par la SOPACE	
11/09/2012	Salle évènementielle	chargeur sgte cpax 48t 125			1		1			achetés par la SOPACE	
2013-2014	Salle évènementielle	chariot a poussé 0,5T	orexad		3		3				
2013-2014	Salle évènementielle	chariot a poussé 0,5T ipn	orexad		3		3				
2015-2016	Salle évènementielle	chariot de translation ipn	orexad		10		10				
	Salle évènementielle	pont de lumiere triangulaire 500X500 noir lg 2,80m serie 500	STACCO	PA/528	9		9			achetés par la SOPACE	
	Salle évènementielle	pont de lumiere triangulaire 500X500 noir lg 1,40m serie 500	STACCO	PA/514	1		1			achetés par la SOPACE	
	Salle évènementielle	pont de lumiere triangulaire 500X500 noir lg 0,70m serie 500	STACCO	PA/507	2		2			achetés par la SOPACE	
31/10/2013	Salle évènementielle	rideaux acoustiques 10x12,50m de HT			2		2			achetés par la SOPACE	
31/10/2013	Salle évènementielle	rideaux acoustiques 11x8,80/12,50m de HT			2		2			achetés par la SOPACE	
31/10/2013	Salle évènementielle	rideaux acoustiques 2,40x8,80m de HT			2		2			achetés par la SOPACE	
31/10/2013	Salle évènementielle	rideaux acoustiques 7,50x8,80m de HT			4		4			achetés par la SOPACE	
31/10/2013	Salle évènementielle	rideaux acoustiques 8x8,80m de HT			2		2			achetés par la SOPACE	
03/09/2014	Salle évènementielle	rideaux acoustiques 2x8,80m de HT			2		2			achetés par la SOPACE	
03/09/2014	Salle évènementielle	rideaux acoustiques 6,50x8,80m de HT			3		3			achetés par la SOPACE	
03/09/2014	Salle évènementielle	rideaux acoustiques 1,60x8,80m de HT			2		2			achetés par la SOPACE	
	Salle évènementielle	Enceinte de monitoring amplifiée active 2 voies,55 Hz - 22 kHz	L'ACOUSTICS	112P	29		29				
15/10/2015	Salle évènementielle	destratificateur thermique grand model			10		10			achetés par la SOPACE	
	Salle évènementielle	affichage multisports	BODET		2		2				
	Salle évènementielle	top chute 500kg pour affichage BODET			2		2				
	Salle évènementielle	ensemble ssi avec 22 hautparleur 9 hautparleur			1		1				
	Salle évènementielle	ensemble amplificateur BOOSTER 4G			1		1				
17/09/2012	dégagement entre les salles	Chariot élévateur	FENWICK		1		1			achetés par la SOPACE	
2013	dégagement entre les salles	escabot 6 marches			1		1			achetés par la SOPACE	
2018	dégagement entre les salles	marchepieds MAGNUM 2	TUBESCA	2376206	1		1			achetés par la SOPACE	
	dégagement entre les salles	échelle transformable 3 plans	CENTAURE	T3	1		1			achetés par la SOPACE	
	rangement sportif 1	ensemble pied pour rampe PMR			2		2				
	rangement sportif 1	balayeuse accompagnée	NILFISK	SW750	1		1			achetés par la SOPACE	
	rangement sportif 1	support pour sac poubelle Collecroule basic 110L	MANUTAN	A016985	2		2			achetés par la SOPACE	
2013	rangement sportif 1	chariot de lavage / big	ICA	E274033CHAR	1		1				
	rangement sportif 1	support de protection pour enceinte scène			15		15			aucune utilité	
	rangement sportif 1	panier rangement toile Tremblay	TREMBLAY		1		1				
	rangement sportif 2	ensemble pieds pour rampe PMR			1		1				
	rangement sportif 2	chariot de rangement a ballons en métal couleur bleu			1		1				
	rangement sportif 3	panier rangement toile Tremblay	TREMBLAY		2		2				
	rangement sportif 3	chariot de rangement a ballons en métal couleur bleu			1		1				
	rangement sportif 3	jeux de 2 but de hand + filet			1		1				
	rangement sportif 3	jeux de 2 poteaux complet volley + filet			1		1				
	rangement sportif 3	jeux de 2 poteaux tennis + filet			1		1				
	rangement sportif 3	jeux de 2 poteaux babington + filet			7		7				
	rangement sportif 3	ensemble filets de protection public			1		1				
	rangement sportif 3	support poteaux de sport sur roulettes			1		1				
26/02/2014	rangement sportif 3	bac a sel jaune			1		1			achetés par la SOPACE	
26/02/2014	rangement sportif 3	saleuse manuelle			1		1			achetés par la SOPACE	
	rangement sportif 3	caisson de 4 marches en bois			6		6				
19/10/2012	rangement sportif 4	chaises de spectacle			935		935			achetés par la SOPACE	
19/10/2012	rangement sportif 4	chariots pour chaises 4 pieds			60		60			achetés par la SOPACE	
01/10/2014	rangement sportif 4	chariot support pour 20 chariots chaises 4 pieds			3		3			achetés par la SOPACE	
	rangement sportif 4	transpalette manuelle			1		1			achetés par la SOPACE	
	rangement sportif 5	sol sportif parquet de 44x24			1		1				

Date Achat	Positionnement	Désignation	Marque	Référence	Qt inventaire	Etat du produit				Commentaire	PHOTO
						Très bon	Bon	Moyen	Mauvais		
	rangement sportif 6	rampe 3,80m			1		1			achetés par la SOPACE	
	rangement sportif 6	moteur de scène 1000t	LIFTKET	MB4 1/22J	12		12			achetés par la SOPACE	
	rangement sportif 6	moteur de scène 500kg	LIFTKET	MB4 1/22J	8		8			achetés par la SOPACE	
	rangement sportif 6	moteur de scène 250kg	LIFTKET	MB1 1/21B	3		3			achetés par la SOPACE	
	rangement sportif 6	moteur de scène	VERLINDE	SM5 504 MI - A20	8		8			achetés par la SOPACE	
	rangement sportif 6	top chute 500kg			3		3			achetés par la SOPACE	
	rangement sportif 6	Barrières Vauban noir avec patin			15		15			achetés par la SOPACE	
	rangement sportif 6	pince IPN 1tonne			38		38			achetés par la SOPACE	
29/11/2012	rangement sportif 6	manille 3,20 tonnes			110		110			achetés par la SOPACE	
2018	rangement sportif 6	Rayonnage câble	manutan		1		1				
29/11/2012	rangement sportif 6	élingue 1,5 tonnes 4,00m anneau noir			16		16			achetés par la SOPACE	
29/11/2012	rangement sportif 6	élingue 1,5 tonnes 2,25m scotch jaune			12		12			achetés par la SOPACE	
29/11/2012	rangement sportif 6	élingue 1,5 tonnes 2,00m scotch marron			4		4			achetés par la SOPACE	
29/11/2012	rangement sportif 6	élingue 1,5 tonnes 1,90m scotch bleu			4		4			achetés par la SOPACE	
29/11/2012	rangement sportif 6	élingue 1,5 tonnes 1,55m scotch rouge			12		12			achetés par la SOPACE	
29/11/2012	rangement sportif 6	élingue 1,5 tonnes 1,00m anneau jaune			12		12			achetés par la SOPACE	
29/11/2012	rangement sportif 6	élingue 1,5 tonnes 0,50m anneau gris			12		12			achetés par la SOPACE	
29/11/2012	rangement sportif 6	élingue 1 tonnes 4,00m			8		8			achetés par la SOPACE	
08/10/2012	rangement sportif 6	pont de lumiere triangulaire 500X500 noir lg 2,80m serie 500	STACCO	PA/528	27		27			achetés par la SOPACE	
08/10/2012	rangement sportif 6	pont de lumiere triangulaire 500X500 noir lg 1,40m serie 500	STACCO	PA/514	2		2			achetés par la SOPACE	
08/10/2012	rangement sportif 6	pont de lumiere triangulaire 500X500 noir lg 0,70m serie 500	STACCO	PA/507	4		4			achetés par la SOPACE	
08/10/2012	rangement sportif 6	angle 2D triangulaire 500X500 noir serie 500	STACCO	PA/502	4		4			achetés par la SOPACE	
08/10/2012	rangement sportif 6	pont de lumiere carré H40D alu lg 3,00m			15		10				
08/10/2012	rangement sportif 6	pont de lumiere bilight serie 300 alu lg 4,00m			8		8			achetés par la SOPACE	
08/10/2012	rangement sportif 6	pont de lumiere trilight serie 300 alu lg 3,00m			12		12			achetés par la SOPACE	
08/10/2012	rangement sportif 6	pont de lumiere trilight serie 300 alu lg 2,00m			3		3			achetés par la SOPACE	
08/10/2012	rangement sportif 6	pont de lumiere trilight serie 300 alu lg 1,00m			4		4			achetés par la SOPACE	
08/10/2012	rangement sportif 6	pont de lumiere trilight serie 300 alu lg 0,50m			4		4			achetés par la SOPACE	
	rangement sportif 6	câble alim commande moteur 32 tétra 30m			1		1			achetés par la SOPACE	
	rangement sportif 6	câble alim commande moteur 32 tétra 25m			1		1			achetés par la SOPACE	
	rangement sportif 6	câble alim commande moteur 32 tétra 15m			1		1			achetés par la SOPACE	
	rangement sportif 6	câble alim commande moteur 32 tétra 10m			2		2			achetés par la SOPACE	
	rangement sportif 6	câble alim commande moteur 32 tétra 5m			2		2			achetés par la SOPACE	
	rangement sportif 6	câble moteur 25m			1		1			achetés par la SOPACE	
	rangement sportif 6	câble moteur 20m			11		11			achetés par la SOPACE	
	rangement sportif 6	câble moteur 15m			2		2			achetés par la SOPACE	
	rangement sportif 6	câble moteur 10m			4		4			achetés par la SOPACE	
	rangement sportif 6	câble moteur 5m			4		4			achetés par la SOPACE	
	rangement sportif 6	coffret alimentation 12 moteurs			1		1			achetés par la SOPACE	
	rangement sportif 6	armoie électrique 250A			1		1			achetés par la SOPACE	
	rangement sportif 6	armoie électrique 125A			1		1			achetés par la SOPACE	
	rangement sportif 6	Praticables de scène			20		20			achetés par la SOPACE	
	rangement sportif 6	chariots pour praticable de scène			2		2			achetés par la SOPACE	
	local CREW	table 152x76 pliante			17		15			2	achetés par la SOPACE
	local CREW	chariot table 152x76			1		1				achetés par la SOPACE
	local CREW	table 180x76 pliante			29		27			2	achetés par la SOPACE
	local CREW	chariot table 180x76			1		1				achetés par la SOPACE
04/09/2012	local CREW	potelet			23		23				achetés par la SOPACE
11/10/2012	local CREW	grille caddie			13		13				achetés par la SOPACE
08/03/2013	local CREW	aspirateur	GISS	R2D-602 EPMX	1				1		achetés par la SOPACE
2013	local CREW	diabie			1		1				
31/10/2014	local CREW	compresseur+pistolet	AARIAC	ITR0802002	1		1				achetés par la SOPACE
	local CREW	scie circulaire	BOSCH	PKS 55A	1		1				achetés par la SOPACE
	local CREW	scie sauteuse	BOSCH	GST 135 BCE	1		1				achetés par la SOPACE
28/09/2012	local CREW	étafile			1		1				achetés par la SOPACE
	local CREW	traceur de bande			1		1				achetés par la SOPACE
	local CREW	étafile pour machine	WOLFFCRAFF	MASTER cut 1500	1		1				achetés par la SOPACE
20/15/2017	local CREW	bigbox sur roulettes	manutan		1		1				achetés par la SOPACE
2015	local CREW	bigbox sur roulettes	manutan		1		1				
	local CREW	rideaux scène 12x12			4		4				achetés par la SOPACE
	local CREW	rideaux scène H 9m x L 4m			16		16				achetés par la SOPACE
	local CREW	rideaux scène H 9m x L 6m			4		4				achetés par la SOPACE
	local CREW	jupe périphérique en velours			1		1				achetés par la SOPACE
	local CREW	servante atelier à mains couleur bleu	GISS	781391	1		1				achetés par la SOPACE
2013	local CREW	chariot d'atelier pour magasinage	GISS	787389	2		2				achetés par la SOPACE
31/08/2012	local CREW	caisse a outils complete			1		1				achetés par la SOPACE

Date Achat	Positionnement	Désignation	Marque	Référence	Qt inventaire	Etat du produit				Commentaire	PHOTO
						Très bon	Bon	Moyen	Mauvais		
	Atelier Technique	bureau			2		2			achetés par la SOPACE	
	Atelier Technique	caisson bureau			1		1			achetés par la SOPACE	
	Atelier Technique	fauteuil bureau			2		2			achetés par la SOPACE	
	Atelier Technique	ordinateur lenovo + clavier + écran			1		1			achetés par la SOPACE	
	Atelier Technique	écran	Asus		1		1			achetés par la SOPACE	
	Atelier Technique	téléphone sans fil			1		1			achetés par la SOPACE	
	Atelier Technique	téléphone	ASTRA	6731i	1		1			achetés par la SOPACE	
	Atelier Technique	dymo			1		1			achetés par la SOPACE	
	Atelier Technique	imprimante photocopieur	SORAM		1		1				
	Atelier Technique	armoire bureau			4		4			achetés par la SOPACE	
	Atelier Technique	casier 4 portes 2 colonnes			1		1			achetés par la SOPACE	
	Atelier Technique	table pliante 180x76			1		1			achetés par la SOPACE	
	Atelier Technique	table pliante 120x76			6		6			achetés par la SOPACE	
	Atelier Technique	chaise de bureau tissu			7		7			achetés par la SOPACE	
	Atelier Technique	frigo	FAGOR		1		1			Nicolas perso !	
	Atelier Technique	poste a souder	ESAB	ARC180	1		1			achetés par la SOPACE	
	Atelier Technique	masque de soudure	GISS	réf 844999	1		1			achetés par la SOPACE	
	Atelier Technique	coffret de 57 accessoires pneumatiques	Performance POWER		1		1			achetés par la SOPACE	
	Atelier Technique	coffret de douilles			1		1			achetés par la SOPACE	
	Atelier Technique	coffret scie cloche			1		1			achetés par la SOPACE	
	Atelier Technique	décapeur thermique	MAKITA		1		1			achetés par la SOPACE	
	Atelier Technique	ponceuse	BOSCH	GEX 125-150 AVE	1		1			achetés par la SOPACE	
	Atelier Technique	visseuse	BOSCH	GSR 14,4 - LI	1		1			achetés par la SOPACE	
	Atelier Technique	riveteuse	FACOM	Y105B	1		1			achetés par la SOPACE	
	Atelier Technique	fer a souder			1		1			achetés par la SOPACE	
	Atelier Technique	multimètre pince	FACOM	712A	1		1			achetés par la SOPACE	
	Atelier Technique	multimètre	FACOM	711A	1		1			achetés par la SOPACE	
	Atelier Technique	télémetre laser	BOSCH	GLM50	1		1			achetés par la SOPACE	
2012/2015	Atelier Technique	laser point	BOSCH	GPL3	2		2				
	Atelier Technique	valise avec niveau laser croix fatmax	STANLEY	FMHT77595-1	1		1			À Laurent Bonnefond !	
	Atelier Technique	trepid laser	MAGNUSSON		1		1			À Laurent Bonnefond !	
	Atelier Technique	disqueuse	BOSCH	GWS1000	1		1			achetés par la SOPACE	
	Atelier Technique	perceuse fil	BOSCH	GSB 19-2 RE	1		1			achetés par la SOPACE	
2012	Atelier Technique	escabot 3 marches	orexad		1		1				
2012/2014	Atelier Technique	talkie walkie	MOTOROLA		10		10				
	Atelier Technique	micro Hp déporté pour talkie walkie	MOTOROLA		4		4			achetés par la SOPACE	
	Atelier Technique	oreillettes confort	MOTOROLA		4		4			achetés par la SOPACE	
	Atelier Technique	Enceinte de monitoring amplifiée active 2 voies,55 Hz - 22 kHz	L'ACOUSTICS	108P	2		2				
	Atelier Technique	ped enceinte L'ACOUSTICS	L'ACOUSTICS		2		2				
	Atelier Technique	support affiche potelet			13		13			achetés par la SOPACE	
2015	Atelier Technique	étagère démontable 4 niveaux 1,94x0,64m			2		2				
2016	Atelier Technique	étagère démontable 5 niveaux bleu 3,10x0,64m	manutan		1		1				
	Atelier Technique	boîte pendante 4 poussoirs+1 arrêt urgence	SCHNEIDER	XACB4933	1		1			Commande moteur affichage Bodet	
	Atelier Technique	boitier PCE 32A TRI	PCE	PCE9030218V2	2		2			achetés par la SOPACE	
	Atelier Technique	petit pied de micro	K&M		1		1				
	Atelier Technique	grand pied de micro	K&M		2		2				
	Atelier Technique	panier rangement toile Tremblay	TREMBLAY		1		1				
	Atelier Technique	commande de palans			1		1				
	Atelier Technique	flightcase 19 pouces	rythme & sons		1		1				
	Atelier Technique	lecteur cd	TASCAM	SS-CDR1	1		1				
	Atelier Technique	lecteur cd	TASCAM	CD-500B	1		1				
	Atelier Technique	coffret alimentation 8 moteurs			1		1				
	Atelier Technique	coffret alimentation 4 moteurs			1		1			achetés par la SOPACE	
	Atelier Technique	coffret alimentation 2 moteurs			1		1			achetés par la SOPACE	
	Atelier Technique	coffret alimentation 2 moteurs			1		1			achetés par la SOPACE	
	Atelier Technique	câble RJ45 50m			1		1			achetés par la SOPACE	
	Atelier Technique	câble RJ45 30m			1		1			achetés par la SOPACE	
	Atelier Technique	câble RJ45 20m			3		3			achetés par la SOPACE	
	Atelier Technique	câble RJ45 7m			3		3			achetés par la SOPACE	
	Atelier Technique	câble RJ45 5m			3		3			achetés par la SOPACE	
	Atelier Technique	porte manteau 1,40 réglable en hauteur			3		3			achetés par la SOPACE	
2012	Atelier Technique	porte manteau 1,20	fouxel		2		2				
2012	Atelier Technique	miroir spiché	BUT	TITAN	2		2				
2013	Atelier Technique	marche pied 3 marches			1		1				
2013	Atelier Technique	Etagère démontable 3 niveaux 88x40			2		2				

SALLE ACCLAMEUR

Date Achat	Positionnement	Désignation	Marque	Référence	Qt inventaire	Etat du produit				Commentaire	PHOTO
						Très bon	Bon	Moyen	Mauvais		
	Bureau annexe 1	bureau			1					achetés par la SOPACE	
	Bureau annexe 1	fauteuil bureau			1		1			achetés par la SOPACE	
	Bureau annexe 1	caisson bureau			1		1			achetés par la SOPACE	
	Bureau annexe 1	téléphone	ASTRA	6731i	1		1			achetés par la SOPACE	
	Bureau annexe 2	bureau			2		2			achetés par la SOPACE	
	Bureau annexe 2	fauteuil bureau			2		2			achetés par la SOPACE	
	Bureau annexe 2	caisson bureau			1		1			achetés par la SOPACE	
	Bureau annexe 2	téléphone	ASTRA	6731i	2		2			achetés par la SOPACE	
	Bureau annexe 3	bureau			2		2			achetés par la SOPACE	
	Bureau annexe 3	fauteuil bureau			3		3			achetés par la SOPACE	
	Bureau annexe 3	caisson bureau			1		1			achetés par la SOPACE	
	Bureau annexe 3	téléphone	ASTRA	6731i	1		1			achetés par la SOPACE	
	sanitaire sportif homme	seche-mains	DYSON	AB14	1		1			location Elis	
	sanitaire sportif femme	seche-mains	DYSON	AB14	1		1			location Elis	
	local entretien	table 152x76 pliante			1		1			achetés par la SOPACE	
	local entretien	chaise			1		1			achetés par la SOPACE	
10/10/2013	local entretien	lave linge	BOSCH	Maxx7 Varioperfect	1		1			achetés par la SOPACE	
10/10/2013	local entretien	seche linge	BOSCH	Avantixx7	1		1			achetés par la SOPACE	
10/10/2013	local entretien	auto laveuses à conducteur accompagnant grand modèle	NILFSK	BA 551D	1		1			achetés par la SOPACE	
10/10/2013	local entretien	auto laveuses à conducteur accompagnant petit modèle	NILFSK	SC351 Eco	1		1			achetés par la SOPACE	
10/10/2013	local entretien	aspirateur dorsal	NILFSK	GD5	1			1		Problème tuyau aspirateur	
	local entretien	aspirateur poussier professionnel	ICA	GP1/16 Eco LUX	1		1				
2013	local entretien	escabeau 3 marches	casto		1		1				
2013	local ménage	chariot de lavage / big	ICA	E274033CHAR	1		1				
	local entretien	casier 4 portes 2 colonnes			1		1				
2013	local entretien	Étagère démontable 5 niveaux 88x40			1		1				
2013	local entretien	rayonnage plastique noir 5 niveaux			1		1				
	local entretien	bac de plonge inox			1		1			achetés par la SOPACE	
	loge bureau	chaise velours			1		1			achetés par la SOPACE	
	loge bureau	bureau			3		3			achetés par la SOPACE	
	loge bureau	colonne ordinateur + clavier + souris	OPTIPLEX		1		1			achetés par la SOPACE	
	loge bureau	écran LED 55cm	DELL	E2211	1		1			achetés par la SOPACE	
	infirmerie	table pliante 180x76			1		1			achetés par la SOPACE	
	infirmerie	casier 4 portes 2 colonnes			1		1				
	vestiaire entretien 1	casier 4 portes 2 colonnes			1		1				
	vestiaire entretien 1	banc fixé au mur + patères + étagères 0,90m			1		1				
	vestiaire entretien 2	banc fixé au mur + patères + étagères 0,90m			1		1				
	vestiaire Joueur 1	seche-mains	DYSON	AB14	1		1			location Elis	
	vestiaire Joueur 1	banc fixé au mur + patères + étagères 2,40m			2		2				
	vestiaire Joueur 1	banc fixé au mur + patères + étagères 2,25m			2		2				
	vestiaire Joueur 1	porte manteau 1,20m			1		1				
	vestiaire Joueur 2	seche-mains	DYSON	AB14	1		1			location Elis	
	vestiaire Joueur 2	banc fixé au mur + patères + étagères 2,40m			2		2				
	vestiaire Joueur 2	banc fixé au mur + patères + étagères 2,24m			2		2				
	vestiaire Joueur 2	banc double assise avec patère fixation sol 3,20m			1		1				
	vestiaire Joueur 2	porte manteau 1,20m			1		1				
	vestiaire Joueur 3	casier 6 portes 3 colonnes			1		1				
	vestiaire Joueur 3	casier 12 portes 6 colonnes			1		1				
	vestiaire Joueur 3	table 152x76 pliante			1		1			achetés par la SOPACE	
	vestiaire Joueur 3	caisson bureau			1		1			achetés par la SOPACE	
	vestiaire Joueur 3	seche-mains	DYSON	AB14	1		1			location Elis	
	vestiaire Joueur 3	banc fixé au mur + patères + étagères 2,70m			3		3				
	vestiaire Joueur 3	banc fixé au mur + patères + étagères 1,5m			2		2				
	vestiaire Joueur 3	banc fixé au mur + patères + étagères 0,75m			1		1				
	vestiaire Joueur 3	banc double assise avec patère fixation sol 1,50m			3		3				
	vestiaire Joueur 3	porte manteau 1,20m			2		2				
	vestiaire Joueur 4	casier 8 portes 4 colonnes			1		1				
	vestiaire Joueur 4	seche-mains	DYSON	AB14	1		1			location Elis	
	vestiaire Joueur 4	banc fixé au mur + patères + étagères 1,5m			6		6				
	vestiaire Joueur 4	banc double assise avec patère fixation sol 2,80m			2		2				
	vestiaire Joueur 4	porte manteau 1,20m			2		2				
	vestiaire Joueur 5	casier 2 portes 1 colonnes			1		1				
	vestiaire Joueur 5	seche-mains	DYSON	AB14	1		1			location Elis	
	vestiaire Joueur 5	banc fixé au mur + patères + étagères 2,70m			3		3				
	vestiaire Joueur 5	banc fixé au mur + patères + étagères 1,80m			1		1				
	vestiaire Joueur 5	banc fixé au mur + patères + étagères 0,75m			1		1				
	vestiaire Joueur 5	banc double assise avec patère fixation sol 2,20m			1		1				
	vestiaire Joueur 5	porte manteau 1,20m			1		1				

Date Achat	Positionnement	Désignation	Marque	Référence	Qt inventaire	Etat du produit				Commentaire	PHOTO
						Très bon	Bon	Moyen	Mauvais		
	vestiaire Joueur 6	table 180x76 pliante			1						
19/10/2012	vestiaire Joueur 6	chaises de spectacle			3		3			achetés par la SOPACE	
	vestiaire Joueur 6	casier 2 portes 1 colonnes			1		1			achetés par la SOPACE	
	vestiaire Joueur 6	banc fixé au mur + patères + étagères 2,00m			2		2				
	vestiaire Joueur 6	banc fixé au mur + patères + étagères 1,50m			3		3				
	vestiaire Joueur 6	banc fixé au mur + patères + étagères 1,35m			1		1				
	vestiaire Joueur 6	banc fixé au mur + patères + étagères 1,20m			1		1				
	vestiaire Joueur 6	banc fixé au mur + patères + étagères 0,60m			1		1				
	vestiaire Joueur 6	banc fixé au mur 1,20m			1		1				
	vestiaire Joueur 6	porte manteau 1,20m			1		1				
	vestiaire Ramasseur 1	seche-mains	DYSON	AB14	1		1			location Elis	
	vestiaire Ramasseur 1	banc fixé au mur + patères + étagères 1,20m			6		6				
	vestiaire Ramasseur 1	porte manteau 1,20m			1		1				
	vestiaire Ramasseur 2	seche-mains	DYSON	AB14	1		1			location Elis	
	vestiaire Ramasseur 2	banc fixé au mur + patères + étagères 1,20m			4		4				
	vestiaire Ramasseur 2	banc fixé au mur + patères + étagères 0,80m			2		2				
	vestiaire Ramasseur 2	porte manteau 1,20m			1		1				
	vestiaire arbitre 1	banc fixé au mur + patères + étagères 1,20m			1		1				
	vestiaire arbitre 2	banc fixé au mur + patères + étagères 1,20m			1		1				
	VDI RDC vestiaire	baie 19" 600x600 h 2026mm	LEGRAND	LEG046306	1		1				
	VDI RDC vestiaire	rack fibre	BRAND REX		1		1				
	VDI RDC vestiaire	commutateur catalyst power over Ethernet plus	CISCO	2960-S serie POE+10G	1		1			achetés par la SOPACE	
	VDI RDC vestiaire	PDU standard 9 prises 2P+T	LEGRAND	LEG646811	1		1				
	VDI RDC vestiaire	panneau de brassage de 24 - RJ45	LEGRAND		1		1				
	VDI RDC vestiaire	panneau de brassage de 10 - RJ45	LEGRAND		1		1				
	VDI RDC vestiaire	panneau de brassage de 8 - RJ45	LEGRAND		1		1				
	VDI RDC vestiaire	onduleur 1000va	APC	smart UPS RT1000	1		1			achetés par la SOPACE	
	VDI RDC vestiaire	boitier numéris	France télécom		1		1				
	VDI RDC vestiaire	panneau passe fil 19"	LEGRAND	LEG046522	3		3				
	Cuisine Catering	table inox professionnel sur roulette desserte 160X70			1		1				
28/09/2012	Cuisine Catering	four chaleur tournante 4 plats 600x400 5,5kw	SMEG		1		1				
28/09/2012	Cuisine Catering	plaque à induction 3kw	BRATSCHER	IK 30 TC	2		2				
25/08/2012	Cuisine Catering	lave vaisselle	DIHR	gs50	1		1				
25/08/2012	Cuisine Catering	réfrigérateur 300L			1		1				
10/10/2012	Cuisine Catering	Armoire ventilée positive 390 litres	FRIGELUX	CF386	1		1				
	Cuisine Catering	Table de travail inox			1		1				
28/09/2012	Cuisine Catering	hotte	SAFPAIR		1		1				
28/09/2012	Salle Catering	Vitrine réfrigérée 2 vantaux vitrées	DUKERS	LG-2085	1		1				
	Salle Catering	four micro onde			1		1			achetés par la SOPACE	
	Salle Catering	table inox professionnel sur roulette desserte 85X57			1		1				
28/09/2012	Salle Catering	Réfrigérateur 200L	FAGOR		1		1			achetés par la SOPACE	
24/10/2012	Salle Catering	Téléviseur LCD 105mm	PHILIPS		1		1			achetés par la SOPACE	
	Salle Catering	support pour sac poubelle Collecroule basic 110L	MANUTAN	A016985	2		2			achetés par la SOPACE	
	Salle Catering	table 180x76 pliante			10		8	2		achetés par la SOPACE	
	Salle Catering	chaises rouge			18		18			achetés par la SOPACE	
08/10/2012	Salle Catering	chaises blanche			18		18			achetés par la SOPACE	
	Salle rédaction	chaises rouge			6		6			achetés par la SOPACE	
08/10/2012	Salle rédaction	chaises blanche			7		7			achetés par la SOPACE	
	Salle rédaction	bureau			4		4			achetés par la SOPACE	
08/10/2012	Salle presse	chaise rouge			1		1			achetés par la SOPACE	
	Salle presse	bureau			4		4			achetés par la SOPACE	
	Bar N+1	Vitrine réfrigérée 3 vantaux vitrées	DUKERS	LG-3305	2		2				
	Bar N+1	Lave vaisselle panier 50x50	DIHR	GS50	1		1				
	Réserve Bar N+1	Etagère démontable 5 niveaux 100x49			1		1				
2013	Réserve Bar N+1	Etagère démontable 5 niveaux 88x40			1		1				
	toilette Bar N+1	seche-mains	DYSON	AB14	1		1			location Elis	
	PC sécurité escalade R+2	ped micro noir embase ronde 250mm lourde	K&M	KM260B	2		2				
	PC sécurité escalade R+2	Micro fil	SHURE	beta 58A	2		2				
	PC sécurité escalade R+2	micro col de cygne	SHURE	MX202B/M	2		2				
	PC sécurité escalade R+2	capsule micro mx noir	SHURE	R183B	2		2				
	PC sécurité escalade R+2	casque	BEYER	DT770 PRO	2		2				
	PC sécurité escalade R+2	ped micro noir embase ronde 250mm lourde	K&M	KM260B	3		3				
	PC sécurité escalade R+2	perchette télescopique noir classique a 2 sections	K&M	KM211/1B	4		4				
	PC sécurité escalade R+2	ped de table	K&M	KM232	4		4				
	Régie	bureau			1		1			achetés par la SOPACE	
	Régie	fauteuil bureau			1		1			achetés par la SOPACE	
	Régie	caisson bureau			2		2			achetés par la SOPACE	
	Régie	armoire bureau			1		1			achetés par la SOPACE	

Date Achat	Positionnement	Désignation	Marque	Référence	Qt inventaire	Etat du produit				Commentaire	PHOTO
						Très bon	Bon	Moyen	Mauvais		
	Régie	téléphone	ASTRA	6731i	1					achetés par la SOPACE	
	Régie	console mixage numérique 24 entrées	YAMAHA	DM2000	1			1			
	Régie	Panneau de commande intelligent ICP1 pour les systèmes DME24N/64N	YAMAHA	ICP1	2			2			
	Régie	table 120x60cm sur roulettes			1			1			
	Régie	table 60x60cm supportant 40kg sur roulettes			1			1			
	Régie	colonne ordinateur	hp Compaq	N°CZ99408RYP	1			1		achetés par la SOPACE	
	Régie	flightcase 19 pouces	rythme & sons		1			1			
	Régie	lecteur cd	TASCAM	SS-CDR1	1			1			
	Régie	lecteur cd	TASCAM	CD-500B	1			1			
	Régie	cable épanoui FSD analogue+fiche mal harting entrée droite (fouet)			2			2			
	Régie	Cordon de patch HP			1			1			
	Régie	ped micro noir embase ronde 250mm lourde	K&M	KM260B	2			2			
	Régie	baie de brassage 19"			2			2			
	Régie	Distribution de courant/éclairage pour rack (Baie 1)	SAMSON	POWER BRITE PB10	1			1		BAIE1 (Salle ACCLAMEUR)	
	Régie	Préampli hybrides (Baie 1)	YAMAHA	AD8HR	1			1		BAIE1 (Salle ACCLAMEUR)	
	Régie	Processeur sono numérique (Baie 1)	YAMAHA	DME24N	1			1		BAIE1 (Salle ACCLAMEUR)	
	Régie	commutateur non administrable 16 ports 10/100/1000 Ethernet (Baie 1)	SMC	GS16	1			1		BAIE1 (Salle ACCLAMEUR)	
	Régie	commutateur non administrable 24 ports 10/100/1000 Ethernet (Baie 1)	SMC	GS24	1			1		BAIE1 (Salle ACCLAMEUR)	
	Régie	Patch video BNC			2			2		BAIE1 (Salle ACCLAMEUR)	
	Régie	Panneaux de patch audio connecteur femelle speakon 19" (Baie 1)			1			1		BAIE1 (Salle ACCLAMEUR)	
	Régie	panneau de connexion numérique /analogique 19" 5008-00000/P08 (Baie 1)	GHIEMMETTI	673.113.900.02	1			1		BAIE1 (Salle ACCLAMEUR)	
	Régie	panneau de connexion numérique /analogique 19" 20090000/2 (Baie 1)	GHIEMMETTI	673.113.900.02	3			3		BAIE1 (Salle ACCLAMEUR)	
	Régie	Distribution de courant/éclairage pour rack (Baie 2)	SAMSON	POWER BRITE PB10	1			1		BAIE2 (Salle ESCALADE)	
	Régie	Processeur sono numérique (Baie 2)	YAMAHA	DME24N	1			1		BAIE2 (Salle ESCALADE)	
	Régie	rack sortie coaxial (Baie 2)			1			1		BAIE2 (Salle ESCALADE)	
	Régie	rack 2 connecteur femelle speakon 19" (Baie 2)			1			1		BAIE2 (Salle ESCALADE)	
	Régie	panneau de connexion numérique /analogique 19" 5008-00000/P08 (Baie 2)	GHIEMMETTI	673.113.900.02	1			1		BAIE2 (Salle ESCALADE)	
	Régie	panneau de connexion numérique /analogique 19" 5008-00000/P06 (Baie 2)	GHIEMMETTI	673.113.900.02	1			1		BAIE2 (Salle ESCALADE)	
	VDI R+2	téléphone	ASTRA	6731i	2			2		achetés par la SOPACE	
	VDI R+2	téléphone	DORO	913C	1			1		achetés par la SOPACE	
	VDI R+2	baie 19" 600x600 h 2026mm	LEGRAND	LEG046306	1			1			
	VDI R+2	rack fibre	BRAND REX		1			1			
	VDI R+2	commutateur catalyst power over Ethernet plus	CISCO	2960-S serie POE+10G	1			1			
	VDI R+2	commutateur catalyst	CISCO	2960-S 10G	1			1			
	VDI R+2	PDU standard 9 prises 2P+T	LEGRAND	LEG646811	1			1			
	VDI R+2	panneau de brassage de 24 - RJ45	LEGRAND		4			4			
	VDI R+2	panneau de brassage de 12 - RJ45	LEGRAND		1			1			
	VDI R+2	panneau de brassage de 24 - RJ45	3M		1			1			
	VDI R+2	panneau passe fil 19"	LEGRAND	LEG046522	5			5			
	VDI R+2	baie 19" 600x600 h 2026mm	LEGRAND	LEG046306	1			1			
	VDI R+2	panneau de brassage de 24 - RJ45	LEGRAND		1			1			
	VDI R+2	panneau de brassage de 10 - RJ45	LEGRAND		1			1			
	VDI R+2	panneau de brassage de 3 - RJ45	LEGRAND		1			1			
	VDI R+2	panneau passe fil 19"	LEGRAND	LEG046522	8			8			
	VDI R+2	panneau de brassage de 48 Ports - RJ45	LEGRAND		2			2			
30/11/2013	VDI R+2	onduleur 3000va	EATON	5PX3000	1			1			
	VDI R+2	serveur clevin NSA	FUJITSU	Q800	1			1			
08/10/2012	Loge collective 1	Fauteuil en simili cuir aux lignes très épurées sur roulette noir			4			4		achetés par la SOPACE	
	Loge collective 1	Distributeur de bière commercial portable 2 vantaux vitrés	DUKERS	LG-2085	1			1			
08/10/2012	Loge collective 2	Fauteuil en simili cuir aux lignes très épurées sur roulette noir			5			4	1	déchirure voir photo	
	Loge collective 2	Distributeur de bière commercial portable 2 vantaux vitrés	DUKERS	LG-2085	1			1			
2014	Loge collective 2	Banquette BZ Gris	fly		1			1			
	Loge collective 2	lampe déco			1			1		achetés par la SOPACE	
08/10/2012	Loge individuelle 1	Fauteuil en simili cuir aux lignes très épurées sur roulette noir			3			3		achetés par la SOPACE	
	Loge individuelle 1	réfrigérateur class A+	FAGOR	N° Série 32KHS26635	1			1		achetés par la SOPACE	
08/10/2012	Loge individuelle 2	Fauteuil en simili cuir aux lignes très épurées sur roulette noir			3			3		achetés par la SOPACE	
	Loge individuelle 2	réfrigérateur class A+	FAGOR	N° Série 32KHS26273	1			1			
2012	Dégagement loge	table de repassage	SILLAGE		1			1			
2012	Dégagement loge	Fer Vapeur Supergliss 3840	CALOR	FV3840C0	1			1			
08/10/2012	Dégagement loge/hall	Fauteuil en simili cuir aux lignes très épurées sur roulette noir			1			1		déchirure voir photo	
	Rangement Scénique 1	poteaux basket Ball avec comptage			2			2			
	Rangement Scénique 1	podiums PMR Théâtre 1x3/20cm a 1m de ht			18			18			
	Rangement Scénique 1	rampes d'accès 4 paliers PMR 1,50*1m			16			16			
	Rangement Scénique 1	rampes d'accès 4 paliers PMR 1,50*0,50m			2			2			
	Rangement Scénique 1	rampes d'accès 4 paliers PMR 1,50*1,50m			2			2			
	Rangement Scénique 1	rampes d'accès 4 paliers PMR 1,50*1,60m			2			2			
	Rangement Scénique 1	chariot de transport pour podiums + rampes			2			2			
	Rangement Scénique 1	crash barrière alu noir			23			23		achetés par la SOPACE	

Date Achat	Positionnement	Désignation	Marque	Référence	Qt inventaire	Etat du produit				Commentaire	PHOTO
						Très bon	Bon	Moyen	Mauvais		
	Rangement Scénique 1	chariot pour crash barrière			3		3			achetés par la SOPACE	
	Rangement Scénique 1	Scenestructure Princ avec escalier et rembarde complete			1		1				
	espace DOJO	tatamis			170		170				
	espace DOJO	banc fixé au mur 1,35m			1		1				
	rangement espace DOJO	casier 12 portes 6 colonnes			1		1				
	Salle d'Arme	ligne d'assurage avec moulinettes interchangeable			6		6				
	Salle d'Arme	pistes métalliques			6		6			traces de nacelle déforme la piste	
	Salle d'Arme	rampe de répétition			6		6				
	Salle d'Arme	banc fixé au mur 1,95m			1		1				
	Salle d'Arme	banc fixé au mur 1,35m			1		1				
	salle d'arme/dojo	rideau de séparation rouge avec filet de sécurité			2		2				
	couloir salle de sport	potelet			2		2			achetés par la SOPACE	
	couloir salle de sport	support affiche potelet			1		1			achetés par la SOPACE	
23/10/2015	couloir salle de sport	défribrilateur			1		1				
	couloir salle de sport	vitrine d'affichage mural 0,97x0,72m			1		1				
	VDI couloir sport	baie 19" 600x600 h 2026mm	LEGRAND	LEG046306	1		1				
	VDI couloir sport	rack fibre	BRAND REX		2		2				
	VDI couloir sport	commutateur catalyst power over Ethernet plus	CISCO	2960-5 serie POE+10G	2		2			achetés par la SOPACE	
	VDI couloir sport	commutateur catalyst	CISCO	2960-5 10G	1		1			achetés par la SOPACE	
	VDI couloir sport	PDU standard 9 prises 2P+T	LEGRAND	LEG646811	1		1				
	VDI couloir sport	panneau de brassage de 24 - RJ45	LEGRAND		6		6				
	VDI couloir sport	panneau de brassage de 8 - RJ45	LEGRAND		1		1				
	VDI couloir sport	panneau de brassage de 48 Ports - RJ45	LEGRAND		1		1				
	VDI couloir sport	panneau passe fil 19"	LEGRAND	LEG046522	3		3				
	VDI couloir sport	onduleur 2200va	EATON	SPX220	1		1			achetés par la SOPACE	
	Chalet salle	chalet			1		1			achetés par la SOPACE	
26/02/2014	Chalet salle	étagère démontable 5 niveaux 2,03x0,43			1		1			achetés par la SOPACE	
2015	Chalet salle	visseuse a chocs sans fil	MAKITA	DTD146RMJ	1		1				
2018	Chalet salle	visseuse a chocs sans fil	MAKITA	DTD154RTJ	1		1				
	Chalet salle	visseuse a chocs sans fil	MAKITA	DTD154	1		1				
25/03/2015	salle	vitrine 2 vantaux sur roulette 0,80X0,42 h 1,80m			1		1			achetés par la SOPACE	
26/03/2013	salle	comptoir bureau accueil			1		1			achetés par la SOPACE	
	salle	caisson bureau			5		5			achetés par la SOPACE	
06/09/2012	salle	ordinateur portable	ASUS	model K93S	2		2			achetés par la SOPACE	
	salle	imprimante	BROTHER	DCP-7055	1		1			achetés par la SOPACE	
2016	salle	imprimante a ticket	stadline		1		1				
	salle	frigo coca cola entreprise		900886204	1		1			Mise à disposition par Coca Cola	
	salle	chaise de bureau tissu			3		3			achetés par la SOPACE	
2017	salle	cassier document pvc 5 compartiment 0,52x0,16 h 1,82m			1		1				
	salle	casier 12 portes 6 colonnes			1		1				
	salle	chaise bois pliante	PROLOISIR		16		16				
2015	salle	chaise longue			13		13				
	salle	table bois alu 70x70			5		5				
	salle	table 180x76 pliante			3		3			achetés par la SOPACE	
	salle	table 152x76 pliante			1		1			achetés par la SOPACE	
	salle	banc alu blanc 2,51m			6		6				
2017	salle	caisson gris 2,54x0,75 h1,50 sur 6 roulettes 15 compartiments			3		3				
	salle	support pour sac poubelle Collecroule basic 110L	MANUTAN	A016985	2		2			achetés par la SOPACE	
	salle	table de tennis de table	ARTENGO	714D	1		1			achetés par la SOPACE	
2017	salle	afficheur de temps			1			1		vitre cassé	
2016	salle	Echelle télescopique 12 marches			2		2				
	salle	Echelle modulable et télescopique MODUL'Step	WURTH	962 931 414	1		1			achetés par la SOPACE	
	salle	Chevalet tableau blanc MAUL 106X65cm	MAUL HEBEL		1		1			achetés par la SOPACE	
	salle	Chevalet tableau blanc MAUL 106X75cm	OFFICE DEPOT		1		1			achetés par la SOPACE	
2018	salle	bloc d'escalade	astruc		2		2				
	salle	Matelas pour blocs gris 250X200 ep 40cm	O'JUMP		1		1			achetés par la SOPACE	
	salle	Matelas pour blocs gris 250X250 ep 40cm	O'JUMP		1		1			achetés par la SOPACE	
	salle	Matelas pour blocs gris 1600X250 ep 40cm	O'JUMP		1		1			achetés par la SOPACE	
	salle	Matelas pour blocs gris 930X330 ep 40cm	O'JUMP		2		2			achetés par la SOPACE	
	salle	Matelas pour blocs gris 370X250 ep 40cm	O'JUMP		1		1			achetés par la SOPACE	
	salle	Matelas pour blocs gris 370X350 ep 40cm	O'JUMP		1		1			achetés par la SOPACE	
	salle	Matelas pour blocs gris 250X180 ep 40cm	O'JUMP		1		1			achetés par la SOPACE	
	salle	protection jaune 2m pour poteau triilght	O'JUMP		1		1			achetés par la SOPACE	
	salle	tapis bleu ajuster lg 300 ep 40cm	DECASPORT		3		3			achetés par la SOPACE	
	salle	tapis bleu ajuster lg 187 ep 40cm	DECASPORT		1		1			achetés par la SOPACE	
	salle	tapis bleu 300X200 ep 40cm	DECASPORT		1		1			achetés par la SOPACE	
	salle	tapis bleu 250X200 ep 40cm	DECASPORT		2		2			achetés par la SOPACE	
	salle	tapis bleu 250X160 ep 40cm	DECASPORT		1		1			achetés par la SOPACE	

Date Achat	Positionnement	Désignation	Marque	Référence	Qt inventaire	Etat du produit				Commentaire	PHOTO
						Très bon	Bon	Moyen	Mauvais		
	2017	salle	embase lourde diamètre 80cm	ASD	EML259	4	4				
		salle	pont de lumiere trilight 390X390 lg 3m	ASD	SX390	8	8				
		salle	pont de lumiere trilight 290X290 lg 3m	STACCO	SX290	2	2			achetés par la SOPACE	
	2017	salle	angle 3 directions trilight			4	4				
	2017/2018	salle	tube acier diamètre 50mm lg 3m	vama		10	10				
	2018	salle	panneau d'escalade gris 3,10X1,54m	joubert		4	4				
	2018	salle	panneau d'escalade gris 3,10X0,45m	joubert		1	1				
	2018	salle	panneau d'escalade gris 3,10X0,70m	joubert		1	1				
	2017	salle	coffret gris de rangement sur roulette			1	1				
		salle	Barrières Vauban noir avec patin			11	11			achetés par la SOPACE	
		salle	grille caddie			4	4			achetés par la SOPACE	
		salle	Ecran LED	SHARP		1	1			achetés par la SOPACE	
		salle	Enceinte de monitoring amplifiée active 2 voies,55 Hz - 22 kHz	L'ACOUSTICS	108P	2	2				
		salle	vitrine d'affichage mural 0,97x0,72m			1	1				
		salle	gradins télescopique mobile motorisé de 121 places complet			4	4				
		salle	gradins télescopique mobile motorisé de 132 places complet			2	2				
		salle	Enceinte de monitoring amplifiée active 2 voies,55 Hz - 22 kHz	L'ACOUSTICS	112P	12	12				
		salle	antichute de charge			8	8				
		Rangement escalade	nettoyeur haute pression	KARCHER	HD5/15DX	1	1			achetés par la SOPACE	
		Rangement escalade	enrouleur électrique sur roulettes			1	1			achetés par la SOPACE	
	Rangement escalade	aspirateur	KARCHER	AD3	1		1		achetés par la SOPACE		
	Rangement escalade	étagère démontable 5 niveaux 3,08mx0,48m			1	1			achetés par la SOPACE		
	Rangement escalade	chariot de rangement a ballons en métal couleur bleu			1	1			achetés par la SOPACE		
EXTERIEUR	11/07/2012	Exterieur acclameur	barrière vauban			100	100			achetés par la SOPACE	
		Exterieur acclameur	enseigne lumineuse extérieure			1	1				
	02/10/2012	Exterieur acclameur	Barrière HERAS fixée au sol			28	28			achetés par la SOPACE	
		Exterieur acclameur	palans à chaînes motorisés			1	1				
	Exterieur acclameur	potence de levage			1	1					

## Inventaire Club de L'Acclameur

### CLUB ACCLAMEUR

**Légende:**

en bleu les produits fixés au bâtiment

en vert les produits achetés par la SOPACE

Date Achat	Positionnement	Désignation	Marque	Référence	Qt inv	Etat du produit				Commentaire
						Très bon	Bon	Moyen	Mauvais	
	Hall club Acclameur	fauteuil pvc design blanc			8		8			achetés par la SOPACE
	Hall club Acclameur	table basse diamètre 59,5cm			5		5			achetés par la SOPACE
	Hall club Acclameur	comptoir mobile sur roulette 203x63cm			1		1			
	Hall club Acclameur	porte manteau 1,40 réglable en hauteur			1		1			achetés par la SOPACE
	Hall club Acclameur	potelet chromé			1		1			achetés par la SOPACE
	Hall club Acclameur	affichage potelet			1		1			achetés par la SOPACE
	Hall club Acclameur	table de bar blanc 59X59cm			9		9			achetés par la SOPACE
29/03/2013	Hall club Acclameur	pot de fleur + banc circulaire design blanc			1		1			achetés par la SOPACE
	Hall club Acclameur	table basse noir 50x50			1		1			achetés par la SOPACE
01/09/2013	Hall club Acclameur	spots halogene	HALLIER	QUAD 75	19		19			achetés par la SOPACE
	Hall club Acclameur	poubelle inox a pédale 30L		essenteilB	1		1			achetés par la SOPACE
21/03/2013	Hall club Acclameur	televiseur led	LG	47L55600	1		1			achetés par la SOPACE
11/03/2013	Hall club Acclameur	rails alimentation 1 allumage + accessoires			40		40			
	Hall club Acclameur	- 22 KHz	L'ACOUSTICS	108P	3		3			
	local technique hall club	grille caddie			15		15			achetés par la SOPACE
	local technique hall club	potelet chromé a sangle noir			6		6			achetés par la SOPACE
	local technique hall club	affichage potelet chromé			7		7			achetés par la SOPACE
	local technique hall club	escabot			1		1			achetés par la SOPACE
	local technique hall club	onduleur 500va	EATON	Ellipse ECO 500	1		1			achetés par la SOPACE
	local ménage	aspirateur	GISS	R2D-271EPS	1		1			achetés par la SOPACE
2017	local ménage	aspirateur dorsal	NILFSK	GD5	1		1			
2013	local ménage	chariot de lavage / big	ICA	E274033CHAR	1		1			
2015	local ménage	balayeuse a tapis manuel	LEIFHEIT	Rotaro 5	1		1			
	local ménage	étagère métallique			1		1			Récupération
	Salle La Verriere BAR	desserte de bar 3 portes	GAMKO		1		1			
	Salle La Verriere BAR	lave vaisselle	DIHR		1		1			
	Salle La Verriere BAR	machine a café 12L	SM	85/2G	1		1			
	Salle La Verriere BAR	moulin a café	SM		1		1			
	Salle La Verriere BAR	machine a glaçon	BREMA	GDE 2508 A	1		1			
	Salle La Verriere BAR	chaise de bar			3		3			achetés par la SOPACE
30/01/2013	Salle La Verriere	chaises restaurant gris et blanche			142		142			achetés par la SOPACE
30/01/2013	Salle La Verriere	table restaurant 110x70cm	werzalith		32		32			achetés par la SOPACE
30/01/2013	Salle La Verriere	table restaurant 110x70cm	werzalith		11		11			achetés par la SOPACE
	Salle La Verriere	- 22 KHz	L'ACOUSTICS	108P	4		4			
	cuisine Club	table inox professionnel sur roulette desserte 160X70			3		3			
	cuisine Club	support sac poubelle à clapet 110L	HERMIX		2		2			achetés par la SOPACE
2013	cuisine Club	diabie porte-chaises	FETRA	B1335L	1		1			
2013	cuisine Club	chariot 3 plateaux charge 120kg	AKWO		1		1			
2013	cuisine Club	chariot 2 plateaux charge 120kg	AKWO		1		1			
	cuisine Club	armoire chauffante porte vitré	BOURGEAT	851240	1		1			
	cuisine Club	four et plaque cuisson 80x90 h 90cm	TECNOINOX		1		1			
	cuisine Club	réfrigérateur	LIEBHERR	GG4010	1		1			
	cuisine Club	réfrigérateur	FORCAR	GN1410TNE	1		1			
2013	cuisine Club	percolateur 12l	ANIMO	2WP00623	1		1			
	cuisine Club	armoire inox 2 portes 140x60 h 190cm			1		1			
	cuisine Club	chariot de magasinage	GISS	787389	1		1			achetés par la SOPACE
	cuisine Club	lave vaisselle complet avec table et plonge	DIHR	DW111E	1		1			

Date Achat	Positionnement	Désignation	Marque	Référence	Qt inv	Etat du produit				Commentaire
						Très bon	Bon	Moyen	Mauvais	
	cuisine Club	hotte aspiration lave vaisselle			1		1			
	cuisine Club	hotte aspiration cuisine	SAFTAIR		1		1			
	cuisine Club	bac a plonge inox 242x70cm			1		1			
	cuisine Club	bac a plonge inox 191x70cm			1		1			
	cuisine Club	étagère inox 140x40cm			1		1			
	cuisine Club	étagère 2 vantaux inox 125x37 h 60cm			2		2			
	cuisine Club	étagère 2 vantaux inox 180x37 h 60cm			1		1			
	cuisine Club	armoire évier inox 250x70 h 90			1		1			
27/07/2012	bureau secretariat	fauteuil de bureau			4		4			achetés par la SOPACE
27/07/2012	bureau secretariat	bureau			2		2			achetés par la SOPACE
27/07/2012	bureau secretariat	caisson de bureau			3		3			achetés par la SOPACE
27/07/2012	bureau secretariat	caisson de bureau haut			1		1			achetés par la SOPACE
27/07/2012	bureau secretariat	table de bureau 80x80			2		2			achetés par la SOPACE
27/07/2012	bureau secretariat	armoire 2 vantaux 90x40 h200			2		2			achetés par la SOPACE
27/07/2012	bureau secretariat	armoire 2 vantaux basse 90x42 h76			2		2			achetés par la SOPACE
20/01/2016	bureau secretariat	colonne ordinateur	lenovo		1		1			achetés par la SOPACE
20/01/2016	bureau secretariat	clavier ordinateur	lenovo		1		1			achetés par la SOPACE
30/09/2015	bureau secretariat	ecran ordinateur	ASUS		1		1			achetés par la SOPACE
	bureau secretariat	telephone	AASTRA	D6757	2		2			achetés par la SOPACE
	bureau secretariat	colonne ordinateur	hp		1		1			achetés par la SOPACE
	bureau secretariat	clavier ordinateur	hp		1		1			achetés par la SOPACE
	bureau secretariat	ecran ordinateur	hp		1		1			achetés par la SOPACE
	bureau secretariat	ecran ordinateur	AOC		1		1			achetés par la SOPACE
2018	bureau secretariat	Scanner	FUJITSU		1		1			
27/07/2012	bureau directeur	fauteuil de bureau			5		5			achetés par la SOPACE
27/07/2012	bureau directeur	bureau			2		2			achetés par la SOPACE
27/07/2012	bureau directeur	caisson de bureau			3		3			achetés par la SOPACE
27/07/2012	bureau directeur	armoire 2 vantaux 90x40 h200			1		1			achetés par la SOPACE
27/07/2012	bureau directeur	table ronde diametre 130cm			1		1			achetés par la SOPACE
12/07/2012	bureau directeur	ordinateur portable	ASUS		2		2			achetés par la SOPACE
	bureau directeur	clavier ordinateur	ASUS		1		1			achetés par la SOPACE
	bureau directeur	colonne ordinateur	hp		1		1			achetés par la SOPACE
	bureau directeur	ecran ordinateur	AOC		1		1			achetés par la SOPACE
	bureau directeur	clavier ordinateur	hp		1		1			achetés par la SOPACE
	bureau directeur	enceinte ordinateur			1		1			achetés par la SOPACE
2014/2017	bureau directeur	tablette Apple Ipad			2		2			
2016	bureau directeur	téléphone iphone 5s	orange		1		1			
27/07/2012	bureau directeur technique	fauteuil de bureau			3		3			achetés par la SOPACE
27/07/2012	bureau directeur technique	bureau			2		2			achetés par la SOPACE
27/07/2012	bureau directeur technique	caisson de bureau			3		3			achetés par la SOPACE
27/07/2012	bureau directeur technique	armoire 2 vantaux 90x40 h200			2		2			achetés par la SOPACE
27/07/2012	bureau directeur technique	table ronde diametre 109cm			1		1			achetés par la SOPACE
	bureau directeur technique	téléphone potable sur socle	GIGASET	E49H	1		1			achetés par la SOPACE
	bureau directeur technique	téléphone	ASTRA	6731i	2		1		1	1 téléphone HS
20/01/2016	bureau directeur technique	colonne ordinateur	lenevo		1		1			achetés par la SOPACE
20/01/2016	bureau directeur technique	ecran ordinateur	ASUS		1		1			achetés par la SOPACE
20/01/2016	bureau directeur technique	clavier ordinateur	lenevo		1		1			achetés par la SOPACE
	bureau directeur technique	colonne ordinateur	hp		1		1			achetés par la SOPACE
	bureau directeur technique	ecran ordinateur	hp		1		1			achetés par la SOPACE
	bureau directeur technique	clavier ordinateur	hp		1		1			achetés par la SOPACE
2012	bureau directeur technique	plastifieuse A3	GBC	H318 Highspeed	1		1			
2012	bureau directeur technique	massicot			1		1			
2018	bureau directeur technique	téléphone iphone 6	orange		1		1			
2013	salle de pause	micro-onde defrost	WHIRLPOOL	GT284WH	1		1			
2012	salle de pause	bouilloir	ELSAY	L69WK	1		1			

Date Achat	Positionnement	Désignation	Marque	Référence	Qt inv	Etat du produit				Commentaire
						Très bon	Bon	Moyen	Mauvais	
2016	salle de pause	thermos			1		1			
2013	salle de pause	étagère 4 niveaux métallique démontable 89x44 h 180cm			1		1			
	salle de pause	table 152x76 pliante			3		3			achetés par la SOPACE
	salle de pause	chaises restaurant gris et blanche			8		8			achetés par la SOPACE
	couloir bureau	armoire 2 vantaux 90x40 h200			1		1			achetés par la SOPACE
	couloir bureau	ecran LCD	SHARP	AQUOS	1		1			achetés par la SOPACE
	couloir bureau	ped sur roulette pour ecran sharp			1		1			achetés par la SOPACE
	couloir bureau	porte manteau 1,20			1		1			achetés par la SOPACE
31/10/2012	Salle les terrasses	chaise de réunion			117		117			achetés par la SOPACE
31/10/2012	Salle les terrasses	table de réunion 150x70 h 74cm	LIERE		2		2			achetés par la SOPACE
29/07/2013	Salle les terrasses	praticables 1X2m			7		7			achetés par la SOPACE
	Salle les terrasses	chaise haute de conférence design blanche			6		6			achetés par la SOPACE
	Salle les terrasses	chevalet sur pied			1		1			achetés par la SOPACE
	Salle les terrasses	poubelle inox a pédale 30L		essenteilB	1		1			achetés par la SOPACE
01/09/2013	Salle les terrasses	écran valise ultimate 3,05x2,29	ORAY	VUL01B1215291	2		2			achetés par la SOPACE
	Salle les terrasses	video projecteur	CANON	SX08 MACKII	1		1			
	Salle les terrasses	video projecteur	CANON	SX08	1		1			
	Salle les terrasses	- 22 kHz	L'ACOUSTICS	108P	4		4			
	bureau 1	support a roulette de chaise de réunion			2		2			achetés par la SOPACE
31/10/2012	bureau 1	table de réunion 150x70 h 74cm	LIERE		34		34			achetés par la SOPACE
31/10/2012	bureau 2	chaise de réunion			13		13			achetés par la SOPACE
31/10/2012	bureau 2	table de réunion 150x70 h 74cm	LIERE		1		1			achetés par la SOPACE
	bureau 2	chevalet sur pied			1		1			achetés par la SOPACE
31/10/2012	bureau 3	chaise de réunion			14		14			achetés par la SOPACE
31/10/2012	bureau 3	table de réunion 150x70 h 74cm	LIERE		1		1			achetés par la SOPACE
	bureau 3	chevalet sur pied			1		1			achetés par la SOPACE
31/10/2012	salle coté jardin	chaise de réunion			26		26			achetés par la SOPACE
	salle coté jardin	tablette chaise de réunion			150		150			achetés par la SOPACE
31/10/2012	salle coté jardin	table de réunion 150x70 h 74cm	LIERE		2		2			achetés par la SOPACE
	salle coté jardin	praticables 1X2m	SAMIA		6		6			achetés par la SOPACE
	salle coté jardin	ecran LCD 60"	SHARP	AQUOS	1		1			achetés par la SOPACE
	salle coté jardin	ped sur roulette pour ecran sharp			1		1			achetés par la SOPACE
	salle coté jardin	poubelle inox a pédale 30L		essenteilB	1		1			achetés par la SOPACE
	salle coté jardin	vidéo projecteur	EPSON		1		1			
	salle coté jardin	écran motorisé encastrable 3,70X2,30m			1		1			
	salle coté jardin	- 22 kHz	L'ACOUSTICS	108P	4		4			
	loge salle coté jardin	fauteuil pvc design blanc			2		2			achetés par la SOPACE
	loge salle coté jardin	support a roulette de chaise de réunion			2		2			achetés par la SOPACE
2014	loge salle coté jardin	canapé 2 places noir cuire			1		1			
	loge salle coté jardin	potelet chromé a sangle noir			3		3			achetés par la SOPACE
	loge salle coté jardin	affichage potelet chromé			3		3			achetés par la SOPACE
	loge salle coté jardin	chevalet sur pied			2		2			achetés par la SOPACE
31/10/2012	salle coté cour	chaise de réunion			30		30			achetés par la SOPACE
31/10/2012	salle coté cour	table de réunion 150x70 h 74cm	LIERE		9		9			achetés par la SOPACE
	salle coté cour	support a roulette de chaise de réunion			1		1			achetés par la SOPACE
	salle coté cour	chevalet sur pied			2		2			achetés par la SOPACE
21/03/2013	salle coté cour	écran super gear HC 180X240 manuel	ORAY		1		1			
	salle coté cour	video projecteur	CANON	SX08	1		1			
	salle coté cour	- 22 kHz	L'ACOUSTICS	108P	2		2			
18/08/2012	régie club	console de mixage	behringer	XENYX 1204	1		1			achetés par la SOPACE
18/08/2012	régie club	rack 19" pour 2 recepteur micro	RTHYME & SON	FRC HN 0444	2		2			
18/08/2012	régie club	recepteur micro	SHURE	ULXP4	4		4			
18/08/2012	régie club	casque	BEYER	DT770 PRO	1		1			
18/08/2012	régie club	micro sans fil	SHURE	BETA 58	4		4			
2016	régie club	console de mixage	behringer	XENYX 802	1		1			

Date Achat	Positionnement	Désignation	Marque	Référence	Qt inv	Etat du produit				Commentaire
						Très bon	Bon	Moyen	Mauvais	
18/08/2012	régie club	Micro fil	SHURE	beta 58A	7		7			
18/08/2012	régie club	console de mixage	behringer	XENYX 1222 USB	1		1			achetés par la SOPACE
18/08/2012	régie club	valise pour console	THOMAN	300894	1		1			achetés par la SOPACE
18/08/2012	régie club	répartiteur video	ATEN	VS92A	1		1			achetés par la SOPACE
18/08/2012	régie club	répartiteur video	ATEN	VS94A	1		1			achetés par la SOPACE
18/08/2012	régie club	sélecteur signaux vidéo	KRAMER	VP-41	1		1			achetés par la SOPACE
18/08/2012	régie club	jeux d'orgue 6 circuits	BOTEX	SDC-6	1		1			achetés par la SOPACE
03/03/2014	régie club	bloc de puissance gradateurs	RVE	BOX15	2		2			achetés par la SOPACE
03/03/2014	régie club	projecteur 14 leds	STARWAY	FULLKOLOR	2		2			achetés par la SOPACE
03/03/2014	régie club	projecteur 25-50	ETC	ETC 9/13	2		2			achetés par la SOPACE
18/08/2012	régie club	pedal metal 2m	SX LIGHTING	SPS502	16		16			
18/08/2012	régie club	- 22 kHz	L'ACOUSTICS	108P	1		1			
18/08/2012	régie club	pedal micro noir embase ronde 250mm lourde	K&M	KM260B	2		2			
18/08/2012	régie club	perchette télescopique noir classique a 2 sections	K&M	KM211/1B	6		6			
18/08/2012	régie club	pedal d'enceinte lourde 2m	ASD		2		2			
18/08/2012	régie club	console mixage numérique 24 entrées	YAMAHA	DM2000	1		1			
18/08/2012	régie club	Enceintes d'écoute cabine amplifiées	GENELEC	1029A	2		2			
18/08/2012	régie club	table 120x60cm sur roulettes			1		1			
18/08/2012	régie club	table 60x60cm supportant 40kg sur roulettes			1		1			
18/08/2012	régie club	panneau de commande intelligent pour DME64N	YAMAHA	ICP1	2		2			
18/08/2012	régie club	rack 19"	RHYME & SON	FRC HN 0444	2		2			
18/08/2012	régie club	lecteur bleu-ray	YAMAHA	DVD-S663	2		2			
18/08/2012	régie club	rack 19"	RHYME & SON	FRC HN 0444	2		2			
18/08/2012	régie club	enregistreur audio stereo	TASCAN	SS-R1	2		2			
18/08/2012	régie club	console catalyst 2960 serie POE-48	CISCO	20110411	1		1			
18/08/2012	régie club	cable épanoui FSD analogue+fiche mal harting entrée droite			2		2			
18/08/2012	régie club	Cordon de patch HP			1		1			
18/08/2012	régie club	caisson de bureau haut			1		1			
18/08/2012	régie club	armoire 2 vantaux 90x40 h200			1		1			achetés par la SOPACE
31/10/2012	régie club	table de réunion 150x70 h 74cm	LIERE		1		1			achetés par la SOPACE
	régie club	variateur de coupure de phase	DYNALITE	DLE1210-DP	2		2			
	régie club	variateur de coupure de phase	DYNALITE	DRC1210-DN	1		1			
18/08/2012	régie club	baie de brassage 19 pouces (Baie 1)			1		1			
18/08/2012	régie club	Distribution de courant/éclairage pour rack (Baie 1)	SAMSON	POWER BRITE PB10	1		1			
18/08/2012	régie club	Préampli hybrides (Baie 1)	YAMAHA	AD8HR	1		1			
18/08/2012	régie club	Processeur sono numérique (Baie 1)	YAMAHA	DME64N	1		1			
18/08/2012	régie club	commutateur ethernet (Baie 1)	D-LINK	DGS1224T	1		1			
18/08/2012	régie club	commutateur ethersound (Baie 1)	D-LINK	DGS1224T	1		1			
18/08/2012	régie club	Patch video BNC			1		1			
18/08/2012	régie club	Panneaux de patch audio connecteur femelle speakon 19" (Baie 1)			1		1			
18/08/2012	régie club	panneau de connexion numérique /analogique 19" (Baie 1)	GHIEMMETTI	6 739 000 002	2		2			
18/08/2012	régie club	panneau 19" avec 2 fiches femelle harting (Baie 1)			1		1			
15/12/2012	Local VID	clavier informatique	LENOVO	54Y9500	1		1			achetés par la SOPACE
15/12/2012	Local VID	serveur tour power Edge	DELL	T310	1		1			achetés par la SOPACE
30/11/2016	Local VID	onduleur 500VA	EATON	ellipse Eco 500	1		1			achetés par la SOPACE
15/12/2012	Local VID	boitier de connection analogique	AASTRA	DGR22i	4		4			achetés par la SOPACE
	Local VID	téléphone	ASTRA	6731i	3		3			achetés par la SOPACE
15/12/2012	Local VID	baie 19" PRIMERGY	FUJITSU	Primecenter M1 19	1		1			achetés par la SOPACE
15/12/2012	Local VID	serveur sur rack	LENEVO	SR590 MT-M 7X99	1		1			achetés par la SOPACE
02/09/2015	Local VID	control accès sécurisé sur rack	CISCO	CISCO 1121	1		1			achetés par la SOPACE
15/12/2012	Local VID	serveur	FUJITSU	RX30051	1		1			achetés par la SOPACE
15/12/2012	Local VID	serveur	ASUS		1		1			achetés par la SOPACE
15/12/2012	Local VID	commutateur KVM-8 PORTS sur rack	FUJITSU	KVM S3 - 0801	1		1			achetés par la SOPACE
15/12/2012	Local VID	live box	ORANGE	BUSNESS 320	1		1			achetés par la SOPACE
15/12/2012	Local VID	serveur NAS 5 baies 3,5"	SYNOLOGY	DS1517+	1		1			achetés par la SOPACE

Date Achat	Positionnement	Désignation	Marque	Référence	Qt inv	Etat du produit				Commentaire
						Très bon	Bon	Moyen	Mauvais	
15/12/2012	Local VID	carte mere	AASTRA	UCV25	1		1			achetés par la SOPACE
15/12/2012	Local VID	carte image	AASTRA	LT2X	1		1			achetés par la SOPACE
15/12/2012	Local VID	carte telephonie	AASTRA	EXT25	1		1			achetés par la SOPACE
15/12/2012	Local VID	onduleur	APC	smart-UPS RT 5000	1		1			achetés par la SOPACE
11/09/2012	Local VID	baie 19" 600x600 h 2026mm	LEGRAND	LEG046306	1		1			
11/09/2012	Local VID	panneau passe fil 19"	LEGRAND	LEG046522	7		7			
11/09/2012	Local VID	PDU standard 9 prises 2P+T	LEGRAND	LEG646811	1		1			
11/09/2012	Local VID	panneau de brassage de 24 - RJ45	LEGRAND		7		7			
02/09/2015	Local VID	commutateur catalyst	CISCO	WS-C3750X	1		1			achetés par la SOPACE
02/09/2015	Local VID	commutateur catalyst power over Ethernet plus	CISCO	2960-S serie POE+10G	2		2			achetés par la SOPACE
02/09/2015	Local VID	commutateur catalyst	CISCO	2960-S 10G	1		1			achetés par la SOPACE
02/09/2015	Local VID	serveur de sécurité adaptif	CISCO	ASA5505	1		1			achetés par la SOPACE
02/09/2015	Local VID	routeur informatique	CISCO	1803	1		1			achetés par la SOPACE
02/09/2015	Local VID	PDU standard 9 prises 2P+T	LEGRAND	LEG646811	1		1			
11/09/2012	Local VID	boitier numeris	France telecom		1		1			
	ensemble club	ensemble amplificateur BOOSTER 4G			1		1			achetés par la SOPACE
	salle France 3	Châssis 1UBSMB Racksen Noir profondeur 38 cm, 2USB en façade, Alimentation 260W 230 V - 2x ports Gigabit - 1xCOM RS232, USB (2arrière+2avant) - CPU INTEL PENTIUM dual core G860 3 Ghz cache 3MO- RAM 2x2Gb - Lecteur DVD Slim - 1 disque dur 320 Gb SATAII 7200RPM 16 Mb		1UBSMB2 SN : 406-0312 407-0312	2		2			
	salle France 3	CCM 4 Lg Microphone Miniature Cardioide (I,EMO)	SCHOEPS	O7835	1		1			
	salle France 3	TR 200 Lg pied pour CCM	SCHOEPS	O7262	1		1			
	salle France 3	B 20 Bonnette	SCHOEPS	O7119	1		1			
	salle France 3	Moniteur Audio WOHLER avec alim. - SN 130044	WOHLER	AMP1-SDA	1		1			
	salle France 3	Ampli-Casque LAKE PEOPLE Tarif spécial, G95 en remplacement du G93PRO	LAKE PEOPLE	G95	2		2			
	salle France 3	PROCESSEUR AUDIO VIP DIGITAL		VIP-DIGITAL	1		1			
	salle France 3	666528 Ecran hp Compaq LA2306x Top Value - N° de série 3CQ208N9CB	HP	XN375AT#ABB	2		2			renouveler
	salle France 3	583803 Haut-parleur LCD hp Top Value	HP	NQ576AT	1		1			
	salle France 3	TELEX RTW-04VB Ecouteur Acoustique 500ohms	TELEX	54-925	1		1			
	salle France 3	TELEX CMT-2 CORDON pour écouteur acoustique	TELEX	54-906	1		1			
	salle France 3	TELEX ET-4 Tube acoustique spiralé, seulement pour cône oreillette	TELEX	54-929	1		1			
	salle France 3	TELEX BT-3 Cones d'oreillette pour insert physiologique ET-4, médium (paquet de 5)	TELEX	54-931	1		1			
	salle France 3	Fostex 6301X Haut-Parleur alimenté	FOSTEX	76-307	2		2			
	salle France 3	SENNHEISER HD25-1 II Casque 70 ohms	SENNHEISER	54-173	1		1			
	salle France 3	Hx1 Inser téléphonique RTC - 1 ligne - E/S analogique - 1U - TELOS	TELOS System	TEL-INS-050	1		1			
	salle France 3	Codeur de monitoring SDI embeddé vers SDI, PAL et 4 canaux audio analogique mono symétriques	SNELL	IQDAVM-2A-D	1		1			
	salle France 3	Châssis IQ 3RU - 16 slots Avec alimentation redondante et carte Gateway Roll/Net	SNELL	IQH3B-S-P	1		1			
	salle France 3	Embeddeur audio 2 AES/EBU avec fonction firewall. Symétrique	SNELL	IQMUX0315-1A	1		1			
	salle France 3	fond de decor bleu			1		1			Téléviseur plasma LG 50PW451 hs remplacer par France 3 par un fond d'écran
	salle France 3	Téléviseur LCD SAMSUNG LE22D450 N° B2Y13HUC200104	SAMSUNG	DIVLCD	1		1			
	salle France 3	Alimentation externe	AXIS	AXIS PS-24	1		1			plus utilisé vue avec mr Charpentier
	salle France 3	Décodeur vidéo IP/Analogique	AXIS	AXIS P7701	1		1			plus utilisé vue avec mr Charpentier
	salle France 3	Caméra fixe extérieure pré-montée pré-câblée HDTV avec zoom et H.264 - fonction jour/nuit - POE - stockage local	AXIS	AXIS Q1755-E	1		1			plus utilisé vue avec mr Charpentier
	salle France 3	Injecteur POE haute puissance à 1 port	AXIS	AXIS T8123	1		1			plus utilisé vue avec mr Charpentier
	salle France 3	Moteur avec fonctions panoramique/inclinaison	AXIS	AXIS YP3040	1		1			plus utilisé vue avec mr Charpentier
	salle France 3	Adaptateur de fixation haut de poteau pour moteur AXIS YP3040	AXIS	PTPC	1		1			plus utilisé vue avec mr Charpentier
	salle France 3	IOS3000 - WEBDYNCAS only	WEBDYNCAS	IOS3000_WE	1		1			plus utilisé vue avec mr Charpentier

## Inventaire

PRODUITS NON TROUVES PAR RAPPORT AU CONTRAT DE DELEGATION							
CLUB ACCLAMEUR	Audiovisuel	Interface numérique	AUVITAN	AVY16ES	2	PAS TROUVER	Remplacé par: Interface numérique carte maître ES YAMAHA MY16ES-64
CLUB ACCLAMEUR	vidéo BNC	Interface numérique - numérique	AUVITAN	AVY16-ES	2	PAS TROUVER	Remplacé par: Interface numérique carte EX ES YAMAHA MY16ES
CLUB ACCLAMEUR	vidéo BNC	Lecteur enregistreur numérique	MARANTZ	PMD570	2	PAS TROUVER	Remplacé par: Lecteur enregistreur numérique TASCAM SS-R1
CLUB ACCLAMEUR	salle Hall scéno -1	Haut-parleur + lyre + pied atelier	YAMAHA	33PX8	2	REPLACER PAR ENCEINTE AMPLIFIER ACOUSTICS	Remplacé par: Enceinte amplifiée 1000W L'ACOUSTICS 108P
CLUB ACCLAMEUR	salle Hall scéno -1	Ampli	LAB GRUPPEN	IP1350	1	REPLACER PAR ENCEINTE AMPLIFIER ACOUSTICS	
CLUB ACCLAMEUR	salle Hall scéno -2	Haut-parleur + lyre + pied atelier	YAMAHA	33PX8	2	REPLACER PAR ENCEINTE AMPLIFIER ACOUSTICS	Remplacé par: Enceinte amplifiée 1000W L'ACOUSTICS 108P
CLUB ACCLAMEUR	salle Hall scéno -2	Ampli	LAB GRUPPEN	IP1350	1	REPLACER PAR ENCEINTE AMPLIFIER ACOUSTICS	
CLUB ACCLAMEUR	salle Hall scéno -2	Vidéoprojecteur	CANON	SXGA2500 LUM	1	PAS TROUVER	Initialement 2 vidéoprojecteurs dans le Club + celui de la Halle
CLUB ACCLAMEUR	salle VIP	Haut-parleur + lyre + pied atelier	YAMAHA	33PX8	4	REPLACER PAR ENCEINTE AMPLIFIER ACOUSTICS	Remplacé par: Enceinte amplifiée 1000W L'ACOUSTICS 108P
CLUB ACCLAMEUR	salle VIP	Ampli	LAB GRUPPEN	IP1350	1	REPLACER PAR ENCEINTE AMPLIFIER ACOUSTICS	
CLUB ACCLAMEUR	salle-1 séminaire	Haut-parleur + lyre + pied atelier	YAMAHA	33PX8	2	REPLACER PAR ENCEINTE AMPLIFIER ACOUSTICS	Remplacé par: Enceinte amplifiée 1000W L'ACOUSTICS 108P
CLUB ACCLAMEUR	salle-1 séminaire	Ampli	LAB GRUPPEN	IP1350	1	REPLACER PAR ENCEINTE AMPLIFIER ACOUSTICS	
CLUB ACCLAMEUR	salle-2 50/60 places	Pieds micro + perchette noir	K&M		2	REPLACER PAR ENCEINTE AMPLIFIER ACOUSTICS	Tous les pieds de micros sont dans le local régie
CLUB ACCLAMEUR	salle-2 50/60 places	Haut-parleur + lyre + pied atelier	YAMAHA	33PX8	4	REPLACER PAR ENCEINTE AMPLIFIER ACOUSTICS	Remplacé par: Enceinte amplifiée 1000W L'ACOUSTICS 108P
CLUB ACCLAMEUR	salle-2 50/60 places	Ampli	LAB GRUPPEN	IP1350	1	REPLACER PAR ENCEINTE AMPLIFIER ACOUSTICS	
CLUB ACCLAMEUR	salle-3 20/30 places	Pieds micro + perchette noir	K&M		2	REPLACER PAR ENCEINTE AMPLIFIER ACOUSTICS	Tous les pieds de micros sont dans le local régie
CLUB ACCLAMEUR	salle-3 20/30 places	Haut-parleur + lyre + pied atelier	YAMAHA	33PX8	2	REPLACER PAR ENCEINTE AMPLIFIER ACOUSTICS	Remplacé par: Enceinte amplifiée 1000W L'ACOUSTICS 108P
CLUB ACCLAMEUR	salle-3 20/30 places	Ampli	LAB GRUPPEN	IP1350	1	REPLACER PAR ENCEINTE AMPLIFIER ACOUSTICS	
HALL ACCLAMEUR		interface numérique	AUVITAN	AVY16ES	1	PAS TROUVER	Remplacé par: Interface numérique carte maître ES YAMAHA MY16ES-64
HALL ACCLAMEUR		interface numérique - numérique	AUVITAN	AVY16-ES	1	PAS TROUVER	Remplacé par: Interface numérique carte 8E/S format AES/EBU YAMAHA MY8AE
HALL ACCLAMEUR		module de contrôle numérique	YAMAHA	ICP1	1	En régie R+2	
HALL ACCLAMEUR		lecteur enregistreur numérique	MARANTZ	PMD570	2	PAS TROUVER	Remplacé par: Lecteur enregistreur numérique TASCAM SS-R1
HALL ACCLAMEUR		pieds micro + perchette noir	K&M		2	PAS TROUVER	Tous les pieds de micros sont dans le local régie
HALL ACCLAMEUR		haut-parleur + lyre + pied atelier	YAMAHA	33PX8	2	PAS TROUVER	Remplacé par: Enceinte amplifiée 1000W L'ACOUSTICS 108P
HALL ACCLAMEUR		ampli	LAB GRUPPEN	IP1350	1	PAS TROUVER	
HALL ACCLAMEUR		vidéoprojecteur	CANON	SXGA2500 LUM	1	PAS TROUVER	Installé dans le Club

## État des lieux site de L'ACCLAMEUR

(mise à jour le 31/12/2020)

L'ACCLAMEUR						
Salle événementielle						
	Lieu	Etat				Commentaire
		Très bon	Bon	Moyen	Mauvais	
Rez de chaussée	Grand bar					
	Desk accueil					
	Hall d'accueil					
	Équipement bar					
	SAS					
	Bureau accueil					
	Sanitaires hommes					
	Sanitaires femmes					
	Local SSI					
	Petit bar					
	Déambulateur					Fissure au sol, huisserie pas étanche à l'air
	Local ventilation					
	Sanitaires hommes					
	Sanitaires femmes					
	Salle événementielle					Raillure, impacte peinture
	Gradin					Fissure
	Dégagement halle / SEA					
	Stockage matériel					
	Local électrique					
	Atelier / stockage					
	Local parquet					Une partie du flocage au plafond est tombé
	Dégagement accès technicien					
	Local chaisses					
	Accès camion					Raillure de peinture sur les côtés
	Rangement sous gradin sud					
	Bureau techniciens					
	Bureau de prod 1					
	Bureau de prod 2					
	Bureau de prod 3					
	Salle anti-dopage					
	Sanitaire anti-dopage					
	Sanitaires prod femmes					
	Sanitaires prod hommes					
	Couloir bureaux prod					
	Dégagement escalier catering					
	Local ménage					
	Loge gardien					Moisissure bas mur côté extérieur
	Hall entrée loge gardien					
	Infirmierie					
	Vestiaire 1 (passage parking bus)					
Vestiaire 2						
Vestiaire 3						
Vestiaire 4						
Vestiaire 5						
Vestiaire 6						
Vestiaire 7						
Vestiaire 8						

	Lieu	Etat				Commentaire
		Très bon	Bon	Moyen	Mauvais	
	Couloir extérieur vestiaire 5 à 8					
	Sanitaire loge gardien					
	Local entretien loge gardien					
	Vestiaire arbitre 2					
	Vestiaire arbitre 1					
	Vestiaire arbitre 3					
	Vestiaire arbitre 4					
	Couloir vestiaire					
Étage R+1	Cage d'escalier catering					Coulure, fissure, infiltration sur mur extérieur
	Palier, couloir catering					
	Cuisine catering					Tache au sol
	Réserve catering (frigos)					
	Espace restauration Catering					
	Salle de presse 1					
	Salle de presse 2					
	Sanitaire VIP PMR					
	Sanitaires VIP hommes					
	Sanitaires VIP femmes					
	Bar					
	Réserve bar					
	Sanitaires femmes					
	Sanitaires hommes					Trou dans le mur WC PMR
	Terrasse extérieur					
	Local ventilation					
	Déambulateur					Fissure au sol
	Déambulateur gradin ouest					
	Gradin ouest					
	Étage R+2	Cage d'escalier régies				
Couloir accès régies						
Local PC sécurité						
Local régie vidéo						
Local régie audio						
Local prise audio						
Local onduleur						
Placard AES						
Placard tableau électrique 1						
Placard tableau électrique 2						
Placard éclairage de sécurité						
Placard armoire rideaux						
Local VDI SR1						
Passerelle technique halle						
R+3		Palier dessus grand bar				
	Local ventilation					
Entresol	Escalier loges côté atelier					
	Sanitaire hommes, femmes					
	Couloir accès loges					
	Loge 4 individuelle					
	Loge 3 individuelle					
	Loge 2 collective					
	Loge 1 collective					
Escalier loges côté grand bar						

	Lieu	Etat				Commentaire	
		Très bon	Bon	Moyen	Mauvais		
<b>Gymnase (Dojo / salle d'armes)</b>							
	Salle d'armes						
	Dojo						
	Placard						
	Local rangement						
	Couloir sanitaire gymnase						
	Sanitaires hommes						
	Sanitaires femmes						
	Couloir entrée parking bus					Fissure, humidité au sol	
	Local VDI SSR1						
	Couloir accès SAE					Peinture dégradé au plafond	
<b>Salle d'Escalade</b>							
	Salle Artificiel d'Escalade						
	Couloir sortie extérieur					Peinture dégradé au plafond	
	Local de rangement SAE						
	Déambulateur gradin R+1						
	Gradin fixe						
	Passerelle technique SAE						
<b>Locaux extérieurs</b>							
	Local de rangement scénique						
	Local groupe électrogène						
	Local rangement						
	Local chaufferie						
	Façade extérieur grande halle					La lasure béton se décolle par endroit	
	Local électrique alim extérieur						
	Local TGBT						
	Local transformateur						
	Façade ext rangement scénique						
	Façade extérieur sud						
	Façade extérieur gymnase						
	Façade extérieur ouest						
<b>Le CLUB</b>							
Rez de chaussée	Hall d'accueil						
	Local de rangement						
	Local sous escalier						
	Sanitaires hall hommes						
	Sanitaires hall femmes						
	Salle La Verrière						
	Bar						
	Sanitaires hommes						
	Sanitaires femmes						
	Espace traiteur						
	Sanitaires espace traiteur						
	Rangement espace traiteur						
	Local électrique						
	Local poubelles						
	(administratif)	Couloir administratif					
		Local TGBT					
Bureau 1							
Bureau 2							
Bureau 3							
	Espace café						

	Lieu	Etat				Commentaire	
		Très bon	Bon	Moyen	Mauvais		
Rez de chaussée	Sanitaires femmes						
	Sanitaires hommes						
	Bureau France 3						
	Studio France 3						
	Bureau direction						
	Local ventilation						
	Local rangement, archive						
	Étage R+1	Dégagement, couloir					
Salle Les Terrasses							
Bureau 1							
Bureau 2							
Bureau 3							
Local régie audio							
Local VDI							
Sanitaires femmes							
Sanitaires hommes							
Salle Côté Jardin							
Loge							
Salle Côté Cour							
R+2		Cage d'escalier					
		Extérieur					
	Local ventilation						
Extérieurs							
	Façade extérieur					La lasure béton se décolle par endroit	
	Local sous-station chaufferie						
	Local rangement extérieur						
	Terrasse extérieur bois					Bois de mauvaise qualité	

## Annexe 13 : Inventaire des biens de retour et de reprise

## ETAT DES SORTIES

période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Montants en Euros - Tableaux de type : TATECH

N° INVENTAIRE	N° FICHE	DÉSIGNATION	DATE DE CESSION	MOTIF	QUANTITÉ CÉDÉE	NB LOGT. CÉDÉ	SURFACE CÉDÉE (M²)	VALEUR BRUTE CÉDÉE	DIMINUTION	VNC CÉDÉE	VALEUR CESSION	PLUS-VALUE
ACCL2012001	339	BARRIERES VAUBAN	30/06/2019	Cession	0	0	0,00	3 190,00	2 224,26	965,74	965,74	0,00
ACCL2012004	342	OUTILLAGES	30/06/2019	Cession	0	0	0,00	3 972,33	3 972,33	0,00	0,00	0,00
ACCL2012005	343	MATERIELS SCENE PASSAGE CABLE	30/06/2019	Cession	0	0	0,00	2 901,37	2 901,37	0,00	0,00	0,00
ACCL2012008	346	NACELLE	30/06/2019	Cession	0	0	0,00	8 995,00	6 119,06	2 875,94	2 875,94	0,00
ACCL2012009	347	CONSOLE SON CLUB	30/06/2019	Cession	0	0	0,00	107,02	60,51	46,51	46,51	0,00
ACCL2012010	348	CHARIOT ELEVATEUR FENWICK	30/06/2019	Cession	0	0	0,00	13 470,65	9 141,62	4 329,03	4 329,03	0,00
ACCL2012012	350	SCENE STRUCTURE PRINC + PONTS+ JAMBES	30/06/2019	Cession	0	0	0,00	176 813,65	99 144,81	77 668,84	77 668,84	0,00
ACCL2012016	354	OUTILLAGE ETABLI	30/06/2019	Cession	0	0	0,00	1 106,51	1 106,51	0,00	0,00	0,00
ACCL2012017	364	OUTILLAGES SCENE MANILLES CRAPAUD	30/06/2019	Cession	0	0	0,00	1 274,99	1 274,99	0,00	0,00	0,00
ACCL2013033	384	SUPPORT PROJO CLUB	30/06/2019	Cession	0	0	0,00	572,40	572,40	0,00	0,00	0,00
ACCL2013035	386	MATERIEL ESCALADE CORDE BAUDRIER GRIGRIS	30/06/2019	Cession	0	0	0,00	2 243,57	2 243,57	0,00	0,00	0,00
ACCL201340	392	BALAYEUSE+ LAVEUSE+ASPI DORSAL+LAVE ET SECHE LINGE	30/06/2019	Cession	0	0	0,00	5 082,17	5 082,17	0,00	0,00	0,00
ACCL2013041	393	LAVEUSE BA611D	30/06/2019	Cession	0	0	0,00	7 300,00	7 300,00	0,00	0,00	0,00
ACCL2013042	394	RIDEAUX OCCULTANTS COTE ET PENDRILLONS	30/06/2019	Cession	0	0	0,00	15 000,18	14 164,55	835,63	835,63	0,00
ACCL2013043	395	PRATICABLE CLUB X 12	30/06/2019	Cession	0	0	0,00	3 019,54	1 490,48	1 529,06	1 529,06	0,00
ACCL2014045	404	CONSOLE SON CLUB	30/06/2019	Cession	0	0	0,00	181,86	81,22	100,44	100,44	0,00
ACCL2014048	407	ENS LUMIERES CLUB	30/06/2019	Cession	0	0	0,00	1 625,04	1 625,04	0,00	0,00	0,00
ACCL2014049	408	PLATE FORME ECHELLE	30/06/2019	Cession	0	0	0,00	912,00	896,51	15,49	15,49	0,00
ACCL2014050	409	RIDEAUX OCCULTATION	30/06/2019	Cession	0	0	0,00	998,00	802,48	195,52	195,52	0,00
ACCL2014052	411	COMPRESSEUR + PISTOLET	30/06/2019	Cession	0	0	0,00	556,36	556,36	0,00	0,00	0,00
ACCL2015056	426	DEFIBRILLATEUR	30/06/2019	Cession	0	0	0,00	1 530,00	940,35	589,65	589,65	0,00
ACCL2016058	428	BARRIERES DE POLICE X 10	30/06/2019	Cession	0	0	0,00	500,00	173,97	326,03	326,03	0,00
ACCL2016060	430	BLOC ESCALADE	30/06/2019	Cession	0	0	0,00	62 034,33	21 176,64	40 857,69	40 857,69	0,00
ACCL2017064	445	ARMOIRE ELECTRIQUE OCCASION MOBILE	30/06/2019	Cession	0	0	0,00	11 400,00	5 240,88	6 159,12	6 159,12	0,00
ACCL2017065	446	8 RIDEAUX OCCULTANTS HALLE	30/06/2019	Cession	0	0	0,00	5 155,00	1 993,74	3 161,26	3 161,26	0,00
ACCL2017066	447	NETTOYEUR HAUTE PRESSION	30/06/2019	Cession	0	0	0,00	756,90	547,45	209,45	209,45	0,00
<b>TOTAL 1 : COMPTE = 21540000, MATERIEL ET OUTILLAGE SPECIF.</b>					<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>	<b>330 698,67</b>	<b>190 833,27</b>	<b>139 865,40</b>	<b>139 865,40</b>	<b>0,00</b>
ACCL2012006	344	POTELETS + AFFICHAGE X 70	30/06/2019	Cession	0	0	0,00	2 565,23	2 565,23	0,00	0,00	0,00
ACCL2012011	349	GRILLES CADDIES X 30	30/06/2019	Cession	0	0	0,00	1 861,00	1 250,70	610,30	610,30	0,00
ACCL2012013	351	ARMOIRE REFRIGEREE CATERING	30/06/2019	Cession	0	0	0,00	595,00	595,00	0,00	0,00	0,00
ACCL2012014	352	FRIGO BAR-PLAQUES FOUR CATERING	30/06/2019	Cession	0	0	0,00	20 570,84	20 570,84	0,00	0,00	0,00
ACCL2012015	353	LAVE VAISSELLE CATERING	30/06/2019	Cession	0	0	0,00	1 003,34	1 003,34	0,00	0,00	0,00
ACCL2012019	356	CLOTURE HERAS	30/06/2019	Cession	0	0	0,00	2 481,74	1 673,97	807,77	807,77	0,00
ACCL2013031	382	ESCALADE MACRO VOLUMES MUR	30/06/2019	Cession	0	0	0,00	3 398,40	3 398,40	0,00	0,00	0,00
ACCL2013034	385	ASPIRATEUR 60L - HALLE	30/06/2019	Cession	0	0	0,00	449,00	449,00	0,00	0,00	0,00
ACCL2013038	390	SIGNALTIQUE HALLE ET CLUB	30/06/2019	Cession	0	0	0,00	24 753,12	13 665,07	11 088,05	11 088,05	0,00
ACCL2014047	406	BAC PLONGE INOX LOCAL MENAGE	30/06/2019	Cession	0	0	0,00	210,00	210,00	0,00	0,00	0,00
ACCL2015055	425	DESTRAFICATEURS THERMIQUE + INSTALLATION ELECTRI	30/06/2019	Cession	0	0	0,00	32 282,64	11 975,53	20 307,11	20 307,11	0,00
ACCL2015057	427	SIGNALTIQUE BAR LUMINEUSE	30/06/2019	Cession	0	0	0,00	3 000,00	1 763,02	1 236,98	1 236,98	0,00
<b>TOTAL 1 : COMPTE = 21810000, AGENCTS INST AMENAGT GENERALES</b>					<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>	<b>93 170,31</b>	<b>59 120,10</b>	<b>34 050,21</b>	<b>34 050,21</b>	<b>0,00</b>
ACCL2012002	340	ORDINATEUR PORTABLES ASUS X 3	30/06/2019	Cession	0	0	0,00	2 550,60	2 550,60	0,00	0,00	0,00
ACCL2012007	345	PORTABLE ASUS K93SM+OFFICE	30/06/2019	Cession	0	0	0,00	853,40	853,40	0,00	0,00	0,00
ACCL2012020	357	CAISSES ENREGISTREUSES X 2	30/06/2019	Cession	0	0	0,00	299,66	299,66	0,00	0,00	0,00
ACCL2012023	360	TV LCD PHILIPS CATERING	30/06/2019	Cession	0	0	0,00	417,14	417,14	0,00	0,00	0,00
ACCL2012024	361	TELEPHONIE RESEAU INFORMATIQ	30/06/2019	Cession	0	0	0,00	12 561,82	12 561,82	0,00	0,00	0,00
ACCL2012026	363	SCANNER BILLETS X 4	30/06/2019	Cession	0	0	0,00	3 250,00	3 250,00	0,00	0,00	0,00

ACCL2012028	366	SERVEURS ONDULEURS ET INSTALLATION	30/06/2019	Cession	0	0	0,00	82 950,94	82 950,94	0,00	0,00	0,00
ACCL2013029	380	PORTABLE SPORT+IMP+ FIXE TECHNIQUE	30/06/2019	Cession	0	0	0,00	1 834,45	1 834,45	0,00	0,00	0,00
ACCL2013032	383	ECRAN MURAL 180X240 - CLUB	30/06/2019	Cession	0	0	0,00	610,19	610,19	0,00	0,00	0,00
ACCL2013039	391	ADOBE CREATIVE SUITE 6	30/06/2019	Cession	0	0	0,00	1 550,00	1 550,00	0,00	0,00	0,00
ACCL2013044	396	5 ECRANS ET 1 PROJO AFFICHAGE HALL ET CLUB	30/06/2019	Cession	0	0	0,00	7 162,43	7 162,43	0,00	0,00	0,00
ACCL2015053	423	FIREWALL CISCO + INSTALLATION	30/06/2019	Cession	0	0	0,00	4 150,00	4 150,00	0,00	0,00	0,00
ACCL2015054	424	ECRAN ASUS 24"	30/06/2019	Cession	0	0	0,00	495,00	495,00	0,00	0,00	0,00
ACCL2016059	429	UC TOUR LENOVO X 2 + ECRAN ASUS 24"	30/06/2019	Cession	0	0	0,00	2 260,00	2 260,00	0,00	0,00	0,00
ACCL2017067	448	ORDINATEUR LENOVO ATELIER	30/06/2019	Cession	0	0	0,00	515,00	301,95	213,05	213,05	0,00
ACCL2017069	450	SCANNER POSTE ADMINISTRATIVE	30/06/2019	Cession	0	0	0,00	950,00	496,26	453,74	453,74	0,00
ACCL2017068	451	ORDINATEUR UC LENOVO ESCALADE	30/06/2019	Cession	0	0	0,00	845,00	480,77	364,23	364,23	0,00
ACCL2018001	463	PC HP PRODESK 600 G3 CORE I5	30/06/2019	Cession	0	0	0,00	1 078,32	420,49	657,83	657,83	0,00
ACCL2018002	464	PC HP WORKSTATION Z240 MT CORE I7	30/06/2019	Cession	0	0	0,00	1 304,82	508,82	796,00	796,00	0,00
ACCL2018003	465	PC HP PRODESK 600 G3 CORE I5	30/06/2019	Cession	0	0	0,00	957,70	373,45	584,25	584,25	0,00
ACCL2018004	466	SERVEUR LENOVO THIKSYSTEM SR590,7	30/06/2019	Cession	0	0	0,00	8 950,00	2 617,56	6 332,44	6 332,44	0,00
ACCL2018005	467	SAUVEGARDE NAS SYNOLOGY	30/06/2019	Cession	0	0	0,00	2 045,00	598,09	1 446,91	1 446,91	0,00
ACCL2018006	472	ONDULEUR EATON	30/06/2019	Cession	0	0	0,00	1 120,00	391,74	728,26	728,26	0,00
<b>TOTAL1 : COMPTE = 21830000, MATERIEL DE BUREAU</b>					<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>	<b>138 711,47</b>	<b>127 134,76</b>	<b>11 576,71</b>	<b>11 576,71</b>	<b>0,00</b>
ACCL2012003	341	BUREAUX FAUTEUILS OCCAS	30/06/2019	Cession	0	0	0,00	15 083,00	10 450,66	4 632,34	4 632,34	0,00
ACCL2012018	355	TABLES X30+50 CHAISES+16FAUTEUILS CATERING ET LOGES	30/06/2019	Cession	0	0	0,00	6 376,00	6 376,00	0,00	0,00	0,00
ACCL2012021	358	TABLES X 50 + CHAISES X 200 + ECRITTOIRE + CHA CLUB	30/06/2019	Cession	0	0	0,00	36 705,00	24 466,65	12 238,35	12 238,35	0,00
ACCL2012022	359	CHAISES X 942 HALL + CHARIOTS	30/06/2019	Cession	0	0	0,00	80 710,73	54 065,12	26 645,61	26 645,61	0,00
ACCL2012025	362	ETAGERE RACK + PORTANTS	30/06/2019	Cession	0	0	0,00	1 496,28	1 496,28	0,00	0,00	0,00
ACCL2012027	365	COFFRE FORT FICHET	30/06/2019	Cession	0	0	0,00	1 250,00	1 250,00	0,00	0,00	0,00
ACCL2013030	381	TABLES CHAISES X 150 RESTAURATION ET ACCUEIL CLUB	30/06/2019	Cession	0	0	0,00	23 426,64	15 031,53	8 395,11	8 395,11	0,00
ACCL2013036	387	BANC + POT HALL CLUB	30/06/2019	Cession	0	0	0,00	1 580,00	1 580,00	0,00	0,00	0,00
ACCL2013037	388	BUREAU ACCUEIL ESCALADE	30/06/2019	Cession	0	0	0,00	1 431,00	1 431,00	0,00	0,00	0,00
ACCL2014046	405	ETAGERE+BAC+EPANDEUSE SEL	30/06/2019	Cession	0	0	0,00	1 647,50	1 466,94	180,56	180,56	0,00
ACCL2014051	410	CHARIOTS X 3 DE CHARIOTS DE CHAISES HALLE	30/06/2019	Cession	0	0	0,00	2 482,50	2 357,36	125,14	125,14	0,00
ACCL2015052	422	VITRINE EXPO ESCALADE + MODULE BUREAU	30/06/2019	Cession	0	0	0,00	789,00	561,31	227,69	227,69	0,00
ACCL2016061	431	TABLES X 45 + CHARIOT	30/06/2019	Cession	0	0	0,00	2 380,60	1 309,65	1 070,95	1 070,95	0,00
ACCL2017063	444	CHALET BOIS ACCUEIL ESCALADE	30/06/2019	Cession	0	0	0,00	2 450,00	601,42	1 848,58	1 848,58	0,00
<b>TOTAL1 : COMPTE = 21840000, MOBILIER</b>					<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>	<b>177 808,25</b>	<b>122 443,92</b>	<b>55 364,33</b>	<b>55 364,33</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>					<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>	<b>740 388,70</b>	<b>499 532,05</b>	<b>240 856,65</b>	<b>240 856,65</b>	<b>0,00</b>

(Programme = 0200)



Conditions Générales Club



**ARTICLE 1 : OBJET**

Le présent document a pour objet de définir les conditions de disposition par l'Acclameur à l'organisateur des locaux pour les besoins de sa ou ses manifestation(s) prévues au dates et horaires fixés à l'article 3 des Conditions Particulières. Ces présentes Conditions Générales, jointes aux Conditions Particulières et les documents techniques font office de contrat de location.

**ARTICLE 2 : PIÈCES CONSTITUTIVES DU CONTRAT DE LOCATION**

Le contrat de location comprend les pièces suivantes :

- Le devis de location ;
- Les présentes Conditions Générales de location ;
- La fiche technique de l'équipement ;

**ARTICLE 3 : MODALITÉS DE LOCATION**

**3.1. Demande d'engagement**

Toute demande d'engagement par l'organisateur d'utiliser les services de l'Acclameur doit être établie par écrit. Pour être enregistrée par l'Acclameur, cette demande devra préciser :  
 • la raison sociale ou l'état civil du bénéficiaire, son nom, son adresse, le nom de son mandataire et s'il s'agit de spectacle, son numéro de licence d'entrepreneur de spectacles ;  
 • l'Acclameur se réserve le droit de demander à l'organisateur la fourniture d'une copie du récépissé de renouvellement de la licence d'entrepreneur de spectacles ainsi que les attestations de conformité à la législation sociale et fiscale en vigueur ;  
 • l'attestation que l'organisateur entend donner aux locaux mis à sa disposition par l'Acclameur ;  
 • la formule de service envisagée ainsi que les configurations homologuées ;  
 • la période d'utilisation du lieu retenu ;  
 • le cas échéant un chèque d'acompte.

**3.2. Proposition de l'Acclameur, confirmation d'option**

Dans le délai de 8 jours à réception de la demande d'engagement, l'Acclameur émettra une promesse de location de la salle à destination de l'organisateur pour une durée déterminée. La location sera considérée comme accordée et acquise entre les parties par l'Acclameur à l'issue de ces Conditions Générales de location signées accompagnées des chèques de caution et d'acompte. Sans réponse de l'organisateur dans un délai de 15 jours la promesse de location sera caduque. Les échanges de courrier suivi ou courrier électronique faisant foi.

**3.3. Engagement de l'organisateur**

La remise à l'Acclameur du devis et des Conditions générales signés par l'organisateur implique que celui-ci adhère aux Conditions Générales. Seul le devis peut modifier les Conditions Générales.

**3.4. Précisions complémentaires**

Le devis de location peut faire l'objet ultérieurement de précisions complémentaires pour fixer les détails d'exécution dans le cadre des tarifs de la salle. Ces précisions devront néanmoins être établies, au plus tard 30 jours avant le début du spectacle ou de la manifestation. Les détails d'exécution porteront en particulier sur :  
 • les programmes ;  
 • les horaires des montages, répétitions, démontages ;  
 • tout équipement (décor, sonorisation, éclairage...) que l'organisateur souhaiterait ;  
 • installer ;  
 • les modifications à apporter de la formule de service retenue ;  
 • le nombre et la fonction du personnel d'accueil du public, un nombre minimum étant imposé par l'Acclameur sous la rubrique « utilisation des lieux » ;  
 • tout autre détail particulier.

**ARTICLE 4 : OBLIGATIONS DE L'ACCLAMEUR**

L'Acclameur s'engage à mettre à disposition de l'organisateur les locaux en bon état et à fournir les prestations telles que décrites dans le devis annexé aux Conditions Particulières de location.

**ARTICLE 5 : OBLIGATIONS DE L'ORGANISATEUR**

**5.1. Activités autorisées**  
 L'organisateur s'engage à exercer dans les locaux tous d'autres activités que celles relevant de la manifestation autorisée aux Conditions Particulières du contrat de location. Il s'engage également à limiter le droit d'entrée exclusif à ses organisateurs, prestataires, spectateurs, participants et invités.

**5.2. Etat des lieux**

Un état des lieux conventionné peut être effectué à la demande de l'organisateur avant et après la mise à disposition des locaux objets du présent contrat. Toutefois, en l'absence d'état des lieux les locaux sont reçus en bon état et l'organisateur s'engage à accepter le constat de dégradation qui pourrait lui être signalé et à procéder au paiement des frais de remise en état qui lui seront remis par l'Acclameur.

**5.3. Aménagements des locaux et équipements**

L'organisateur prend les locaux, équipements et matériels mis à disposition dans le cadre du présent contrat dans l'état où il se trouve au moment de l'entrée en jouissance et les rendra à l'échec du contrat dans le même état. Un état des lieux préalable peut être demandé par l'organisateur conformément à l'article 5.2 ci-dessus.

Tout aménagement ou décoration supplémentaire des locaux loués, doivent faire l'objet d'un accord préalable de l'Acclameur.

Dans ce hypothèse, ces aménagements ou travaux, effectués au frais de l'organisateur et sous son contrôle, ne devront entraîner aucune dégradation des locaux et devront respecter les équipements de sécurité en vigueur, tant par leur nature que leur disposition.

S'agissant notamment des décors autorisés par l'Acclameur, l'organisateur devra faire parvenir à l'Acclameur, le descriptif des décors ainsi que les procès-verbaux de réaction au feu des matériaux utilisés pour les décors au moins 1 mois avant la date de la manifestation.

Également, il est précisé que ces équipements et aménagements spécifiques apportés par l'organisateur avec l'accord écrit et préalable de l'Acclameur, seront mis en œuvre et utilisés par l'organisateur à ses risques et périls et sous sa seule et entière responsabilité. Dès lors, en aucun cas la responsabilité de l'Acclameur ne pourra être recherchée du fait de tout accident matériel ou corporel résultant de tels équipements ou aménagements.

Enfin, lorsque des matériels spécifiques ou installations sont apportés par l'organisateur, avec l'accord préalable écrit de l'Acclameur, l'organisateur devra réaliser, à sa charge, leur entretien. À défaut, l'Acclameur fera procéder d'office à ces entretiens aux frais, risques et périls de l'organisateur, sans préjudice de l'indemnité d'occupation supplémentaire que l'Acclameur pourra réclamer.

**5.4. Équipements et matériels divers utilisés par l'organisateur**

Avant chaque manifestation et au plus tard un mois avant la manifestation, l'organisateur est tenu de faire parvenir à l'Acclameur les procès-verbaux des vérifications réglementaires en ce qui concerne les matériels suivants :

- Matériel électrique ;
- Équipements de travail-levage (arrêté du 01/03/2004) ;
- Appareils à cuisson ;
- Élévateur de personnes (arrêté du 01/03/2004) ;
- Réaction au feu des matériaux utilisés pour les décors (arrêté du 05/02/2007).

**5.5. Interruption de location**

Le droit résultant du présent contrat de location est personnel, cessible et intransmissible. Il est, en conséquence, expressément interdit à l'organisateur de céder, de sous-louer, d'échanger, à titre gratuit ou onéreux, tout ou partie des espaces et services, objets du contrat.

Également, il est interdit à l'organisateur de céder à quiconque, personne physique ou morale, organisme ou groupement, les droits qui résultent du présent contrat passé avec l'Acclameur, sauf accord préalable de ce dernier.

**5.6. Horaires**

L'occupation des lieux doit cesser aux dates et heures prévues aux Conditions Particulières de location. En cas de dépassement, il sera fait application de pénalités.

Néanmoins, l'organisateur pourra obtenir une prolongation de séance, dans la mesure où elle ne nuit ni à l'ordre public, ni à la préparation, ni à la tenue des manifestations suivantes, ni à l'entretien de la salle. En cas de prolongation, un supplément de prix sera facturé sur la base du calcul des services supplémentaires occasionnés.

A défaut d'autorisation de dépassement d'horaire, l'Acclameur demandera à l'organisateur d'évacuer les locaux. En cas de maintien abusif de l'organisateur dans les locaux, l'Acclameur prendra toute mesure nécessaire à l'évacuation des lieux.

**5.7. Respect de la législation en vigueur**

La mise à disposition des lieux est soumise au respect de la réglementation en vigueur. La manifestation faisant l'objet du présent contrat doit donc être respectueuse de l'ordre public et des bonnes mœurs.

Sans recours pour quelque raison que ce soit, contre l'Acclameur, l'organisateur fait son affaire personnelle de l'application, par lui-même, son personnel, ses collaborateurs, fournisseurs, clients, invités, participants, de l'ensemble des réglementations applicables, directement ou indirectement, à la réalisation ou au bon déroulement de la manifestation qu'il projette, ce compris les dispositions du présent contrat qu'il s'oblige à porter à la connaissance des tiers et à leur faire respecter.

De façon non exhaustive, l'organisateur s'engage à respecter et à faire respecter par toute personne employée par lui, par des sous-traitants et prestataires, la législation relative notamment :

- au droit du travail ;
- à l'environnement ;
- au bruit ;
- et à la sécurité.

En outre, l'organisateur veillera au respect des normes de sécurité minimales imposées par la législation du travail telles que définies à l'article 6.10 ci-dessus.

L'organisateur s'engage à ce que toutes les personnes travaillant pour la manifestation soient dotées, conformément à la législation en vigueur.

Il déclare être réglementairement affilié à tous les organismes sociaux et en règle avec ceux-ci. En sa qualité d'employeur, l'organisateur s'engage à effectuer pour le compte de son personnel toutes les déclarations et versements exigés aux organismes sociaux de telle sorte que l'Acclameur ne puisse en aucun cas et à quelque titre que ce soit être recherché ou poursuivi à ce sujet, et garantit l'Acclameur de la régularité d'affiliation aux organismes sociaux de tous les travailleurs d'un sous-traitant ou d'un prestataire de service qu'il pourrait adjoindre.

Par ailleurs, il est rappelé à l'organisateur qu'il est interdit de fumer dans toute l'enceinte de l'Acclameur. L'organisateur s'engage donc à respecter et à faire respecter cette législation par l'ensemble de son personnel ainsi que par toute personne intervenant à sa demande et à rappeler cette règle au public ou à ses invités par tout moyen approprié.

**5.8. Sécurité**

L'organisateur est personnellement responsable du maintien du bon ordre dans les locaux qu'il occupe. L'organisateur s'engage à prendre les mesures nécessaires pour que le public n'accède pas aux locaux de l'Acclameur non loués et ne commette pas de dégradations.

Sauf dispositions contraires, écrites et préalables, l'organisateur assume, sous sa seule responsabilité, la totalité des opérations inhérentes au bon déroulement de la manifestation.

Dès la mise à disposition des locaux, il est devenu le gardien au sens notamment de l'article 1241 du code civil qui dispose qu'on est responsable non seulement du dommage que l'on cause par son propre fait, mais encore de celui qui est causé par le fait de personnes dont on doit répondre, ou des choses que l'on a sous sa garde.

A ce titre, l'organisateur est responsable, vis à vis de l'Acclameur et des tiers, non seulement de ses propres faits, mais encore de ceux de toutes personnes entrées dans les lieux de son chef ou du seul fait de déroulement de la manifestation par lui organisée.

Cette responsabilité concerne tout particulièrement la sécurité du public, c'est à dire la sécurité des personnes dans leur intégrité physique, celle depuis leur accès à la manifestation, y compris ses accès, durant leur présence sur les lieux de la manifestation jusqu'à la libération complète des locaux mis à disposition ainsi que leurs éventuelles dépendances.

L'obligation de l'Acclameur est expressément limitée à la mise à disposition d'infrastructures, leur, matériels et services conformes à la réglementation en vigueur pour la seule destination visée au contrat de réservation.

Dès lors, pendant toute la durée d'utilisation des lieux, l'organisateur doit notamment respecter et faire respecter par les personnes participant aux manifestations sous sa responsabilité :

- les prescriptions légales et réglementaires sur la sécurité contre l'incendie dans les établissements recevant du Public, ainsi que les consignes inhérentes de sécurité avec l'aide de l'équipe de sécurité de l'Acclameur ;
- les normes de sécurité minimales imposées par la législation du travail (port des équipements de protection individuelle, détention de l'autorisation de conduite pour toute personne conduisant un chariot élévateur, personnel qualifié et dûment habilité...)

Le règlement intérieur de l'équipement ainsi que le protocole de sécurité et le plan de prévention qui seront élaborés par l'Acclameur.

Pour faciliter la préparation et le déroulement de la manifestation, l'organisateur s'engage à munir son personnel et ses prestataires d'un régime de reconnaissance et à indiquer à l'Acclameur le nombre de personnes qu'il aura prévu de solliciter sur les lieux de la manifestation jusqu'à 500 personnes. L'organisateur s'engage à ce que le nombre de personnes présentes dans les locaux ne dépasse pas le nombre de sièges présents ou le nombre maximal de personnes prévu dans la formule de location.

Les capacités ne sont données qu'à titre indicatif et ne sauraient engager la responsabilité de l'Acclameur. L'organisateur restera le seul responsable des conséquences résultant d'un dépassement de capacité, sans préjudice pour l'Acclameur du droit de refuser l'admission d'un nombre de personnes supérieur à ce maximum prévu ou de faire évacuer les lieux par tous moyens. L'Acclameur pourra faire évacuer toute personne qui refusera de se conformer à la police des lieux.

**ARTICLE 6 : DÉPASSEMENT D'HORAIRE**

Tout dépassement sur l'horaire au-delà de 2 heures entraînera une indemnité de 20% du montant total de la facture de la location.

**ARTICLE 7 : UTILISATION ESPACE TRAITEUR ET BAR**

L'utilisation de l'espace traiteur et bar fera l'objet d'une convention signée entre le prestataire et l'Acclameur afin de veiller aux respects des bonnes pratiques d'hygiène en restauration et de la démarche HACCP.

L'organisateur devra faire appel aux traiteurs référencés par l'Acclameur pour l'utilisation de l'espace traiteur et bar.

Les traiteurs non référencés par l'Acclameur seront admis sous réserve de verser à la SO SPACE, en contrepartie de l'utilisation du site l'Acclameur une redevance.

**Cette redevance correspond à :**

- 15 % du chiffre d'affaires HT réalisé auprès de ses clients pour l'apport d'affaires de l'Acclameur au traiteur d'une prestation de restauration réalisée jusqu'à 500 personnes ;
- 10 % du chiffre d'affaires HT réalisé auprès de ses clients pour l'apport d'affaires de l'Acclameur au traiteur d'une prestation de restauration réalisée au-delà de 500 personnes.

Par ailleurs, il faut entendre le chiffre d'affaires HT, service inclus, réalisé par le traiteur sur les lieux des prestations de restauration louées par lui, ce soit le nombre de personnes servis.

Ces tarifs sont exprimés hors taxe. Le montant de la redevance ainsi calculée sera soumis à la TVA au taux en vigueur.

En cas d'utilisation de l'espace traiteur par l'organisateur, le nettoyage de la cuisine et de la salle lui incombe hors sol. L'Acclameur se réserve le droit d'envoyer une facture complémentaire en cas de manquement à cette disposition.

**ARTICLE 8 : FORMULE, FOURNITURE ET PRESTATIONS**

**8.1. Configurations**

L'équipement offre des configurations différentes pour répondre aux diverses possibilités d'utilisation des lieux selon le nombre de personnes attendues.

Le détail des différentes configurations et les plans y rapportant se trouvent dans la fiche technique disponible sur le site internet [www.lacclameur.net](http://www.lacclameur.net), espace pro, login et mot de passe « lacclameur ».

En aucun cas, la salle ne pourra contenir plus de personnes, public et personnel compris, que fixée par l'autorisation administrative établie par le Service Départemental d'Hygiène et de Sécurité des Deux-Sèvres. Ces limites sont fixées par type d'événement et sont précisées dans les Conditions Particulières.

**8.2. Contenus des formules**

Pour des raisons réglementaires en rapport avec la réglementation relative aux Établissements Recevant du Public et la sécurité des personnes, les formules en eau, par : électricité, chauffage, climatisation et autres fluides, ainsi que l'utilisation des dispositifs permanents et semi-permanents

s'y rapportant, sont de la compétence exclusive de l'Acclameur, l'organisateur s'adressant toute information, utilisation, intervention, transformation, aménagement, déviation en cette matière.

Également, quelle que soit la formule retenue par l'organisateur, la salle comprend pendant toute la durée de mise à disposition les équipements décrits dans la fiche technique. Tout matériel complémentaire fera l'objet d'un devis et d'une location.

**8.3. Vestiaires**

L'Acclameur assure par ses prestations et la responsabilité en rapport avec l'exploitation, pour les besoins de la manifestation, des locaux existants à usage de vestiaires.

**8.4. Nettoyage et gestion des déchets**

Le nettoyage après la manifestation est à la charge de l'Acclameur sauf dispositions contraires prévues dans le devis.

**Conditions de contrôle et de sécurité**

Sauf dispositions contraires, écrites et préalables, l'organisateur assure, sous sa seule responsabilité, les contrôles à l'entrée des locaux, de telle sorte que les déplacements du public s'effectuent dans des conditions d'ordre et de sécurité absolues et que le nombre de personnes accédant aux locaux soit toujours en conformité avec la capacité d'accueil, réglementaire et/ou contractuelle, des locaux, leurs aménagements et les services existants.

L'organisateur s'oblige à mettre en œuvre tous les dispositifs de nature à interdire l'accès des locaux à des personnes non autorisées et prévenir l'introduction d'objets ou de matériaux susceptibles d'affecter la sécurité des personnes et des biens.

L'organisateur s'oblige, sous sa seule responsabilité, à interdire l'entrée ou à faire évacuer toute personne ou groupe de personnes, dont la présence ou le comportement serait préjudiciable à la sécurité des biens et des personnes ou à la tranquillité et l'image de marque de l'Acclameur.

Sauf dispositions contraires, écrites et préalables, l'organisateur assure seul, sous sa seule responsabilité et à ses seuls frais, la mise en œuvre de la réglementation spécifique concernant les risques de panique et d'incendie dans les Établissements Recevant du Public. Pour l'évaluation des moyens à mettre en œuvre, l'organisateur s'oblige à solliciter, et il est réputé avoir sollicité, les conseils et l'intervention des hommes de l'art compétents en cette matière (directeur de l'Acclameur, ingénieur conseil, chargé de sécurité, cabinet d'expertise, institutions ou autorités administratives).

**8.5. Conditions d'accueil et de gardiennage**

Sauf dispositions contraires prévues dans le devis, l'organisateur prend en charge la gestion de l'accueil de sa manifestation. Elle se fera toutefois sous l'autorité du personnel de l'Acclameur.

L'installation de mobilier ou l'aménagement d'accueil dans les zones non louées (non expressément visées par le présent contrat) sont interdites sans autorisation préalable écrite de l'Acclameur. Un espace illi - banque d'accueil - pourra être mis à disposition de l'organisateur sans facturation supplémentaire.

**8.6. Signalétique**

L'organisateur s'engage à ne poser aucune affiche, enseigne ou panneau publicitaire dans l'enceinte de l'Acclameur sans l'autorisation écrite préalable de l'Acclameur.

En cas d'affichage sauvage, l'Acclameur pourra d'ailleurs procéder à tout évènement sans recours de l'organisateur.

**ARTICLE 9 : DISPOSITIONS FINANCIÈRES**

**9.1. Coût de mise à disposition des espaces**

Les conditions financières de location sont fixées au devis. Il est également expressément convenu que le montant défini précédemment sera augmenté du coût des prestations supplémentaires qui seraient fournies par l'Acclameur à l'organisateur et cours d'exécution des prestations.

**9.2. Modalités de règlement**

Pour tout montant supérieur à 1500€ HT, un acompte de 30% sera exigé à la commande, le solde calculé à l'apurement définit des comptes et payable à réception de facture.

**ARTICLE 10 : ASSURANCES**

**10.1. Responsabilité civile du professionnel de l'organisation de manifestations**  
 L'organisateur s'engage à contracter une assurance « Responsabilité Civile » contre tous dommages corporels, ou matériels, causés aux tiers (notamment aux spectateurs, au service de sécurité, au personnel de la salle, etc.) y compris l'Acclameur et garantis les dommages matériels et immatériels causés à l'Acclameur et à ses installations, annexes bureaux, locaux administratifs, poste de transformation électrique, centrale de chauffage, etc.) que ce soit de son fait ou du fait du personnel travaillant pour lui, ou des spectateurs et ce, dès la mise à disposition à l'organisateur et jusqu'à son départ intégral.

L'Acclameur engage sa responsabilité pour tous dommages corporels et matériels qui pourraient être causés par le transport, la manipulation, le montage ou le démontage, y compris par le personnel de l'Acclameur et de tout matériel de l'organisateur ou loué par lui.

Néanmoins de la garantie, si ces montants ne couvrent un placement de la responsabilité civile de l'organisateur. Au cas où le montant du préjudice serait supérieur à celui de la garantie, la différence serait à la charge de l'organisateur. Le montant des réparations ou remises en état sera liquidé à titre de provisions sur les recettes jusqu'au paiement des sommes correspondantes par les assureurs. L'attribution d'assurance devra être présentée sur demande du personnel de l'Acclameur.

**10.2. Clause de renonciation**

Chaque des assurances requises en couverture des risques ci-dessus rappelés devra comporter également une clause de renonciation à recours contre l'Acclameur, son personnel et ses assureurs mais également contre le propriétaire des lieux, leurs représentants et substitués, les locataires de ces locaux, leur personnel, leur préposé ou toute personne dont ils devront répondre, en particulier pour tout dommage matériel d'origine d'origine causée à la salle et à ses installations. Si l'une des conventions d'assurance souscrites ne comportait pas une telle clause de renonciation à recours, la partie qui n'aurait pas fait mentionner cette clause dans sa convention d'assurance sera tenue de garantir son cocontractant de toute contamination éventuellement mise à la charge de ce dernier sur l'action en garantie qui serait exercée par l'assuré, n'étant pas renoncé à recours.

**ARTICLE 11 : RESILIATION**

En cas de résiliation à l'initiative de l'organisateur dans les 10 jours précédents la manifestation, l'acompte sera conservé par l'Acclameur.

En cas de résiliation à l'initiative de l'Acclameur, soit s'il devenait impossible de disposer au jour et à l'heure prévue des locaux pour une cause qui ne sera pas imputable à ce dernier, l'Acclameur s'engage à rembourser les sommes encaissées déduction faite des frais engagés par lui pour la préparation de la manifestation.

**ARTICLE 12 : MODIFICATIONS – TOLÉRANCES**

Toute modification des présentes ne pourra résulter que d'un document écrit et après signé par les parties et annexé au présent contrat.

Ainsi, toutes les prestations locatives et annexes supplémentaires, non déterminées à la signature des présentes et demandées par l'organisateur avant la date de début de la manifestation feront donc l'objet de devis complémentaires, d'avantants et de factures complémentaires.

**ARTICLE 13 : CESSATION DU CONTRAT**

À l'échéance du contrat de délégation de Service Public liant la SO SPACE et la Ville de Niort pour l'exploitation du centre de l'Acclameur, les droits et obligations résultant des dispositions du présent contrat seront codés de plein droit à tout nouveau délégataire de cet ouvrage ou à la Ville de Niort si cette dernière décide de reprendre l'exploitation du Centre de l'Acclameur en régie.

**ARTICLE 14 : CONTESTATIONS ET LITIGES**

Le présent contrat est soumis à la législation française et sera interprété conformément aux dispositions du droit français.

En cas de litige survenant à l'occasion du présent contrat, tant pour ce qui concerne sa formation, sa conclusion, son interprétation, son exécution, sa cessation, les parties devront trouver un règlement amiable dans les 8 jours à compter de la survenance du litige. En cas d'échec, le litige sera porté devant le Tribunal de Commerce de Niort à l'initiative de la partie la plus diligente.

**ARTICLE 15 : ANNEXES**

Sont considérés comme annexés au contrat la fiche technique de l'Acclameur et le règlement intérieur disponibles sur le site internet [www.lacclameur.net](http://www.lacclameur.net), espace pro, login et mot de passe « lacclameur ».

L'organisateur reconnaît en être informé et s'engage d'une part à prendre connaissance de ces documents préalablement à la manifestation autorisée et d'autre part à les respecter. Il s'engage également à les faire respecter par ses personnels et sous-traitants.

## Conditions générales de location Grande Halle

### ARTICLE 1 : OBJET

Le présent document a pour objet de définir les conditions de la mise à disposition par l'Acclameur à l'organisateur des locaux pour les besoins de sa ou ses représentations (prévues) aux dates et horaires fixés à l'article 3 des Conditions Particulières. Ces présentes Conditions Générales de location sont complétées par les Conditions Particulières et les documents techniques dont l'office de contrat de location.

### ARTICLE 2 : PRECES CONSTITUTIVES DU CONTRAT DE LOCATION

Le contrat de location comprend les pièces suivantes :

- Les présentes Conditions Générales de location ;
- Les Conditions Particulières de location qui constituent l'engagement réciproque des deux parties et qui définissent les conditions de réservation des services et servitudes propres à chaque représentation ou à chaque utilisation ainsi qu'à la location ;
- La fiche technique de l'équipement ;
- Le devis de location.

### ARTICLE 3 : MODALITES DE LOCATION

#### 31. Demande d'engagement

Toute demande d'engagement par l'organisateur d'utiliser les services de l'Acclameur doit être établie par écrit.

Pour être enregistrée par l'Acclameur, cette demande devra préciser :

- la raison sociale ou l'état civil du bénéficiaire, son nom, son adresse le nom de son mandataire et s'il s'agit de spectacles, son numéro de licence d'entrepreneur de spectacles,
- l'Acclameur se réserve le droit de demander à l'organisateur la fourniture d'une copie du récépissé de renouvellement de la licence d'entrepreneur de spectacles ainsi que les attestations de conformité à la législation sociale et fiscale en vigueur.
- l'effectif du personnel entrainé au sein de la manifestation, mis à sa disposition par l'Acclameur et dans le cas de spectacles le nom de l'artiste devant se produire et avec qui l'organisateur reconnaît être engagé. L'Acclameur se réserve le droit de demander une attestation de l'engagement de l'artiste ;
- la formule de service envisagée parmi les configurations homologuées,
- la période d'utilisation du lieu retenu,
- le bilan déclarant un chèque d'acompte.

#### 32. Location de l'Acclameur, confirmation d'option

Dans le délai de 5 jours à compter de la confirmation d'engagement, l'Acclameur émettra une promesse de location de la salle à destination de l'organisateur pour une durée déterminée. La location sera considérée comme accordée et acquise entre parties à réception par l'Acclameur des Conditions Générales et particulières de location signées accompagnées des chèques de caution et de l'acompte. En tout état de cause et à défaut d'option acceptée et le devis validé à l'ouverture de la billetterie. Sans épuiser de l'organisateur sous le délai de 15 jours la promesse de location sera caduque, les échanges de courrier suivi ou courrier électronique faisant foi.

#### 33. Engagement de l'organisateur

La remise à l'Acclameur des Conditions Particulières signées par l'organisateur implique que celui-ci adhère aux Conditions Générales, également signées. Seules les Conditions Particulières peuvent modifier les Conditions Générales. En cas de divergence entre les dispositions figurant aux Conditions Générales et celles figurant aux Conditions Particulières, les clauses particulières prévalent sur les clauses générales.

#### 34. Précisions complémentaires

Les Conditions Particulières de location peuvent faire objet ultérieurement de précisions complémentaires pour fixer les détails d'exécution dans le cadre des dates de la salle ou sur la base de devis acceptés par l'organisateur. Ces précisions devront être établies au plus tard 30 jours avant le début du spectacle ou de la manifestation.

Les détails d'exécution porteront en particulier sur :

- les programmes,
- les horaires des concerts, répétitions, démontages,
- tout équipement (décor, sonorisation, éclairage...) que l'organisateur souhaiterait installer,
- les modifications éventuelles de la formule de service retenue,
- le nombre et la fonction du personnel d'accueil du public, un nombre minimum étant imposé par l'Acclameur sous la rubrique « utilisation des lieux »,
- tout autre détail particulier.

### ARTICLE 4 : OBLIGATIONS DE L'ACCLAMEUR

L'Acclameur s'engage à mettre à disposition de l'organisateur les locaux en bon état et à fournir les prestations telles que décrites dans le devis annexé aux Conditions Particulières de location.

### ARTICLE 5 : OBLIGATIONS DE L'ORGANISATEUR

#### 5.1. Activités autorisées

L'organisateur s'engage à n'exercer dans les locaux tous d'autres activités que celles relevant de la manifestation autorisée aux Conditions Particulières de contrat de location. Il s'engage également à n'exercer d'activités que dans les locaux, prestataires, spectacles, participants et invités.

#### 5.2. Etat des lieux

Un état des lieux contradictoire peut être effectué à la demande de l'organisateur avant et après la mise à disposition des locaux objets du présent contrat de location. L'organisateur, en l'absence d'état des lieux, pourra être réputé en bon état et l'organisateur s'engage à accepter le constat de dégradation qui pourra lui être signifié et à procéder au paiement des frais de remise en état souscrits par l'Acclameur.

#### 5.3. Aménagements des locaux et équipements

L'organisateur prend les locaux, équipements et matériels mis à disposition dans le cadre du présent contrat dans l'état où ils se trouvent au moment de son entrée en possession et les rendra à l'Acclameur au contrat dans le même état. Un état des lieux préalable peut être demandé par l'organisateur conformément à l'article 5.2 ci-dessus.

Tout aménagement ou décoration supplémentaire des locaux, tous, doivent faire l'objet d'un accord préalable de l'Acclameur.

Dans cette hypothèse, ces aménagements ou travaux, effectués au frais de l'organisateur et sous son contrôle, ne doivent entraîner aucune dégradation des locaux et doivent respecter les règlements de sécurité en vigueur, tant par leur nature que leur disposition. S'agissant notamment des décorations autorisées par l'Acclameur, l'organisateur devra parvenir à l'Acclameur le descriptif des décorations ainsi que les protocoles de réaction au feu des matériaux utilisés pour les décors au moins 1 mois avant la date de la manifestation.

Egalement, il est précisé que ces équipements et aménagements spécifiques apportés par l'organisateur avec l'accord express et préalable de l'Acclameur, seront mis en œuvre et utilisés par l'organisateur à ses risques et périls et sous sa seule et entière responsabilité. Dès lors, en aucun cas la responsabilité de l'Acclameur ne pourra être recherchée du fait de tout accident matériel ou corporel résultant de tels équipements ou aménagements. Enfin, lorsque des matériels spéciaux ou installations sont apportés par l'organisateur, avec l'accord préalable express de l'Acclameur, l'organisateur devra réaliser, à sa charge, leur enlèvement. A défaut, l'Acclameur fera procéder d'office aux enlèvements aux frais, risques et périls de l'organisateur, sans préjudice de l'indemnité d'occupation supplémentaire que l'Acclameur pourra réclamer.

#### 5.4. Équipements et matériels divers utilisés par l'organisateur

Avant chaque manifestation ou objet de la manifestation, l'organisateur est tenu de faire parvenir à l'Acclameur les procès-verbaux des vérifications réglementaires en ce qui concerne les matériels suivants :

- Matériels électrotechniques
- Equipements de travail-évacuation (arrêté du 01/03/2004) ;
- Appareils de cuisson ;
- Escalator divers (arrêté du 01/03/2004) ;
- Réaction au feu des matériaux utilisés pour les décors (arrêté du 05/02/2007).

#### 5.5. Interruption de session

Le droit résultant du présent contrat de location est personnel, incessable et intransmissible. Il est, en conséquence, expressément interdit à l'organisateur de céder, de sous-louer, d'échanger, à titre gratuit ou onéreux, tout ou partie des espaces et services, objets du contrat. Egalement, il est interdit à l'organisateur de céder à quiconque, personne physique ou morale, organe ou groupement, les droits qu'il tient du présent contrat passé avec l'Acclameur, sauf accord écrit préalable de ce dernier.

#### 5.6. Maintien du programme

L'organisateur s'engage à assurer dans les locaux la manifestation indiquée aux Conditions Particulières de location et s'il s'agit d'un spectacle avec le ou les artistes(s) prévus).

#### 5.7. Horaires

L'organisateur s'engage à permettre l'ouverture de la salle au public au moins 1 heure avant l'heure annoncée de la manifestation. Le montage et les répétitions devront impérativement être terminés 1 heure au moins avant l'heure annoncée de début du spectacle afin de permettre l'entrée du public.

Pour ailleurs, l'occupation des lieux doit cesser aux dates et heures prévues aux Conditions Particulières de location. En cas de dépassement, il sera fait application de pénalités. Néanmoins, l'organisateur pourra obtenir une prolongation de séance, dans la mesure où elle ne nuit ni à l'ordre public, ni à la préservation, ni à la tenue de manifestations suivantes, ni à l'intérieur de la salle. En cas de prolongation, un supplément de prix sera facturé sur la base du calcul des services supplémentaires occasionnés.

A défaut d'autorisation ou de dépassement d'horaire, l'Acclameur demandera à l'organisateur d'évacuer les lieux.

En cas de maintien au-delà de l'organisateur dans les locaux, l'Acclameur prendra toute mesure nécessaire à l'évacuation des locaux.

#### 5.8. Autorisations

Sans recours, pour quelques raisons que ce soient, contre l'Acclameur, l'organisateur fait son affaire personnelle de l'obtention, après des autorités administratives compétentes et des tiers, des agréments et autorisations administratives nécessaires pour la tenue de la manifestation ou l'objet (autorisation délivrée par la Ville ou la Préfecture, avis de la Commission de Sécurité etc.) et rempli les obligations prévues par les dispositions législatives ou réglementaires applicables à la manifestation organisée. Quelle que soit l'étendue des autorisations obtenues, l'organisateur ne doit rien faire qui puisse

remettre en cause l'une ou l'autre des stipulations du présent contrat ou la destination des lieux.

Par ailleurs, sous réserve de ce qui est dit à l'article 6, toute manifestation impliquant des modifications susceptibles d'entraîner l'annulation, la suspension, la modification, l'ajournement, l'absence de la manifestation ou l'absence de l'organisateur, devra faire l'objet d'une autorisation de l'autorité administrative compétente (Mairie...) délivrée après avis de la Commission de Sécurité compétente. Egalement, toute manifestation impliquant l'utilisation d'équipements spécifiques (lazers, pyrotechnie, matériaux spéciaux etc.) devra faire l'objet d'une autorisation de l'autorité compétente (Mairie...). La manifestation ne pourra avoir lieu que si l'organisateur obtient les autorisations nécessaires à la tenue de sa manifestation et en transmet copie à l'Acclameur.

#### 5.9. Respect de la législation en vigueur

La mise à disposition des lieux est soumise au respect de la réglementation en vigueur. La manifestation faisant l'objet du présent contrat doit donc être respectueuse de l'ordre public et des bonnes mœurs. Sans recours pour quelques raisons que ce soient, contre l'Acclameur, l'organisateur fait son affaire personnelle de l'application, par lui-même, son personnel, ses contractants, fournisseurs, clients, invités, participants, de l'ensemble des réglementations applicables, directement ou indirectement, à la réalisation ou au bon déroulement de la manifestation ou l'objet, ce compris les dispositions du présent contrat qui s'ajoutent à la connaissance des lieux et à leur faire respecter. De façon non exhaustive, l'organisateur s'engage à respecter et à faire respecter par toute personne employée par lui, par ses sous-traitants et prestataires, la législation relative notamment :

- à l'environnement,
- au bruit,
- et à la sécurité.

En outre, l'organisateur veillera au respect des normes de sécurité minimales imposées par la législation du travail telles que définies à l'article 6.10 ci-dessous.

L'organisateur s'engage à ce que toutes les personnes travaillant pour la manifestation soient déclarées, conformément à la législation en vigueur.

En outre les deux cotificateurs ainsi que les organismes sociaux et en règle avec eux-ci. En sa qualité d'employeur, l'organisateur s'engage à effectuer pour le compte de son personnel toutes les déclarations et versements exigés aux organismes sociaux de telle sorte que l'Acclameur ne puisse en aucun cas et à quelque titre que ce soit être recherché ou poursuivi à ce sujet, et garantit l'Acclameur de la régularité d'affiliation aux organismes sociaux de tous les travailleurs d'un sous-traitant ou d'un prestataire de service qu'il pourrait s'adresser.

Par ailleurs, il est rapporté à l'organisateur qu'il est interdit de fumer dans toute l'enceinte de l'Acclameur. L'organisateur s'engage donc à respecter et à faire respecter cette législation par l'ensemble de son personnel et à veiller au paiement des amendes et/ou à la demande et de rapporter cette règle au public ou à ses invités par tout moyen approprié.

#### 5.10. Paiement des droits d'auteur

L'organisateur s'engage à effectuer toutes les demandes administratives auprès de la SACEM et d'obtenir leur autorisation préalable à la manifestation. Il assumera personnellement l'analyse de conformité des droits d'auteurs allégués à la manifestation qu'il organise, payables, à la SACEM ou SACD, Délégation Régionale demeurant à Paris, (80000), quartier de la Gare - 90 Bd du grand Cerf.

#### 5.11. Sonorisation

L'organisateur fait son affaire personnelle de tout l'équipement de sonorisation. Il déclare être régulièrement informé des dispositions contenues dans le décret n° 98-1143 du 15 décembre 1998 relatif aux prescriptions applicables aux établissements ou locaux recevant du public et affaiblissant à titre habituel de la musique amplifiée et les engageant à les respecter. A cet effet, un appareil de contrôle sera mis en place par l'organisateur (limiteur, régulateur et enregistreur de son).

En cas d'établissement sonore, l'Acclameur se réserve le droit de demander à l'organisateur d'apporter les modifications nécessaires. A cet effet, l'organisateur dispose d'une étude de l'impat des nuisances sonores comportant d'une part l'étude acoustique et d'autre part la description des positions prises pour limiter le niveau sonore et des émergences aux valeurs liées par ledit décret.

Les responsables seront engagés et déterminés sur le fondement du plan de sonorisation établi en vertu des conditions prévues à l'article L. 129 -3 du Code du travail, sur le fondement des articles 1240 et 1241 du Code Civil ainsi que sur le fondement, notamment de l'article 131-41 du Code Penal, prévu dans le décret n° 98-1143 du 15 décembre 1998 et de l'article 223-1 du Code pénal. L'organisateur qui met en œuvre le matériel de sonorisation est garant de sa conformité avec le décret visé ci-dessus et engage sa responsabilité en cas d'infraction et de réclamation par un tiers. Dans les spectacles, l'organisateur s'engage à respecter et à faire respecter par ses salariés, les prestataires de service et les sous-traitants qu'il s'adjoint à la limitation sonore telle qu'elle est définie par les dispositions des articles L. 143 et L. 145 du Code du Travail.

A ce titre, l'organisateur est responsable, vis à vis de l'Acclameur et des tiers, non seulement de ses propres faits, mais encore de ceux de toutes personnes entrées dans les lieux de son chef ou du seul fait du déroulement de la manifestation par lui organisée.

Cette responsabilité concerne tout particulièrement la sécurité du public, c'est à dire la sécurité des personnes dans leur intégrité physique, celle depuis leur accès à la manifestation, y compris aux départs, durant leur présence sur les lieux de la manifestation jusqu'à la libération complète des locaux mis à disposition ainsi que leurs éventuelles dépendances.

L'obligation d'entretien et d'entretien limitée à la mise à disposition d'instruments, leur matériels et services conformes à la réglementation en vigueur pour la salle destination visée au contrat de réservation.

#### 5.12. Sécurité

L'organisateur est personnellement responsable du maintien du bon ordre dans les locaux qu'il occupe. L'organisateur s'engage à prendre les mesures nécessaires pour que le public n'accède pas aux locaux de l'Acclameur et ne commette les infractions prévues par la réglementation. Sauf dispositions contraires, écrites et préalables, l'organisateur assume, sous sa seule responsabilité, la totalité des opérations inhérentes au bon déroulement de la manifestation.

Dans la mise à disposition des locaux, en vertu de la réglementation de l'article 1242 du code civil qui dispose qu'un est responsable non seulement du dommage que l'on cause par son propre fait, mais encore de celui qui est causé par le fait de personnes dont on doit répondre, ou de choses dont on a sous sa garde.

A ce titre, l'organisateur est responsable, vis à vis de l'Acclameur et des tiers, non seulement de ses propres faits, mais encore de ceux de toutes personnes entrées dans les lieux de son chef ou du seul fait du déroulement de la manifestation par lui organisée.

Cette responsabilité concerne tout particulièrement la sécurité du public, c'est à dire la sécurité des personnes dans leur intégrité physique, celle depuis leur accès à la manifestation, y compris aux départs, durant leur présence sur les lieux de la manifestation jusqu'à la libération complète des locaux mis à disposition ainsi que leurs éventuelles dépendances.

L'obligation d'entretien et d'entretien limitée à la mise à disposition d'instruments, leur matériels et services conformes à la réglementation en vigueur pour la salle destination visée au contrat de réservation.

Dans tous les cas, l'organisateur est responsable de la manifestation qu'il organise.

Par conséquent, l'organisateur est responsable de la manifestation qu'il organise.

Par conséquent, l'organisateur est responsable de la manifestation qu'il organise.

Par conséquent, l'organisateur est responsable de la manifestation qu'il organise.

Par conséquent, l'organisateur est responsable de la manifestation qu'il organise.

Par conséquent, l'organisateur est responsable de la manifestation qu'il organise.

Par conséquent, l'organisateur est responsable de la manifestation qu'il organise.

Par conséquent, l'organisateur est responsable de la manifestation qu'il organise.

Par conséquent, l'organisateur est responsable de la manifestation qu'il organise.

Par conséquent, l'organisateur est responsable de la manifestation qu'il organise.

Par conséquent, l'organisateur est responsable de la manifestation qu'il organise.

Par conséquent, l'organisateur est responsable de la manifestation qu'il organise.

Par conséquent, l'organisateur est responsable de la manifestation qu'il organise.

Par conséquent, l'organisateur est responsable de la manifestation qu'il organise.

Par conséquent, l'organisateur est responsable de la manifestation qu'il organise.

Par conséquent, l'organisateur est responsable de la manifestation qu'il organise.

Par conséquent, l'organisateur est responsable de la manifestation qu'il organise.

Par conséquent, l'organisateur est responsable de la manifestation qu'il organise.

Par conséquent, l'organisateur est responsable de la manifestation qu'il organise.

Par conséquent, l'organisateur est responsable de la manifestation qu'il organise.

Par conséquent, l'organisateur est responsable de la manifestation qu'il organise.

Par conséquent, l'organisateur est responsable de la manifestation qu'il organise.

Par conséquent, l'organisateur est responsable de la manifestation qu'il organise.

Par conséquent, l'organisateur est responsable de la manifestation qu'il organise.

Par conséquent, l'organisateur est responsable de la manifestation qu'il organise.

Par conséquent, l'organisateur est responsable de la manifestation qu'il organise.

Par conséquent, l'organisateur est responsable de la manifestation qu'il organise.

Par conséquent, l'organisateur est responsable de la manifestation qu'il organise.

Par conséquent, l'organisateur est responsable de la manifestation qu'il organise.

Par conséquent, l'organisateur est responsable de la manifestation qu'il organise.

Par conséquent, l'organisateur est responsable de la manifestation qu'il organise.

Par conséquent, l'organisateur est responsable de la manifestation qu'il organise.

Par conséquent, l'organisateur est responsable de la manifestation qu'il organise.

Par conséquent, l'organisateur est responsable de la manifestation qu'il organise.

Par conséquent, l'organisateur est responsable de la manifestation qu'il organise.

Par conséquent, l'organisateur est responsable de la manifestation qu'il organise.

Par conséquent, l'organisateur est responsable de la manifestation qu'il organise.

Par conséquent, l'organisateur est responsable de la manifestation qu'il organise.

Par conséquent, l'organisateur est responsable de la manifestation qu'il organise.

Par conséquent, l'organisateur est responsable de la manifestation qu'il organise.

Par conséquent, l'organisateur est responsable de la manifestation qu'il organise.

Par conséquent, l'organisateur est responsable de la manifestation qu'il organise.

Par conséquent, l'organisateur est responsable de la manifestation qu'il organise.

### Dès le début du spectacle les places numérotées ne sont plus garanties.

Les spectateurs sont avertis qu'au cas où un lieu serait toujours pendant le spectacle, leur présence est susceptible d'être figurée. Si la date de la représentation est modifiée, les billets restent valables et ne sont pas remboursés à moins d'un report supérieur à trente jours après la date prévue. Dans le cas où le spectacle serait en place non numérotée, l'organisateur ne pourra pas reporter cette information - ce billet représente un droit d'entrée dans la salle mais ne donne pas droit obligatoirement à une place assise -.

### 8.2. Justificatifs d'impression des billets

L'organisateur pourra fournir sur demande de l'Acclameur copie de la facture relative à l'impression des billets ainsi que la copie de la déclaration fiscale prévue à l'article 50 de la loi n° 48 du 17 octobre 1953 relative aux impôts. L'organisateur conservera les coupons de contrôle, les souches de billets en cas de billetterie manuelle jusqu'au 31 décembre de l'année suivant celle de leur utilisation à condition d'en avoir obtenu préalablement l'autorisation écrite du centre des impôts dont il relève. A défaut cette obligation de conservation sera d'une durée de six ans à compter de la date de représentation du spectacle.

En cas de billetterie informatisée, l'organisateur s'engage à conserver en mémoire informatisée toutes les opérations de billetterie ainsi que les états des recettes s'y rapportant.

### 8.3. Justificatifs de vente des billets

A la demande de l'Acclameur, l'organisateur s'engage à communiquer, à tout moment, l'état complet des ventes et réservations de sa billetterie. A défaut, la billetterie sera considérée comme vendue dans sa totalité pour les bases de calcul, en particulier pour les calculs d'indemnité. Enfin, dès la clôture de la billetterie, l'organisateur s'engage à faire transmettre à l'Acclameur, par les prestataires après lesquels il a mis en vente le spectacle, les originaux des bordereaux de billetterie. Seuls ces bordereaux, qui sont transmis lettre fo dans le cadre du nombre de billets

### 8.4. Commercialisation

Si la billetterie de l'Acclameur n'a pas été commercialisée, l'organisateur pourra lui-même procéder sur place à la vente de billets restants le soir du spectacle, à partir des « tickets billetterie » de la salle ou tout autre point de vente prévu à cet effet. La mise à disposition des « tickets billetterie » sera faite par l'Acclameur au bénéfice de l'organisateur pour la durée d'une facturation spécifique s'ajoutant au prix de location de la salle d'après défini à l'article 12.

### ARTICLE 9 : DEPASSEMENT D'HORAIRE

Tout dépassement sur l'horaire entraînera une indemnité de CINO CENT EUROS HT (500 € HT) par accord préalable avec l'Acclameur en contrepartie d'une rémunération dont le montant sera fixé aux Conditions Particulières du présent contrat de location.

Il est par ailleurs précisé que toute heure entamée est due en intégralité.

### ARTICLE 10 : MERCHANDISING/RESTAURATION

Tout activité de vente, location ou prestations pour le compte de l'organisateur doit faire l'objet d'un accord préalable avec l'Acclameur en contrepartie d'une rémunération dont le montant sera fixé aux Conditions Particulières du présent contrat de location.

Il est toutefois précisé que la gestion du bar est exclusivement assurée par l'Acclameur.

### ARTICLE 11 : ENREGISTREMENT/DIFFUSION/CAPTION/ PUBLICITE

Toutes les conditions des prises de vues ou de son ou encore toutes photographies ou reproductions totales ou partielles du spectacle, à usage professionnel et commercial par quelque moyen que ce soit, connu ou inconnu au jour de la signature des présentes seront l'objet préalable d'un commun accord entre les parties. Les conditions de captation et de tout tournage (révérence, position des caméras, techniques etc.) seront fixées par voie d'annexe au présent contrat.

L'organisateur s'engage à faire respecter par tous ses, y compris les membres du public, ces interdictions de captation.

### ARTICLE 12 : INVITATIONS

L'organisateur s'engage à fournir à l'Acclameur un nombre de billets exonérés par représentation comprenant invitations et services administratifs. Le nombre de ces billets sera fixé d'un commun accord.

Ces billets et invitations, répartis en plusieurs catégories, seront remis par l'organisateur à l'Acclameur 15 jours au moins avant la date de la manifestation objet des présentes.

### ARTICLE 13 : CARRE INVITES

L'Acclameur se réserve l'usage d'un emplacement « CARRE INVITES » dont la situation et le volume sont indiqués dans les Conditions Particulières de location.

### ARTICLE 14 : FORMULE, FOURNITURE ET PRESTATIONS

#### 14.1. Configurations

L'Acclameur offre des configurations différentes pour répondre aux diverses possibilités d'utilisation des lieux selon le nombre de places destinées au public, leur disposition (tout assis, grand parterre ou debout...).

Le nombre de différentes configurations et les plans s'y rapportant se trouvent dans la fiche technique jointe aux présentes Conditions Générales de location.

Le nombre de places indiquées comprend les places payées, les places gratuites et les invitations. Le nombre de places indiquées est en dimension de scène prévue au contrat de location ainsi que les charges techniques. Toute modification comme l'agrandissement ou l'avancement de la scène, de nature à réduire la surface du parterre utilisable par le public, entraîne une réduction du nombre de places.

En aucun cas, la salle ne pourra contenir plus de personnes, public et personnel compris, que fixé par l'autorisation administrative délivrée par le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Deux-Sèvres. Ces limites sont fixées par type d'événement et sont précisées dans les Conditions Particulières.

#### 14.2. Contenu des formules

Pour des raisons immédiatement en rapport avec la réglementation relative aux Etablissements Recevant du Public la sécurité des personnes, la fourniture de l'eau, le chauffage, l'éclairage, la climatisation et autres fluides, ainsi que l'utilisation des dispositifs permanents et semi-permanents s'y rapportant, sont de la compétence exclusive de l'Acclameur. L'organisateur s'entendait tout installation, utilisation, intervention, transformation, aménagement, déviation en cette matière.

L'acquisition à titre principal ou accessoire, de banquet, cocktail, bar, buffets d'entrées, pauses rafraichissement est à la charge exclusive de l'organisateur. Egalement, toutes ces soit la formule retenue par l'organisateur.

la salle comble pendant toute la durée de mise à disposition des équipements décrits dans la fiche technique jointe aux présentes. Tout matériel complémentaire (chaises, hauteurs, etc.) sera fourni par l'organisateur, sous réserve de la charge de l'organisateur.

Sont à la charge de l'organisateur :

- o l'assiette technique,
- o la sonorisation,
- o les branchements électriques nécessaires,
- o les contrôles électriques d'accroche
- o les agents de sécurité et de sûreté
- o l'assistance sanitaire
- o le personnel d'accueil de caisse.

#### 14.3. Vestiaires

L'Acclameur assume les prestations et la responsabilité en rapport avec l'exploitation, pour les besoins de la manifestation, des locaux existants à usage de vestiaires.

#### 14.4. Nettoyage et gestion des déchets

Le nettoyage après la manifestation est à la charge de l'Acclameur sauf dispositions contraires prévues dans le devis. Toutefois, si les locaux, après la manifestation, ne sont pas en parfait état d'entretien, l'Acclameur se réserve le droit de facturer une prestation complémentaire au titre des frais de remise en état.

#### 14.5. Conditions d'accueil et de gardiennage

Sauf dispositions contraires prévues dans le devis annexé aux Conditions Particulières de location, l'organisateur prend en charge la gestion d'accueil de sa manifestation. Elle se fera toutefois sous l'autorité du personnel de l'Acclameur.

L'installation de mobilier ou l'aménagement d'acclameur dans les locaux non loués (non expressément visés par le présent contrat) sont interdits sans autorisation préalable écrite de l'Acclameur. Un espace dit « banque d'accueil » pourra être mis à disposition de l'organisateur sans facturation supplémentaire. Le personnel d'accueil de l'Acclameur, présent dans cet espace, devra porter un badge au nom de la manifestation.

#### Conditions de contrôle de la sécurité

Sauf dispositions contraires, écrites et préalables, l'organisateur assure, sous sa seule responsabilité, les contrôles à l'entrée des locaux, de telle sorte que le nombre de personnes public s'effectuent dans des conditions d'ordre et de sécurité absolue et que le nombre de personnes accédant aux locaux soit toujours en conformité avec la capacité d'accueil, réglementaire et/ou contractuelle, des locaux, leurs aménagements et les services existants.

L'organisateur s'oblige à mettre en œuvre tous les dispositifs de nature à interdire l'accès des locaux à des personnes non sollicitées ou non autorisées (invitations, billetteries, badges, laissez-passer...) et prévenir l'introduction d'objets ou de matériaux susceptibles d'affecter la sécurité des personnes et des biens (portiques de détection, détecteurs de métaux, fouilles à corps...).

L'organisateur s'oblige, sous sa seule responsabilité, à interdire l'entrée ou à faire expulser toute personne, organe ou groupe de personnes, dont la présence ou le comportement serait préjudiciable à la sécurité des biens et des personnes ou à la tranquillité et l'image de marque de l'Acclameur.

En conséquence, l'organisateur s'engage à ne poster aucune affiche, enseigne ou panneau publicitaire dans l'enceinte de l'Acclameur sans autorisation écrite préalable de l'Acclameur.  
En cas d'affichage sauvage, l'Acclameur pourra d'office procéder à tout enlèvement sans recours de l'organisateur.

#### ARTICLE 15 : DISPOSITIONS FINANCIERES

##### 15.1. Coût de mise à disposition des espaces

Les conditions financières de location sont liées aux Conditions Particulières du présent contrat. Il est également expressément convenu que le montant défini précédemment sera augmenté du coût des prestations supplémentaires qui seraient fournies par l'Acclameur à l'organisateur en cours d'exécution des présentes.

##### 15.2. Coût des énergies

Les énergies sont facturées par l'Acclameur selon un forfait par séance (eau, électricité chauffage).

##### 15.3. Coût des services en personnel

Pour le calcul de cette prestation, toute heure commencée est due en totalité sur la base du tarif en vigueur. Les coûts mis à la charge de l'organisateur sont :  
- les services en personnel d'accueil (hôtesses, placeuses, caissières),  
- les services en personnel de sécurité incendie,  
- les services en personnel de sûreté et de premiers secours,  
- les coûts en matériels supplémentaires,  
- les divers coûts supplémentaires engendrés (réparations éventuelles, main d'œuvre pour montage et démontage ou autre intervention...).

##### 15.4. Dépôt de garantie

L'organisateur s'engage à remettre à l'Acclameur à la signature des présentes un chèque de dépôt de garantie, dont le montant est fixé aux Conditions Particulières de location, versé à titre de garantie du règlement de la facture définitive et des éventuelles dégradations des locaux (hors cas spécifiques de dommages affectant le bâtiment dans ses éléments essentiels) qui rétroviennent de la responsabilité de l'organisateur.

Ce dépôt de garantie sera intégralement restitué par l'Acclameur à l'organisateur dans son intégralité dans un délai maximum de 15 jours suivant la date de la manifestation sous réserve d'éventuelles déductions liées aux frais engagés notamment pour le nettoyage, l'enlèvement des déchets, le remplacement à valeur neuve du matériel endommagé ou la remise en état des locaux ou installations, l'absence de paiement total de la facture définitive.

Si ce coût des dommages visés au présent article devait excéder le montant du dépôt de garantie, le solde sera exigible sur présentation des justificatifs des frais engagés par l'Acclameur. Le contrat n'est valable qu'à réception du règlement de l'acompte et du chèque de dépôt de garantie par l'Acclameur qui procède à la réservation définitive des espaces et prestations objet du présent contrat.

##### 15.5. Modalités de règlement

Les règlements sont effectués par chèque ou virement à l'ordre de l'Acclameur dans les conditions ci-après :

- 30% du minimum garanti ou du devis à la signature des présentes ;
- 70% du minimum garanti ou du devis 30 jours avant la date de première représentation de la manifestation ;
- Le jour de la manifestation, avant l'ouverture du spectacle, le solde du (ou des minimums garantis) correspondant à chaque séance, sans que le paiement des prestations annexes ;
- L'apurement définitif des comptes se fera à l'issue de l'événement.

Cas particuliers des spectacles :  
Dans le cas où plusieurs séances du même spectacle auraient lieu sur plusieurs jours, les pourcentages d'acompte portent sur la somme des minimums garantis. Le calendrier de versement demeure le même.

Dans le cas où plusieurs séances du même spectacle auraient lieu le même jour, les versements des pourcentages d'acompte portent sur un seul minimum garanti, selon le même rythme. Le solde portera sur la somme de minimums garantis, le coût des prestations annexes et des jours de montage/démontage.

Dans le cas d'un engagement de longue durée, (représentation, immobilisation ou répétition) l'organisateur versera selon le même rythme la somme négociée avec l'Acclameur. Par engagement de longue durée, on entend une location successive durant plusieurs jours (représentation, immobilisation ou répétition).

##### 15.6. Apurement des comptes

En fin d'utilisation des lieux et au plus tard à la fin de la mise à disposition des lieux, l'organisateur s'engage à régler, dans les mêmes modalités que précédemment, le solde des versements du présent contrat de décompte préalable de la manifestation.  
A la fin effective de la mise à disposition du lieu, l'Acclameur procédera à l'apurement des comptes et à la présentation des factures correspondantes, après déduction notamment du récupérateur :

- du complément du minimum garanti ou du devis ;
- des services de personnel ;
- des éventuelles pénalités pour dépassement d'honoraires ;
- des droits de prise de vue, enregistrement, projection ;
- de l'évaluation des réparations éventuelles des locaux par suite de dégradations pendant la manifestation et de la valeur du remplacement des équipements ou matériels détériorés ou dépassés ;
- du coût de mise à disposition du « guichet » billetterie dans le cadre de la vente sur place de billets ;
- des dédommagements pour dépense de défrayé s'il y a lieu.

Si le montant TTC de la facture est supérieur aux montants déjà versés, l'organisateur s'engage à verser immédiatement la somme complémentaire par chèque.  
Si le montant TTC de la facture est inférieur aux montants déjà versés, l'Acclameur s'engage, après encaissement des chèques émis par l'organisateur, à verser la différence par chèque jusqu'à concurrence du minimum garanti qui reste acquis à l'Acclameur.

#### ARTICLE 16 : ASSURANCES

L'organisateur remettra à l'Acclameur, copie des attestations d'assurance prévues ci-dessous 15 jours avant le montage de la manifestation.

##### 16.1. Responsabilité civile du professionnel de l'organisation de manifestations

L'organisateur s'engage à contracter une assurance « Responsabilité Civile » contre tous dommages corporels, ou matériels, causés aux tiers (notamment aux spectateurs, au service de sécurité, au personnel de la salle, etc.) y compris l'Acclameur et garantissant les dommages matériels et immatériels causés à l'Acclameur et à ses installations annexes (bureaux, locaux administratifs, poste de transformation électrique, centrale de chauffage, etc.) que ce soit de son fait ou du fait du personnel travaillant pour lui, ou des spectateurs et ce, dès la mise à disposition à l'organisateur et jusqu'à son départ intégral.  
L'Acclameur dégage sa responsabilité pour tous dommages corporels et matériels qui pourraient être causés par le transport, la manipulation, le montage ou le démontage, y compris par le personnel de l'Acclameur et de tout matériel de l'organisateur ou loué par lui.  
L'organisateur doit également couvrir les conséquences pécuniaires pouvant lui incombent du fait des dommages corporels et matériels causés aux tiers aux abords immédiats de l'Acclameur. Ni rétrocede de la garantie, ni ces montants ne constituent un plafonnement de la responsabilité civile de l'organisateur. Au cas où le montant du préjudice serait supérieur à celui de la garantie, la différence sera à la charge de l'organisateur. Le montant des réparations ou remises en état sera bloqué à titre de provisions sur les recettes jusqu'au paiement des sommes correspondantes par les assurances.

##### 16.2. Risque d'annulation, résolution ou résiliation

L'organisateur s'engage à contracter une police d'assurance contre tout risque d'annulation, résolution ou résiliation du présent contrat par l'organisateur ou de tout ou partie des manifestations, répétitions ou spectacles, quelle qu'en soit la cause, même en cas de force majeure, de telle sorte que l'Acclameur soit couvert intégralement du préjudice financier en résultant.

##### 16.3. Cas particulier en cas d'incendie

L'Acclameur devra justifier de la souscription d'une assurance couvrant les dommages matériels d'incendie et/ou d'explosion causés à ses locaux.

##### 16.4. Assurance dommage aux biens

L'organisateur devra souscrire auprès d'une compagnie d'assurance, une police le garantissant contre tout risque y compris le vol, l'effondrement pour tous les biens qui sont apportés, exposés ainsi que ceux loués ou confiés à l'organisateur pour les besoins ou à la location du spectacle pendant toute la durée de la présente location. Elle doit également couvrir les biens lorsqu'ils sont transportés, manipulés, montés ou démontés par le personnel de l'Acclameur ou à l'aide de matériels et moyens appartenant à l'Acclameur.

##### 16.5. Assurance pour les véhicules terrestres à moteur

En tant que de besoin, il est précisé que tous véhicules terrestres à moteur (tel que notamment chariot élévateur) mis à la disposition de l'organisateur par l'Acclameur font l'objet de la souscription par l'organisateur d'une police d'assurance spécifique destinée à couvrir tous dommages matériels et/ou corporels causés du fait de leur utilisation.

##### 16.6. Attestations d'assurances

L'organisateur devra remettre ces attestations, datant de moins de trois mois, à l'Acclameur, à la signature des présentes.

##### 16.7. Clause de renonciation

Chaque des assurances requises en couverture des risques ci-dessus rappelés devra comporter obligatoirement une clause de renonciation à recours contre l'Acclameur, son personnel et ses assureurs mais également contre le propriétaire des locaux, leurs représentants ou substitués, le ou les locataires de ces locaux, leur personnel, leur préposé ou toute personne dont ils devront répondre, en particulier pour tout dommage matériel d'incendie, d'explosion causé à la salle et à ses installations.  
Si l'une des conventions d'assurance souscrites ne comportait pas une telle clause de renonciation à recours, la partie qui n'aurait pas fait mentionner cette clause dans sa convention d'assurance sera tenue de garantir son cocontractant de toute condamnation éventuellement mise à la charge de ce dernier sur l'action en garantie qui serait exercée par l'assureur n'ayant pas renoncé à recours.

#### ARTICLE 17 – IMPOTS ET TAXES

L'organisateur acquittera exactement les impôts, taxes, cotisations et contributions diverses, ainsi que les frais dont il serait redevable envers toute personne ou organisme à raison de sa manifestation.  
Il doit encore espérer la réglementation de la propriété littéraire et artistique et notamment conclure tous accords préalables avec les organismes intéressés, en particulier la Société des Auteurs Compositeurs et Editeurs de Musique (SACEM) ou la Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques (SACD) et régler les droits et taxes qui pourraient être dus à ces organismes (coordonnées : Délégation Régionale, 60 bd du Grand Cerf, 86000 Poitiers, tel. 05.67.34.80.00, [delreg@poitiers.sacem.fr](mailto:delreg@poitiers.sacem.fr)).

#### ARTICLE 18 : RESILIATION

##### 18.1. Résiliation sans faute

##### A l'initiative de l'organisateur

L'organisateur peut mettre fin au présent contrat à tout moment en le notifiant à l'Acclameur par lettre recommandée avec accusé de réception dans les conditions ci-après définies.

Toute annulation, changement de date ou report de date sera considéré comme étant une résiliation à l'initiative de l'organisateur, sauf en cas d'accord contraire conclu avec l'Acclameur.

Il est convenu qu'en cas de résiliation par l'organisateur pour quelle que cause que ce soit (hors cas de force majeure) ce dernier s'engage à verser à l'Acclameur :

- si cette annulation a lieu plus de 6 mois avant le premier jour de mise à disposition du lieu, l'Acclameur conservera l'acompte versé par l'organisateur à la signature des présentes ;
- si cette annulation a lieu plus de 3 mois et jusqu'à 6 mois avant le premier jour de mise à disposition du lieu, la somme acquise à l'Acclameur sera égale à 65 % du montant total figurant sur le devis annexé aux Conditions Particulières de location, l'organisateur s'engageant par les présentes à verser à l'Acclameur la part de cette somme non déjà versée à titre d'avance ;
- si cette annulation a lieu entre 1 mois et jusqu'à 3 mois avant le premier jour de mise à disposition du lieu, la somme acquise à l'Acclameur sera égale à 80 % du montant total figurant sur le devis annexé aux Conditions Particulières de location, l'organisateur s'engageant par les présentes à verser à l'Acclameur la part de cette somme non déjà versée à titre d'avance ;
- si cette annulation a lieu moins de 30 jours avant le premier jour de mise à disposition du lieu, la somme acquise à l'Acclameur sera égale à 100 % du montant total figurant sur le devis annexé aux Conditions Particulières de location, l'organisateur s'engageant par les présentes à verser à l'Acclameur la part de cette somme non déjà versée à titre d'avance.

Lesdits indemnités contractuelles constituent le maximum de l'indemnisation susceptible d'être attribuée à l'Acclameur en cas d'annulation de spectacle et sont donc exclues de toutes indemnités complémentaires par le cocontractant responsable de l'annulation ou son assureur.

##### A l'initiative de l'Acclameur

S'il devenait impossible de disposer au jour et à l'heure prévue des locaux pour une cause qui ne sera pas imputable à l'Acclameur, ce dernier s'engage à rembourser les sommes encaissées déduction faites des frais engagés par lui pour la préparation de la manifestation.

##### 18.2. Résiliation pour faute

En cas de manquement de l'une des parties à l'une quelconque de ses obligations, et sauf cas de force majeure, l'autre partie pourra le mettre en demeure de respecter ses engagements par lettre recommandée avec accusé de réception faisant mention expresse de son intention de mettre fin au contrat si ces engagements n'étaient pas respectés. A défaut pour la partie fautive d'avoir apporté un remède à son manquement dans un délai de 8 jours à compter de la date de réception de ladite lettre de mise en demeure, l'autre partie pourra mettre fin au contrat de plein droit par l'envoi d'une seconde lettre recommandée avec accusé de réception.

#### ARTICLE 19 : MODIFICATIONS – TOLERANCES

Toute modification des présentes ne pourra résulter que d'un document écrit et express signé par les parties et annexé au présent contrat.

Ainsi, toutes les prestations locales et annexes supplémentaires, non déterminées à la signature des présentes et demandées par l'organisateur avant la date de début de la manifestation feront donc l'objet de devis complémentaires, d'avenants et de factures complémentaires.

#### ARTICLE 20 : CESSIION DU CONTRAT

A l'échéance du contrat de délégation de Service Public liant la SO SPACE et la Ville de Niort pour l'exploitation du centre de l'Acclameur, les droits et obligations résultant des dispositions du présent contrat seront cédés de plein droit à tout nouveau délégataire de cet ouvrage ou à la Ville de Niort si cette dernière décide de reprendre l'exploitation du Centre de l'Acclameur en régie.  
Dans ce cas, les parties s'engagent, dans la mesure du possible, à remplacer la disposition annulée par une disposition valable correspondant à l'esprit et à l'objet du présent contrat.

#### ARTICLE 21 : CONTESTATIONS ET LITIGES

Le présent contrat est soumis à la législation française et sera interprété conformément aux dispositions du droit français.

En cas de litige survenant à l'occasion du présent contrat, tant pour ce qui concerne sa formation, sa conclusion, son interprétation, son exécution, sa cessation, les parties devront trouver un règlement amiable dans les 8 jours à compter de la survenance du litige.  
En cas d'échec, le litige sera porté devant le Tribunal de Commerce de Niort à l'initiative de la partie la plus diligente.

#### ARTICLE 22 : ANNEXES

Est annexé aux présentes et à valeur contractuelle l'Annexe n°1 correspondant à la fiche technique de l'Acclameur.

Le règlement intérieur est disponible sur le site internet [www.lacclameur.net](http://www.lacclameur.net), espace pro, login et mot de passe « lacclameur ».  
L'organisateur reconnaît en être informé et s'engage d'une part à prendre connaissance de ces documents préalablement à la manifestation autorisée et d'autre part à les respecter. Il s'engage également à les faire respecter par ses personnels et ses sous-traitants.

Fait à Niort, le [ ]  
En deux exemplaires originaux

L'Acclameur,  
(Mention Manuscrite « Lu et Approuvé »)

L'Organisateur  
(Mention Manuscrite « Lu et Approuvé »)

(Signature et Cachet)

(Signature et Cachet)

## CONDITIONS PARTICULIERES DE LOCATION

xxx / L'ACCLAMEUR NIORT

CPxx

### ENTRE LES SOUSSIGNES

**SO SPACE, établissement l'ACCLAMEUR, SAEM**, au capital de 3 488 742,50 euros, dont l'établissement est situé 50 rue Charles Darwin, 79000 NIORT et le siège social à Hôtel de Ville, 79000 Niort, inscrite au registre du commerce et des sociétés de NIORT sous le numéro B 340 926 153, représentée par Monsieur Nicolas FREDON, Directeur d'Équipement, titulaire des licences 1-n°1065882, 2-n°1065880 et 3-n°1065881,

Ci-après dénommée l'«ACCLAMEUR»

**d'une part,**

**ET**

**La Société xx,**

Ci-après dénommée l'«ORGANISATEUR»

**d'autre part,**



## ARTICLE 1 : OBJET

La présente convention a pour objet de définir les Conditions Particulières de la mise à disposition par l'Acclameur à **xx** ci-après dénommé l'Organisateur des espaces désignés à l'article 2 des présentes pour les besoins de son spectacle :

- « **xx** » le **xx xx xx xxxx** à **xxh**

L'Organisateur déclare accepter sans réserve les Conditions Générales de location de l'ACCLAMEUR et ses annexes (fiche technique notamment) que celui-ci déclarent bien connaître et qui feront partie intégrante des présentes.

En cas de contestation entre les Conditions Particulières et les Conditions Générales se sont les Conditions Particulières qui prévalent.

## ARTICLE 2 : LOCATION DES ESPACES ET DESIGNATION DES PRESTATIONS

L'Acclameur loue à l'Organisateur les espaces suivants :

- La halle événementielle configurée pour 2 300 places assises (moyenne jauge)
- L'espace catering, capacité 36 personnes
- Les loges, 2 individuelles, 2 collectives de capacité 10 personnes
- Les bureaux de production équipés.

Les autres prestations annexes et matérielles sont décrites dans le **devis référencé xx** joint en annexe aux présentes.

## ARTICLE 3 : DATE, DUREE ET PLANNING PREVISIONNEL DE LA MANIFESTATION

La durée du présent contrat est fixée à 1 jour.

Les locaux visés à l'article 2 du présent contrat sont mis à disposition de l'Organisateur le **xx de 06h00 à 02h00** :

- Montage, spectacle à 20h, démontage

L'Organisateur s'engage à permettre l'ouverture de la salle au public au moins 1h avant l'heure annoncée de la représentation.

## ARTICLE 4 : ENTRACTE – PREMIERE PARTIE

La manifestation visée à l'article 3 :                    comportera un entracte, ou, ne comportera pas d'entracte, et une première partie, ou, pas de première partie.  
(rayez les mentions inutiles)

Avant le spectacle, l'Acclameur se réserve le droit de pouvoir diffuser des annonces publicitaires, avec information préalable de l'Organisateur.

## ARTICLE 5 : DEPASSEMENT D'HORAIRE

Rappel des Conditions Générales, article 9, tout dépassement sur l'horaire fixé à l'article 3 entraînera une indemnité de CINQ CENT EUROS HT (500 € HT) par heure de dépassement et la couverture de toute pénalisation financière consécutive à ce dépassement demandé par des tiers à l'Acclameur.

Il est par ailleurs précisé que toute heure entamée est due en intégralité.

## ARTICLE 6 : ESPACE CATERING :

En cas d'utilisation de l'espace catering par l'Organisateur, le nettoyage de la cuisine et de la salle lui incombe hors sol. L'Acclameur se réserve le droit d'envoyer une facture complémentaire en cas de manquement à cette disposition. Il convient de prévoir 3 repas midi et soir pour l'équipe de L'Acclameur.

## ARTICLE 7 : DISPOSITIONS FINANCIERES

### 7.1. Prix de location des espaces et des prestations

Conformément à l'article 15 « dispositions financières » des Conditions Générales de location, l'Organisateur s'engage à verser :

D'une part,

- Le prix de location des espaces pour la manifestation, ce montant est fixé à **12%** de la recette nette billetterie (-1% si entracte). Le **minimum garanti** est fixé à 3 500 euros HT.

Par recette nette billetterie, il convient d'entendre au sens des présentes la recette brute encaissée par l'Organisateur constituée de la vente des billets diminuée de la TVA et de la taxe sur les spectacles.

Ce pourcentage sera payé par l'Organisateur à l'Acclameur sur présentation de facture le jour de la représentation du spectacle.

D'autre part,

Il est également expressément convenu que le montant défini précédemment sera augmenté du coût des prestations supplémentaires qui seront fournies par l'Acclameur à l'Organisateur en cours d'exécution des présentes.

Prestations déjà arrêtées :

- Permanence régisseur salle, permanence électrique, connexion internet, lignes téléphoniques nationales : 1 000 € HT
- Coût des énergies : 570 € HT
- Nettoyage : 730 € HT
- Sécurité incendie : 390 € HT
- Sécurité : 900 € HT
- Accueil (hôtesses) : 723 € HT
- Merchandising : règlement par l'organisateur du merchandising : 10% de la jauge avec un minimum de 100 € HT et maximum de 200 € HT
- Contrôle billets : 300 € HT
- Bureau de contrôle : 590 € HT
- ADPC : 500 € HT
- Location chariot élévateur : 120 € HT

Soit un montant estimé à ce jour, conformément au devis, de **5 823 € HT**, plus **3 500 € HT** de location, qui sera recalculé au moment de l'apurement des comptes en fonction des horaires et de la jauge réelle.

### 7.2. Caution

En application de l'article 15.4 des Conditions Générales, le montant de la caution est fixé à **3 000 euros**, versé par chèque à l'ordre de l'Acclameur.

### 7.3. Modalités de règlement

Les règlements sont effectués par chèque à l'ordre de l'Acclameur et libellés en euros, conformément à l'article 15.5 des Conditions Générales, dans les conditions ci-après :

- 30% du minimum garanti à la signature des présentes, soit **1 050 € HT** ;
- A la signature des présentes, la caution de 3 000 € visée à l'article 6.2 des présentes ;
- Le jour de la manifestation, avant l'ouverture du spectacle, le solde du ou des minimums garanti(s) correspondant à chaque séance, ainsi que le paiement des prestations annexes;
- L'apurement définitif des comptes se fera à l'issue de la manifestation.

## ARTICLE 8 : INVITATIONS ET CARRE INVITES

L'Organisateur s'engage à fournir à l'Acclameur 50 billets exonérés par représentation comprenant invitations et servitudes administratives.

Ces billets et invitations, répartis en plusieurs catégories, seront remis par l'Organisateur à l'Acclameur 30 jours au moins avant la date de la manifestation objet des présentes.

L'Acclameur se réserve l'exclusivité d'un emplacement « CARRE INVITES » dont la situation et le volume seront définis avec l'Organisateur.

#### **ARTICLE 9 : ASSURANCES**

L'Organisateur respectera strictement les clauses stipulées dans les Conditions Générales de location, en particulier la fourniture des attestations d'assurances en Responsabilité Civile, risque d'annulation, dommages aux biens (datant de moins de 3 mois).

#### **ARTICLE 10 : MODIFICATIONS – TOLERANCES**

Toute modification des présentes ne pourra résulter que d'un document écrit et exprès signé par les parties et annexé au présent contrat.

Ainsi, toutes les prestations locatives et annexes supplémentaires, non déterminées à la signature des présentes et demandées par l'Organisateur avant la date de début de la manifestation feront donc l'objet de devis complémentaires, d'avenants et de factures complémentaires.

#### **ARTICLE 11 : ELECTION DE DOMICILE**

Pour toute notification, les parties font élection de domicile à leur siège ou adresse respectifs mentionnés préalablement.

#### **ARTICLE 12 : LOI APPLICABLE**

Les litiges entre les parties seront réglés par application des règles de la procédure du droit français. En cas de difficultés d'interprétation des documents contractuels, seul le texte français fera foi.

#### **ARTICLE 13 : CONTESTATIONS ET LITIGES**

Le présent contrat est soumis à la législation française et sera interprété conformément aux dispositions du droit français.

En cas de litige survenant à l'occasion du présent contrat, tant pour ce qui concerne sa formation, sa conclusion, son interprétation, son exécution, sa cessation, les parties devront trouver un règlement amiable dans les 8 jours à compter de la survenance du litige.

En cas d'échec, le litige sera porté devant le Tribunal de Commerce de Niort à l'initiative de la partie la plus diligente.

#### **ARTICLE 14 : ANNEXE**

Est annexé au présent contrat et a valeur contractuelle le **devis référencé xx** et les conditions générales de location.

En cochant cette case, je reconnais avoir pris également connaissance des conditions générales de location annexées à ce contrat.

Fait à Niort, le [\_\_\_\_\_]  
En deux exemplaires originaux

**L'Acclameur,**  
**FREDON Nicolas, Direction,**  
(Mention Manuscrite « Lu et Approuvé »)

(Signature et Cachet)

**l'Organisateur**  
**LAVERGNE Julien, Gérant,**  
(Mention Manuscrite « Lu et Approuvé »)

(Signature et Cachet)